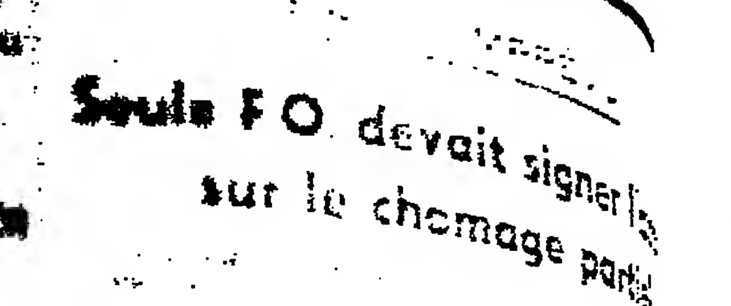


★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9404 36 PAGES — JEUDI 10 AVRIL 1975

UN AUTOMOBILISTE TUÉ PAR MÉPRISE A PARIS

Trois policiers gardés à vue

LIRE PAGE 9



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir; Tunisie, 100 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr.; Iran, 45 ris.; Italie, 250 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le vent du changement en Afrique australe

Le vent du changement commence, décidément, à souffler sur l'Afrique australe. M. Vernon Mwanga, ministre zambien des affaires étrangères, vient d'annoncer au conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, réuni à Dar-Es-Salaam, que les unités de police sud-africaines qui combattent encore aux côtés de l'armée rhodésienne contre les nationalistes noirs regagneraient leur pays avant la fin du mois prochain.

Ce résultat est à porter au crédit des partisans du dialogue entre Pretoria et les capitales de l'Afrique noire indépendante. Il fait suite aux efforts déployés par les dirigeants sud-africains pour amener progressivement M. Smith et ses amis à composer avec la majorité noire de Rhodésie. Il procède du même esprit et vise aux mêmes objectifs que les engagements pris par M. Vorster à propos de la décolonisation de la Namibie, encore administrée comme une province de la République Sud-Africaine.

Ceux qui préfèrent la négociation à l'épreuve de force poursuivent actuellement une vigoureuse offensive diplomatique, amorcée dès novembre 1970 par M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire. Ce dernier n'est d'ailleurs pas si is. . qu'il semblerait ; il bénéficie, en Afrique occidentale, du concours actif de M. William Tolbert, président du Liberia, qui a reçu M. Vorster à Monrovia, en février dernier, et surtout de celui de M. Léopold Sedar S..., ...or, président du Sénégal, qui entretient de son côté des rapports directs et réguliers avec les partis sud-africains d'opposition, dont le Progressive Party de MM. Eglin et Schwarz et de Mme Helen Suzman.

En Afrique centrale, le maréchal Bokassa, président à vie de la République Centrafricaine, est particulièrement sensible aux promesses d'aide financière formulées par le gouvernement sud-africain. C'est une des raisons pour lesquelles, comme les anciens dirigeants malgaches évincés du pouvoir par les militaires après les événements de mai 1972, il plaide en faveur du développement de relations entre l'Afrique noire et la République Sud-Africaine.

Enfin, des hommes aux options idéologiques aussi profondément différentes que les présidents Banda, du Malawi ; Khama, du Botswana, ou Kenneth Kaunda, de Zambie, sont également des partisans convaincus du dialogue.

Même si les uns et les autres donnent l'impression d'agir en ordre dispersé, il est clair que leurs méthodes ont deux objectifs : débloquer la situation rhodésienne, qui se trouve dans une impasse depuis la proclamation unilatérale d'indépendance du 11 novembre 1965 ; amener les Sud-Africains à assouplir progressivement leur politique d'« apartheid ». Le premier objectif polarise les efforts des présidents de la Zambie et du Botswana, ainsi que des présidents Nyerere, de Tanzanie, et Samora Machel, du Mozambique ; le second paraît surtout préoccuper MM. Houphouët-Boigny, Senghor et Tolbert.

Cependant, les tenants du dialogue se heurtent à l'opposition formelle de la majorité des chefs des Etats membres de l'OUA. Ceux-ci n'hésitent pas à accuser les adeptes de la négociation de « trahison de la cause africaine », et réclament un recours accru à la lutte armée. Dans ces conditions, c'est une course de vitesse qui est engagée entre les uns et les autres. M. Houphouët-Boigny et ses amis, dont les arguments sont loin d'être dénués de fondement, ne peuvent la gagner que si le gouvernement de Pretoria engage sérieusement le processus de « déségrégation » en Afrique du Sud. Aussi longtemps qu'y subsistera un régime odieux et inacceptable de discrimination, la République Sud-Africaine ne pourra espérer obtenir une réponse favorable à l'offensive diplomatique, où, à long terme, elle joue sa survie.

(Lire l'article de Jean-Claude Pomonti Page 3.)

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Les révolutionnaires attaquent une capitale provinciale proche de Saigon

Les forces révolutionnaires ont lancé, le mercredi 9 avril, une attaque d'infanterie, appuyée par l'artillerie et des blindés, contre la ville de Xuan-Loc, chef-lieu de la province de Long-Khanh, à 70 kilomètres à l'est de Saigon. C'est la première opération d'envergure, depuis le début de la retraite des forces sud-vietnamiennes, contre une localité importante de la région saigonnaise. Elle peut donner des indications sur les intentions des forces révolutionnaires et du G.R.P. concernant une éventuelle offensive contre la capitale sud-vietnamienne et sur la capacité de résistance des forces gouvernementales dans ce secteur.

L'assaut contre Xuan-Loc, ville de plus de cent mille habitants, a commencé mercredi à l'aube par un violent bombardement d'artillerie. Les blindés ont ensuite attaqué un camp d'infanterie et d'autres positions gouvernementales aux abords de la ville. Au bout de huit heures, les combats faisaient toujours rage, et, selon des sources militaires, se poursuivaient à l'intérieur de la localité. Le commandement sud-vietnamien indiquait cependant qu'il n'avait pas perdu le contact radio avec le quartier général des forces gouvernementales de la province de Long-Khanh. Xuan-Loc est située sur la route nationale n° 1, stratégiquement fort importante mais déjà coupée entre la ville et Saigon.

Dans la province de Kien-Tong, voisine de la frontière cambodgienne, une base gouvernementale proche de la capitale provinciale Moc-Hoa (à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Saigon), a subi mardi un fort bombardement d'artillerie. Une offensive des forces révolutionnaires a cependant été enrayée dans le même secteur, indique le commandement de Saigon, celui-ci fait d'autre part état d'un certain nombre d'accrochages dans la région du Delta et de violents tirs d'artillerie contre la base aérienne de Bien-Hoa, à 35 kilomètres au nord-est de Saigon. Enfin, le contact radio a été interrompu avec le chef-lieu de district de Thien-Giao, dans la province de Binh-Thuan, à 17 kilomètres au nord de Pan-Thiet.

A Saigon, on annonce de source militaire que des renforts de troupes comprenant des éléments d'élite d'une division aéroportée ont été acheminés vers la capitale à la suite de l'attaque, mardi matin, du palais du président Thieu par un appareil sud-vietnamien. L'enquête sur cette attaque se poursuit. Elle renforce jusqu'à présent, selon des sources gouvernementales, l'hypothèse selon laquelle son auteur — un lieutenant de l'aviation sud-vietnamienne — a agi seul. Mardi soir, cependant, le général Nguyen Van Hieu, adjoint au commandant de la troisième région militaire, a été trouvé mort d'une balle de revolver tirée dans la bouche, dans son bureau de la base de Bien Hoa — d'où avait décollé l'appareil qui a attaqué le palais présidentiel. Un porte-parole du haut-commandement a affirmé que la mort du général Hieu était accidentelle.

L'archevêque de Saigon, Mgr Nguyen Van Binh, qui avait réclamé la semaine dernière un changement dans la direction du pays, a publié mercredi un nouveau communiqué déclarant que les catholiques sud-vietnamiens, où qu'ils se trouvent, souhaitent la réconciliation avec les communistes en vue d'aboutir à la paix.

On apprend, d'autre part, que les directeurs des succursales à Saigon de trois banques américaines — la First National City Bank of New York, la Bank of America et la Chase Manhattan — ont quitté la capitale sud-vietnamienne après avoir fait suspendre par leurs établissements toutes les transactions sur les monnaies étrangères. L'agence U.P.I., qui donne cette information, ajoute qu'à l'ambassade américaine ces départs sont qualifiés de « *temporaires* ».

A Hanoï, l'agence de presse nord-vietnamienne annonce que le président du G.R.P., M. Huynh Than Phat, s'est rendu dimanche dernier dans les zones libérées au Vietnam du Sud.

(Lire nos informations page 4.)

Pour résorber les excédents

La Commission européenne propose une distillation illimitée du vin

Pour tenter de dénouer la crise viticole, la Commission de Bruxelles proposera, le 15 avril, au conseil des ministres extraordinaire de la C.E.E., une nouvelle distillation sans limitation de quantités pour résorber les excédents. Le collège bruxellois n'en a pas moins décidé de déférer la France devant la Cour de justice européenne de Luxembourg pour ne pas avoir respecté le traité de Rome en interdisant l'importation de vins italiens.

Après la rencontre entre M. Bonnet et son collègue italien, M. Marcora, mardi 8 avril, ce sont les responsables des principales centrales paysannes des deux pays qui doivent faire le point, jeudi 10, sur les problèmes agricoles européens. Pour sa part, M. Chirac a indiqué, mardi, au bureau des Jeunes Agriculteurs, qu'il était favorable à un doublement des objectifs du plan de restructuration du vignoble méridional (40 000 hectares en dix ans). Le MODEF a décidé *« d'intensifier et de coordonner »* son action avec l'Alliance nationale des paysans italiens. A Rome, les pouvoirs publics démentent avoir donné des instructions pour que des mesures de rétorsion soient prises aux frontières à l'encontre des importations d'animaux français. *(Lire page 36, l'article de Philippe Lemaître.)*

« RÉÉCRIT EN LANGUE CONTEMPORAINE »

Le projet de loi sur le divorce ne mentionne plus l'adultère et atténue la notion de torts exclusifs

Disparition de l'adultère — en droit, — déclin de la notion de faute, possibilité d'allouer une indemnité à l'époux jugé entièrement responsable, sont les principales modifications apportées au projet de réforme du divorce qu'examine le conseil des ministres de ce mercredi 9 avril. Un premier examen avait eu lieu le 19 février, à l'issue duquel le président de la République avait demandé que le texte soit « réécrit en langue contemporaine ». *On est allé plus loin.*

Il reste donc à organiser, comme l'a promis le 19 février le chef de l'Etat, le « dispositif assurant une garantie effective » *du versement des pensions alimentaires.*

Le déclin de la faute

Alors que le projet de réforme du divorce soumis au conseil des ministres le 19 février devait uniquement être « *réécrit en langue contemporaine* », conformément au souhait du président de la République, c'est en fait un texte quelque peu différent qu'examine le conseil ce mercredi 9 avril.

A la faveur de modifications de formes, un certain nombre d'innovations de fond ont été dans le même temps apportées au texte initial. De sorte que le nouvel examen ministériel, autant que celui du Conseil d'Etat le lundi 7 avril — dont jamais il ne fut clairement indiqué qu'ils auraient l'un et l'autre lieu, — a sa raison d'être. Que le Conseil d'Etat n'ait pas fait preuve cette fois-ci d'une grande curiosité, que le conseil des ministres ne doive pas être le théâtre de débats animés, n'ôte rien à cette constatation que le projet définitif va plus loin que le précédent.

Dans les formes d'abord. Un chat est appelé un chat, et le « *divorce par requête conjointe* », plus honnêtement désigné sous le nom de « *divorce par consentement mutuel* ». Il est même placé au premier rang des causes de divorce. Il en était auparavant la dernière, alors que le divorce sur faute, qui était la première, est, elle, reléguée au dernier rang. Ce n'est visiblement pas qu'un souci de construction mais l'observation que la primauté reconnue à la faute en cette matière avait donné des résultats peu satisfaisants. Ou bien les époux mentaient, ou bien ils se fâchaient à mort, au détriment évidemment des biens qui leur avaient été communs et des enfants qui ne pouvaient cesser de l'être.

L'adultère paraissant définitivement évanoui (puisqu'il n'en est plus fait mention dans la liste des fautes, non plus que des « *sévices et injures* »), le désir de vider de son contenu la notion de faute apparaît, bien que cela ne sautera pas aux yeux, dans un article introduit au cours des négociations interministérielles fréquentes qui eurent lieu entre le 19 février et le 9 avril.

Un article 280-1 indique, en effet, que l'époux jugé entièrement coupable de divorce peut cependant « *obtenir une indemnité à titre exceptionnel* » si, compte tenu d'un apport durable au mariage, il paraît inéquitable de lui « *refuser toute compensation pécuniaire* ».

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 8.)

La relance

Le débat sur la motion de censure, déposée par les partis de gauche, débute ce mercredi 9 avril à l'Assemblée nationale, au moment où les dernières statistiques officielles confirment la mauvaise santé de l'économie française. Alors que le chômage continue à s'aggraver, les industriels se font plus nombreux à constater une baisse de la production et un gonflement des stocks, ainsi qu'à prévoir une aggravation de la situation dans les prochains mois (voir page 30). Les orateurs de la gauche vont évidemment s'appuyer sur ces indications pour dénoncer l'imprévoyance gouvernementale et réclamer une relance vigoureuse.

par ALBIN CHALANDON

Le général de Gaulle disait de la situation politique en mai 1968 qu'elle était insaisissable. Sans doute, M. Valéry Giscard d'Estaing pourrait formuler aujourd'hui le même jugement à propos de la situation économique : des experts en plein désarroi, dont rarement les prévisions ont comporté une telle marge d'erreur ! La première conclusion à en tirer est la nécessité pour le gouvernement d'un contact plus étroit avec les milieux professionnels (patrons, syndicats) dont la crédibilité est mise en doute et qui, pourtant, en l'occurrence, ont une appréciation plus exacte de la réalité parce qu'ils en sont proches.

Que disent leurs témoignages ? Le risque d'une dépression durable — dont la situation actuelle ne serait qu'un palier — ne peut être exclu si les pouvoirs publics persévèrent dans leur passivité. La reprise des économies dominantes, ou simplement de celles qui commercent le plus avec nous, n'est pas assurée. Même si elle intervient dans la seconde partie de l'année, comme le prévoient les experts, suffira-t-elle à assurer la nôtre ?

N'a-t-on pas en effet sous-estimé l'effet d'entraînement de la récession en cours dans notre pays ? Le chômage, total et surtout partiel, engendre à la fois une diminution du pouvoir d'achat et, à travers la peur de l'avenir qui pousse à l'épargne, une tendance à moins consommer. Aussi l'accroissement global de la consommation est-il trop faible pour assurer la reprise, alors qu'au niveau des industriels celui des investissements ne vient pas prendre le relais. Au contraire : on assiste à une stagnation des investissements ; pour des raisons psychologiques, ou simplement matérielles : les entreprises n'ont plus les moyens de les réaliser.

(Lire la suite page 30.)



UN ANNIVERSAIRE

Teilhard de Chardin et la séduction de l'unité

Quel que soit l'avenir de sa pensée, Teilhard de Chardin appartient à l'histoire du vingtième siècle.

Mort à New-York voici vingt ans, le 10 avril 1955, le jour de Pâques comme il l'avait souhaité, ce savant jésuite échappe à toute *classification*. Géologue et paléontologue de métier, théologien et philosophe au sens large du mot, mystique par nécessité intérieure, Teilhard fut un briseur de frontières, l'homme des synthèses les plus audacieuses. Ce n'est pas assez de dire qu'il a jeté un pont entre la science et la religion, disciplines réputées hétérogènes sinon incompatibles : il les a articulées de l'intérieur au risque de passer pour concordiste.

Teilhard n'ignorait pas Pascal, Auvergnat comme lui, et il avait le sens des « ordres ». Mais comment en lui, le croyant, le spirituel, se serait-il [illegible] ce que le dieu des [illegible] soit d'une autre essence que celle du cosmos ? Dans la famille des penseurs, il y a ceux qui sont surtout attentifs aux différences et aux ruptures — et ceux qui sont à l'affût des analogies, des ressemblances, des cohérences. Teilhard appartenait à cette famille-là. L'unité était sa passion et c'est le secret de sa séduction.

La pensée contemporaine a mis l'homme en miettes. D'où le malaise actuel. Mais tôt ou tard il faudra recoudre. C'est là où Teilhard deviendra ou redeviendra précieux. En proposant une lecture biologique et évolutionniste du christianisme et plus précisément du catholicisme, l'auteur du « Milieu divin » a jeté les bases d'une vision cosmique de l'humanité qu'on ne saurait contester sans détruire les fondements mêmes du Nouveau Testament. Pour Teilhard, par exemple, le socialisme est foncièrement une hérésie chrétienne. Le rapprochement qui s'esquisse aujourd'hui entre les idéologies marxiste et chrétienne aurait réjoui cet apôtre qui a exploré le temps dans sa profondeur passée et à venir.

HENRI FESQUET.

Lire page 10 l'article du Père Rideau.

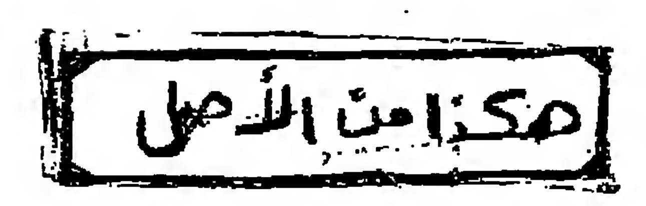
AU JOUR LE JOUR

Pourcentages

Vingt-six préfets, cela fait une bonne partie de l'effectif préfectoral de la France. M. Poniatowski n'y va pas de main morte. En somme, s'il faut l'en croire, près d'un quart de l'administration régionale française était entre les mains de gens notoirement incompétents, paresseux et dépourvus d'initiative.

Certes, il est mieux placé que quiconque pour porter un pareil jugement, mais cela devrait lui inspirer quelques inquiétudes. En bonne statistique, ce qui est vrai d'un échantillon peut l'être d'un autre. A combien pense-t-il que M. Giscard d'Estaing devrait évaluer, après un an d'expérience, le pourcentage des mises à pied nécessaires dans l'effectif ministériel ?

ROBERT ESCARPIT.



AFRIQUE

LA VISITE DE M. GISCARD D'ESTAING EN ALGÉRIE

La communauté française compte quelque soixante-mille personnes

De notre correspondant

Alger. — Quelque mille Français — dont cinq cents à Alger, — tous « pieds-noirs », vivent dans le dénuement. Ce sont les oubliés, ceux dont on ne parle jamais, et qui ne survivent que grâce à quelques âmes charitables. Ils ne perçoivent de l'Etat que 100 F, correspondant à l'allocation nationale aux vieillards, auxquels s'ajoutent 100 à 150 F versés par l'ambassade et l'Association française de bienfaisance, qui leur fait aussi parvenir un colis tous les mois, ainsi qu'au 14 juillet et à Noël. Quand ils se plaignent (le SMIG algérien est d'environ 400 F par mois), l'Etat leur fait valoir qu'en France ils percevraient 600 F environ. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de cruel dans la pression insidieusement exercée sur ces Français, nés sur une terre qui fut autrefois déclarée française, pour les obliger à se déraciner à la fin de leurs jours ? La solidarité nationale ne peut-elle trouver un moyen d'éviter que la loi ne s'applique à ces vieux dans son aveugle rigueur ?

La communauté française, forte de 950 000 personnes avant l'indépendance — dont 350 000 à Alger, — n'en comptait plus que 50 000 récemment. Elle s'est accrue, pour atteindre 60 000 — dont 35 000 dans la capitale — en 1975. Elle se divise en trois catégories : les « pieds-noirs » demeurés sur place, les agents des sociétés travaillant en Algérie et les coopérants.

Au nombre de 9 000 (5 000 à Alger), les « pieds-noirs », outre les vieillards démunis, sont propriétaires d'immeubles ou de terres, commerçants, artisans, enseignants et employés. Ces derniers travaillent principalement dans les services du consulat et de l'ambassade, fort importants, et dans des sociétés nationales algériennes.

Les deux principaux piliers de la présence française sont les agents des sociétés et les membres de la coopération culturelle et technique (enseignants, ingénieurs, techniciens, médecins, experts, etc.). Avec leur famille ils représentent environ 25 000 personnes à Alger et se partagent en deux groupes sensiblement égaux.

Pétroliers de Total et d'Elf-Algérie, techniciens de nombreuses firmes industrielles, ils participent à la production en travaillant sur les chantiers et dans les usines ou en animant des bureaux d'études. S'y ajoutent les employés des sociétés de service comme Air France, la S.N.C.F. ou la Compagnie générale transméditerranéenne.

Les coopérants — surtout les plus jeunes — s'adaptent généralement bien dans la mesure où ils s'intéressent à l'expérience algérienne. Les V.S.N.A. (volontaires du service national en Algérie) perçoivent une « allocation de *subsistance » de 1 800 francs* environ, tandis que les émoluments des autres coopérants vont de 3 000 à 11 000 francs sur lesquels ils peuvent transférer en France 50 % si leur famille vit avec eux et environ 70 % si elle ne les a pas accompagnés. L'aménagement de la législation a récemment soulevé quelques problèmes qui devraient pouvoir être réglés.

La principale difficulté est celle du logement, en raison de la crise qui sévit à Alger et dans les grandes villes. Encore faut-il préciser que les choses finissent par s'arranger : une enquête a montré que sur quelque cinq mille cinq cents coopérants, une centaine seulement ont réellement eu du mal à trouver un toit. De plus, les propriétaires privés réclament souvent des loyers exorbitants pouvant dépasser 3 000 dinars (1 dinar = 1,20 F) pour quatre ou cinq pièces. Il est vrai que depuis son installation le nouveau wali (préfet) d'Alger a entrepris une action énergique pour faire la chasse aux profiteurs et assainir la situation.

Il convient de faire état, enfin, des difficultés d'ordre psychologique. Certains coopérants ont l'impression de ne pas être pleinement utilisés ou de l'être mal. Quant aux plus dévoués, venus sans préoccupations mercantiles, ils constatent parfois avec amertume que leur travail semble passer inaperçu et que la presse les ignore. Ces « oublis » sont toutefois compensés par la gentillesse de la population, qui a conservé une sympathie particulière pour la communauté française. — P. B.

Alger adopte de nouvelles dispositions pour le transfert en France des comptes de départ définitifs

A la veille du voyage du président de la République, le ministère des affaires étrangères a publié, mardi 8 avril, le communiqué suivant :

« *Les autorités algériennes viennent de faire connaître à l'ambassade de France, à Alger, les dispositions nouvelles qu'elles ont prises, avec effet à la date du 1er avril en ce qui concerne le transfert en France des comptes de départ définitif ouverts au nom de Français.*

» *En premier lieu, sont transférables depuis le 1er avril les comptes de départ définitif ouverts non seulement jusqu'au 20 septembre, comme le prévoyait la décision prise par le ministère algérien des finances le 21 septembre 1974, et, publiée le 26 septembre, mais aussi les comptes de départ définitif ouverts entre le 21 septembre 1974 et le 31 mars 1975.*

» *En second lieu, les Français titulaires de ces comptes de départ définitif, ouverts au plus tard le 31 mars 1975, doivent — pour obtenir le transfert de leurs fonds en France — se plier seulement aux formalités suivantes :*

1) Ecrire à l'organisme (Banque nationale d'Algérie, Banque extérieure d'Algérie, Crédit populaire d'Algérie, Centre de chèque postal d'Alger) tenant leur compte définitif, pour lui demander le transfert des fonds figurant à ce compte, en précisant l'intitulé complet du compte auquel, en France, leurs fonds doivent être portés, ainsi que le nom et l'adresse de l'établissement tenant ce compte ;

2) Joindre à cette lettre un certificat de résidence en France et un certificat de nationalité française ;

3) Joindre également — dans le cas où la somme figurant au compte de départ définitif en cause dépasse 60 000 dinars — une seconde lettre, adressée par l'intermédiaire de l'établissement tenant ce compte, à la Banque centrale d'Algérie, et lui demandant d'autoriser le transfert de cette somme.

[L'accord rendu public le 26 septembre (« le Monde » du 28 septembre 1974) concernait dix mille rapatriés — souvent de condition modeste — réinstallés en France et les « pieds noirs » qui, demeurés en Algérie, sont désireux de réaliser leur avoir avant de regagner la France.]

RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission a déformé un mot dans l'article consacré aux déclarations de M. Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie à Paris, publié *dans notre numéro daté 6-7 avril.* M. Bedjaoui avait déclaré, à Europe 1 : « *Beaucoup de Français, depuis quatre ans que je suis là, ont été encouragés par moi à revoir l'Algérie* » *et non à* « *revenir* » *en Algérie).* »



II. - Vaincre les vieux démons

De notre correspondant PAUL BALTA

La visite de M. Giscard d'Estaing en Algérie constitue une occasion pour les responsables des deux pays non seulement de faire le point sur la coopération bilatérale mais aussi de s'engager plus loin sur la voie d'une concertation qui pourrait être même structurée. (Voir « le Monde » du 9 avril.)

Alger. — L'histoire des rapports entre Paris et Alger a été faite, depuis 1830, d'occasions manquées. Il faut l'avoir à l'esprit pour vaincre les vieux démons. Trop de Français voient encore l'Algérie à travers les clichés qui leur ont été enseignés. Les dirigeants algériens s'en irritent parfois, provoquant à leur tour une crispation chez leur interlocuteur. La décolonisation des esprits est une entreprise longue et difficile. Autant que la réconciliation franco-allemande, la coopération franco-algérienne suppose, pour réussir, que les responsables s'attachent à transformer les mentalités.

L'histoire de l'Algérie a été pour sa plus grande part écrite par des hommes de l'époque coloniale. L'héritage arabo-musulman et la période turque ont été occultés, la résistance de la paysannerie et des élites minimisée ou interprétée d'une façon tendancieuse.

Tout un travail de relecture du passé est entrepris scientifiquement, tant en France qu'en Algérie, depuis quelques années (1). Ses résultats devraient commencer à se faire sentir dans les mass media et surtout dans les livres scolaires, car c'est le moyen le plus efficace de lutter contre les idées reçues et de combattre le racisme. De leur côté, certains ouvrages algériens, tout en exaltant légitimement le sentiment national, donnent parfois des Français une image par trop négative, contrastant avec le ton mesuré généralement adopté par la presse et par des dirigeants qui se gardent de tomber dans le manichéisme.

Les Algériens, qui ont entrepris le recensement de leur patrimoine dans tous les domaines, voudraient récupérer les archives déposées en 1962 à Aix-en-Provence. La France a accepté d'envisager la restitution de documents ne relevant pas des archives dites de « souveraineté » puisqu'elles concernent la période antérieure à la colonisation. Quant aux autres documents, ils pourraient être mis sur microfiches, mais cela risque d'être long. En attendant, les Algériens souhaitent avoir plus largement accès à ce fonds, qui intéresse non seulement leur histoire mais aussi la vie quotidienne pour l'établissement, par exemple, de fiches d'état civil.

Pour ce qui est du présent, l'effort de développement accompli par l'équipe en place, même s'il comporte des lacunes, est trop souvent ignoré ou déformé. On se plaît à souligner, au nord de la Méditerranée, que l'Algérie a hérité d'une infrastructure (administrative, industrielle, routière, etc.) non négligeable. Les Algériens ne le nient pas, mais ils rappellent le revers de la médaille: les traumatismes provoqués par cent trente ans d'une colonisation de peuplement, les bouleversements entraînés par huit ans de guerre, le déchirement culturel du pays entre une petite élite occidentalisée et une masse paysanne de langue arabe et de religion musulmane que la colonisation n'a guère formée, une économie tournée vers la métropole, une émigration organisée dès 1911 et qui a pris un caractère massif à partir de 1915 pour faire face aux besoins de la guerre et des usines d'armement.

Les soixante mille Français qui vivent et travaillent en Algérie peuvent, d'autre part, retrouver un univers familier à la radio, à la télévision, au cinéma. « *Qu'offre la France, dans les mêmes domaines, à plus d'un million de travailleurs arabes pour qu'ils n'aient pas l'impression d'être complètement déracinés ?* », demandent les Algériens. Si l'on répond que l'arabisation réduira probablement les programmes européens, l'interlocuteur rétorque : « *Est-ce anormal ? Toutefois, regardons la réalité en face. Prenez le cas de l'Irak, par exemple. Ce pays, demeuré fortement anglophone, publie depuis quelques années un quotidien et un hebdomadaire en français. L'Europe, et la France en particulier, demeure présente dans le monde arabe par ses livres, ses chansons et ses films, même quand ceux-ci sont traduits ou doublés en arabe.* »

Un problème de civilisation

Au-delà des travailleurs émigrés, les Algériens posent les problèmes en termes de civilisation : comment faire pour que les deux rives de la Méditerranée se comprennent et parlent le même langage ? Tout en admettant que certaines initiatives ont été prises en France, tant par Georges Pompidou que par M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 18 mars), ils souhaitent que la production cinématographique et littéraire algérienne et arabe soit plus largement diffusée dans le public français.

En attendant, les dirigeants algériens estiment que la mise entre parenthèses de l'héritage culturel arabe a des répercussions sur le comportement quotidien des Français, dont certains finissent par oublier que l'Algérie est devenue un pays souverain. Comment aurait réagi le gouvernement français si un haut fonctionnaire américain lui avait demandé de s'engager par écrit à faire de l'anglais la première langue vivante étrangère ? C'est pourtant ce qui s'est produit pour le français avec l'Algérie.

Les erreurs psychologiques

Des erreurs psychologiques — pour ne pas dire politiques — de ce genre, que l'on s'efforce ensuite de rattraper, ne manquent pas de provoquer des raidissements à Alger. Suffisent-elles à expliquer que certains responsables donnent l'impression que tel geste de bonne volonté de Paris ou le dévouement de nombre de coopérants sont en quelque sorte un dû, une juste compensation pour les préjudices passés ? Même si d'aucuns peuvent développer théoriquement des arguments pour justifier une telle attitude, il n'en demeure pas moins que dans la pratique elle a un effet décourageant et démoralisant sur le coopérant ou l'expert, qui ne se sent solidaire ni de la guerre d'Algérie, ni de la colonisation.

Dans le même temps, les plus hauts dirigeants, tout en dénonçant les crimes racistes et les attentats, prennent soin de prôner le calme et la dignité quand les cercueils des victimes reviennent dans les villages. On est aussi frappé par l'accueil réservé par le petit peuple aux « pieds-noirs » qui, de plus en plus nombreux, reviennent « *faire un tour pour voir le pays* ». Plusieurs Algériens nous ont dit : « *Collectivement, ils ont été victimes d'une histoire qui les dépassait. Mais nous les connaissions bien, ils vivaient avec nous et nous comprenons que pour chacun de ceux qui sont partis, souvent en perdant tout, ce fut un grand drame.* »

Point n'est besoin de multiplier les exemples pour montrer que la qualité des relations franco-algériennes tient autant aux décisions politiques qu'à des impondérables, à l'intuition et à la psychologie. La complexité de ces rapports surprend les étrangers qui s'en étonnent et avouent ne rien y comprendre. Il est vrai que la plupart des problèmes du contentieux rappellent des querelles de famille. Faut-il réellement s'en plaindre ? Malgré les tiraillements, il n'y a que les Algériens et les Français pour s'y retrouver, et le passage de la dispute à la concertation constitue par lui-même un lien et un gage d'espoir pour autant que l'on souhaite la réconciliation entre les peuples et pas seulement entre les Etats.

Pour ce qui est de l'avenir, un dirigeant algérien a formulé cette règle d'or : « *A la compréhension et à la sympathie, nous répondrons par une compréhension et une sympathie égales, étant entendu que chacun respectera la souveraineté et la dignité de l'autre.* » La formule pourrait être reprise par un Français. Aussi peut-on se demander si la solution consiste vraiment à vouloir passer d'un extrême à l'autre, des « *relations privilégiées* » à la « *banalisation* ». A un émissaire qui l'interrogeait un jour, le président Boumediène avait répondu: « *Les rapports entre la France et l'Algérie peuvent être bons ou mauvais, en aucun cas ils ne peuvent être banals.* » Il semble que M. Giscard d'Estaing soit arrivé à la même conclusion.

FIN

(1) Cf. en particulier *l'Algérie politique, histoire et société*, de Jean-Claude Vatin (éd. Armand Colin), Paris 1974, qui traite de l'Algérie avant l'indépendance et sera suivi d'un ouvrage de Jean Leca qui portera sur les institutions et le régime de l'Algérie indépendante. (Voir aussi *le Monde* daté 3-4 novembre 1974). « *Dresser l'inventaire du patrimoine national* ».

M. GEORGES GORSE : c'est vraiment la fin de la guerre d'Algérie.

M. Georges Gorse, ancien ministre, ancien ambassadeur de France en Algérie, maire de Boulogne, écrit dans la revue *France-Algérie*, à propos de la visite du président de la République à Alger : « *Cette fois, c'est vraiment la fin de la guerre d'Algérie. La visite de M. Giscard d'Estaing témoigne en effet, de la manière la plus solennelle, qu'une page d'histoire est enfin tournée et que les rapports entre les deux pays, désormais débarrassés de tout contentieux grave, entrent dans une phase plus sereine mais décisive pour leur avenir.* »

Estimant que, « *dans dix ans, l'Algérie sera l'un des pays les plus puissants de l'Afrique* », M. Gorse poursuit : « *Les Algériens attendent la définition et l'ouverture d'une nouvelle coopération globale dont la nécessité est chaque jour ressentie avec plus d'acuité.* »

EUROPE

Portugal

Lisbonne « restera fidèle à ses engagements » à propos des bases étrangères

Le M.F.A. se prononce pour la « voie socialiste » et le « pluralisme politique »

Le général Vasco Gonçalves, premier ministre, a déclaré, le mardi 8 avril à l'occasion d'une conférence de presse, qu'il n'appartenait pas au gouvernement provisoire de remettre en cause les traités internationaux conclus par l'Etat portugais avant le 25 avril 1974.

L'assemblée plénière du Mouvement des forces armées a, d'autre part, approuvé, dans la nuit du 7 au 8 avril, un document relatif à la « voie socialiste » portugaise. Ce texte se prononce en faveur du « pluralisme politique » et de la création de « structures de participation populaire à tous les niveaux ».

Sur le plan international, l'assemblée plénière du M.F.A. a appelé de ses vœux une politique d'indépendance nationale, « en collaboration avec tous les peuples du monde ».

Enfin, les autorités ont annoncé l'arrestation de cinquante militants du M.R.P.P. (Mouvement pour la réorganisation du parti du prolétariat, maoïste), récemment interdit. Selon cette organisation, une centaine de ses militants seraient incarcérés.

Lisbonne (*A.F.P.*). — Le Portugal reste fidèle aux traités internationaux conclus par l'ancien régime. En particulier, le pays « *remplira ses engagements* » relatifs aux bases étrangères situées sur son territoire, notamment aux Açores, mais il ne permettra pas qu'elles soient utilisées contre le peuple arabe. Enfin, il appartiendra au peuple de se prononcer, par le canal des institutions issues de la future Constitution, sur l'avenir des traités. Telles sont, dans le domaine de la politique internationale, les principales déclarations faites par le général Vasco Gonçalves à l'occasion d'une conférence de presse réunie, le mardi 8 avril, à Lisbonne.

Le premier ministre portugais — qui s'est prononcé en faveur de la conférence sur la sécurité européenne — a également indiqué que les investissements étrangers seront respectés, comme ils l'ont été lors de la récente nationalisation des banques et des compagnies d'assurances. « *Nous ne serions pas étonnés*, a pourtant déclaré le général Gonçalves, *si un boycottage économique était organisé contre le Portugal.* » Parmi les éléments laissant présager une telle action internationale, il a cité : le repli de certaines entreprises multinationales, et les récentes déclarations de M. Von Hassel, vice-président démocrate-chrétien du Bundestag, selon lesquelles il n'est « *pas souhaitable* » d'investir au Portugal.

Evoquant la tentative de coup d'Etat du 11 mars dernier, le chef du gouvernement a déclaré : « *Cela a été une attaque de plus contre notre révolution. Elle était attendue. Elle n'est pas non plus la dernière. Il s'agit d'un coup de la réaction auquel était lié le capital monopolistique national et international. Il avait pour but de freiner le processus de démocratisation en cours. Il a échoué grâce à la prompte réaction militaire et à l'alliance du peuple avec le M.F.A.* ».

S'agissant de la politique intérieure, le général Gonçalves a indiqué :

« *Le Conseil de la révolution établit les orientations générales, le gouvernement les suit* ». Et aussi : « *Nous nous proposons de construire une société socialiste ; mais, avant, il y aura une période de transition. Le socialisme, notre objectif final, nous devons l'atteindre dans une marche pacifique.* »

Quant à la « *plate-forme d'entente* », proposée par le Conseil de la révolution aux partis politiques, « *elle correspond à une garantie du processus historique, à une poussée pour consolider les gains vers le progressisme. Nous ne pouvons pas perdre par des voies électorales ce que nous avons acquis. Les partis doivent prendre en considération cette plate-forme qui garantit le processus révolutionnaire* ».

Le premier ministre s'est également déclaré hostile à l'application de la peine de mort, même aux auteurs du complot du 11 mars.

Dans le domaine économique enfin, le général Gonçalves a indiqué que « *les nationalisations des banques et des compagnies d'assurances ont été un premier pas. Elles seront suivies d'autres* ». Le premier ministre a indiqué qu'un « programme économique à court terme » serait rendu public dans deux ou trois semaines. Il portera sur l'emploi, les prix, les revenus, le coût de la vie et la limitation des profits. Il a également affirmé : « *Nous voulons faire une réforme agraire, mais avec sécurité. Notre premier effort portera sur les terrains des municipalités. Rien ne sera fait de façon autoritaire.* »

AFRIQUE

LE VOYAGE DE M. SAUVAGNARGUES AU MAROC

Rabat et Paris ont « des vues très proches » sur le conflit israélo-arabe

De notre correspondant

Rabat. — Le bref séjour à Rabat de M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, qui a regagné Paris le mardi 8 avril, a permis d'esquisser les thèmes principaux des entretiens qu'auront, au début du mois prochain, le roi Hassan II et le président Giscard d'Estaing, lors de la visite de ce dernier au Maroc.

Tant auprès du souverain que du chef de la diplomatie marocaine, le docteur Ahmed Laraki, M. Sauvagnargues a pu constater que, sur le problème du Proche-Orient, le Maroc et la France avaient des « *vues très proches* », les dirigeants des deux pays estimant qu'il fallait en arriver rapidement à un règlement global. Le ministre français aurait, à ce propos, rappelé la nécessité, selon Paris, d'une garantie internationale des frontières des Etats de la région, impliquant la coexistence de l'Etat d'Israël avec ses voisins arabes. Les vues seraient très proches aussi sur la préservation de la paix en Méditerranée et sur les liens à maintenir et à développer entre le Maroc et l'Europe ; il s'agit en effet d'un aspect du dialogue euro-arabe auquel le royaume et les autres pays du Maghreb peuvent apporter une contribution déterminante. Le Maroc souhaite voir la France contribuer à aplanir dans les meilleurs délais, en faveur de Rabat, les difficultés que rencontre depuis plus d'un an le renouvellement de l'accord d'association du Maroc à la Communauté économique européenne, et faire preuve de compréhension à l'égard de la revendication marocaine sur le Sahara espagnol.

Les Français voudraient voir apprécier plus largement, dans certains cas, par les autorités marocaines, la somme transférable par nos compatriotes en cas de départ définitif, afin d'éviter un gel d'une partie de leurs avoirs (1).

Les deux parties entendent préparer d'une manière aussi complète que possible, avant la venue du président Giscard d'Estaing, un règlement du contentieux domanial franco-marocain (*le Monde* du 8 avril) et une convention de garantie des investissements.

LOUIS GRAVIER.

(1) En cas de départ définitif, les étrangers peuvent transférer, s'ils ont résidé de trois à cinq ans au Maroc, 35 000 dirhams ; de cinq à dix ans : 60 000 dirhams ; de dix à quinze ans : 80 000 dirhams ; de quinze à vingt-cinq ans : 100 000 dirhams. Si le surplus n'est pas affecté à un investissement, il doit être obligatoirement versé en banque à un « compte capital » dont l'utilisation reste limitée (le dirham vaut environ 10 % de plus que le franc).

INCIDENT NAVAL ENTRE L'ESPAGNE ET LE MAROC

Madrid (*A.F.P., Reuter*). — Un incident naval a opposé lundi 7 avril, en fin d'après-midi, deux bâtiments de guerre espagnols à une vedette armée marocaine qui venait d'arraisonner deux chalutiers en haute mer. Le communiqué du ministère espagnol de la marine, publié mardi à ce sujet, précise que l'un des bateaux de pêche, le *Lineiros*, a pu être dégagé par le contre-torpilleur *Langara*. Deux marins marocains ont été fait prisonniers lors de cette opération, mais les six pêcheurs espagnols, qui avaient été transférés sur la vedette marocaine, n'ont pu être délivrés. L'autre chalutier, le *Noroeste*, n'a pu être repris, le patron ayant demandé à la corvette *Nautilus* de ne pas intervenir, car il était menacé par un marin marocain armé d'une mitraillette. Le bâtiment de guerre espagnol a donc laissé la vedette marocaine escorter le *Noroeste* vers un port marocain.

Selon le ministère espagnol de la marine, l'incident se serait déroulé « *dans les eaux libres, hors de la juridiction de l'un ou l'autre pays* », à 30 milles marins des côtes espagnoles et à 35 milles des côtes marocaines.

Rhodésie

Les troupes sud-africaines seront retirées du pays avant juin 1975

De notre envoyé spécial

Dar-Es-Salaam. — Les unités para-militaires sud-africaines stationnées en Rhodésie seront rapatriées avant le mois de juin. Ce retrait, annoncé mardi 8 avril par M. Mwaanga, ministre zambien des affaires étrangères, devrait accentuer l'isolement du régime minoritaire de M. Ian Smith à la veille de l'indépendance du Mozambique voisin, prévue pour le 25 juin. Les unités de « police » sud-africaines — dont les effectifs sont généralement évalués à deux mille hommes — participaient à la lutte contre la guérilla africaine sur le Zambèze. Elles avaient déjà été repliées sur des positions moins avancées au début de l'année.

M. John Vorster, premier ministre sud-africain, avait répété, depuis les accords controversés de Lusaka et le cessez-le-feu annoncé par M. Smith le 11 décembre dernier, que ses troupes seraient rapatriées lorsque le « terrorisme » aurait pris fin en Rhodésie. Il faut croire qu'une telle assurance lui a été donnée. La décision du premier ministre sud-africain intervient, en tout cas, après le démantèlement de la direction de la Zimbabwe African National Union (ZANU), le mouvement nationaliste qui a lancé la guérilla contre le régime de Salisbury.

Fin mars, les principaux dirigeants de la ZANU ont été arrêtés à Lusaka dans le cadre d'une enquête menée par la police zambienne sur le meurtre du numéro deux du mouvement, Herbert Chitepo. Leurs bureaux ont été fermés, et la ZANU comme la ZAPU (Zimbabwe African People's Union) ont été tout récemment déclarées hors la loi par le gouvernement de M. Kaunda. Celui-ci ne reconnaît plus que l'African National Council, qui coiffe, depuis la déclaration d'unité du 7 décembre, les autres mouvements nationalistes de Rhodésie.

Depuis lors, la frontière entre la Zambie et la Rhodésie a été fermée par la police zambienne et plusieurs centaines de jeunes recrues et de guerilleros de la ZANU auraient été arrêtés. Ainsi coupées de leurs bases, les unités de guérilla qui opèrent dans le nord-est de la Rhodésie ne disposeraient plus que de deux mois de réserves de munitions.

Dans les couloirs de l'O.U.A., la nouvelle a nettement renforcé la position des présidents Kaunda (Zambie), Khama (Botswana) et Nyerere (Tanzanie) qui, avec l'appui de M. Samora Machel, le président du FRELIMO (Mozambique), ont pris l'initiative à la fin de 1974 de relancer la négociation du problème rhodésien. Jusqu'à présent leurs démarches ne paraissaient pas conduire très loin, M. Ian Smith ayant résisté aux pressions de l'Afrique du Sud, qui l'invitait à faire des concessions.

Le premier ministre rhodésien peut maintenant prendre la mesure de son isolement. Il a déjà, sur l'intervention de Pretoria, accepté de relâcher le pasteur Sithole pour lui permettre de se rendre à Dar-Es-Salaam et d'y assister à la conférence des ministres de l'O.U.A. Il ne pourra plus compter, d'ici deux mois, sur l'appui militaire sud-africain, dont l'importance psychologique était devenue décisive. Il serait désormais étonnant que l'O.U.A. ne laisse pas suivre son cours une négociation dont l'organisation panafricaine n'a pas pris l'initiative mais qui semble bien se retourner contre le régime de Salisbury.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● LE GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN a adressé, mardi 8 avril, une « *ferme protestation* » au gouvernement portugais à la suite des coups de feu essuyés lundi à Luanda par un Boeing 747 sud-africain. M. Vorster, premier ministre sud-africain, a déclaré que l'appareil a pu être confondu avec un avion portugais transportant des dirigeants du Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.). Il a précisé que l'escale de Luanda ne sera plus utilisé jusqu'à nouvel ordre par les avions sud-africains se rendant en Europe. — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

Espagne

● LE DIRECTEUR DU *CORREO DE ANDALUCIA* a été remis en liberté sous caution le 7 avril. M. Federico Villagran avait été arrêté le 31 mars pour avoir publié dans son journal une information annonçant le débarquement de sept mille soldats à la base américaine de Rota, près de Cadix, en vue d'une éventuelle intervention au Portugal. — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

Inde

● M. MORARJI DESAI, ancien vice-premier ministre indien et l'une des personnalités les plus importantes de l'opposition au gouvernement de Mme Gandhi, a commencé, lundi 7 avril, une grève de la faim pour réclamer des élections générales dans l'Etat du Goudjerat et la levée de l'état d'urgence dans tout le pays. M. Desai est âgé de soixante-dix-neuf ans, et son geste met en difficulté le premier ministre.

PROCHE-ORIENT

ISRAEL DEMANDERA LA PROLONGATION DE SIX MOIS DU MANDAT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES AU SINAI

La visite de M. Yasser Arafat au Caire, où le président de l'O.L.P. séjourne depuis lundi 7 avril, aurait permis d'améliorer les relations entre l'Organisation de libération de la Palestine et le gouvernement égyptien. Les Palestiniens avaient observé avec méfiance les efforts de l'Egypte pour parvenir à un nouvel accord de dégagement avec Israël par l'entremise de M. Kissinger. Après l'échec de la mission du secrétaire d'Etat, ils avaient rejeté la suggestion présentée par le président Sadate de faire représenter l'O.L.P. par la Ligue arabe en cas de reprise de la conférence de Genève (*le Monde* du 1er avril). Reçu lundi par le chef de l'Etat égyptien, M. Arafat a décrit la période de tension du mois dernier comme « *un nuage d'été qui jette une ombre, mais qui est maintenant dissipé* ».

● *A Jérusalem*, d'autre part, on a appris mardi que M. Joseph Tekoah, représentant d'Israël aux Nations unies, demanderait au Conseil de sécurité de prolonger de six mois le mandat de la force des Nations unies sur le front israélo-égyptien, qui vient à expiration le 24 avril. Le président Sadate avait annoncé, pour sa part, que l'Egypte ne prolongerait que de trois mois le mandat de cette force.

● *A Washington*, où M. Kissinger a rencontré mardi l'ambassadeur d'Israël, M. Simha Dinitz, le réexamen de la politique américaine concernant le Proche-Orient est toujours en cours.

● *Le comité exécutif de l'Association des amis de l'ALIAH des jeunes* informe que le mouvement de l'ALIYAH — 52, rue Richer — n'a absolument aucun rapport avec l'ALIAH des jeunes — 256, rue Marcadet — présidée par la baronne Alix de Rothschild, qui a pour but de faire connaître et d'aider matériellement les deux cent cinquante institutions en Israël qui accueillent et éduquent en permanence plus de quatorze mille enfants âgés de treize à dix-sept ans.

● *Un projet de rencontre, à Alger*, entre MM. Giscard d'Estaing et Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), annoncé ce mercredi 9 avril par deux quotidiens de Beyrouth, est démenti par la présidence de la République.

LA SITUATION AU KURDISTAN

Le général Barzani préconise un contrôle international du sort des réfugiés

De notre correspondante

Genève. — MM. Jean-Claude Luthy et Michael Flaks, délégués de la Fédération internationale des droits de l'homme (F.I.D.H.), sont rentrés le 6 avril au soir, à Genève, après un séjour en Iran et à la frontière irakienne, au cours duquel ils ont pu visiter plusieurs camps de réfugiés kurdes et rencontrer le chef de la révolution kurde, le général Barzani. Les deux délégués estiment que l'objectif actuel du gouvernement de Téhéran est de mettre fin au conflit kurde par une politique de dispersion et d'assimilation forcée.

Cette politique a déjà été mise partiellement en application avec le concours du Soleil et Lion rouges (Croix-Rouge iranienne), qui a pris la relève au Kurdistan de la Croix-Rouge internationale, interdite par les autorités de Bagdad. Sur les vingt mille familles kurdes réfugiées en Iran dans une dizaine de camps, douze mille sont déjà en cours de dispersion. Ce sont celles dont le chef de famille ou un autre membre exercent des professions utiles à l'économie du pays. Pour ne citer qu'un exemple, quarante-six médecins kurdes réfugiés ont été intégrés ou envoyés à l'étranger, notamment au Pakistan.

Au cours de l'entrevue qu'il a accordée aux représentants de la F.I.D.H. dans la nuit où le cessez-le-feu a pris fin (le 31 mars à minuit), le général Barzani a lancé un appel en faveur d'un contrôle international du sort des réfugiés du Kurdistan afin « *d'arrêter l'ethnocide en cours* ». D'autre part, toujours selon ces représentants, trente mille peshmergas (combattants kurdes) sont regroupés et formés au maniement des armes les plus modernes dans des camps iraniens. Il semblerait que Téhéran garde ainsi un atout en réserve pour le cas où ses relations avec Bagdad prendraient un tour difficile.

L. V.

EUROPE

Avant la visite du chef de gouvernement de Belgrade en U.R.S.S.

La presse soviétique rend hommage à la résistance yougoslave

M. Djemal Bjeditch, président du gouvernement fédéral yougoslave, fait à partir du mercredi 9 avril une visite officielle d'une semaine à Moscou. Durant son séjour, il a l'intention de donner une impulsion nouvelle aux échanges économiques, qui devraient atteindre en 1975 2 milliards de dollars, et faire de l'U.R.S.S. le premier client de la Yougoslavie et son second fournisseur. La Yougoslavie a besoin de compléter son approvisionnement en produits énergétiques.

Sans qu'il soit question pour autant, nous dit notre correspondant à Belgrade Paul Yankovitch, d'une adhésion directe ou indirecte de la Yougoslavie au Comecon, une certaine concertation dans l'établissement des plans économiques sera nécessaire. Il faudra notamment définir les grandes lignes d'un accord de commerce pour la période allant de 1976 à 1980 et portant sur 15 milliards de dollars d'échanges, soit le double du chiffre atteint durant les cinq années précédentes.

Avant la visite de M. Bjeditch, une polémique a mis aux prises des personnalités des deux pays à propos du rôle de la résistance yougoslave et de l'armée rouge pendant la guerre.

De notre correspondant

Moscou. — A la veille de l'arrivée en U.R.S.S. de M. Bjeditch, pour éviter une nouvelle polémique avec le maréchal Tito à propos du rôle de l'armée rouge dans la libération de la Yougoslavie, les *Izvestia* et l'agence Tass ont rendu hommage, le mardi 8 avril, à « *la lutte héroïque des patriotes yougoslaves contre l'hitlérisme, lutte qui a commencé dès le 7 juillet 1941* ». Ces mises au point sont manifestement destinées à rectifier le sens d'un article publié le 27 mars dans le *Rude Pravo*, organe du P.C. tchécoslovaque, par le général Yakoubovski, commandant en chef du pacte de Varsovie. Cet article allait entraîner, le 2 avril dernier, une verte réplique du maréchal Tito, qui s'était notamment indigné à Skopje de voir « *la Yougoslavie assimilée à la Bulgarie fasciste* » (*le Monde* du 29 mars et du 4 avril 1975).

L'article des *Izvestia* et la dépêche de l'agence Tass ne font pas, bien sûr, allusion aux écrits du général Yakoubovski, ni à la réponse du maréchal Tito, mais leur but est clair : il s'agit d'apaiser le chef de la résistance yougoslave en rendant à César ce qui lui appartient, de mettre un terme à une polémique qui ne pourrait que gêner la célébration du trentième anniversaire de la victoire sur l'hitlérisme, auquel les Soviétiques veulent donner une ampleur toute particulière au mois de mai prochain.

Le commentaire des *Izvestia* est d'ailleurs consacré à la visite de M. Bjeditch. Le correspondant du journal soviétique à Belgrade profite de l'occasion pour rappeler que la résistance yougoslave a commencé le 7 juillet 1941, et qu'elle a « *beaucoup contribué à la victoire contre le fascisme* », même si c'est sur le front est — c'est-à-dire en Russie — que « *s'est joué le sort de l'humanité* ». Les *Izvestia* rappellent également que ce n'est qu'en octobre 1944 que les troupes soviétiques sont entrées en Yougoslavie « *à la demande du maréchal Tito* » et qu'elles ont participé à la libération de Belgrade. Les *Izvestia* condamnent, d'autre part, une nouvelle fois, certains organes de la presse occidentale pour avoir évoqué, au cours des derniers mois, la possibilité d'une intervention militaire soviétique en Yougoslavie.

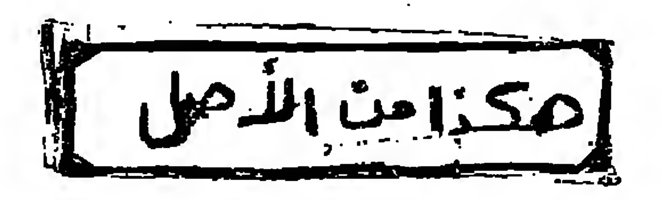
Pour sa mise au point, l'agence Tass a fait appel à l'historien soviétique Vladimir Zélénine, qui appartient à l'Institut des études slaves et balkaniques de Moscou. Dans une déclaration à l'agence soviétique, M. Zélénine rappelle que « *les peuples de Yougoslavie ont déployé plus tôt que les autres peuples d'Europe soumis au joug fasciste, une guerre de partisans contre les occupants fascistes. (...) C'est à l'armée de libération et aux partisans yougoslaves qu'appartient le mérite d'avoir attiré sur eux une importante quantité de troupes fascistes pour favoriser ainsi d'une manière efficace les opérations sur d'autres théâtres de la guerre. (...)* »

M. Zélénine précise également que l'armée de libération de la Yougoslavie comptait, vers la fin de la guerre, près de 800 000 soldats, et que la Yougoslavie a subi « *d'immenses pertes humaines et matérielles* ». « *1 700 000 personnes, soit un habitant sur dix, ont trouvé la mort sur les champs de bataille* », ajoute-t-il.

Sans donner de date ni de détail, l'écrivain soviétique affirme également que « *notre pays a organisé dès que possible l'approvisionnement de l'armée nationale de libération yougoslave en artillerie, chars, avions, munitions et médicaments* ».

On ne pense pas à Moscou que le maréchal Tito se rende dans la capitale soviétique au mois de mai prochain pour la célébration du trentième anniversaire de la victoire. En fait, c'est à M. Brejnev qu'il revient de faire une visite en Yougoslavie, le maréchal Tito s'étant rendu lui-même en U.R.S.S. en 1972 et en 1973. A plusieurs reprises, les Yougoslaves ont invité M. Brejnev à se rendre à Belgrade, mais aucune date n'a encore pu être fixée.

JACQUES AMALRIC.



ASIE

LA GUERRE EN INDOCHINE

Au Cambodge

Le premier ministre dément avoir pris contact avec l'« autre côté »

Tandis que le grignotage des positions républicaines autour de Phnom-Penh se poursuit, un mouvement en faveur d'une négociation avec l'« *autre côté* » se développe dans la capitale cambodgienne.

Les Khmers rouges n'étaient plus, mardi soir 8 avril, qu'à 5 kilomètres de l'aéroport de Pochentong. En revanche, les républicains étaient parvenus à colmater les brèches faites par les révolutionnaires dans les défenses nord et nord-ouest de la capitale. « *Nous devons renforcer notre front intérieur en mobilisant toute notre énergie. Nous ne capitulerons jamais* », a déclaré le premier ministre républicain, M. Long Boret, à un représentant de l'Associated Press. Rentré à Phnom-Penh mardi, M. Boret a finalement fait démentir les informations selon lesquelles « *il aurait pris contact, à Bangkok, avec les forces antigouvernementales* », afin de négocier les conditions d'un cessez-le-feu (*le Monde* du 9 avril). Il a reçu, d'autre part, l'ambassadeur des Etats-Unis — dernier chef de mission diplomatique resté en poste à Phnom-Penh.

Les propos du ministre des affaires étrangères thaïlandais faisant état d'une rencontre, lundi, à Bangkok, entre M. Boret et un représentant de l'« *autre côté* », ont également fait l'objet, mardi soir, d'un nouveau démenti du prince Sihanouk à Pékin. Le prince a mis le ministre thaïlandais au défi de révéler le nom et les fonctions de l'interlocuteur qui aurait rencontré le « *super-traître Long Boret ou un autre* ». S'il s'agissait réellement d'un membre du Front d'union nationale du Cambodge, il serait déclaré « *traître à la résistance nationale et châtié* », a-t-il dit.

Le président du FUNC a, d'autre part, adressé un message au sénateur américain Mansfield, indiquant que si les Khmers rouges tardent à prendre Phnom-Penh c'est seulement parce qu'ils craignent de provoquer l'intervention américaine.

A Phnom-Penh, trois représentants des enseignants et étudiants, de la hiérarchie bouddhique et des ouvriers ont annoncé, mardi, la très prochaine création d'un « *comité pour la négociation avec les Khmers de l'autre côté* ». Ils demandent en outre que « *tous les dirigeants républicains actuels quittent le pouvoir parce qu'ils sont incapables de mettre fin à la guerre* ». « *Leur connivence avec une puissance étrangère ne permet pas de résoudre le problème khmer mais ne peut, au contraire, que l'aggraver de jour en jour. L'aide américaine n'a servi qu'à édifier la fortune de certains corrompus avant qu'ils ne partent à l'étranger* », ajoutent-ils.

L'OR DE LA RÉPUBLIQUE...

Selon le mouvement ouest-allemand Initiative internationale de solidarité avec le Vietnam (Francfort), les autorités de Saigon ont récemment tenté de faire parvenir en Suisse 16 tonnes d'or.

La demande aurait été adressée à cette fin à la compagnie suisse de transports aériens Balair le 26 ou le 27 mars. Un appareil devait en effet apporter le 31 mars à Saigon de l'aide humanitaire envoyée par la Croix-Rouge ouest-allemande. Balair aurait refusé de prendre les lingots au retour, en invoquant le fait que l'appareil ne rentrait pas directement à Bâle.

Si l'information est vraie, de quel or s'agit-il ? De l'or de la République ? Mais dans les coffres-forts de quelles personnes privées devait-il s'entasser ?

J. D.

MALGRÉ L'INSISTANCE DU GOUVERNEMENT

Les parlementaires américains restent hostiles à toute aide supplémentaire au régime de Saigon

Le président Ford, qui doit prononcer jeudi un discours de politique étrangère, a convoqué, ce mercredi 9 avril, le Conseil national de sécurité pour un examen de la situation au Vietnam du Sud. Alors que le vote par le Congrès de tout crédit supplémentaire pour le régime de Saigon paraît extrêmement improbable, on croit savoir que le gouvernement américain prépare des plans non seulement pour l'évacuation de ses propres ressortissants au Vietnam du Sud, mais également pour celle de cent à cent cinquante mille Vietnamiens qui seraient exposés à des représailles s'ils tombaient aux mains des forces révolutionnaires. C'est à cette tâche que sont destinés quatre mille « marines », déployés actuellement dans la région allant du golfe de Thaïlande jusqu'aux Philippines en passant par les eaux internationales au large du Vietnam du Sud.

De notre correspondant

Washington. — Le gouvernement semble résigné à livrer au Capitole une bataille perdue d'avance, une sorte de baroud d'honneur au sujet du Vietnam. Les dirigeants, à commencer par M. Kissinger et le secrétaire à la défense, M. Schlesinger, ne peuvent, en effet, se faire d'illusions sur les chances de faire approuver par le Congrès des crédits supplémentaires d'assistance pour le Vietnam.

Néanmoins, dans des dépositions à huis clos devant les commissions des forces armées des deux Chambres, le général Weygand, chef de l'état-major de l'armée, de retour de mission au Vietnam, a plaidé, le mardi 8 avril, pour la prolongation de l'aide au Vietnam. « *Tout n'est pas perdu* », a déclaré le général. Sans évaluer de manière précise les besoins immédiats (selon certaines sources, le général envisagerait de demander 500 millions de dollars, soit 200 millions en plus de la demande initiale déjà repoussée par le Congrès), il a dit, dans ses réponses aux journalistes, que, si elles ne recevaient pas une aide militaire supplémentaire, les forces de Saigon ne pourraient pas résister.

Dans le climat politique actuel, ces propos ont pris le caractère d'une provocation et plusieurs membres du Congrès, à commencer par le sénateur Humphrey (Minnesota), ont exprimé leur mécontentement. « *On continue de nous mentir... C'est dégoûtant et décourageant... Pas un sou de plus pour des gens qui ne veulent plus se défendre...* », a déclaré le sénateur du Minnesota, exprimant un état d'esprit très général. Pendant les vacances qu'ils ont passées dans leurs circonscriptions, la grande majorité des parlementaires ont entendu à peu près le même langage : « *En voilà assez... Plus d'argent pour cette guerre... Mais le maximum pour un effort « humanitaire » d'envergure...* »

Pourquoi, alors, cette insistance du gouvernement à demander des crédits alors qu'il sait aller au devant d'une défaite certaine ? La seule explication retenue par les observateurs est que le gouvernement veut démontrer à l'opinion mondiale qu'il a fait l'impossible en faveur du Vietnam et que le Congrès portera en fin de compte la responsabilité du désastre.

La mauvaise humeur du Capitole s'est fait sentir sur un autre terrain, celui de l'aide aux réfugiés à propos du transfert des orphelins vietnamiens. Le Congrès aurait dû être consulté au préalable, ont dit certains, tandis que d'autres voulaient être assurés que les enfants transportés n'avaient pas d'autres parents sud-vietnamiens auxquels les confier. Le représentant du gouvernement a indiqué que les orphelins n'étaient envoyés aux Etats-Unis qu'en « *dernier ressort* ». Mais, surtout, les sénateurs Kennedy et Humphrey ont souligné la nécessité d'aider tous les réfugiés, où qu'ils se trouvent, au Nord ou dans le Sud. A cette fin, ils recommandent que « *l'aide humanitaire américaine* » soit distribuée soit par l'intermédiaire des Nations unies, soit après une démarche directe auprès du Vietcong. Un haut fonctionnaire du département d'Etat a précisé à ce sujet que le problème de l'aide aux personnes en détresse dans les secteurs contrôlés par les forces révolutionnaires était discuté au sein du Conseil national de sécurité et que le président en parlerait dans son discours de jeudi.

« *L'internationalisation* » de l'aide aux réfugiés pose en effet des problèmes puisque, en fin de compte, dit-on, les communistes en seront les bénéficiaires dans la mesure où une organisation internationale assumera à leur place leurs responsabilités vis-à-vis de populations victimes de leur offensive. Les aspirations humanitaires, le désir de conciliation, défavorisent objectivement les alliés de Saigon qui pourraient s'inquiéter de la sollicitude américaine officielle envers l'adversaire communiste.

Il fallait prévoir, enfin, que le sénateur Jackson, officiellement candidat à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de 1976, utilise la tragédie du Vietnam à des fins politiques. « *Des arrangements secrets ont été conclus au moment des accords de Paris entre l'administration Nixon et le gouvernement de Saigon, impliquant des décisions graves pour les Américains* », a-t-il dit. Le président Ford n'en a été informé que récemment, a ajouté le sénateur, en annonçant qu'il se proposait d'interroger sous serment les officiels. Mais il n'a pas indiqué de manière précise sur quoi portaient ces « *arrangements* ». Le département d'Etat a réitéré à ce sujet le démenti déjà donné par M. Kissinger qui avait affirmé que l'engagement des Etats-Unis n'était pas légal, mais moral. Le sénateur Mansfield, leader de la majorité démocrate, a manifesté sa surprise en observant pour sa part que M. Kissinger ne l'avait jamais informé d'un arrangement secret... L'initiative du sénateur Jackson vise en fait M. Kissinger, accusé d'avoir dissimulé au Congrès des accords secrets concernant les discussions sur la limitation des armes stratégiques, la négociation sur le *trade bill* et, d'une manière générale, d'avoir manifesté une obsession de secret dans la conduite de la diplomatie.

HENRI PIERRE.

EN DÉPIT DE NOMBREUSES CRITIQUES

Les évacuations d'orphelins se poursuivent

Les évacuations d'orphelins sud-vietnamiens vers les Etats-Unis ou d'autres pays disposés à les recueillir se poursuivent, à un rythme toutefois moins rapide et sans la publicité qui a accompagné les premiers départs. Le lundi 7 avril, les autorités de Saigon avaient interrompu ces évacuations. Le lendemain, cinq avions de l'armée de l'air américaine basés aux Philippines ont pris à leur bord à Saigon de nouveaux orphelins, ainsi que des réfugiés voulant quitter le Vietnam du Sud. Le président Ford a autorisé la venue aux Etats-Unis de deux mille orphelins ; mille trois cent cinq y avaient trouvé asile le 8 avril.

La décision américaine de faciliter l'émigration d'enfants et d'adultes sud-vietnamiens continue de susciter de vives critiques. Le ministère nord-vietnamien des affaires étrangères a qualifié mardi cette opération de « *kidnapping* ». « *C'est une opération malsaine ; on se moque du monde ; c'est une chose abominable* », a déclaré le premier ministre nord-vietnamien, M. Pham Van Dong. Dans un communiqué, la R.D.V.N. proteste d'autre part contre la présence dans les eaux territoriales du Vietnam du Sud de bâtiments de guerre américains et de cargos civils avec à leur bord des « marines » ayant « *prétendument mission d'évacuer des réfugiés et de protéger les ressortissants américains* ».

A Moscou, les *Izvestia* font également remarquer que si l'opération « *évacuation* » est présentée comme un acte humanitaire, elle a pour premier objectif de détourner l'attention de l'opinion publique américaine de l'effondrement du régime Thieu et de la politique des Etats-Unis au Vietnam du Sud, et, pour second but, de permettre à des avions américains, sous prétexte d'opérations de sauvetage, d'apporter des armes et des munitions au Vietnam du Sud.

Des organisations charitables ou de secours ont également adressé une mise en garde contre les adoptions hâtives d'orphelins vietnamiens (c'est le cas de la Croix-Rouge britannique et du Fonds pour le sauvetage des enfants) ou se sont prononcées nettement contre (notamment les organisations suisses : Caritas catholique, Comité d'aide des Eglises évangéliques et Croix-Rouge helvétique).

● *Un Boeing-707, chargé de 15 tonnes de médicaments*, et mis à la disposition de l'organisation « Fraternité-Vietnam S.O.S. », par l'Union syndicale des industries aéronautiques et spatiales françaises, a quitté Paris, mercredi 9 avril, à destination de Vientiane. Cette aide humanitaire sera ensuite acheminée vers Da-Nang et d'autres villes contrôlées par le G.R.P. D'autre part, Caritas International enverra une assistance humanitaire à Saigon. A la liste des organisations recueillant des fonds pour venir en aide aux populations vietnamiennes, et publiée dans *le Monde* daté 6-7 avril, il faut ajouter le Comité catholique contre la faim et pour le développement (47, quai des Grands-Augustins 75006 Paris).

— *Le magazine Parents* organise, avec la Ligue des droits de l'homme, l'envoi d'une antenne médico-chirurgicale de pédiatrie qui aura mission de s'installer n'importe où au Vietnam, là où les besoins des enfants apparaîtront le plus urgent (40, avenue George-V, 75008 Paris).

Corée du Sud

HUIT PENDAISONS A SÉOUL

Séoul (*A.P., Reuter*). — *Huit personnes accusées d'avoir participé, il y a un an, à un complot en vue de renverser le régime du président Park Chung Hee, ont été pendues le mercredi 9 avril, annonce le ministère sud-coréen de la défense. Les condamnés faisaient partie d'un groupe de vingt-deux personnes qui avaient été jugées par l'une des cours martiales spéciales instaurées en vertu des décrets d'exception proclamés en janvier et avril 1974 par le président Park. Les peines de mort avaient été confirmées, mardi, par la Cour suprême.*

L'armée a d'autre part occupé mardi le campus de l'université de Corée à Séoul, un quart d'heure après que le président Park en eut ordonné la fermeture à la suite de manifestations étudiantes qui se poursuivaient depuis plusieurs jours. Une trentaine d'étudiants qui se trouvaient encore sur les lieux ont été arrêtés.

[Les exécutions de Séoul confirment le très net durcissement du régime du président Park, qui avait un moment paru vouloir renoncer à ses méthodes brutalement répressives contre toute forme d'opposition. Une partie des décrets d'exception avaient en effet été suspendus au mois d'août dernier, peu après l'attentat qui avait coûté la vie à Mme Park. Au mois de février 1975, au lendemain du référendum sur la Constitution, qui lui avait donné une large majorité, le président sud-coréen avait fait d'autre part libérer bon nombre de prisonniers politiques. Depuis cette époque, toutefois, et avant même que ne commence l'agitation étudiante de ces derniers jours, plusieurs des personnalités libérées avaient été de nouveau appréhendées — en particulier le poète Kim Chi Ha — pour avoir publiquement dénoncé les tortures qui leur avaient été infligées durant leur détention.]

Japon

M. CEAUSESCU A SIGNÉ A TOKYO PLUSIEURS ACCORDS DE COOPÉRATION

(*De notre correspondant.*)

Tokyo. — Trois accords de coopération ont été signés mardi 8 avril par le président Ceausescu, à la fin d'une visite de six jours au Japon. Ils portent sur la coopération scientifique et technique, les questions culturelles et la simplification des formalités de visa.

Le président roumain a été reçu avec beaucoup de chaleur. Le resserrement des liens économiques avec le Japon que recherche la Roumanie s'insère dans son effort général pour développer ses relations d'affaires avec les pays non communistes.

Du point de vue japonais, le développement des relations avec la Roumanie fait partie d'une entreprise commencée vers 1972 pour prendre pied plus largement sur les marchés de l'Europe de l'Est. Le commerce japonais avec la Roumanie a quintuplé en quatre ans.

Le nouveau plan quinquennal roumain commençant en 1976, le président a demandé à cette fin au gouvernement japonais des prêts et crédits gouvernementaux qui s'ajouteraient à la coopération économique et financière déjà assurée sur le plan privé. Tokyo a répondu que l'aide gouvernementale japonaise va seulement à des pays sous-développés, ce qui n'est pas le cas de la Roumanie. Mais le Japon est disposé à consentir un prêt de la banque Export-Import.

ROBERT GUILLAIN.

AMÉRIQUES

Argentine

L'ancien président Campora va rentrer à Buenos-Aires

Un coup d'Etat militaire en Argentine serait « imminent » et le général Alejandro Lanusse, ancien chef de l'Etat argentin, « se tient prêt à répondre à l'appel de son pays », affirme le journaliste anglais Richard Gott, dans le numéro du 9 avril du quotidien The Guardian. *En effet, si les résultats des élections qui doivent se dérouler dimanche prochain dans la province de Misiones, au nord-est du pays, sont défavorables au gouvernement,* « les militaires considéreront cela comme le signal qu'ils attendent ».

D'autre part, la police argentine a annoncé que quatre des six personnes dont les corps avaient été découverts criblés de balles le dimanche 6 avril, près de l'aéroport international de Buenos-Aires (le Monde *du 8 avril), étaient des réfugiés chiliens.*

De notre correspondant

Mexico. — L'ancien président argentin Hector Campora, installé à Mexico depuis une quinzaine de mois, se prépare à rentrer à Buenos-Aires, où il espère jouer un rôle important dans l'élection présidentielle de 1976. Il vient de publier à Mexico un ouvrage intitulé *le Mandat de Peron*, dans lequel il retrace les événements qui se sont déroulés entre sa nomination comme représentant personnel de Juan Peron, en novembre 1971, et sa « démission » de la présidence de la République, le 13 juillet 1973.

Elu à la magistrature suprême en mai 1973, M. Campora avait dû s'effacer afin de permettre une nouvelle élection présidentielle que le général Peron, rentré de son exil madrilène, remporta haut la main, en septembre de la même année.

Bien qu'il n'ait rien dit à ce sujet, on pense à Mexico que M. Campora pourrait représenter le péronisme de gauche au cours de la campagne présidentielle de 1976. C'est en tout cas le souhait du Parti péroniste authentique créé en Argentine le 12 mars dernier. Cette formation rassemble déjà plusieurs personnalités libérales de Buenos-Aires. Selon certaines informations, les Montoneros, organisation clandestine de guérilla, ont proposé leur soutien aux dirigeants du nouveau parti.

Depuis qu'il a abandonné la charge d'ambassadeur au Mexique que lui avait confié Juan Peron, M. Campora a reçu de nombreux visiteurs, en particulier des membres des jeunesses péronistes. Au cours de son bref passage au pouvoir, M. Campora avait décrété la libération de nombreux prisonniers politiques et il entretenait de bons rapports avec les secteurs progressistes du Mouvement justicialiste.

J. C.

DÉFENSE

POINT DE VUE

M. Marchais et l'OTAN

par JOËL LE THEULE (*)

LES propos de M. Marchais dans l'émission d'Antenne 2 reprenaient un certain nombre d'arguments que *l'Humanité* avait développé le 15 mars 1975. Intitulé : « M. Chirac se dérobe », cet article, auquel la rédaction du journal a visiblement voulu donner presque dans la présentation numérotée des arguments toutes les apparences du sérieux, prétendait apporter les preuves démontrant la volonté du *« pouvoir giscardien »* de faire *« rentrer la France dans le giron de l'OTAN »*.

Le parti communiste n'ignore pas qu'il y a, dans l'héritage du général de Gaulle, un certain nombre de points auxquels nombre de Français appartenant à la majorité qui a soutenu M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing attachent une importance toute particulière, des points qui tiennent à l'orientation même de la pensée gaulliste et sont non de circonstance, mais de fond. Il serait donc tout particulièrement profitable de démontrer que sur l'un de ces points capitaux le gouvernement s'éloigne de la pensée du général : on sèmerait ainsi le trouble dans la majorité et on l'amènerait à douter de ses responsables.

Un de ces points est le retrait de la France de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Ce retrait, notifié en mars 1966 aux membres de l'alliance, le général de Gaulle l'avait laissé prévoir dès l'année précédente, lors de sa conférence de presse du 9 septembre 1965, en termes singulièrement nets. *« Aussi longtemps*, disait-il, *que nous jugerons nécessaire la solidarité des peuples occidentaux pour la défense éventuelle de l'Europe, nous resterons les alliés de nos alliés ; mais à l'expiration des engagements que nous avons pris jadis, c'est-à-dire au plus tard en 1969, cessera pour ce qui nous concerne la subordination qualifiée d'intégration qui est prévue par l'Organisation atlantique et qui remet notre destin en des mains étrangères. »*

La France est, sans discussion possible, demeurée fidèle au cours des neuf années écoulées depuis mars 1966 à l'orientation politique ainsi définie. Sortie à cette époque de l'organisation militaire du traité de l'Atlantique nord, la France y est-elle rentrée ? Toute réponse autre que négative équivaudrait à une évidente contre-vérité. Aussi le parti communiste ne risque-t-il pas une affirmation si délibérément inexacte. La méthode à laquelle il recourt est plus subtile : il s'agit de démontrer que les responsables de la diplomatie française, sans rompre ouvertement et globalement avec la politique du général de Gaulle, rétablissent peu à peu, par les concessions de détail qu'ils consentent, le *statu quo ante*. Si bien que les forces françaises se trouveraient finalement ramenées au sein des organisations militaires atlantiques sans même que les Français s'en soient rendu compte...

Comme trop souvent, l'argumentation communiste se fonde sur le défaut d'information du public. En l'espèce, l'opinion n'est guère informée de la nature et de la portée des liens qui ont subsisté entre la France et les alliés après l'initiative de mars 1966. C'est ce qui permet à *l'Humanité* de dénaturer les faits et leur portée, et, négligeant les données historiques, de faire croire que des changements sont intervenus dans les relations internes de l'alliance.

La France, membre de l'alliance, délègue tout naturellement au conseil de celle-ci son ministre des affaires étrangères. Un haut fonctionnaire — diplomate — et ses collaborateurs la représentent dans les diverses instances de l'alliance, tandis qu'elle entretient une « mission » auprès du commandement allié en Europe. Ainsi s'exerce la « coopération » dont *l'Humanité* fait grief au président de la République de s'être entretenu à la Martinique avec le président Ford. *Il n'y a rien là de nouveau et qui n'existât du temps du général de Gaulle.* L'organe communiste devrait, à cet égard, être plus attentif aux propos de M. Mitterrand. Parlant devant la Convention nationale des cadres de réserve, le premier secrétaire du P.S. a déclaré, le 9 mars : *« Nous ne sortirions du jeu des alliances actuelles que si ces alliances se défaisaient. Précéder le mouvement en prétendant définir une nouvelle mission de l'armée française avant que les grandes puissances ne s'entendent pour défaire leurs alliances, ce serait une imprudence à laquelle je ne souscris pas. Ce serait la disparition d'un peuple. »*

L'Humanité du 15 mars relève, d'autre part, qu'il existe des échanges permanents d'informations entre la France et ses alliés. Dès lors que l'on peut être appelé à agir en concertation ou en commun, il est normal de disposer du plus grand nombre possible d'éléments d'appréciation sur les zones couvertes par l'alliance ? De tels échanges n'impliquent aucune subordination ni aucune renonciation à notre liberté de décision. Il en va de même en ce qui concerne la participation de forces françaises à des manœuvres interalliées ; celles-ci entrent dans le cadre d'exercices qui procurent à des armées pouvant être appelées à agir ensemble l'entraînement technique indispensable. En 1966, ce que le général de Gaulle a expressément voulu, c'est que la France *« reprenne en main son destin qui était passé à la discrétion des autres »*. Ni l'échange d'informations, ni la participation à des manœuvres ne vont à l'encontre de ce dessein. Au demeurant, tout cela a été mis au point dans les mois qui ont suivi immédiatement notre dégagement de l'OTAN par les accords qu'a négociés alors le général Ailleret. Dans ce domaine encore, rien de nouveau depuis neuf ans.

L'idée maîtresse de notre politique internationale, est d'assurer la paix et l'indépendance de la France. Ce qui suppose que nos moyens militaires ne puissent être engagés que par la décision propre des seuls responsables de la politique française, en considération des *seuls* intérêts français. Le général de Gaulle tenait pour incompatible avec la volonté d'indépendance nationale, la présence de la France dans une organisation de défense *« où elle se trouvait subordonnée »*. Il l'en a dégagée et elle n'y est pas retournée. Peut-être avait-on pu soutenir précédemment, non sans quelques raisons, que la France se trouvait devant un problème de moyens difficile à résoudre : mais voilà que la possession de l'arme atomique ne pouvait que la déterminer à assumer elle-même les responsabilités qu'elle entraîne. Les successeurs du général de Gaulle n'ont en rien modifié ce point de vue, et, sous leur impulsion, la France n'a pas ménagé les efforts pour doter son armée d'une force nucléaire digne de considération. La qualité de membre de l'alliance atlantique n'hypothèque en rien la liberté de décision de la France. Fondant sa défense sur la dissuasion, on peut même affirmer qu'elle est, plus que jamais, maîtresse de son choix : prétendre le contraire relève de l'hypocrisie ou même de la pure et simple mauvaise foi.

Mais *l'Humanité* montre, si j'ose dire, le bout de l'oreille. L'article du 15 mars n'a, en réalité, qu'un seul objet : dénoncer *« le pouvoir actuel qui fait des pays de l'Est, et singulièrement de l'Union soviétique, l'ennemi, et le seul ennemi »*. Faut-il répéter encore une fois que nos moyens sont conçus pour faire face à des éventualités diverses et qu'il n'est pas vrai de prétendre que l'arme stratégique navale ou aérienne n'a qu'une seule orientation, ou, comme disent les militaires, une seule « capacité » opérationnelle. Les déclarations du président de la République lors de sa dernière causerie radiotélévisée, sont sur ce point extrêmement claires.

Le P.C. cherche à jeter les esprits dans le désarroi, il tente de mettre le désordre dans nos unités. A quelle politique extérieure entend-il subordonner la défense nationale française ? C'est la question qui finalement se pose à travers la polémique qu'il entreprend, alors que dans d'autres pays occidentaux, le Portugal, l'Italie, il semble se rapprocher du pouvoir.

(*) Député U.D.R., ancien ministre.

M. HERNU : la position du P.C.F. est ambiguë

Prenant la parole mardi 8 avril à Arras (Pas-de-Calais), au cours d'une réunion publique organisée par le Cercle Jean-Jaurès, M. Charles Hernu, président de la convention pour l'armée nouvelle, membre du comité directeur du P.S., a notamment précisé :

« J'ai entendu, sur Antenne 2, Georges Marchais déclarer que le parti communiste français avait, en son temps, approuvé la politique du général de Gaulle de retrait de l'OTAN et de défense tous azimuts. Il faudrait savoir ce que signifie exactement aujourd'hui une telle affirmation, car de Gaulle n'avait jamais caché que la clé de voûte de cette politique-là c'était la dissuasion nucléaire. Pour lui, cela faisait un tout. Le parti communiste pourtant, à l'époque, ne l'approuvait pas plus qu'aujourd'hui. Il y a là, jusqu'à plus ample informé, une sorte d'ambiguïté. »

LE REMPLACEMENT DES AVIONS F-104 EN EUROPE

Des experts de l'OTAN confirment la supériorité du F-16 sur le Mirage F-1

Le prix de l'appareil américain est en augmentation

Moins d'une semaine après la réunion à Bruxelles des quatre pays européens désireux de remplacer leurs F-104 Starfighter, des informations de source américaine dans les périodiques *Aviation Week and Space Technology* et *Aerospace Daily* font état des préférences des experts de l'OTAN pour le F-16 de General Dynamics, mais aussi d'une hausse prévisible du prix de l'appareil américain. Selon un groupe d'études financières du Pentagone que cite *Aerospace Daily*, les modifications opérationnelles qui seront apportées au prototype du F-16 — un allongement de la cellule et un poids total accru — entraînent une révision des coûts.

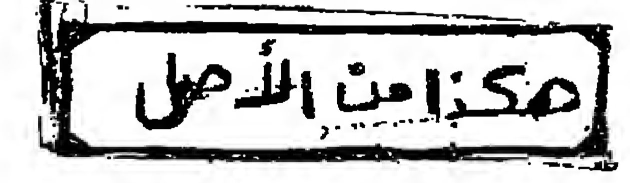
Aviation Week and Space Technology, un hebdomadaire qui fait souvent état d'informations de sources proches du Pentagone, analyse un rapport, non rendu public jusqu'à présent, d'un comité permanent de l'OTAN qui compare les caractéristiques et les performances du F-16, du Mirage F-1-M-53 et du Viggen suédois. S'il estime, en conclusion, que ces trois appareils sont capables de remplir les missions demandées par les quatre clients européens, le rapport de l'OTAN n'en donne pas moins la supériorité au F-16 américain dans presque tous les domaines.

Selon les experts de l'OTAN, dont l'étude est contestée par le groupe privé Dassault-Bréguet, le F-16 a de meilleures performances pour l'attaque d'objectifs au sol avec un armement classique, pour des missions de *« frappe »* nucléaire, pour la reconnaissance et le combat aérien ainsi que pour l'attaque de navires de guerre. En revanche, l'avion français obtient de meilleurs résultats pour des missions d'interception, quand la vitesse demandée (plus de Mach 2) est essentielle. Selon *Aviation Week and Space Technology*, le F-16 consommerait, à l'heure de vol, dans des missions du temps de paix, environ 30 % de moins que le Mirage F-1-M-53, et environ 60 % de moins que le Viggen. Les experts de l'OTAN ajoutent que le F-16 est d'un coût d'entretien et de maintenance technique, à l'heure de vol, inférieur à celui de ses deux rivaux.

Lors de leur réunion, le jeudi 3 avril à Bruxelles, les ministres de la défense des quatre pays intéressés avaient, du reste, souligné que, du point de vue de *« la qualité opérationnelle »*, le F-16 leur paraissait offrir *« des avantages indéniables par rapport aux autres avions concurrents »*. Ils avaient ajouté que cette observation était vraie, également, pour les questions de prix.

Or, le quotidien américain spécialisé *Aerospace Daily*, proche des milieux industriels, vient de faire état d'une évaluation financière d'un groupe d'études du Pentagone (Department of defense cost analysis improvement group) qui estime que le coût *« fly away »* du F-16 (avion prêt à voler, mais sans ses armements et sa logistique de mise en œuvre au sol, de réparations et de test) est passé de 4,6 à 5,6 millions de dollars, par exemplaire, et que le coût global de l'appareil de série, y compris les dépenses de mise au point et de développement, est passé de 6,7 à 8 millions de dollars. Des comparaisons avec les offres françaises sont difficiles — pour Bruxelles, par exemple, le Mirage est payable en francs belges et le F-16 en dollars courants — mais il est à noter que l'étude technico-commerciale du comité quadripartite, sur laquelle se fondent les gouvernements européens, a fait état d'un prix de vente de l'avion américain qui ne devait pas dépasser, en toutes circonstances, 6,1 millions de dollars (valeur janvier 1975).

L'armée de l'air américaine conteste les évaluations du Pentagone et affirme, de son côté, que le coût global du F-16 est, à l'heure actuelle, de 6,3 millions de dollars. *Aerospace Daily* observe que la prudence des aviateurs américains, en la matière, s'explique par la perspective d'une décision prochaine du consortium européen. L'augmentation du prix est liée à des modifications de l'avion américain, qui portent sur le poids (de l'ordre de 300 kilos supplémentaires), l'allongement de la cellule et de la voilure, ainsi que sur une centaine d'autres améliorations mineures.



POLITIQUE

LA MOTION DE CENSURE

M. CHIRAC : je ne passionnerai pas le débat

L'Assemblée nationale devait consacrer ses deux séances du mercredi 9 avril (après-midi et soir) à la discussion de la motion de censure dont les communistes ont pris l'initiative et qui dénonce, pour l'essentiel, l'aggravation de la récession économique, la persistance des inégalités sociales et la réinsertion de la France « dans plusieurs dispositifs de l'OTAN » (*le Monde* daté 6-7 avril).

Cette offensive de l'opposition de gauche, qui doit être menée à la tribune du Palais-Bourbon par MM. Paul Laurent (groupe communiste) et Pierre Mauroy (groupe des socialistes et des radicaux de gauche), est la seconde depuis l'installation de M. Chirac à l'hôtel Matignon, le 27 mai 1974. La première, qui visait la politique économique et sociale du gouvernement, s'était déroulée le 19 décembre. Alors qu'il aurait fallu 246 censeurs pour que le gouvernement fût mis en minorité, le texte de la motion n'avait recueilli que 183 voix (les 107 socialistes et radicaux de gauche, les 74 communistes et 2 non-inscrits, MM. Cornut-Gentille et Le Foll).

En prélude au débat, qui devait être retransmis en direct par Antenne 2, les députés des trois groupes de la majorité ont tenu une réunion commune mardi 8 avril en début d'après-midi pour entendre une courte déclaration de M. Jacques Chirac. Le premier ministre a profité de cette reprise de contact pour préciser de quelle façon il entendait conduire la discussion de la motion de censure.

Après avoir rappelé que cette dernière visait à sanctionner une « *politique du passé* », le chef du gouvernement a indiqué qu'il n'était pas dans ses intentions de « *passionner* » le débat. De son côté, M. Roger Chinaud, président du groupe des républicains indépendants, assurait après cette réunion qu'il n'était pas question de « *répondre à l'offensive de l'opposition* ». La même intention avait d'ailleurs été exprimée le matin même par M. Claude Labbé, qui avait affirmé devant le bureau du groupe U.D.R., dont il est le président, ne pas vouloir adopter une « *attitude critique vis-à-vis de l'opposition* », ajoutant que « *le rôle de l'U.D.R. n'était pas d'attaquer l'opposition comme elle l'a fait parfois* ».

M. Roger Chinaud a aussi indiqué que la majorité exerçait la responsabilité du pouvoir, « *il lui revenait tout naturellement de prendre elle-même les initiatives au moment qu'elle choisirait, à commencer par l'organisation d'un débat de politique générale* ». Il est vrai que M. Jacques Chirac venait de laisser entendre aux députés de la majorité qu'un tel débat pourrait être organisé fin mai, lors de la discussion sur les options du VIIe Plan.

Les députés du groupe des réformateurs, centristes et démocrates sociaux avaient décidé, contrairement à leurs collègues des deux autres groupes de la majorité qui ne devaient déléguer qu'un orateur principal (M. Labbé pour l'U.D.R., et M. Coulais pour les républicains indépendants), d'utiliser tout leur temps de parole en désignant comme porte-parole MM. Jacques Soustelle, Pierre Méhaignerie et Adrien Zeller.

● M. *Edmond Garcin*, député communiste des Bouches-du-Rhône, a protesté, mardi soir 8 avril, contre le refus du gouvernement et de la majorité, d'inscrire à l'ordre du jour son rapport, déposé en juin 1974, tendant à faire du 8 mai un jour férié. M. Gabriel de Poulpiquet (U.D.R., Finistère), l'a invité « *à ne pas oublier que si, durant la dernière guerre, les nazis ont remporté d'abord des succès, c'est grâce à leur entente avec l'Union soviétique* ».

M. Georges Dardel annonce un prochain « scandale de la Défense »

M. Georges Dardel, sénateur des Hauts-de-Seine (non inscrit), ancien maire socialiste de Puteaux, ancien président du conseil général de la Seine, a tenu, mardi 8 avril, une conférence de presse pour tenter de sensibiliser l'opinion avant le procès qui doit s'ouvrir le 10 avril devant la cour d'appel de Paris au sujet de la fusillade de Puteaux, qui provoqua la mort, dans la nuit du 26 au 27 février 1971, de l'un des colleurs d'affiches de son équipe.

M. Dardel estime que l'instruction fut mal conduite ; il n'y eut pas, notamment, de reconstitution du crime. Le sénateur veut obtenir que le jugement de cette affaire soit prononcé par une cour d'assises, et s'élève contre le fait qu'un tribunal correctionnel, la seizième chambre de Paris, en ait été saisi (*le Monde* des 18, 19 et 23 mars 1974).

En réalité, c'est toute une série de « machinations » que M. Dardel entend dénoncer : « machinations », dont, estime-t-il, cette fusillade ne fut qu'un épisode et qui seraient liées au rôle qu'il joua naguère lorsqu'il était vice-président du conseil d'administration de l'établissement public de la Défense. On aurait voulu l'écarter des mandats électifs qui lui valaient cette fonction et lui enlever tout possibilité de contrôle sur des marchés suspects. Le sénateur des Hauts-de-Seine cite, à titre d'exemple, le cas d'un terrain acheté il y a douze ans par la municipalité de Puteaux et revendu récemment à son prix d'achat, à un promoteur privilégié.

« *Nous sommes à la veille*, affirme M. Dardel, *non plus de l'affaire de la Défense, mais du scandale de la Défense, il va falloir, d'ici quelque temps, s'expliquer sur l'immense trou créé d'une part par la vérité de la spéculation immobilière, d'autre par par la cupidité d'un certain nombre d'élus.*

» *Il va falloir s'expliquer sur le fond de l'affaire de la Défense, car on ne pourra pas continuer toujours à la masquer, étant donné que La Villette et son scandale, que j'ai été l'un des premiers à dénoncer au conseil général de la Seine, n'auront été qu'une broutille par rapport à ce que nous allons déceler bientôt et de façon publique à la Défense et qui fera l'objet d'autres communications que j'aurai à faire à la presse, lorsque le débat va venir au grand jour.* »

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le statut du fermage tente de concilier les droits du travail et ceux de la propriété

« Je constate avec plaisir que l'agriculteur, et notamment le petit agriculteur, est désormais un homme considéré. » Cette remarque de M. Méhaignerie, député réformateur de l'Ille-et-Vilaine, illustre un aspect *inattendu du débat* qui a débuté mardi 8 avril à l'Assemblée nationale, et qui s'y poursuivra jeudi, voire vendredi.

De la réforme du statut du fermage, on attendait un affrontement de juristes. Il eut bien lieu, et les duels oratoires qui opposèrent notamment M. Foyer, président de la *commission des lois, et M. Pierre Joxe*, député socialiste de Saône-et-Loire, défendant les nombreux amendements de son parti, un petit livre rouge à la main (le code rural, en l'occurrence), laissèrent sans doute plus d'un député perplexe.

On fut plus surpris, en revanche, de voir de nombreux orateurs déterrer un arbre généalogique aux racines rurales et le brandir fièrement à la tribune. On s'opposa donc, pour en comparer les mérites, les ancêtres agriculteurs de M. Pierre Joxe, le grand frère « modeste agriculteur » de M. Cressard, député U.D.R. de l'Ille-et-Vilaine, et le père *et* le frère, « agriculteurs bretons », de M. Méhaignerie.

Après quoi, on chercha avec le projet de loi « à concilier l'inconciliable », selon l'expression de M. Mayoud, député républicain indépendant du Rhône ; d'une part, le vieux slogan « la terre à ceux qui la travaillent » ; *d'autre part, le respect du droit de propriété.* Rien d'étonnant donc si le texte du gouvernement représente un compromis entre des intérêts contradictoires, s'il reflète un équilibre global et délicat, que la commission compétente s'est efforcée de respecter « scrupuleusement » et que M. Bonnet a demandé « avec insistance » aux députés de ne pas bouleverser.

De la séance de mardi, on retiendra particulièrement l'intervention de M. Pierre Joxe, rejetant dogmatisme et sectarisme et lançant un appel à « tous ceux qui veulent améliorer les conditions de travail des agriculteurs ». A tel point qu'en entendant M. Corrèze, député U.D.R. du Loir-et-Cher, parler d' « alliance sacrée dans une large et efficace collaboration », on se demande si M. Edgar Faure n'avait pas trouvé de nouveaux adeptes pour « une majorité d'idée ».

« Il faut aller aussi loin *que possible* quant à la sécurité et à la liberté d'agir du fermier », devait insister M. Méhaignerie. Reste à savoir si, en la matière, la majorité entend, comme le demande la gauche, que priorité soit donnée au droit au travail sur le droit de propriété.

PATRICK FRANCÈS.

M. BIZET (apparenté U.D.R.) indique dans son rapport que la commission de la production et des échanges, au nom de laquelle il s'exprime, a modifié le projet sans bouleverser les équilibres du compromis réalisé entre le gouvernement et la profession. Tout en reconnaissant qu'une telle concertation « *est une chose fondamentalement saine et représente un des apports essentiels de la politique agricole de ces dernières années* », il estime qu'il serait « *pervers d'utiliser de tels accords pour mettre le Parlement à l'écart de la définition et de la mise en œuvre de la politique et de la législation agricoles* ».

Après avoir souligné que cet accord « *n'engage aucunement le Parlement* » et expliqué en quoi « *le statut du fermage ne répond plus aux besoins d'une agriculture moderne* », il présente les grandes lignes d'une réforme qui *offre au preneur plus de sécurité* (en aménageant un droit de préemption et en limitant le droit de reprise du bailleur), plus de liberté d'agir (en aménageant des possibilités accrues d'investissement) et qu'il permet de fixer des prix mieux adaptés. M. Bizet précise à ce sujet que « *toute l'économie du projet de réforme et, à terme, la sauvegarde du statut du fermage dépendent de la situation des prix convenables* ».

Le texte comporte également un certain nombre de dispositions qui ont trait à la répartition de l'impôt foncier et à la faculté *offerte au preneur et au bailleur* d'apporter à un groupement financier agricole le bien préempté avec reprise.

« *Réponse positive au problème posé, ce texte*, affirme le rapporteur, *n'a de chance d'être satisfaisant que s'il est effectivement appliqué loyalement par chacune des parties.* »

Après avoir passé en revue les articles du projet, M. Bizet présente, pour terminer, les amendements proposés par sa commission, amendements qui visent *notamment à accroître la liberté* d'entreprendre du bailleur et à mettre fin à des excès dans l'application de la réglementation des cumuls.

M. CHRISTIAN BONNET : un arbitrage global

Pour M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'agriculture, l'adaptation du statut du fermage traduit deux évolutions fondamentales : d'une part, « *la consécration de la place éminente que notre société reconnaît au travail* » ; d'autre part, l'importance accrue du capital d'exploitation, propriété du fermier. Abordant ensuite les principaux aspects du problème foncier en agriculture, M. Bonnet souligne que « *les structures foncières, parfaitement adaptées à l'agriculture traditionnelle, sont impropres à l'exploitation agricole moderne* ».

Puis il ajoute : « *Les pouvoirs publics ont depuis quinze ans essayé de mettre à la disposition de chaque exploitant des surfaces de terre qu'exige le plein emploi d'un matériel moderne.* » Selon le ministre, la solution « *est encore loin d'être acquise, mais un équilibre des disponibilités foncières commence à se faire jour, d'autant plus que le nombre des jeunes qui s'installent chaque année dans l'agriculture ne dépasse pas dix mille ; d'ici une trentaine d'années*, précise-t-il, *la France risquerait de se retrouver avec trois cent cinquante mille ou quatre cent mille exploitants agricoles, le tiers de leur nombre actuel* ».

Quant au problème du financement du foncier agricole, il soulève, selon M. Bonnet, « *des difficultés croissantes* » ; d'où les avantages représentés par le fermage qui, M. Bonnet le reconnaît, « *ne vont pas sans contrepartie au détriment du fermier* ». Le projet de loi renforce les garanties offertes au preneur, poursuit le ministre, mais le fermage ne démarrera que s'il offre aussi au bailleur des avantages attractifs. Pour M. Bonnet, « *il faut donc attirer l'épargne vers le foncier agricole et améliorer le revenu des bailleurs lorsqu'il est trop manifestement insuffisant* ».

Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles a été élaboré ce projet, dont « *toutes les parties intéressées ont admis le caractère global et équilibré* », M. Bonnet ramène celui-ci à deux idées principales : améliorer la stabilité, la sécurité et la liberté d'agir du fermier ; revaloriser le revenu du propriétaire en modifiant le calcul du prix des fermages.

Au sujet du droit de préemption *qui doit être* assoupli, le projet tend à permettre au preneur d'être exactement informé de l'identité et des intentions du candidat acquéreur. Les possibilités de reprise par le bailleur seront plus sévèrement limitées. Le preneur jouira d'une grande liberté d'investissement. Quant au calcul du prix des baux actuellement « *anachronique* », il est à l'origine « *de pratiques illégales qu'il est très difficile de réprimer* ».

Reconnaissant que le problème posé « *soulève souvent les passions* », M. Bonnet entend dépassionner le débat. C'est, explique-t-il, ce que le gouvernement a recherché dans le cadre d'une large concertation ; les dispositions retenues correspondent à la recherche d'un équilibre entre les intérêts en cause. Aussi le ministre de l'agriculture demande-t-il aux députés de ne pas bouleverser cet arbitrage global.

Premier orateur inscrit dans la discussion générale, M. Pierre JOXE (P.S., Saône-et-Loire), déclare que les socialistes ont, depuis des générations, proposé des réponses qui allaient dans le sens des intérêts des agriculteurs.

Reconnaissant que le projet contient des mesures « *positives* » (par exemple, sur le droit de préemption), il relève cependant « *les menaces qui risquent de peser sur les fermiers les plus démunis, notamment et surtout la libération des prix du fermage* », d'où le très grand nombre d'amendements déposés par les socialistes, conscients par ailleurs qu'une évolution est nécessaire.

M. MEHAIGNERIE (réformateur, Ille-et-Vilaine) relève surtout « *le souci d'équilibre qui caractérise ce projet* ». Evoquant la politique foncière, il insiste sur la nécessité d'un « *consensus social* » et rejette la thèse collectiviste. Puis il déclare que ce texte, qui ne règle pas suffisammen,t à son avis, le problème des investissements effectués par le fermier, « *n'est qu'une étape* ».

M. BERTRAND DENIS (R.I., Mayenne) qui entend « *sensibiliser* » ses collègues sur le statut du fermage, rappelle les progrès accomplis depuis 1945 dans le monde agricole, puis il insiste sur le problème posé par l'installation des jeunes.

Après un rapide historique qui lui permet de dénoncer « les entorses les plus graves portées depuis 1958 au statut du fermage et du métayage », M. RIGOUT (P.C., Haute-Vienne) déclare : « *Il n'est pas étonnant dans ces conditions, que les fermiers et métayers expriment leur mécontentement par des manifestations de plus en plus nombreuses, y compris dans les département réputés les plus modérés.* » Rappelant les propositions de loi déposées par son groupe, M. Rigout estime que « *par ses lacunes, le projet présenté est loin de trouver une solution équitable au problème des relations entre propriétaires et locataires de la terre* ». Certes, « *il prévoit quelques dispositions favorables au preneur* », mais « *il contient des dangers sérieux, surtout en matière de fixation du prix du fermage* ». L'orateur accuse le gouvernement de vouloir « *faire profiter le propriétaire de l'accroissement de la productivité du sol et du travail du fermier par une nouvelle majoration du fermage* ».

En conclusion, il annonce le dépôt de nombreux amendements afin de donner aux preneurs « *les garanties leur permettant d'exercer leur métier dans des conditions normales* ».

Pour M. CORREZE (U.D.R., Loire-et-Cher), l'idéal serait d'élaborer un nouveau droit foncier qui distinguerait comme le droit commercial, le fonds et l'immeuble. Il souhaite que la durée moyenne de location soit de douze ans et s'inquiète du dépeuplement de la Sologne.

M. ANDRE BILLOUX (P.S., Tarn) observe qu'en trois ans le preneur ne peut pas procéder aux investissements indispensables et qu'en dix-huit mois, lorsque le propriétaire lui donne congé, il n'a pas le *temps de trouver* un autre fonds à exploiter.

Pour M. MAYOUD (R.I., Rhône), le projet « *tente de concilier l'inconciliable* » : d'un côté le principe : « *La terre à ceux qui la travaillent* » ; de l'autre, le respect du droit de propriété. Favorable à la séparation de l'exploitation et de la propriété du fonds, il conclut que le projet ne règle pas la question foncière mais que son groupe le votera avec certains amendements de la commission.

Enfin, M. LE PENSEC (P.-S., Finistère), affirme que, dans le régime social actuel, le droit de propriété l'emporte sur le droit de l'exploitant. Il reproche ensuite au gouvernement de ne pas s'être attaqué à la solution du problème *foncier et précise* que les socialistes entendent, par leurs amendements « *donner la priorité à la sécurité sur la propriété* ».

En séance de nuit, M. JOSSELIN (P.S., Côtes-du-Nord), estime que la volonté de faire de la terre la valeur refuge de l'investissement ne concorde guère « *avec l'orthodoxie giscardienne* ». S'élevant contre un certain gaspillage de l'espace agricole, il exprime en conclusion sa conviction que « *seul un changement politique profond permettra de garantir la primauté du travail sur le capital* ».

Répondant à l'orateur, M. BONNET relève un certain nombre de points d'accord, souligne l'œuvre accomplie par la Ve République et maintient que ne pas encourager l'investissement dans la terre mettrait en péril le fermage, et avec lui les fermiers.

Dans la discussion des articles, les députés adoptent de nombreux *amendements. Notamment* à l'article sur le droit de préemption, un amendement socialiste homogénéisant les conditions d'accroissement de l'exploitation, quel que soit le type de faire-valoir initial, et donnant à la réglementation des cumuls « *son entière satisfaction* ».

Sont également adoptés à l'article 2 un amendement de la commission précisant que la vente d'une propriété sur laquelle le preneur a le droit de préemption se fera sous condition de non-exercice de ce droit ; à l'article 4, un amendement disposant que le preneur devra, à peine de nullité, être avisé au moins vingt jours avant la date de l'adjudication du fonds qu'il exploite, et un amendement portant à vingt jours le délai ouvert au preneur pour exercer son droit de préemption.

A l'article 5, les députés adoptaient un amendement de la commission disposant que lorsque le bien préempté sera accordé à un groupement foncier agricole, le preneur sera tenu d'exploiter per*sonnellement les biens du grou*pement. Un amendement de M. CORREZE précise qu'un état des lieux doit obligatoirement être établi contradictoirement et aux frais communs dès l'entrée en jouissance.

A l'article 6 (durée du bail et *clause de reprise sexennale*), l'un des plus importants du projet, l'Assemblée adopte un amendement précisant que le bail conclu par son représentant légal au nom du propriétaire mineur est réputé comporter une clause de reprise triennale.

La séance est levée à 23 h. 45.

LE DÉBAT SUR LA PRESSE AURA LIEU LE 16 AVRIL

La conférence des présidents, réunie le mardi 8 avril, a établi *comme suit l'ordre du jour des* séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au vendredi 18 avril inclus :

● JEUDI 18 (après-midi et soir) et VENDREDI 11 AVRIL (matin et après-midi) : suite de la discussion sur le projet de loi modifiant le statut du fermage et projet de loi sur le remembrement des exploitations rurales ;

● MARDI 15 AVRIL (après-midi et soir) : projet de loi sur les laboratoires d'analyse médicale ;

● MERCREDI 16 AVRIL (après-midi) : questions au gouvernement et cinq questions orales avec débat sur les problèmes de la presse ;

● JEUDI 17 AVRIL (après-midi et soir) : décision de l'Assemblée sur la publication du rapport de la commission d'enquête sur le commerce de la viande, deuxième lecture du projet de loi sur la pharmacie vétérinaire et projet de loi sur les institutions sociales et médico-sociales ;

● VENDREDI 18 AVRIL (matin et après-midi) : suite de l'ordre du jour de la veille, discussion du rapport de la commission des affaires culturelles sur les propositions de loi de Mme Nicole de Hauteclocque et de M. Gilbert Millet sur la réparation des dommages imputables à une vaccination obligatoire et discussion du rapport de la commission des lois sur les cinq propositions de loi de MM. Bernard Lafay, Pierre Bas, Jacques Médecin, Edouard Frédéric-Dupont et Pierre-Charles Krieg sur le droit de reprise à l'égard de certains occupants âgés.

M. HERZOG EST NOMMÉ PARLEMENTAIRE EN MISSION

M. Maurice Herzog, député U.D.R. de la Haute-Savoie, a été nommé parlementaire en mission auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, plus particulièrement pour suivre l'implantation des centrales nucléaires.

(Né le 15 janvier 1919 à Lyon, M. Maurice Herzog est licencié ès lettres et en droit, et diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales. Directeur de société, il dirige l'expédition française de l'Himalaya en 1950, année où il vainc l'Annapurna. Chargé de mission au cabinet d'André Moynet (secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, 1954-1955), il est nommé en 1958 haut commissaire à la jeunesse et aux sports puis, la même année, secrétaire général du haut comité de la jeunesse et, en 1961, secrétaire général du haut *comité des sports*.

Elu député du Rhône en 1962, M. Herzog entre au gouvernement en 1963 comme secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Après avoir quitté le gouvernement en 1966, il reste un an au Conseil économique et social. Elu député de la troisième circonscription de la Haute-Savoie en 1967 et réélu en 1968, M. Herzog est depuis 1968 maire de Chamonix. Administrateur de société. Il est également l'auteur de quatre ouvrages sur la montagne et l'alpinisme, dont trois sont consacrés à l'Annapurna.)

LE PARTI BRETON STROLLAD AR VRO ACCENTUE SON ORIENTATION A GAUCHE

(De notre correspondant.)

Saint-Brieuc. — Le congrès du parti breton Strollad Ar Vro, qui s'est récemment tenu à Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), a confirmé l'orientation à gauche amorcée lors de sa réunion de Pontivy, en juin dernier.

Strollad Ar Vro (en breton : « *Parti du pays* », dont le sigle, SAV, signifie également « *debout* »), a cherché à se débarrasser des ambiguïtés qui en faisaient, à l'origine, un mouvement plus qu'un parti. Sur la lancée de son appel à voter en faveur de M. Mitterrand, lors de la deuxième élection présidentielle, la tendance de gauche, en *obtenant la majorité à Pontivy*, avait provoqué certains éclaircissements tant dans la ligne politique du parti que dans ses rangs. Aujourd'hui, les responsables de SAV estiment que les vides sont comblés et que l'orientation à gauche est irréversible.

Elle a été concrétisée par le succès de la liste de « gauche fédéraliste » élue en bloc par 100 voix contre 48. Cette liste ne comportant que huit membres et la restructuration du parti laissant encore trois sièges à pourvoir, la minorité représentée par l'autre liste — de tendance nationaliste et conservatrice — figurera néanmoins dans la nouvelle direction collégiale. Cette restructuration était l'un des objectifs du congrès ; elle s'est aussi manifestée par la disparition du poste *de président*, occupé jusqu'à présent par M. Le Calvez, qui reste membre de la nouvelle direction collégiale.

SAV s'est également intéressé aux prochaines élections municipales de 1977, et entend privilégier la « *libération sociale* » par rapport à la « *libération nationale* », sans toutefois les dissocier totalement.

● *L'Union démocratique bretonne* organise son douzième congrès annuel les 19 et 20 avril prochains, à Loctudy (Finistère-Sud). La réunion doit notamment être consacrée à l'audition de délégations représentant des mouvements régionalistes et autonomistes étrangers.

POLITIQUE

AU SÉNAT

La protection des locataires d'immeubles anciens

Le texte gouvernemental est modifié dans le sens du respect des règles classiques du droit

Le Sénat a adopté mercredi 9 avril un peu après 2 heures du matin le projet de loi relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation. Ce texte d'origine gouvernementale, qui était examiné en première lecture avant l'Assemblée nationale, a été sensiblement modifié par les sénateurs, qui ont voulu le simplifier et en limiter la portée dans le respect des règles du droit.

Ce projet, a indiqué M. MIGNOT (ind.) rapporteur de la commission des lois, modifie « *pour la trente-sixième fois* » la loi du 1er septembre 1948. Il tend à assurer aux locataires une meilleure connaissance des garanties que leur offrait cette loi, à leur permettre de revenir pendant un certain délai sur les décisions acquises ; à améliorer les conditions de relogement et à empêcher le transfert du marché locatif au marché immobilier.

M. Mignot annonce toutefois que sa commission s'opposera (et le Sénat devait ratifier cette opposition) aux dispositions de l'article 7 qui auraient permis d'interdire non plus seulement les ventes par appartements d'immeubles insalubres, mais de déclarer nulles des ventes antérieures, tout en étendant cette possibilité d'annulation aux immeubles déclarés non conformes à des normes fixées par décret. « *Nous ne pouvons accepter*, souligne le rapporteur, *que l'on puisse annuler une vente qui a été effectuée devant notaire, en invoquant le non-respect de normes fixées par voie réglementaire.* »

« *Plus de simplicité et de souplesse*, déclare M. GALLEY, ministre de l'équipement, *plus de cohérence administrative, une meilleure adaptation de l'action aux nécessités locales, telles sont les orientations que M. Barrot et moi avons choisi de retenir pour la sauvegarde et l'amélioration des quartiers anciens. Encore fallait-il éviter les très graves problèmes humains et sociaux que soulève la transformation du tissu urbain ancien. Une loi sur la protection des occupants des immeubles apparaît comme un préalable indispensable. Il serait en effet inadmissible que l'amélioration des villes se fasse au détriment des plus modestes. Le projet de loi que le gouvernement vous présente tend précisément à éviter ce danger.* »

M. BARROT, secrétaire d'Etat au logement, précise les dispositions du projet :

« *Loin de vouloir bouleverser la loi de 1948, nous voulons*, dit-il, *la renforcer contre le laxisme de la jurisprudence, et il importera de faire bien connaître les modifications apportées.*

» *C'est en premier lieu le renforcement des garanties dans le libellé du congé (art. 1, 4 et 6). Les art. 2 et 3 prévoient un droit de repentir, dans un délai d'un mois, par analogie à la loi sur la vente par démarchage à domicile. Troisièmement, nous fixons un périmètre pour le relogement. Quatrièmement, nous voulons empêcher la vente par appartements des immeubles non conformes à certaines normes minimales.* »

MM. GEOFFROY (P.S.) et NAMY (P.C.) annoncent qu'ils voteront le projet et reprochent à la commission des lois de vouloir en atténuer la portée et l'efficacité.

Puis le Sénat adopte les modifications proposées par le rapporteur. La discussion devient plus âpre à propos de l'art. 7, qui étend la possibilité d'annulation d'une vente d'immeuble à ceux des immeubles qui ne satisfont pas à des normes de salubrité, de sécurité, d'équipement et de confort fixées par décret.

Finalement, les sénateurs votent l'art. 7 dans la rédaction suivante proposée par M. MIGNOT :

« *Est interdite, à peine de nullité, toute vente par appartement d'immeubles qui sont frappés d'interdiction d'habiter ou d'un arrêté de péril ou sont déclarés insalubres.* »

Après une suspension de séance, le secrétaire d'Etat donne son accord à un art. 7 bis, qui complète l'article précédent et qui est adopté dans la rédaction suivante :

« *Préalablement à la conclusion d'une vente par appartement, le locataire ou l'occupant doit en être informé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, indiquant le prix et les conditions de la vente.*

» *Le propriétaire ne peut s'opposer à l'acquisition, à ces prix et conditions, par le locataire ou l'occupant, si ce dernier en fait la demande dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée.* »

M. ACHILLE-FOULD : nous pouvons avoir le meilleur téléphone du monde

Au cours de sa séance de l'après-midi, le Sénat avait discuté plusieurs questions orales. M. FOSSET (Union centriste) avait critiqué les retards mis par l'administration pour assurer l'exécution des lois. Réponse de M. PERONNET, secrétaire d'Etat à la fonction publique : « *Cette question rejoint les préoccupations les plus actuelles du gouvernement. Le premier ministre met tout en œuvre pour réduire les délais d'application. Il a adressé à tous les ministres et secrétaires d'Etat des instructions à cet égard. Les règlements devraient paraître quelques semaines, et tout au plus six mois dans les cas exceptionnels, après le vote d'une loi.* »

M. FRANCOU (Union centriste) voulait savoir où en est l'étalement des vacances.

« *Soixante pour cent des entreprises*, a rappelé M. DUCRAY, secrétaire d'Etat au tourisme *ferment au moins quinze jour en août, et les partenaires sociaux semblent attachés à cette tradition. Le gouvernement n'ira pas contre cette volonté. Il cherche simplement à convaincre les Français, 30 W environ, qui ne sont pas soumis à ces contraintes.* »

M. Aymar ACHILLE-FOULD, secrétaire d'Etat aux P.T.T., a apporté la réponse suivante à M. Adolphe CHAUVIN (Union centriste), qui l'interrogeait sur la situation des usagers du téléphone qui ont assuré le préfinancement de leur installation téléphonique. « *Votre inquiétude*, a déclaré M. Achille-Fould, *reflète celle de nombreux usagers sur cette délicate question de la taxe de raccordement. En l'état actuel, aucune solution ne peut donner totale satisfaction : celle-ci est encore la moins mauvaise. Pour des raisons à la fois budgétaires et d'équité, le système des avances remboursables a été remplacé par une majoration de la taxe. Les usagers ayant contribué au préfinancement avant le 1er janvier 1975 ne sont redevables que de l'ancien taux. La part contributive, d'autre part, a été supprimée.*

» *Quant aux délais, le système antérieur des avances remboursables constitue un contrat entre l'administration et l'usager. Je suis prêt à rappeler à l'administration la nécessité de respecter les engagements pris.* »

Le secrétaire d'Etat annonce qu'il va ouvrir le « fonds d'extrême urgence » de façon à disposer des crédits indispensables pour résoudre les cas intolérables. Puis il conclut :

« *Certains disent que nous avons le téléphone le plus cher du monde, cela reste à démontrer. Mais nous pouvons avoir le meilleur ; nous en avons les possibilités techniques, il faut maintenant que nous entreprenions la grande politique de communications que notre pays demande et mérite.* »

L'enseignement des langues régionales

L'enseignement des langues régionales a été l'occasion d'un débat provoqué par une question de M. FRANCOU, qui a rappelé que nous pays possédait huit langues régionales issues de quatre origines différentes : du latin, l'occitan, le catalan, le corse, le provençal ; du germanique, l'alsacien et le flamand ; du celtique, le breton ; et le basque, d'origine préhistorique.

« *Des unités de valeur de langue et culture régionales*, a indiqué M. Haby, ministre de l'éducation, *figurent au programme des universités et peuvent servir à l'obtention de n'importe quel diplôme (...).*

« *Langue et culture, les deux termes ne doivent pas être confondus. La culture comprend aussi des trésors artistiques, des coutumes, des richesses diverses, qui font l'originalité régionale, même à défaut de langue originale (...). L'encouragement de mon administration est assuré*, a ajouté le ministre, *à tous ceux qui, enseignants ou autres, contribuent à préserver cette partie intégrante de notre patrimoine national.* »

M. COGNIOT a affirmé que le parti communiste reconnaissait l'apport des langues régionales, dont « *la vitalité*, a-t-il dit, *éclate plus que jamais* ». MM. LABEGUERIE, KAUFFMANN (Union centriste) et NAYROU (P.S.) se sont aussi faits les défenseurs de ces langues et cultures régionales, dont ils ont souligné le « réveil ».

Au début de la séance de nuit, le Sénat a discuté une question de M. BOSCARY-MONSSERVIN (ind.) concernant la fonction sociale de la mère de famille. Mme VEIL, ministre de la santé, a annoncé que le gouvernement définirait sa politique familiale au mois de juin. — A. G.

LA GAUCHE ORGANISE UN MEETING UNITAIRE A PARIS

Dans le cadre de la série de meetings organisés par les partis de gauche, les fédérations de Paris du P.C.F., du P.S. et du Mouvement des radicaux de gauche tiennent, ce mercredi 9 avril à 20 h. 30, salle de la Mutualité, une réunion au cours de laquelle prendront la parole MM. Henri Fiszbin, député, premier secrétaire de la fédération communiste ; Christian Pierre, premier secrétaire de la fédération socialiste, et Pierre Mattei, président de la fédération des radicaux de gauche.

JUSTICE

LA RÉFORME DU DIVORCE

Le déclin de la faute

(Suite de la première page.)

La jurisprudence semble indiquer sans ambiguïté qu'une indemnité peut être accordée sous forme de rente, autrement dit une pension régulière pour ne pas *dire alimentaire. Au moins* en germe, il ne reste plus grand-chose de la notion de torts exclusifs. D'autant plus que, tout au long du projet de loi, le juge est largement incité à écarter cette référence à la faute.

La garantie de paiement

Ainsi, le projet du gouvernement est-il de nature à rejoindre les préoccupations de l'Association nationale des avocats de France qui, en février, avait fait valoir que, dans l'état actuel des choses, le divorce, fût-il répudiation, était avant tout « le problème de la situation pécuniaire de la femme ».

Mais c'est dire aussi combien ce texte est incomplet, combien, fût-il « *réécrit en langue contemporaine* », il reste un travail de juriste puisqu'il ne prévoit pas le moyen de le faire respecter et entrer dans les faits.

Or, les faits, c'est le défaut trop répandu de paiement des pensions alimentaires. Les femmes sont pour l'instant les victimes presque uniques de ces défaillances.

Certaines épouses, font montre d'une grande âpreté, parfois illégitime, à réclamer des prestations indues. Certaines associations « masculistes » (par opposition à féministes) en tirent arguments — tels le Didhem (1) ou le tout récent M.C.M.P. (2) — pour juger incongru tout mécanisme qui assurerait le versement de ces pensions. C'est cette garantie de paiement cependant, dans la condition où sont une partie des femmes qui n'ont pas vécu dans le souci de l'autonomie, qui, seule, fera de ce projet mieux qu'une belle construction juridique. C'est ainsi que sera respecté « l'esprit de Rambouillet », selon lequel, au terme du séminaire du gouvernement, les décisions doivent recevoir une application effective.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) *Association de défense des intérêts des divorcés hommes et de leurs enfants mineurs*, 27, rue Emile-Zola, 92370 Chaville.

(2) Mouvement de la condition masculine et paternelle, 41, rue Pétion, 75011 Paris.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

Nous donnons ci-dessous quelques articles rédigés en « langue contemporaine », selon le vœu exprimé par le président de la République, en les faisant suivre de la rédaction initiale correspondante. Le libellé définitif est en caractères italiques, l'ancien en caractères romains.

« Art. 230 (nouveau). — *Le divorce par consentement mutuel. Les époux présentent ensemble une demande en divorce sans avoir à en faire connaître la cause. Ils doivent seulement soumettre à l'approbation du juge un projet de convention réglant les conséquences du divorce.* »

« Art. 244 (ancien). — Du divorce par requête conjointe. Dans la requête conjointe, en même temps qu'ils demandent le divorce sans en articuler la cause, les époux offrent d'en régler les effets pour une convention passée sous le contrôle du juge. »

« Art. 234 et 235 (nouveaux). — *Divorce demandé par un époux et accepté par l'autre. Si cet époux ne reconnaît pas les faits ou s'il estime qu'ils ne rendent pas intolérable le maintien de la vie commune, le juge ne prononce pas le divorce.*

» *L'exposé des faits présenté par celui des époux qui a demandé le divorce ne peut être utilisé comme moyen de preuve dans aucune autre action en justice.* »

« Art. 242 (ancien). — Si les faits relatés par le demandeur ne sont pas reconnus par le défendeur, le juge met la demande à néant. Des aveux qui avaient été faits, nul ne pourra se faire un moyen dans une procédure ultérieure, quel qu'en soit l'objet. »

« Art. 258 (nouveau). — *Le juge a le pouvoir de constater d'office et de retenir les raisons de fait et de droit de nature à s'opposer au divorce selon les règles propres à chaque cas de divorce.* »

« rt. 258 (ancien). — Les juges peuvent d'office suppléer les moyens qui tendent à maintenir le lien matrimonial et ordonner la preuve des faits y afférents. »

Les principales dispositions du projet

● CE QUI ETAIT ACQUIS :

— *Le consentement mutuel* (appellation nouvelle du « *divorce par requête conjointe* »), qui dispense de faire valoir des motifs à l'appui de la demande, si les époux sont d'accord sur le principe et les conséquences (pension, garde des enfants). L'homologation par le juge — juge unique exclusivement — est nécessaire — mais pas automatique, — et il peut tenter une conciliation des époux. Il doit s'assurer de la réalité des consentements.

— *La demande d'un époux acceptée par l'autre* (dite, dans le premier projet, « *divorce sur double déclaration* »), situation où l'un des époux fait « *état d'un ensemble de faits qui rendent intolérable, selon lui, le maintien de la vie commune* », allégation acceptée par l'autre.

Le divorce, qui peut être refusé par le juge, est prononcé par lui « *sans avoir à rechercher les torts* ».

— *Rupture de la vie commune* (que le premier projet appelait « *divorce assumé par le demandeur* »), c'est-à-dire séparation de fait ayant duré plus de six ans ou « *lorsque les facultés mentales du conjoint se trouvent depuis six ans si gravement altérées qu'aucune communauté de vie ne subsiste plus* [...] *et ne pourra, selon les prévisions les plus raisonnables, se reconstituer dans l'avenir* ». Le divorce est prononcé aux torts exclusifs du demandeur. Il est refusé si le juge estime que le divorce aurait pour l'autre époux des « *conséquences matérielles ou morales d'une exceptionnelle dureté* ».

— *La faute* (dite auparavant « *cause imputable au défendeur* »). Le principe en est maintenu, mais largement remis en cause par la suppression d'un certain nombre de cas.

● CE QUI CHANGE :

— Du domaine de la faute en matière de divorce disparaissent l'adultère, les « *excès, sévices ou injures* » au profit des « *faits* [qui] *constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs ou obligations du mariage et rendent intolérable le maintien de la vie commune* ». La seule faute spécifique qui subsiste est la condamnation de l'autre à « *une peine afflictive et infamante* » ;

● LES PENSIONS ALIMENTAIRES :

Le conseil des ministres du 19 février avait prévu qu'une pension alimentaire ou une prestation en capital pouvait être allouée, même si le divorce était prononcé aux torts partagés. Le conseil du 9 avril dernier devrait approuver une disposition nouvelle qui permet à présent d'accorder « *une indemnité à titre exceptionnel si, compte tenu de la durée de la vie commune et de la collaboration apportée à la profession de l'autre époux, il apparaît manifestement contraire à l'équité de leur refuser toute compensation pécuniaire à la suite du divorce* ». À défaut de précision figurant dans le texte, rien n'interdirait que le tribunal accordât cette indemnité sous forme de rente.

Dans tous les cas, la pension alimentaire, dite « *prestation destinée à compenser, autant qu'il est possible, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respective* », est fournie soit en capital, soit en rente, qui est indexée. Les modalités de la garantie de paiement des pensions font l'objet d'une étude spéciale que vient d'achever M. Guy Charpentier, inspecteur général des finances, pour la rédaction ultérieure d'un projet de loi séparé.

● *Un notaire* de Lévignac-sur-Save (Haute-Garonne), Me André Toumazet, a été inculpé mardi 8 avril de faux en écritures privées et d'abus de confiance. Il a été écroué à Toulouse. Le montant des malversations de M. Toumazet s'élèveraient à 1 million et demi de francs. Le notaire aurait affirmé pouvoir rembourser cette somme à l'aide de ses biens personnels.

● *Trois ans d'emprisonnement avec sursis pour fraude fiscale.* — M. Maurice Ménard, âgé de *soixante-quatorze ans, ancien directeur* d'une biscuiterie dijonnaise, a été condamné mardi 8 avril par le tribunal correctionnel de Dijon à trois ans d'emprisonnement avec sursis et 3 000 francs d'amende pour fraude fiscale, faux et usage de faux, et à 50 000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les changes. Sa femme, âgée de soixante-dix ans, a été condamnée à un an d'emprisonnement avec sursis et 30 000 francs d'amende. M. Ménard avait soustrait plus de 5 millions de francs à l'impôt sur les revenus.

● *Les poursuites contre M. Charles Aznavour.* — Les autorités du Valais estiment régulière vis-à-vis de la Suisse la situation financière de M. Charles Aznavour, dont l'inculpation pour infraction à la législation sur les changes devrait être prononcée le 14 avril en raison, affirme le service français des douanes, d'un transfert illégal de fonds se montant à 4,5 millions de francs (*le Monde* du 9 avril). Quant au chanteur, il a notamment observé que, gagnant de l'argent à l'étranger, il n'avait « *pas besoin d'en faire sortir de France* ».

LES EXPÉRIENCES NUCLÉAIRES FRANÇAISES ET LA LIBERTÉ DE NAVIGATION

Un ressortissant canadien poursuit l'État français en dommages et intérêts

Il est déjà difficile d'admettre que la France, dans la logique de sa politique de défense, effectue des opérations de basse police à l'encon*tre de voiliers dans les eaux internationales*, cette haute mer dont « *aucun Etat ne peut légitimement prétendre soumettre une partie quelconque à sa souveraineté* » comme le rappelle une convention internationale établie à Genève en 1958. Mais, non content de déroger aux règles du droit international, le gouvernement français a refusé d'indemniser les victimes de sa politique et particulièrement M. David Mac Taggart, un ressortissant canadien propriétaire du voilier *Greenpeace III*, deux fois arraisonné brutalement par la marine nationale. Que représentaient les quelques milliers de francs réclamés par M. Mac Taggart sur l'ensemble du programme nucléaire français ? C'est dire que le procès intenté par ce ressortissant canadien à l'Etat français mardi 8 avril devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris — ce qui n'est peut-être pas la meilleure voie — n'aurait jamais dû avoir lieu si, à défaut de principes, la France avait fait preuve d'élégance.

En mars 1972, M. David Mac Taggart, ancien bûcheron et ancien vice-champion du monde de badminton, décide de mettre son voilier *le Vega*, un ketch de 12 mètres, au service d'une association canadienne — *Greenpeace* — hostile aux expériences nucléaires.

Rebaptisé *Greenpeace III*, le voilier embarque bientôt, avec à son bord, outre le propriétaire, deux autres hommes pour se rendre dans la zone de Mururoa où la France doit effectuer des essais en atmosphère. Ils entendent ainsi « *revendiquer sur place la liberté de naviguer en haute mer* ». C'est, en effet, une zone de *100 000 milles marins carrés* qui a été déclarée dangereuse.

Arrivé le 1er juin 1972 dans cette zone dangereuse, le voilier peut naviguer tranquillement jusqu'au 18 juin. Ensuite, pendant dix jours, des harcèlements incessants obligeront l'équipage à de très nombreuses manœuvres. Enfin, le 30 juin, *la Paimpolaise* — un ancien navire canadien donné à la France après la guerre — intime par pavillon aux hommes du *Greenpeace* de se dérouter. C'est alors que, au cours d'une manœuvre controversée, les deux bateaux entrent en collision. Réparé sommairement à Mururoa, le voilier sera laissé à lui-même, si l'on en croit M. Mac Taggart, à 1 000 milles du port le plus proche, avec une voie d'eau.

Plus graves encore apparaissent les événements de l'année suivante. *Greenpeace-III* réparé aux frais de M. Mac Taggart, parce que le gouvernement français, s'il a proposé une indemnité de 5 000 dollars, a assorti cette proposition de plusieurs conditions, un nouvel équipage se dirige vers la zone dangereuse qu'un décret a « officialisée » et dans laquelle une ordonnance du ministre de la défense interdit la navigation.

Le 15 août 1973, vers 17 heures, trois navires de guerre entourent le voilier. Sept hommes, chargés selon l'amirauté de remettre un message, *s'en approchent à bord d'un canot* pneumatique. Leurs intentions étaient moins pacifiques, et si la marine nationale a publié après les faits un communiqué où il était dit : « *Nos hommes ont embarqué à son bord, dépourvus de tout armement, et n'ont donné aucun coup, la tactique employée étant seulement d'immobiliser l'équipage par le nombre* », les quelques photos sauvées par l'équipage — les appareils ayant été *jetés à l'eau par le commando* — prouvent, tout à la fois, que les hommes étaient armés de matraques et de poignards et qu'ils ont jeté M. Mac Taggart par-dessus bord. Blessé à l'œil, ce dernier devait ensuite être détenu à l'hôpital militaire de Tahiti.

Un acte de gouvernement

Pour l'avocat de M. Mac Taggart, Me Thierry Garby-Lacrouts, la responsabilité de l'Etat français ne saurait être niée. Ni dans le premier abordage, puisque c'est l'arrière du *Greenpeace* qui a été éperonné ; ni dans le second parce que l'on a assisté à un véritable « *acte de piraterie* ». C'est donc tout à la fois ces voies de fait et ces atteintes à la liberté individuelle et *aux libertés publiques de naviguer* en haute mer dont l'avocat demande réparation. Et il précise que si les juges reconnaissent à la France le droit d'effectuer des actes de souveraineté en haute mer, ils priveront notre pays de la possibilité de protester si un autre Etat vient installer des armes au large de nos côtes.

Quant au conseil de l'Etat français, Me Jean Gallot, il décline pour l'essentiel la compétence du tribunal de grande instance. Tout au plus l'admet-il dans le premier incident pour demander la relaxe de son client. Si *M. Mac Taggart affirme* avoir été éperonné par un navire de guerre, la marine nationale prétend avoir été abordée par le voilier. « *Les deux thèses sont vraisemblables sans être certaines. Vous ne pouvez donc vous prononcer.* »

Pour l'action de commando — qu'il nie en tant que telle, — Me Gallot réfute l'hypothèse d'une voie de fait qui entraînerait la *compétence du juge judiciaire.* « *Il ne saurait y avoir voie de fait en cas de circonstances exceptionnelles. C'est un acte de gouvernement qui ne peut jamais donner lieu à dommages et intérêts.* »

Enfin, l'avocat justifie les actes de souveraineté française en haute mer par un droit maritime coutumier qui ressemble étrangement au droit du plus fort.

L'audience reprendra le 13 mai, le procureur de la République désirant requérir en droit.

BRUNO DETHOMAS.

A Grenoble

UN EMPLOYEUR ACCUSÉ D'AVOIR FRAPPÉ UN OUVRIER PORTUGAIS EST RELAXÉ

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Les juges de la chambre correctionnelle du tribunal de Grenoble ont prononcé, le 8 avril, la relaxe d'un entrepreneur de travaux publics de La Frette (Isère), M. Pezetti, prévenu de « *coups et blessures volontaires* » à l'égard de l'un de ses employés de nationalité portugaise, M. José Cardozo (*le Monde* du 14 mars 1974).

L'ouvrier avait d'abord déclaré qu'il avait été « *menacé d'un pistolet et frappé à la nuque* » le 23 janvier, sur un chantier de La Frette, puis revenant sur cette déclaration, il avait précisé que la scène de brutalité s'était produite en réalité le 2 février, dans le local où il couchait. Les juges ont considéré que, d'une part, une rixe ayant effectivement opposé le 23 janvier deux ouvriers portugais (dont M. Cardozo) n'était peut-être pas étrangère aux hématomes constatés le 2 février par un médecin, d'autre part, que la preuve des violences qui auraient été exercées précisément ce 2 février n'était pas apportée.

Au cours de la conférence de presse qu'il avait réunie le 12 mars 1974, pour révéler ces faits, l'U.D. C.G.T., appuyée par le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix), avait dénoncé « *le caractère raciste* » de cette affaire.

● *Le président de l'Union des coopératives d'Arnay-le-Duc* (Côte-d'Or), M. Robert Jondeau, a été inculpé mardi 8 avril, à Dijon, d'infraction à la loi sur les sociétés, d'abus de confiance, de faux et usage de faux. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Dijon. Le passif de l'Union serait approximativement de 200 000 F. M. Jondeau était également le clerc d'un notaire d'Arnay-le-Duc, Me Jean-Jacques Jeannin, inculpé le 25 septembre 1974 de faux en écriture publique. M. Jondeau avait alors été inculpé de complicité et laissé en liberté.

Après les incidents de Sommedieue

QUATRE JEUNES GENS SONT CONDAMNÉS A DES PEINES D'EMPRISONNEMENT

Quatre des jeunes gens accusés d'avoir participé, le 3 mars dernier, au pillage d'un hôtel-restaurant de Sommedieue (Meuse) ont été condamnés, en vertu de l'article 314 du code pénal (la loi « anti-casseurs »), mardi 8 avril, par le tribunal de Verdun, à un an d'emprisonnement, assorti pour partie du sursis (six et sept mois pour les deux premiers, neuf mois pour les deux autres) et à trois ans de mise à l'épreuve.

Ces adolescents étant mineurs, le tribunal, qui siégeait à huis clos, n'a pas révélé leurs noms. Sept autres jeunes majeurs comparaîtront *devant le tribunal correctionnel ce* mercredi 9 avril.

C'est en raison de l'agression pour laquelle ces jeunes sont jugés que le maire de Sommedieue avait décidé de créer un corps de « sapeurs de l'autodéfense ».

LE P.-D.G. DES ÉTABLISSEMENTS SAVECO EST INCULPÉ DE PUBLICITÉ MENSONGÈRE

Président-directeur général de la chaîne des soixante-cinq magasins à grande surface Saveco, M. Jean Haas, âgé de quarante-huit ans, a été inculpé mardi 8 avril pour publicité mensongère par M. Freddy Faucié, doyen des juges d'instruction de Versailles, et laissé en liberté.

La publicité assurant la promotion de la chaîne d'hypermarchés, et largement diffusée par voie d'affichage et par la presse écrite et radiophonique, affirme : « Saveco, impossible de trouver moins cher ! »

S'appuyant sur les dispositions de la loi Royer, une association de consommateurs des Yvelines avait saisi le service départemental des fraudes, lequel avait déposé une plainte auprès de la section financière du parquet de Versailles. L'enquête a permis de prouver que de *nombreux produits proposés dans les* magasins Saveco étaient vendus sensiblement moins cher par d'autres commerçants.

FAITS DIVERS

A Paris

Des policiers de Versailles tuent un automobiliste qu'ils avaient pris pour un malfaiteur

Des policiers du service régional de police judiciaire de Versailles, qui procédaient à une enquête à propos d'une affaire de chantage, ont mortellement blessé, le 8 avril, vers 15 heures, rue du Château-des-Rentiers à Paris (treizième arrondissement), un automobiliste qu'ils avaient confondu avec l'un des hommes qu'ils cherchaient.

Les trois responsables de la fusillade ont été placés en garde à vue sur décision de M. François Rabut, premier substitut à la section criminelle du parquet de Paris, chargé de l'enquête judiciaire. Parallèlement à celle-ci, le ministère de l'intérieur a ordonné l'ouverture d'une enquête administrative et demandé que les premiers résultats lui en soient communiqué dès ce mercredi 9 avril.

Les policiers de l'antenne d'Argenteuil du S.R.P.J. de Versailles enquêtaient depuis la veille à propos d'une plainte pour tentative d'extorsion de fonds déposée par un habitant de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), M. Gérard Kermy, cinquante et un ans. Dans la journée, un inconnu avait exigé de lui par téléphone la remise d'une somme de 20 000 francs, menaçant de le dénoncer parce qu'il avait construit un pavillon sans permis de construire. Le 8 avril, à 9 heures, dans un nouvel appel téléphonique, le maître chanteur demandait que la somme exigée lui soit remise, en coupures de 100 francs, devant le 159, rue du Château-des-Rentiers, à Paris (13e).

Sept policiers d'Argenteuil, tous en civil, se rendaient aussitôt sur le lieu du rendez-vous pour établir une souricière. à 15 heures précises, M. Kermy remettait la sacoche contenant une rançon factice à un couple de jeunes gens circulant à moto. Malgré l'intervention des policiers embusqués à proximité, les deux maîtres-chanteurs parvenaient à s'échapper, évitant même une voiture de police stationnée en travers du trottoir. Gênés par les enfants d'une école voisine qui traversaient la rue à ce moment, les policiers ne pouvaient ni poursuivre les fuyards ni faire usage de leurs armes.

C'est à ce moment qu'arrivait de la direction inverse une Renault 4 L blanche, conduite par M. Lucien Bouvier, vingt-six ans, représentant de la société Michelin, domicilié 24 *bis*, rue Berthollet, à Arcueil (Val-de-Marne). Ce dernier eut-il, ainsi que l'affirment les policiers, une attitude équivoque pouvant laisser penser qu'il était un complice des deux maîtres-chanteurs ? Les inspecteurs disent que le conducteur de la 4 L a brusquement accéléré en les voyant et qu'il a alors foncé sur un groupe de trois policiers. Ces derniers auraient alors fait des sommations avant d'ouvrir un feu particulièrement nourri. Un témoin, gardien d'un immeuble voisin, crut même tout d'abord à un échange de rafales de mitraillettes. Quatorze balles auraient été tirées en direction de la voiture — dix impacts ont été relevés sur la carrosserie. Quatre d'entre elles atteignirent M. Bouvier. Grièvement blessé, celui-ci devait mourir peu après.

« Une mesure technique »

Après avoir placé les trois auteurs des coups de feu en garde à vue à la maison centrale de police du 13e arrondissement, M. François Rabut, premier substitut à la section criminelle du parquet de Paris, chargé de l'enquête, a précisé que cette décision correspond à *« une mesure technique décidée à raison des nécessités de l'enquête. Elle ne préjuge absolument pas une culpabilité. Dans cette affaire, le parquet appréciera. »* Sur les circonstances dans lesquelles des policiers du S.R.P.J. de Versailles se trouvaient à Paris, M. Rabut se borne au fait brut : *« En ce qui concerne la fusillade, trois policiers ont tiré. Ils faisaient partie d'une équipe en mission régulière agissant sur une plainte. »*

Pour le magistrat, les faits, qui se sont déroulés très vite, doivent faire l'objet d'une enquête approfondie.

Sang-froid

M. Jacques Gandouin a été suspendu de son poste de préfet de la Sarthe pour avoir, dit-on officiellement au ministère de l'intérieur, manqué de sang-froid dans les négociations avec les auteurs d'une prise d'otages. Au moins, ne peut-on l'incriminer d'aucun mort et constater, en revanche, qu'il a obtenu la libération de trois des quatre otages. Si pourtant le préfet a manqué de sang-froid, que dira-t-on alors de ces policiers — ils étaient sept — lourdement armés, qui, face à d'assez minables maîtres-chanteurs (ils demandaient 20 000 F), ont tiré quatorze balles dont dix ont touché la voiture « suspecte ». Est-ce que l'on appelle faire des sommations en tirant en l'air ?

Ou bien est-ce « le droit à l'erreur » *que revendiquait M. Marcel Leclerc, chef de la brigade anti-gang, après le tabassage de deux avocats au bar Le Thélème ? Ou bien une* « bavure inévitable », *selon l'expression employée, le 12 mars à la télévision, par M. Louis Verger, directeur général de la police nationale ?*

La réalité est aussi celle de trop nombreux policiers qui, chacun le reconnaît, manquent de formation et s'affolent vite. A ceux-là, les déclarations, publiques ou privées, du ministre de l'intérieur, la recherche rageuse d'un « exemple à faire », *ne risquent pas de redonner la sérénité. C'est aussi la situation du public qui discerne mal, souvent, le malfaiteur du policier, ce dernier estimant que, pour plus d'efficacité, il doit être en « civil ». On voit le résultat. Le conducteur de la Renault 4 L — bien modeste véhicule pour un bandit — n'a-t-il pas craint, lui, d'être la victime d'une prise d'otages, aucun policier n'étant en uniforme ?*

On laisse entendre, au ministère de l'intérieur, que M. Poniatowski n'entend pas faire de déclarations sur cette affaire, qu'il juge du seul ressort du préfet de police. Que pourrait-il faire d'autre d'ailleurs que d'exprimer de tardifs et inutiles regrets ? En attendant une meilleure occasion pour « l'exemple » qu'il souhaite faire.

Ph. B.

DEUX QUESTIONS ÉCRITES SUR LA PRISE D'OTAGES DE LA SARTHE ET LES DÉCLARATIONS DE M. PONIATOWSKI

M. Georges Fillioud, député socialiste de la Drôme, dans une question écrite, demande au ministre de l'intérieur de rendre publique la liste des vingt-six préfets mis en disponibilité ou placés en position hors cadre, depuis juin 1974, *« pour manque d'efficacité ou de rendement dans les missions qui leur incombaient »*, comme il l'a indiqué au cours de sa conférence de presse du 7 avril (*le Monde* du 9 avril).

M. Robert Fabre, député de l'Aveyron, président des radicaux de gauche, a posé au gouvernement une question identique.

M. Georges Fillioud appelle également l'attention de M. Michel Poniatowski, *« sur les dangers que peut faire courir à des innocents pris en otages le fait de révéler publiquement les moyens recommandés aux responsables de la sécurité, tels que l'« aménagement » des véhicules mis à la disposition des malfaiteurs et l'organisation de leur « environnement »*.

● *M. Jacques Chaban-Delmas*, ancien premier ministre, s'est déclaré mardi 8 avril, à la station de radio Bordeaux-Aquitaine, favorable à un débat au Parlement sur les problèmes posés par les prises d'otages. « *Je crois*, a dit le maire de Bordeaux, *qu'il est nécessaire que le gouvernement ait sur ce point une doctrine, qu'il expose, qu'elle soit soumise au Parlement et que, s'il le faut, des textes soient votés. Mais on ne peut pas rester dans la situation actuelle.* »

Aux Pays-Bas

L'USAGE DES DROGUES « DOUCES » SERA RÉPRIMÉ MOINS SÉVÈREMENT

Amsterdam (A.F.P., Reuter). — Les peines punissant l'usage du haschisch et du chanvre indien vont être allégées aux Pays-Bas. Simultanément, la répression sera plus sévère à l'encontre des trafiquants de drogues dites « dures ». C'est ce qu'a annoncé le 8 avril, à Amsterdam, le secrétaire d'Etat néerlandais au bien-être social, M. Willem Meijer, commentant devant un séminaire des Nations unies sur les abus de stupéfiants le projet de loi que compte déposer son gouvernement.

Ce nouveau texte, a-t-il précisé, fera une distinction plus nette entre trafic et usage de drogue. Cependant, le trafic des drogues « douces », telles que le chanvre indien, ne revêtira plus la même gravité que celui des drogues plus dangereuses (amphétamines ou haschisch concentré notamment). Répondant par avance aux critiques que cette libéralisation risque de susciter à l'étranger, M. Meijer a néanmoins tenu à souligner que, « si son gouvernement entendait suivre sa propre politique en la matière, il s'engageait néanmoins à ne pas faire obstacle à la lutte menée contre les trafiquants sur le plan international ».

● *Un réseau de trafic de haschish à destination de l'Angleterre* a été démantelé ces derniers jours dans le Sud-Ouest. L'organisateur, un ressortissant britannique, M. John Wheeler, trente-deux ans, a été arrêté à La Salvetat-Payralès (Aveyron), tandis que six de ses complices étaient interpellés en Grande-Bretagne. Une jeune femme, Mme Marie-Laure Dompeyre, vingt-six ans, de Villeneuve-sur-Tarn (Haute-Garonne), a également été appréhendée à Cerbère (Pyrénées-Orientales) alors qu'elle était porteuse de 2 kilos de drogue ; 35 kilos de haschisch ont aussi été découverts dans une ferme proche de Caylus (Tarn-et-Garonne).

SPORTS

Dialogue de sourds autour d'un projet de loi

Un débat peut-il s'instaurer lorsque les participants sont à ce point opposés qu'aucune nuance ne vient atténuer leurs affirmations aussi péremptoires que contradictoires ? C'est à peu près la seule question que l'on se posait après le parfait dialogue de sourds auquel se sont livrés sur France-Inter, le mardi 8 avril, M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, et M. René Moustard, vice-président de la F.S.G.T. (Fédération sportive et gymnique du travail), à propos du projet de loi d'orientation du sport.

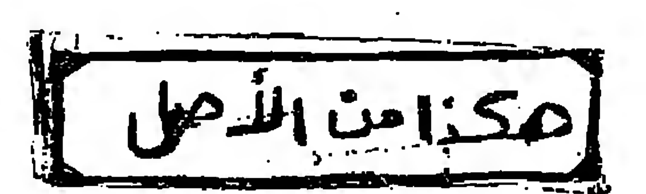
« Toutes les associations concernées sont contre votre projet », *affirmait M. Moustard, tout en mettant le ministre au défi de lui en citer une seule qui lui soit favorable.* « L'ensemble du mouvement sportif m'approuve », *réplique le ministre en donnant l'impression de réduire l'opposition à la seule personne de son interlocuteur.*

Faute de conciliation, le débat en resta donc à ce ton manichéen peu propice à une approche de la vérité. « Vous n'avez pas les moyens de votre politique — Je les aurai. » « Le sport à l'école régresse — Il progresse. » *Voilà en gros quel était le sens des échanges. Les quelques chiffres avancés ne permettaient pas de mieux éclairer le problème.*

Affirmer, comme le fait M. Mazeaud, que le nombre de professeurs d'éducation physique a doublé en dix ans, passant de 10 000 à 21 000, ne signifie rien si on ne signale pas que, dans le même temps, la population scolaire du second degré a, elle aussi, pratiquement doublé de 2 146 000 à 3 969 000.

M. Moustard pouvait donc déplorer le faux espoir qu'avait fait naître le projet de loi, et M. Mazeaud dégager, au contraire, les perspectives d'une aube nouvelle. L'auditeur, lui, aura surtout apprécié l'humour caché de la dernière réflexion du ministre : « C'est déjà une grande chose que l'on parle tant du sport dans le pays. » *Sans doute, mais de quelle manière ?*

FRANÇOIS SIMON.



RELIGION

UN ANNIVERSAIRE : TEILHARD DE CHARDIN

Le cône d'ombre ?

par ÉMILE RIDEAU (*)

Souvent vérifiée, une loi veut que les créateurs de voies nouvelles pénètrent après leur mort dans un cône d'ombre, purgatoire dont ne ressortent que les plus grands : une trentaine d'années, disons une génération, serait nécessaire pour permettre ce discernement des grands maîtres. A cette loi Teilhard aurait-il échappé ? Au vingtième anniversaire de sa mort, il vaut la peine d'apprécier la mesure de cette décantation, qu'il avait prévue : *« Si j'ai eu une mission à remplir, on ne pourra juger si je l'ai accomplie que dans la mesure où je serai dépassé. »*

On s'explique fort bien l'engouement universel dont sa personnalité, son histoire et son œuvre ont été l'objet aussitôt après sa disparition : longtemps refoulée par des interdits prudentiels et mal satisfaite par des aperçus clandestins, une immense curiosité se déchaîne, servie par une résonance affective à des aspirations communes. Ce dont témoignent le succès prodigieux des publications de *l'œuvre* et *le nombre d'écrits ou* de thèses consacrés à Teilhard (près de deux mille). Ce fut aussi le moment aigu des controverses et des affrontements passionnés. Cette période dura environ dix ans, jusqu'en 1965, année où fut atteint le sommet de la parabole ; après quoi la courbe s'infléchit lentement, et il est difficile de connaître la situation actuelle.

La pensée de Teilhard n'en continue pas moins à être explorée par la théologie et la spiritualité. Entre bien d'autres livres, relevons seulement les études de P. Schellenbaum (*le Christ dans l'énergétique teilhardienne*, Cerf, 1970), de R. d'Ouince (*Un prophète en procès*, Aubier, 1970) et de J. Laberge sur le *Journal de retraites* annuelles de Teilhard (Desclée de Brouwer, 1973). G. Martelet s'est inspiré des vues teilhardiennes pour un renouvellement de la théologie de l'eucharistie et de la résurrection (Desclée et Cie, 1974). Une thèse remarquable se prépare sur l'eschatologie de Teilhard.

Dans un silence relatif s'opère donc un cheminement souterrain des intuitions de Teilhard, dont il faut bien dire que la pensée est encore mal connue ou méconnue : toute la correspondance n'est pas (et ne peut *être) publiée*, et des archives sommeillent encore. Outre un véritable exploit typographique, le *Journal* de guerre qui va paraître chez Fayard est un document de premier ordre, qui jette une lumière sur les recherches et les tâtonnements quotidiens qui aboutirent (ou n'aboutirent pas !) aux *Ecrits du temps de la guerre*.

« Etre plus »

Cela dit, il est permis de relever les points où s'affirme nettement aujourd'hui la victoire de Teilhard ou de son esprit.

1) Sans recevoir toujours d'explication complète, le « transformisme », pour lequel il a tant combattu, est de plus en plus vérifié par les faits, comme le montre la découverte récente de la fameuse « Lucy », qui recule encore la date d'apparition des hominiens. Plus généralement, comme Teilhard y tenait, l'histoire du monde dans ses développements et ses seuils est intelligible et « sensée ».

2) Le dernier concile a largement entériné le rejet de toute séquelle dualiste ou janséniste, en reconnaissant la valeur et l'autonomie relative des « réalités terrestres » et en demandant aux chrétiens de participer généreusement aux efforts des hommes pour le progrès et la réussite de leur histoire, en quoi il se fait l'écho des perspectives du *Milieu divin* : il n'y a rien qui ne soit divinisable. On n'ignore pas que la Constitution *Gaudium et spes* a eu comme principal promoteur Mgr Pierre Haubtmann, lui-même inspiré de la pensée de Teilhard, au point que s'y retrouve, à peine modifiée, une phrase d'un de ses écrits : *« L'avenir est entre les mains de ceux qui auront su donner aux générations de demain des raisons de vivre et d'espérer »* (31, 3). Mais il en est de même de la Constitution, plus centrale encore, sur l'Eglise, qui s'inaugure par le grand thème teilhardien du « rassemblement » ou de l'unification des hommes, solennellement déclaré « but du dessein divin » (1-4), et qui reprend l'idée teilhardienne de l'unité de tous les mystères. Sans y parvenir encore sur bien des points, l'ensemble des chrétiens a depuis lors rejeté comme une dépouille usée les attitudes, jadis fréquentes, de mépris du monde, de désincarnation ou d'évasion, de dévaluation du sexe, de timidité peureuse, de moralisme excessif et de repli : l'histoire est devenue pour eux une tâche qui appelle leur engagement.

Si l'on se rappelle que la fameuse extase de Sils-Maria (1er mai 1881), qui donna naissance à Zarathoustra, date de quelques mois seulement après la naissance de Teilhard (21 août 1881), il est assez curieux que l'étude actuelle de Nietzsche, en plein essor, manifeste des ressemblances avec la pensée de Teilhard, qui pourtant ne le connaissait que mal. En se démarquant bien sûr, celui-ci, comme son ami Mounier d'ailleurs, eût pu signer l'apostrophe célèbre : *« Mes frères, restez fidèles à la terre de toute la puissance de votre vertu... Ramenez comme moi sur la terre la vertu égarée ; oui, ramenez-la vers le corps et vers la vie, pour qu'elle donne un sens à la terre, un sens d'homme. »* Et chez tous deux règne la passion de la noblesse, de la grandeur, de la virilité ; l'un et l'autre prônent l'exaltation de la vie et le devoir de « se surmonter ».

3) Cet apparentement de l'athée et du chrétien — celui-ci se voulant tout à la fois « enfant de la terre » et « enfant du ciel » — amène à évoquer la fécondité très actuelle d'un « existentialisme » ou d'un personnalisme chrétien, non plus restreint (comme ce fut sa tentation) à une promotion de l'individu, mais ouvert à celle de l'humanité entière et de l'histoire. Car d'innombrables textes, dont l'inspiration est puisée chez Maurice Blondel et par lui chez Pascal, montrent que pour Teilhard tout le problème est d' « être plus », de passer d'un sous-développement humain à une plénitude d'épanouissement et de liberté, à s'achever dans une réussite totale comprenant toutes les dimensions de l'homme : et il est bien entendu pour Teilhard que ce succès implique tout ensemble la communion avec « l'autre » et avec Dieu, sommet de la véritable « existence ».

4) Les perspectives précédentes confluent dans un dépassement de l' « extrinsécisme » philosophique et religieux, à l'erreur duquel, depuis le début de sa réflexion, Teilhard est extrêmement sensible. Ce qu'il refuse en lui, c'est une discontinuité absolue de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, une extériorité totale de Dieu par rapport à l'homme et au monde, donc la possibilité d'une intrusion artificielle et arbitraire de l'action divine dans le cours des causalités naturelles : sous peine de ruiner la valeur de l'effort humain, impossible pour lui d'admettre que la décision créatrice, que la décision de salut, que la parousie finale soient des ruptures et non pas des développements « organiques ». Au risque de frôler l'hérésie, il a été toute sa vie à la recherche anxieuse d'une « continuité » et les grands événements de l'histoire religieuse lui sont apparus comme quasi nécessaires pour faire échapper le réel humain à l'absurdité et la prédication chrétienne à la stérilité. Si la solution exacte lui a échappé, faut-il le blâmer de cette recherche d' « immanence », et le concile n'a-t-il pas « enraciné » le dessein de Dieu dans la Trinité même ?

Acquis et résistances

Malgré ces acquis, des « résistances » subsistent toujours à la pensée de Teilhard, dans la mesure peut-être où, comme celle des grands créateurs (Luther, Marx, Nietzsche...), elle a tendu peu à peu à se durcir en système, à ne souligner qu'un aspect de son initiative.

1) Du côté « scientifique », la répugnance reste vive à admettre la notion d'une « continuité », et les grands moteur de l'histoire (matérielle, biologique, humaine) : pour J. Rostand, comme pour bien d'autres, il ne s'agit là que d'une vue poétique.

Né *précisément dans les années* 60, en réaction contre les excès du verbalisme existentialiste, le néo-positivisme « structuraliste » s'est attaché à la détermination des facteurs (extérieurs et intérieurs) et des « structures » objectives qui conditionnent l'homme ; et s'il tend par là à réduire et même à annuler sa liberté (« la mort de l'homme ! »), on ne peut lui tenir rigueur de sa rigueur même, de son souci d'explication logique, de son rejet des hypothèses obscures.

2) A l'inverse, un autre courant contemporain estime que le langage et la raison sont totalement incapables d'exprimer la transcendance et le mystère de toute réalité : foncièrement « anti-intellectualiste », contestataire des structures sociales, fidéiste en matière religieuse, il ne croit nullement à la valeur de la « vérité ».

Or, fidèle aux possibilités de la raison, Teilhard a toute sa vie cherché précisément un accord entre le mystère et son expression, une réduction des discontinuités entre les ordres du réel par des liaisons, si bien qu'on a pu évoquer à son sujet une sorte de concordisme (entre science et foi) et de gnose. Ce rationalisme apologétique est actuellement bien discuté.

Si Teilhard a parfaitement raison de croire à la vérité et de « chercher à comprendre », il est patent *que, malgré sa conception thomiste* de l' « analogie », il n'était pas assez armé pour discerner le caractère symbolique et « représentatif » de l'expression religieuse du mystère : une théorie juste du « langage » lui manquait qui l'aurait aidé à dissiper l'extrinsécisme sur lequel il butait. Mais la redécouverte des formes humaines de l'inspiration biblique ne s'est opérée qu'en 1943 par une encyclique (Teilhard était alors en Chine !) et n'a été confirmée qu'à la fin du concile ; et la théologie n'en était pas encore venue à admettre une certaine relativité des formules dogmatiques.

D'où les difficultés que l'on sait : la recherche par Teilhard d'une « multiplicité » (d'un émiettement, d'une dispersion) originelle de l'être qui serait comme l' « ombre » éternelle de Dieu ; son effort maladroit d' « explication » du péché originel ; sa réduction un peu rationaliste du problème du mal, donc de la Rédemption ; sa tendance à imaginer la fin du monde et la parousie comme un événement historique et perceptible au terme d'une convergence quasi infaillible de l'histoire vers l'unanimité ; son souhait d'une forme de développement des dogmes par « atténuation » ; sa critique, parfois un peu amère, des formes contingentes de l'Eglise ;

3) Il est difficile de mesurer la responsabilité de Teilhard dans la « crise actuelle de l'Eglise », où beaucoup repèrent un affaissement de la foi dans un temporalisme « horizontal ». Mais il est certain qu'une lecture insuffisante de son œuvre a pu engager certains à se libérer de la permanence des principes et du respect des structures ou des dogmes : tout se passe comme si on n'avait retenu de son message qu'une exaltation de la nature et du monde, en l'interprétant comme une invitation au laisser-aller, à l'abandon des exigences du renoncement. Et une partie du clergé l'a suivi dans sa pente à une participation du sacerdoce aux activités profanes, y compris politiques. Une certaine naïveté, enfin, a prévalu d'une victoire sur l'athéisme par une assimilation généreuse au monde.

La réussite humaine

Aux interprétations précédentes, la pensée véritable comme l'exemple de Teilhard ne sont pas en peine de répondre :

1) Son appel à l'efficacité objective d'énergies spirituelles dans le monde n'est qu'une manière de signifier l'insuffisance notoire des explications purement « mécaniques », notamment de l'aveuglement du hasard : le recours à l'immanence active d'un « esprit » au cœur du réel est le seul moyen de prendre au sérieux à la fois l'ordre évident des structures, leur « complexification » et leur invention de « nouveauté » ;

2) L'accord cherché par Teilhard entre le mystère et la raison est affecté de la plus grande « modestie » et n'est qu'une recherche hésitante qui s'arrête à la limite du *dogme*, un effort apostolique surtout pour un langage accessible à ses contemporains. Notamment, si la notion d'un triomphe de l'humanité a le tort d'extrapoler le succès de l'évolution biologique et semble contredite par le tragique permanent de l'histoire, il est légitime d'admettre la possibilité et l'espoir de certains progrès, comme le reconnaissent Jean XXIII dans *Pacem in terris* (129, 145) et Paul VI dans *Populorum progressio* (79) ; d'autant plus que Teilhard ne manque pas d'évoquer la nécessité d'une « excentration » finale ;

3) C'est gravement *méconnaître* enfin sa pensée que de la réduire à un « naturalisme » plus ou moins païen et panthéiste. Loin, en effet, de prêcher la valeur absolue du monde, il a sans cesse insisté sur la primauté de la vie mystique et de ses conditionnements ascétiques. Quant à son intérêt constant pour la sexualité, il aboutit à une spiritualisation de l'instinct et à une exaltation de la virginité.

Si donc Teilhard a largement dépendu de son époque comme de certains facteurs subjectifs, il est permis, en terminant, d'inviter à une intelligence plus juste de son œuvre, bien plus traditionnelle et équilibrée qu'on ne le croit. Tout appelle aujourd'hui les chrétiens à la redécouvrir en profondeur par-delà les illusions, en discernant en elle les conditions onéreuses et mortifiantes qui sont la voie de la véritable réussite humaine, l'accès de la communion avec autrui et avec Dieu. Alors que de nombreux signes manifestent l'aspiration humaine vers une « transcendance » qui dépasse le rationalisme de la culture moderne, il serait navrant de voir, une fois de plus, les chrétiens prendre du retard en s'enlisant dans le temporel. A eux plutôt de montrer que cette *transcendance n'est pas de l'ordre* d'un idéal impersonnel, voire d'un « surhumain », car, dit Teilhard, *« c'est un amour qui construit physiquement le monde »*.

(*) Jésuite, auteur de *la Pensée de Teilhard* (le Seuil, 1965) et de *Teilhard, oui ou non* (Fayard, 1967).

Dieu et Dieu

« Le seul Dieu que je puisse désormais adorer en esprit et en vérité est la synthèse du Dieu marxiste de l'en avant et du Dieu chrétien de l'en haut », a écrit Teilhard de Chardin.

« Cette rencontre avec les marxistes, commente Roger Garaudy (1), *le Père Teilhard de Chardin fut l'un des premiers à la concevoir non pas comme une alliance tactique ou une simple tolérance réciproque, mais sous sa forme la plus profonde, celle d'une véritable synthèse par laquelle chacun intégrerait toutes les dimensions humaines de l'autre. »*

Roger Garaudy émet toutefois *« les plus expresses réserves »* sur la formule précitée de Teilhard, qui indique pourtant à ses yeux *« une direction de recherche fondamentale et plus actuelle que jamais »*.

(1) *Paris-Match* du 12 avril.

● *Une conférence sur Teilhard de Chardin* sera donnée par le Père Pierre Leroy, de la Compagnie de Jésus, ancien directeur de l'Institut géobiologique de Pékin, compagnon de travail du savant pendant une trentaine d'années, le 10 avril, à 20 h. 45, en la chapelle Sainte-Bernadette, 4, rue d'Auteuil (16e).

D'autre part, France-Culture consacrera son émission « Deux cents minutes » du 10 avril, à 14 h. 15, à Teilhard de Chardin, avec Jean Bourdarias, Jean Piveteau, Humbert Biondi, Pierre Leroy, et des témoignages de Léopold Senghor, Georges Garaudy, Jeanne Mortier, etc.

Un décret de la congrégation pour la doctrine de la foi

LE VATICAN ASSOUPLIT LE CONTROLE SUR LES LIVRES ÉCRITS PAR LES CLERCS

La congrégation pour la doctrine de la foi publie un décret modifiant les règles relatives à la publication des livres. Ce texte, qui devait faire l'objet d'une conférence de presse officielle à Rome, modifie sur plusieurs points les articles du droit canon (1384 à 1394). On retiendra surtout, dans l'attente des interprétations ultérieures, le point suivant : les clercs sont instamment priés de ne pas éditer de livres traitant de questions religieuses ou morales sans la permission de l'évêque intéressé. Même recommandation est faite pour les religieux, pour lesquels est compétent leur supérieur majeur. Avant ces modifications, le droit canon était beaucoup plus strict, puisqu'il interdisait formellement aux prêtres et aux religieux d'écrire, *sans autorisation*, non seulement sur des questions religieuses ou morales, mais aussi sur des questions profanes.

Rappelons qu'il arrivait fréquemment depuis plusieurs années que des clercs se dispensent de cette autorisation.

MÉDECINE

● *La Fédération des masseurs-kinésithérapeutes - rééducateurs* a décidé d'accepter de signer l'avenant tarifaire avec la sécurité sociale revalorisant les tarifs à *compter du 1er mai prochain*. Cependant, la Fédération se réserve de demander de nouvelles négociations si l'augmentation du coût de la vie dépassait le pourcentage d'augmentation finalement accordé par les caisses de la Sécurité sociale.

Ainsi, la valeur de la lettre-clé, qui est actuellement de 4,85 F, devrait être fixée à 5,20 F au 1er mai et à 5,40 F au 1er novembre.

[Rappelons que les masseurs-kinésithérapeutes avaient fait grève le 3 avril dernier pour réclamer de « *véritables négociations* » avec les caisses d'assurance-maladie (*le Monde* du 27 mars).]

● *Le Conseil supérieur des professions paramédicales* s'est réuni pour la première fois depuis sa création le lundi 7 avril au ministère de la santé. Il doit permettre une concertation étendue entre les pouvoirs publics et les professions paramédicales.

PRESSE

GRÈVE LE MARDI 15 AVRIL DANS LA PRESSE PARISIENNE

Le Comité intersyndical du livre parisien (C.G.T.) a décidé un arrêt de travail de vingt-quatre heures le mardi 15 avril dans les entreprises de presse de la capitale.

Evoquant *« les luttes que mènent dans des conditions difficiles les travailleurs du* Parisien libéré, *Chaufour,* France-Soir, *Georges-Lang »*, il appelle *« tous les travailleurs de la profession à développer la solidarité sous toutes ses formes »*.

Le comité demande notamment *« la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat ; le droit au travail pour tous ; la défense et l'amélioration des conditions de travail ; l'application non restrictive de l'accord de pré-retraite à soixante ans ; le respect de tout accord paritaire, tant presse que labeur ; le respect et l'amélioration des libertés et droits syndicaux »*.

« Seul un changement fondamental de notre société, par l'application du programme commun des partis de gauche est capable de placer durablement notre pays dans la voix du progrès économique et social », conclut le comité.

● *M. Georges Fillioud*, député (P.S.) de la Drôme, dans une question orale avec débat, appelle l'attention du premier ministre sur la situation de la presse française. Il demande au gouvernement *« quelles décisions il compte prendre en faveur de la presse, notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'extension et de la modification du régime des aides publiques à la presse »*.

● *L'Union nationale des syndicats de journalistes* va profiter de la session parlementaire de printemps pour faire des démarches auprès des différents groupes politiques, dans le but de faire aboutir les objectifs définis dans sa plate-forme revendicative.

L'U.N.S.J. s'inquiète avant tout de la dégradation de l'emploi dans la profession (poursuite des mesures de licenciement amorcées à l'O.R.T.F., emploi de non-professionnels, recours à des collaborations extérieures aux postes tenus préalablement par des titulaires, diffamation des organisations syndicales...). Cela témoigne, estime-t-elle dans un communiqué, *« de la volonté concordante du patronat et du pouvoir de restructurer et d'encadrer l'information »*.

« Dans ces conditions, poursuit le communiqué, *l'U.N.S.J. s'alarme du processus de dégradation de la mission d'informer. Elle réaffirme son souci, contenu également dans sa plate-forme, d'élaborer et de faire promouvoir en 1975 un statut des entreprises de presse et d'information les dégageant de la sujétion du capital et de l'Etat et le vote d'une charte assurant à tous le droit à l'information. »*

Pour vingt-quatre heures

UNE NOUVELLE GRÈVE DES OUVRIERS DU LIVRE EMPÊCHE LA PARUTION DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

Un mois après l'éclatement du conflit, le 4 mars, la crise du *Parisien libéré* rebondit : le journal n'a pas paru mercredi matin 9 avril.

Les travailleurs du *Parisien libéré* ont décidé, *« avec l'appui de leurs organisations syndicales, de donner un premier avertissement sérieux à la direction en stoppant la parution du journal pendant vingt-quatre heures »*, déclare le communiqué intersyndical du Livre parisien, publié mardi soir.

« Depuis plus d'un mois, précise le communiqué, *du fait de l'intransigeance de la direction, le conflit n'a pas connu l'ombre d'un début de négociation sérieuse »*.

Le comité intersyndical déclare être toujours prêt à reprendre la négociation et affirme que *« tout retard pris pour la reprise des pourparlers incombera uniquement à la direction, seule responsable du déclenchement et de la durée du conflit »*.

Rappelons que jeudi dernier (*le Monde* du 5 avril), les ouvriers du *Parisien libéré* avaient décidé de *« suspendre provisoirement leur action »*, c'est-à-dire ne plus retarder chaque jour l'heure de sortie du quotidien.

ÉDITION

M. JACQUES MARCHANDISE AU GROUPE HACHETTE

La réorganisation et la restructuration du groupe Hachette font l'objet dans les milieux de presse d'un certain nombre de rumeurs, les modalités de ces opérations devant être en principe arrêtées vers la mi-avril. C'est ainsi que *la Correspondance de la presse* avance le nom de M. Jacques Marchandise-Franquet, directeur délégué de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, ancien membre des cabinets ministériels de MM. Maroselli, Pflimlin, Jacquinot et Mendès France, pour le poste du président du directoire de la société. M. Ithier de Roquemaurel, président-directeur général de Hachette, deviendrait alors président du conseil de surveillance, et M. Gérard Worms demeurerait directeur.

Ces nominations exigeraient naturellement la transformation de la société anonyme Hachette en société à directoire et à conseil de surveillance. Dans cette éventualité, il devrait être fait appel, outre MM. Marchandise-Franquet et Worms, à une ou plusieurs personnalités pour compléter le directoire.

Le M

au



Le M

l'histoire de Paris

... a

Construites en mat

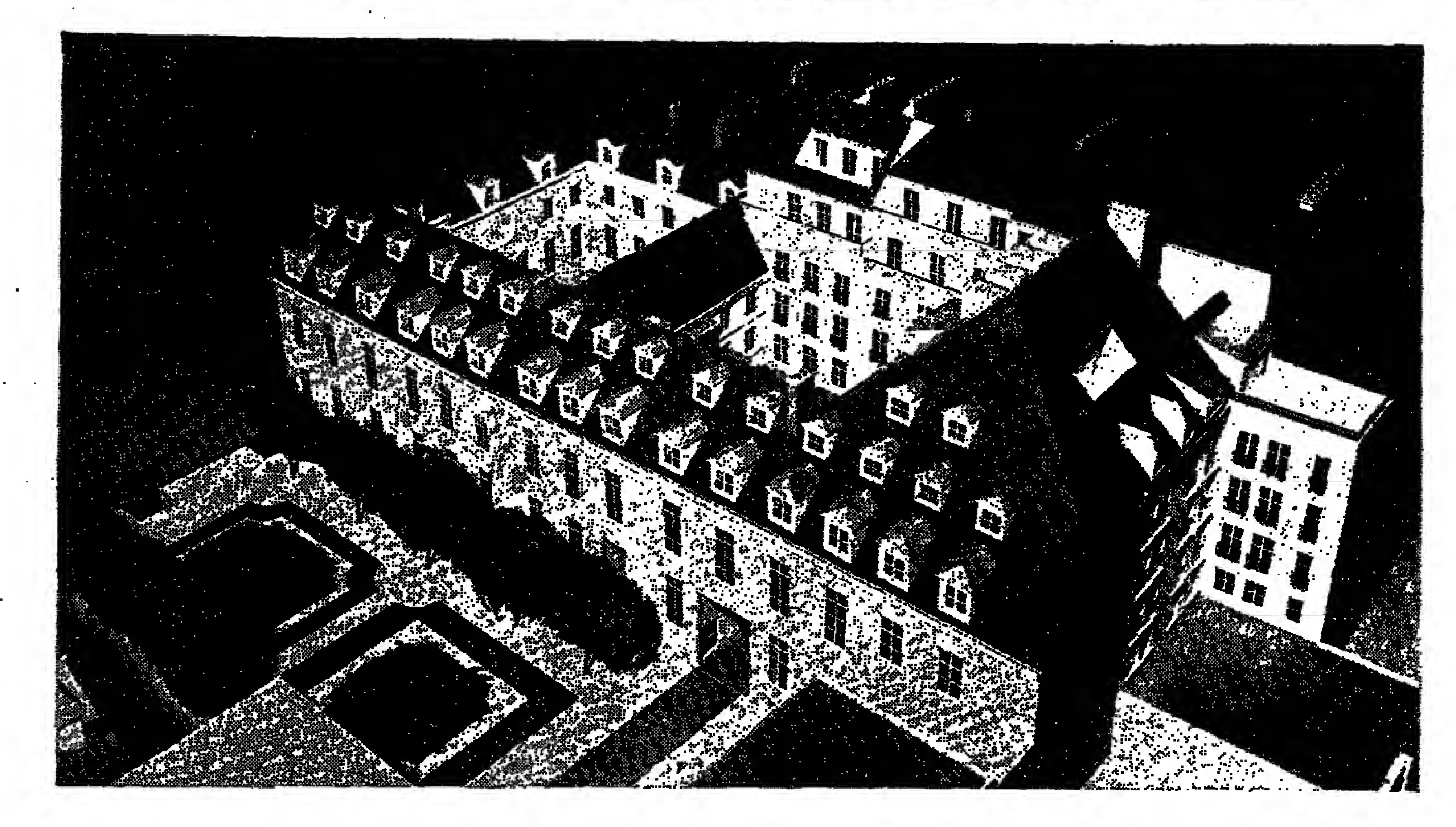
de l'hôtel voisin :

Ensemble de gr

d'



Le Marais... au futur



Le Marais... c'est ce merveilleux quartier racontant par son architecture l'histoire de Paris : Hôtel de Soubise, Hôtel Carnavalet, Hôtel Guénégaud et l'Hôtel de Bondeville construit en 1542, aujourd'hui en cours de restauration.

... au futur. Ce sont les quatre résidences jouxtant l'Hôtel de Bondeville.
Construites en matériaux nobles avec des techniques ultra-modernes, elles accompagnent l'architecture de l'hôtel voisin : charpentes à la Mansart, toits en ardoises, fenêtres à l'ancienne, jardins à la française.

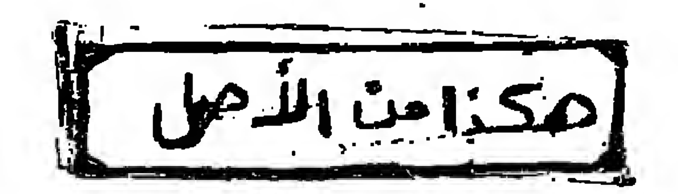
Le Marais... au futur, c'est le Marais Bondeville.
Ensemble de grand prestige où pour la première fois s'unissent deux siècles : esthétique traditionnelle d'un quartier unique, à la fois calme et vivant, qualité et confort modernes de prestations soigneusement élaborées.

LE MARAIS BONDEVILLE

Le Marais Bondeville
du studio au 7 pièces de plain-pied ou en duplex
Prix définitifs et non révisables



4, rue de Miromesnil 75008 Paris - 265-53-84. Renseignements et vente sur place : 4, rue des Haudriettes 75003 Paris - 272-94-91 (92).



ÉDUCATION

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Le SNALC (C.G.C.) voit dans certaines dispositions du projet des menaces de « politisation » et de « soviétisation »

Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC, affilié à la C.G.C.), réuni en congrès national à la fin du mois de mars, a décidé de *« mener parallèlement aux autres syndicats, mais de manière spécifique, une action dure »* contre le projet de réforme de M. René Haby, ministre de l'éducation, si celui-ci refuse toute concession sur huit points précis.

Le SNALC *« exige que M. Haby publie des fiches techniques détaillées qui devront corriger les multiples imprécisions du descriptif et le caractère très vague du projet de loi-cadre »*, a notamment déclaré M. Gérard Simon, président du syndicat, au cours d'une conférence de presse. Il s'oppose à la création d'un tronc commun en sixième et cinquième, *« où l'on mélangerait des élèves de capacités différentes et qui mènerait à rendre « débile » la population française d'ici à l'an 2000 »*. En revanche, il considère que le baccalauréat doit rester un *« examen de culture générale »* et refuse le système optionnel, qui, selon lui, dévaloriserait le diplôme. *« Le baccalauréat (en une ou deux parties) doit rester un grade de valeur nationale décerné à la suite d'un examen anonyme par les seuls professeurs, selon la tradition et la loi actuellement en vigueur. »*

M. Gérard Simon estime *« exorbitant »* le rôle réservé dans le projet de réforme aux délégués des élèves. Il y voit une *« menace de soviétisation »* des établissements scolaires. *« Les délégués sont des super-élèves, des mini-professeurs, des sortes de petits despotes. Le nombre de fonctions qu'ils devront remplir écarte les candidatures d'élèves sérieux, ce sont donc les moins préoccupés de travail scolaire, les plus politisés qui deviennent délégués. »*

Le Syndicat national des lycées et collèges se prononce également contre l'autonomie des établissements, car *« elle conduira à la politisation des établissements »* ; il est également contre la carte scolaire, qui imposerait aux parents d'inscrire leurs enfants *« dans des Nanterre ou Vincennes du secondaire, créés du fait de l'autonomie »*. Il estime que l'inspection générale, régionale et académique est, dans le projet, *« dénaturée dans ses fonctions et dans sa qualification »*.

En ce qui concerne la situation des personnels, le SNALC déclare que *« le projet aboutit à un recul des professeurs certifiés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, au bénéfice de maîtres de formation primaire (professeurs brevetés), dont la compétence scientifique est sensiblement inférieure à celle des actuels professeurs de type lycée »*.

Nouvelles protestations contre la diminution des postes aux concours de recrutement de professeurs

La répartition des postes mis aux concours de recrutement de professeurs de l'enseignement secondaire, dont le nombre total a été sensiblement réduit (*le Monde* du 2 avril), a été publiée au *Journal officiel* du 8 avril. La réduction touche toutes les disciplines, sauf pour l'agrégation, l'arabe, le portugais et l'option chimie des sciences physiques, dont les effectifs sont très limités; pour le certificat d'aptitude au professorat des enseignements de second degré (CAPES), les sciences économiques, le dessin et les arts appliqués, et surtout les travaux manuels éducatifs. Les disciplines les plus affectées par la réduction sont, pour l'agrégation, l'histoire, la géographie, l'espagnol, l'italien et le russe (30 % environ du chiffre de 1974) et, ensuite, les lettres classiques et modernes et la grammaire ; pour le CAPES, l'espagnol et l'italien surtout (environ 40 %) et, à un moindre degré, les lettres modernes (30 % environ), les lettres classiques, l'anglais, l'histoire et la géographie.

Cette mesure continue de provoquer des protestations. Après le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), c'est le tour du parti socialiste et de la Société des agrégés. Au nom du parti socialiste, M. Louis Mexandeau, député du Calvados, dans une question écrite, demande au ministre de l'éducation *« s'il n'estime pas nécessaire d'avancer la date de discussion du « collectif budgétaire »* (qui a lieu normalement en fin d'année) *et d'obtenir les crédits indispensables à l'augmentation sensible du nombre des postes »*. La décision *« semble consacrer le refus, pour le ministère, de s'engager dans une diminution progressive des effectifs de classes et témoigne de la volonté de réduire, dans l'enseignement français, le rôle de catégories de personnels qui bénéficient de la plus longue et de la plus solide des formations. Au moment où le nombre des candidats à ces concours reste extrêmement élevé, la réduction brutale du nombre des admis constitue une sorte de défi »*.

De son côté, la Société des agrégés, par la plume de son président, M. Guy Bayet, juge la mesure d'*« une extrême gravité »*. Pour M. Bayet, en particulier *« il n'est pas admissible que la diminution soit plus forte pour l'agrégation (18 %) que pour le CAPES (16 %) alors que dans les lycées la proportion de professeurs agrégés ne cesse de diminuer, puisqu'on compte en 1975 un agrégé pour six certifiés, contre un pour quatre en 1965 »*. Mais il incrimine non pas la politique budgétaire du gouvernement, mais la promotion interne des professeurs prévue par les statuts de 1972 : *« Cette diminution globale de mille cinq cent postes s'explique pour les deux tiers par des mesures très contestables qui ont pour résultat de nommer chaque année des professeurs agrégés ou certifiés, un millier d'enseignants n'ayant pas réussi au concours. Chaque bénéficiaire d'une mesure de titularisation ou de promotion sans concours prend une place à un candidat au concours. »*

De son côté, le Comité de lutte CAPES-agrégation d'italien, formé de candidats à ces concours des universités parisiennes, a protesté dans un communiqué contre la diminution des postes et la date tardive à laquelle celle-ci a été annoncée. Il demande que le nombre total soit cette année *« au moins égal à celui de la session 1973, c'est-à-dire soixante-dix-sept, et que cesse la politique du ministère qui ne laisse place qu'aux langues de l'impérialisme économique »*. Une délégation d'étudiants et de professeurs doit se rendre au ministère ce mercredi 9 avril.

● *Incidents à l'université de Sceaux.* — Un commando d'une quinzaine de militants d'extrême droite a pénétré mardi 8 avril, vers 12 h. 30, dans les locaux du centre universitaire de Sceaux (Paris-XI) et matraqué trois membres de l'Union des étudiants communistes qui faisaient une collecte pour le soutien au Vietnam. Un étudiant a été légèrement blessé et l'argent de la collecte volé. L'U.E.C. a porté plainte.

● *Grève au C.E.T. de la rue du Docteur-Potain à Paris (19e).* — La grande majorité des trois cent soixante élèves de l'établissement n'a pas repris les cours depuis le lundi 7 avril, jour de la rentrée. Ils entendent obtenir de la direction un engagement écrit sur un certain nombre de revendications, suppression des retenues et amélioration des conditions de sécurité notamment.

ENQUÊTE

L'énergie du désespoir ?

III. — Un calcul de risques

par DOMINIQUE VERGUÈSE

Deux inconnues de taille concernent l'offre et la demande d'énergie à long terme, mais les données technico-économiques du nucléaire permettent de dire qu'il est « à l'heure actuelle » le seul relais « rentable » du pétrole (« le Monde » des 8 et 9 avril).

Les centrales nucléaires sont-elles plus dangereuses que les autres techniques modernes ? A vouloir faire de ces centrales un cas unique, on oublie de les comparer aux centrales thermiques existantes, à l'avion, ou même simplement à la voiture...

Les accidents ou pollutions causés par les techniques existantes ne justifient évidemment pas ceux qu'entraîneraient des centrales nucléaires. Le problème auquel sont confrontés le gouvernement et l'opinion publique est de savoir quels risques la nation est prête à prendre pour assurer à l'avenir ses besoins d'énergie. Voici les principales questions soulevées sur le chapitre de la « sûreté ».

● En cas de « pépin » grave...

Les deux cents réacteurs nucléaires installés dans le monde n'ont connu jusqu'à présent que deux accidents graves : celui d'Idaho-Falls aux Etats-Unis, en 1961, fit trois morts parmi le personnel ; celui de Windscale en Grande-Bretagne, en 1957, provoqua un certain dégagement de radio-activité dans l'atmosphère et fit interdire l'utilisation du lait des vaches paissant à proximité.

Les cas d'irradiation accidentelle, en général de peu de gravité, ne sont cependant pas rares dans les installations nucléaires. Les doses maximales arrêtées pour les travailleurs nucléaires sont d'ailleurs dix fois supérieures à celle qui est admise pour la population.

Les centrales nucléaires sont conçues pour être particulièrement sûres. On leur impose en effet trois niveaux de sécurité :

1) Conception de la centrale, spécifications sévères du matériel et règles d'essais ;

2) Systèmes doublés pour faire face à d'éventuelles défaillances techniques ou humaines ;

3) Précautions pour limiter les effets d'une éventuelle défaillance en chaîne des systèmes et des dispositifs de secours.

La radio-activité du cœur du réacteur devra donc franchir trois barrières successives pour fuir vers l'extérieur : la gaine métallique enfermant le combustible, la cuve en acier abritant l'ensemble des éléments combustibles et l'énorme enceinte de béton enserrant le tout.

L'accident le plus grave consisterait en une rupture du circuit de refroidissement. Dans ce cas, le réacteur serait immédiatement arrêté, mais les produits de fission continueraient de dégager de la chaleur susceptible de faire fondre les éléments combustibles. Le réacteur ne peut pas exploser comme une bombe atomique, car le combustible n'est pas assez enrichi, mais tombant fondu dans l'eau restée au fond de la cuve il provoquerait un fort dégagement de vapeur, des réactions chimiques, menaçant les enceintes successives de confinement, y compris la cuve et le dôme de béton.

Une étude récente faite au Massachusetts Institute of Technology, sous la direction du professeur Ramussen, et considérée, il est vrai, comme trop favorable au nucléaire, estime que la probabilité d'un tel accident est de un par million d'années et par réacteur, soit un par cinq mille ans pour 200 réacteurs. Le dégagement de radio-activité à l'extérieur provoquerait 70 morts, 450 cancers latents pendant vingt ans et 12 000 cas de nodules thyroïdiens, dans le cas type choisi d'une population moyenne de 15 millions d'habitants vivant à moins de 32 kilomètres de la centrale. Une telle densité de population est loin d'être atteinte en France, puisque dans un rayon de 10 kilomètres autour des sites choisis vivent en moyenne de 1 000 à 10 000 habitants.

La probabilité d'un accident de fusion du cœur du réacteur qui n'entraîne pas de rupture de l'enceinte de confinement au-dessus du sol est d'une fois par 17 000 ans et par réacteur, soit une fois par 85 ans pour 200 réacteurs. Dans ce cas, les risques d'accidents mortels et de cancers latents concernent moins d'un individu.

● Chutes d'avions, séismes, incendies explosions... et sabotages

Comme toute autre installation industrielle, une centrale nucléaire est exposée à des agressions extérieures.

Le sabotage est peu étudié en France mais préoccupe les Etats-Unis. Pour E.D.F., si une centrale est probablement une des installations industrielles les plus difficiles à saboter par un individu venu de l'extérieur (à cause de l'épaisseur des murs, des tuyauteries, de la conception même des installations), elle est très difficile à protéger contre un commando bien armé décidé à tuer tous les gardiens pour pénétrer dans l'enceinte de béton du réacteur, et à faire exploser une charge puissante à l'intérieur.

E.D.F. va probablement renforcer, mais moins qu'aux Etats-Unis, les règles applicables aux visiteurs extérieurs. Elle n'envisage pas pour l'instant d'électrifier la clôture d'une centrale ou d'armer les gardiens.

Un individu travaillant dans la centrale et voulant la saboter se heurterait à la présence quasi permanente des membres de son équipe. Il est aussi difficile de détériorer un élément important d'une centrale, car ces éléments sont doublés ou triplés par sécurité. En outre, on ne pénètre dans l'enceinte du réacteur qu'assez rarement, pour des rondes de surveillance ou en cas d'arrêt.

Contre les incendies, on se trouve en partie prémuni par le doublement de circuits ou de dispositifs indépendants installés en des endroits ou le long de chemins différents. La salle de commandes automatiques d'où est piloté le réacteur est doublée d'un système simplifié de commandes, situé ailleurs.

Contre les séismes, les normes américaines, appliquées en France, sont sévères. Outre une étude sérieuse du site, le réacteur doit pouvoir s'arrêter si une très forte secousse se produit, dont l'intensité serait celle du « séisme maximum historiquement vraisemblable », et continuer à fonctionner en cas d'un séisme d'intensité deux fois moindre. Une étude a été faite en France pour le site de Tricastin.

Pour les explosions extérieures (pétroliers, méthaniers, par exemple), les critères de sûreté se renforcent peu à peu. A Gravelines s'est posé le problème de la création d'un port méthanier voisin, qui a été abandonné. Mais le problème de l'implantation d'industries à proximité d'une centrale reste posé.

Pour les chutes d'avions, on définit le risque encouru par chaque centrale en fonction des types d'avion et de la proximité d'un aéroport. Si ce risque est inférieur à un sur dix millions par an, on considère que la centrale est suffisamment protégée. S'il est supérieur, E.D.F. a décidé qu'elle devait pouvoir résister à la chute soit d'un avion de tourisme soit d'un réacteur de Boeing-747. Le bâtiment de béton qui entoure aujourd'hui les centrales y suffit. Il n'existe pas de législation interdisant ou limitant l'implantation d'aérodromes près d'une centrale.

● Tout au long d'un parcours compliqué

En France, les transports de matériaux nucléaires se font essentiellement par la route et le rail. Après avoir été concentré sur le lieu où il est produit, le plus souvent en uranate de magnésie, le minerai est envoyé à l'usine de Malvesi (Aude) où il est transformé en tétrafluorure d'uranium, poudre qui est alors transportée à Pierrelatte. Là, le tétrafluorure devient de l'hexafluorure d'uranium, qui est envoyé à l'étranger par rail, puis par bateau, pour y être enrichi. De retour en France, il est transformé en oxyde d'uranium à Pierrelatte avant d'être dirigé sur Romans (Drôme) pour être converti en éléments combustibles ensuite acheminés vers les centrales nucléaires. Après avoir été « brûlés » dans les réacteurs, les combustibles sont expédiés vers La Hague, près de Cherbourg, pour y être retraités et pour que l'on en extraie le plutonium, qui est alors envoyé à Cadarache (Bouches-du-Rhône), pour servir, à son tour, à la fabrication d'éléments combustibles.

Ce sont, évidemment, les combustibles longuement irradiés dans les réacteurs qui doivent être transportés avec le plus de soin. D'énormes châteaux d'acier et de plomb de 30 à 60 tonnes les renferment. Ils contiennent entre 1 et 3 tonnes d'uranium métal.

Ces châteaux de plomb sont expédiés par le rail ou la route vers La Hague. Il y aura chaque année plus de mille transports de ce type à la fin du siècle.

Une installation d'essai vérifie si ces châteaux de plomb résistent à une chute de 9 mètres sur une surface très rigide, s'ils supportent, pendant une demi-heure, un incendie provoqué par les hydrocarbures et s'ils tiennent sous la pression de 15 mètres d'eau.

Le plutonium, qui pourrait servir à fabriquer une bombe atomique s'il était volé, fait l'objet, pendant son transport, de mesures de sécurité particulières. Le trajet et le nombre de kilogrammes transportés varient, le camion chargé de plutonium s'immobilise en cas d'attaque, ainsi que la charge de combustible, et un tel convoi est toujours escorté par la gendarmerie. Si le plutonium voyage par le rail, la S.N.C.F. le suit tout au long du déplacement. Les mesures prises par les Américains sont encore plus sévères.

Prochain article :

LA BOITE DE PANDORE

● ERRATUM. — *L'investissement nucléaire représente 3 % de la formation brute du capital fixe*, et non du produit national brut comme cela a été écrit par erreur dans *le Monde* du 8 avril.

SCIENCES

L'ÉCHEC DU LANCEMENT DE SOYOUZ-18 N'AFFECTERA PAS LE RENDEZ-VOUS SPATIAL SOVIÉTO-AMÉRICAIN

Washington (A.F.P.). — Le professeur Konstantin Busheyv, directeur soviétique du programme conjoint Apollo-Soyouz, a assuré, mardi 8 avril, par téléphone, à son homologue américain, M. Glynn Lunney, que l'échec, le dimanche 6 avril, du vol Soyouz-18 (« le Monde » daté 8 avril) n'aura pas d'effet négatif sur le lancement commun, le 15 juillet prochain, de cabines habitées soviétique et américaine.

Selon un communiqué de la NASA, le savant soviétique a expliqué que la fusée porteuse de Soyouz-18, défaillante dimanche dernier, est d'un type moins moderne et moins puissant que le modèle qui doit être utilisé pour le rendez-vous spatial soviéto-américain.

Des prises de position

● M. JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER : pas de référendum nucléaire.

Le débat nucléaire, selon M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, *« ne peut pas être tranché par des référendums locaux »*. Le député de Meurthe-et-Moselle, président du parti radical, qui parlait au micro d'Europe 1, a précisé que c'était *« au Parlement, qui aura dans quelques semaines toutes les pièces du dossier, d'en débattre, puis de se prononcer sur le rythme, le financement du nucléaire et le choix des filières. Il faut prendre le temps d'étudier, d'écarter les dangers et les difficultés du nucléaire »*.

● M. J.-M. CARO : un débat entre scientifiques.

M. Jean-Marie Caro, délégué national des démocrates sociaux, député réformateur du Bas-Rhin, a publié à Strasbourg un communiqué dans lequel il affirme, à propos du débat nucléaire, qu'il *« appartient au gouvernement d'assurer aux thèses scientifiques qui s'affrontent toutes les chances d'être largement divulguées »*.

Ces thèses, précise-t-il, doivent *« être complètement expliquées à la faveur d'un grand débat national contradictoire entre spécialistes des disciplines scientifiques concernées »*.

DES SCIENTIFIQUES D'ORSAY INFORMENT LES ÉLUS LOCAUX

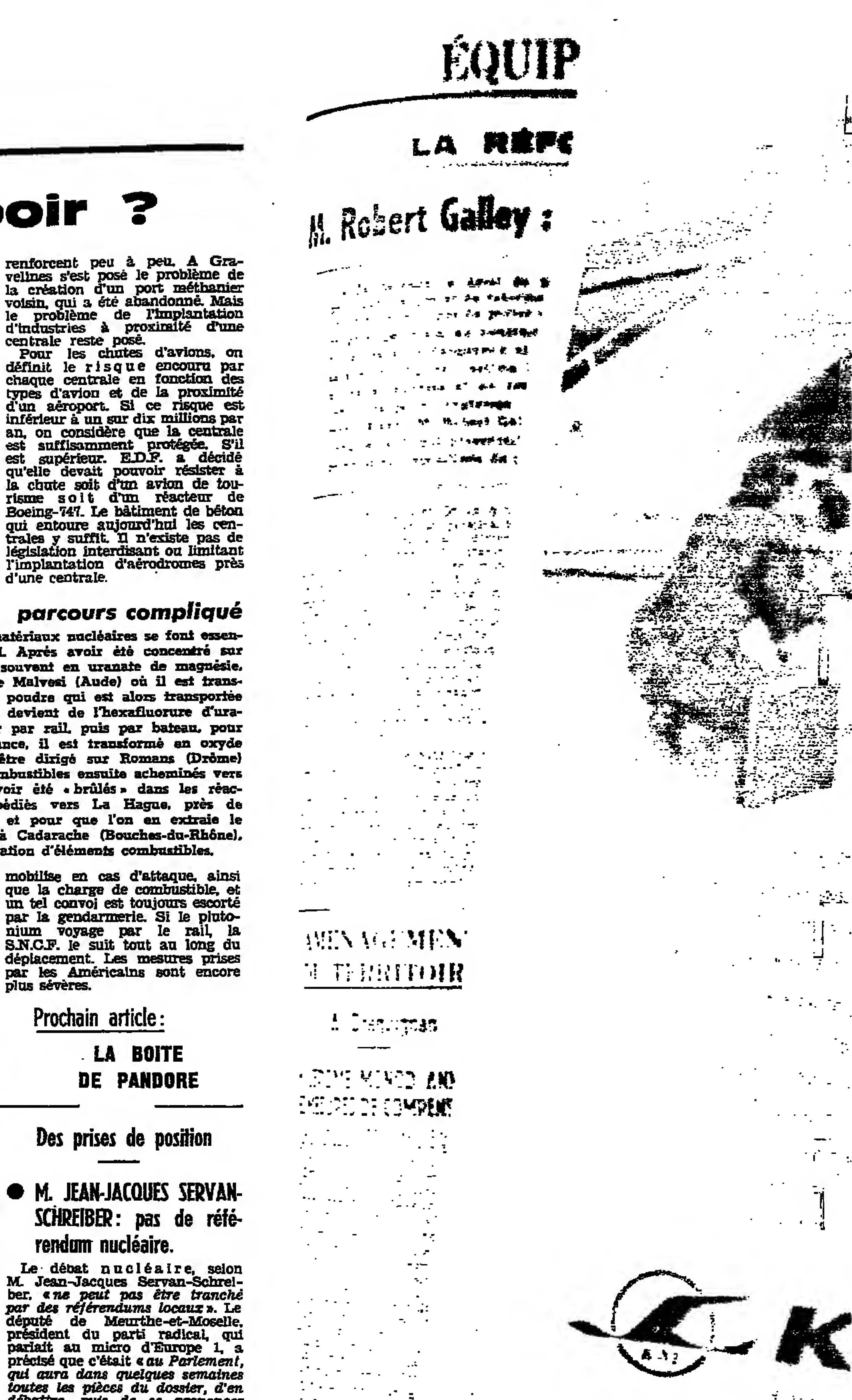
Un groupe de scientifiques travaillant à l'université Paris XI (centre d'Orsay) va diffuser auprès de trois mille maires intéressés par l'installation des centrales nucléaires, une plaquette de vingt-huit pages sur les *Risques et dangers du programme électronucléaire*.

Ses auteurs veulent signaler *« les insuffisances et les points importants passés sous silence »* dans la note d'information transmise le 15 novembre dernier aux élus locaux par le ministère de l'industrie.

Au terme d'un exposé chapitre par chapitre, ils concluent de la façon suivante :

« Nous pensons qu'il faut arrêter le programme gouvernemental d'implantation de centrales nucléaires et qu'il faut adopter un moratoire de plusieurs années pour permettre de mieux apprécier les risques d'une telle entreprise. De plus, ce délai de réflexion pourrait être mis à profit pour que les personnes ou les organismes compétents puissent faire des propositions quant à l'utilisation d'autres sources d'énergie. Il est indispensable, étant donné l'ampleur du problème, que tous ces aspects soient débattus par l'ensemble de la population. »

★ G. Cosme, laboratoire de l'accélérateur linéaire, 91405 Orsay, tél. 907-78-24.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

LA RÉFORME FONCIÈRE

M. Robert Galley : je défends le droit de propriété

« Je défends le droit de propriété. En proposant ce projet de réforme foncière, j'ai conscience, non pas de porter une atteinte à ce principe, mais, au contraire, en mettant fin à des abus dangereux et injustifiés qui se sont multipliés, j'estime lui donner une nouvelle jeunesse et en renforcer ainsi la légitimité pour longtemps », a déclaré le mardi 8 avril M. Robert Galley, ministre de l'équipement, qui présentait à la presse les principales dispositions du projet de loi foncière approuvées récemment par un conseil interministériel réuni à l'Elysée.

Soucieux d'appliquer les orientations définies par le président de la République, le ministre a, en outre, souhaité (le fait est nouveau de sa part) que les associations d'habitants participent « activement à l'amélioration et à la protection du cadre de vie » et puissent être « plus largement et plus souvent consultées par les responsables locaux lors de l'élaboration de la politique d'urbanisme ».

Le volumineux projet de loi qui doit être adopté par un prochain conseil des ministres, avant d'être déposé sur le bureau du Parlement, comprend cinq titres principaux dont on connaît déjà les grandes lignes (*le Monde* du 29 mars). Le premier crée un plafond de densité de construction fixé par la loi. Au-delà de ce plafond les droits de construire appartiennent à la municipalité. Le propriétaire désireux de construire, et dans la mesure où les plans d'urbanisme l'y autorisent, devra racheter ce droit à la collectivité locale.

Le second chapitre attribue aux communes un droit de préférence sur les transactions foncières et immobilières. Cette priorité sur le marché s'exerce grâce aux ressources procurées par les ventes des droits de construire aux particuliers. Les autres titres du projet de loi comprennent de nombreuses mesures qui ont notamment pour but de mieux informer la population (réforme des enquêtes d'utilité publique) ; d'accroître les pouvoirs des associations (droit de se porter partie civile); de protéger les sites (système du transfert des droits de construire sur une partie seulement d'une zone et interdiction de bâtir ailleurs, création d'un permis de démolir); de simplifier le code de l'urbanisme (suppression de la déclaration préalable à la construction) ; d'alourdir les sanctions contre les fraudeurs (augmentation du taux des amendes).

En dehors des villes, l'arsenal existant est suffisant pour permettre aux pouvoirs publics de maîtriser l'urbanisation, a expliqué M. Galley. Mais pas dans les centres urbains qui sont des zones de « *forte pression spéculative* ». Si dans ces zones on bâtit seulement le dixième de la totalité des surfaces de plancher construites sur l'ensemble du territoire, la valeur des terrains utilisés n'en représente pas moins les deux tiers de la valeur totale des sols employés pour la construction en France.

L'objet du plafond légal est donc « *d'abord d'assurer une maîtrise publique des forces économiques qui sont en œuvre dans ces zones* ». Il affectera principalement « *des immeubles collectifs importants édifiés par le secteur privé (bureaux, logements de luxe) dans les quartiers denses* ». Autre avantage de la formule : les propriétaires de terrain ne seront plus tentés, selon le ministre, de faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils autorisent des densités élevées dans les plans d'urbanisme, puisque la loi fixe un plafond général au-delà duquel il faudra payer pour construire.

Mais de leur côté les municipalités ne souhaiteront-elles pas inscrire dans les plans des densités les plus fortes possibles pour recueillir davantage de recettes ? A cette objection, M. Galley répond notamment : la commune concernée encaissera directement seulement une partie des sommes, l'autre partie allant aux autres communes grâce à un mécanisme de péréquation ; les recettes étant affectées au financement d'opérations telles que l'aménagement d'espaces verts, la restauration de l'habitat ancien, ou la construction de logements sociaux, les maires n'auront pas intérêt à relever les densités et donc la valeur des terrains, s'ils souhaitent lancer de nombreuses opérations de ce type ; l'administration enfin, responsable — conjointement, selon la loi, avec les communes — de la mise au point des plans d'urbanisme, veillera au choix de densités modérées.

Le droit de préférence accordé aux collectivités locales sur les transactions foncières et immobilières, s'applique dans les zones classées « urbaines » dans les plans d'urbanisme et de façon illimitée. Toutefois, a précisé le ministre, la commune est libre de supprimer ou de restreindre le champ d'application de ce droit à certains quartiers. En cas de désaccord entre le propriétaire et la collectivité qui exercera son droit de préférence, il sera possible de recourir à l'arbitrage du juge foncier, mais celui-ci appréciera la valeur du bien selon le prix du marché au jour de la transaction. Ce mécanisme, plus simple que celui des zones d'aménagement différé (ZAD) en vigueur en dehors des villes, permettra une action plus souple et évitera un trop grand nombre d'expropriations « *longues et difficiles* ».

ÉTIENNE MALLET.

LES PRIX DE TROYES

Le plafond légal de densité réduira les valeurs foncières les plus élevées, a affirmé M. Robert Galley. Citant l'exemple de la ville de Troyes, dont il est le maire, le ministre a indiqué que les prix des terrains variaient de 450 à 300, 150, 75, 30 et 27 F le mètre carré au fur et à mesure que l'on s'éloignait du centre de la ville.

« A une distance de quelques centaines de mètres, les prix varient donc de 450 F à 27 F, mais ont tendance à s'aligner sur les prix les plus élevés du centre. En cassant les valeurs foncières du centre, nous allons faire diminuer la montée de l'ensemble des prix des terrains de l'agglomération de Troyes. »

D'autre part, a souligné le ministre, pendant une période transitoire de trois ans et pour éviter un changement trop brutal de la situation des terrains, le constructeur versera seulement une partie du prix d'acquisition du droit de construire au-dessus du plafond légal. Ce sursis incitera les propriétaires à vendre rapidement leurs terrains, et les constructeurs à construire vite. Une détente sur le marché devrait être enregistrée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A Draguignan

M. JÉROME MONOD ANNONCE DES MESURES DE COMPENSATION

M. Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire, a annoncé le 8 avril, aux élus locaux de Draguignan, Brignoles et Toulon, les mesures prises par le gouvernement en faveur de l'ancienne préfecture du Var.

Ces mesures, dont M. Monod n'a pas précisé la date de mise en application, concernent l'installation à Draguignan du service des pensions du ministère de l'intérieur et du ministère de l'équipement, de l'école d'application d'artillerie, du ministère de la défense ainsi que celle de l'établissement régional de réparation du matériel des armées.

M. Jérôme Monod a aussi précisé que Draguignan bénéficierait désormais du classement en zone « A » pour les aides au développement régional. L'ancienne préfecture, en vue d'une meilleure jonction routière avec le sud du département, recevra également une aide financière pour la construction d'une rocade.

A Nancy

LE DISTRICT URBAIN EST ACCEPTÉ

Les vingt et une communes de l'agglomération nancéienne ont finalement voté le budget du district urbain. Elles ont ainsi mis fin à deux ans de querelle et cinq mois de crise.

Crée en 1959, le district urbain de Nancy, qui comprenait dix-sept communes devait être transformé, en 1972, en communauté urbaine, élargie aux vingt et une communes de l'agglomération. La majorité qualifiée n'avait pas été atteinte. Le préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Jean Rochet, avait demandé, un an plus tard, aux conseillers municipaux, d'étudier une structure d'agglomération pour la ville de Nancy et sa banlieue. La ville principale et un certain nombre de communes suburbaines s'étaient alors vivement opposées et M. Jean Rochet avait dû trancher. Le 15 novembre 1974, un arrêté préfectoral élargissait autoritairement le district urbain aux 260 000 habitants de l'agglomération.

Cette mesure, la première jamais prise en France par un préfet, avait conduit, le mois dernier, un certain nombre de communes à refuser de prendre en charge une part des dépenses de la ville de Nancy et à bloquer le fonctionnement du district.

Le parti socialiste : un projet trop audacieux pour la droite

M. Jean Rey, délégué national du parti socialiste, chargé de l'équipement, nous a fait la déclaration suivante :

Depuis quinze ans, le prix des terrains équipés a augmenté deux fois plus vite que le coût de la construction. M. Galley vient de se rendre compte que la spéculation foncière est un fléau interdisant toute politique de l'habitat, que le système qui assigne le domicile en fonction du niveau de revenu et rejette les logements sociaux à la périphérie lointaine des villes crée une véritable ségrégation sociale. Nous lui donnons acte de cette prise de conscience. Mieux vaut tard que jamais.

Certes, le projet gouvernemental comprend quelques éléments intéressants. Ainsi, sous réserve de l'examen précis des modalités de son exercice, du droit de préemption enfin reconnu aux collectivités locales, ou encore du principe selon lequel le droit de construire, au-delà d'une certaine densité, n'appartient pas au seul propriétaire du terrain, mais concerne la collectivité.

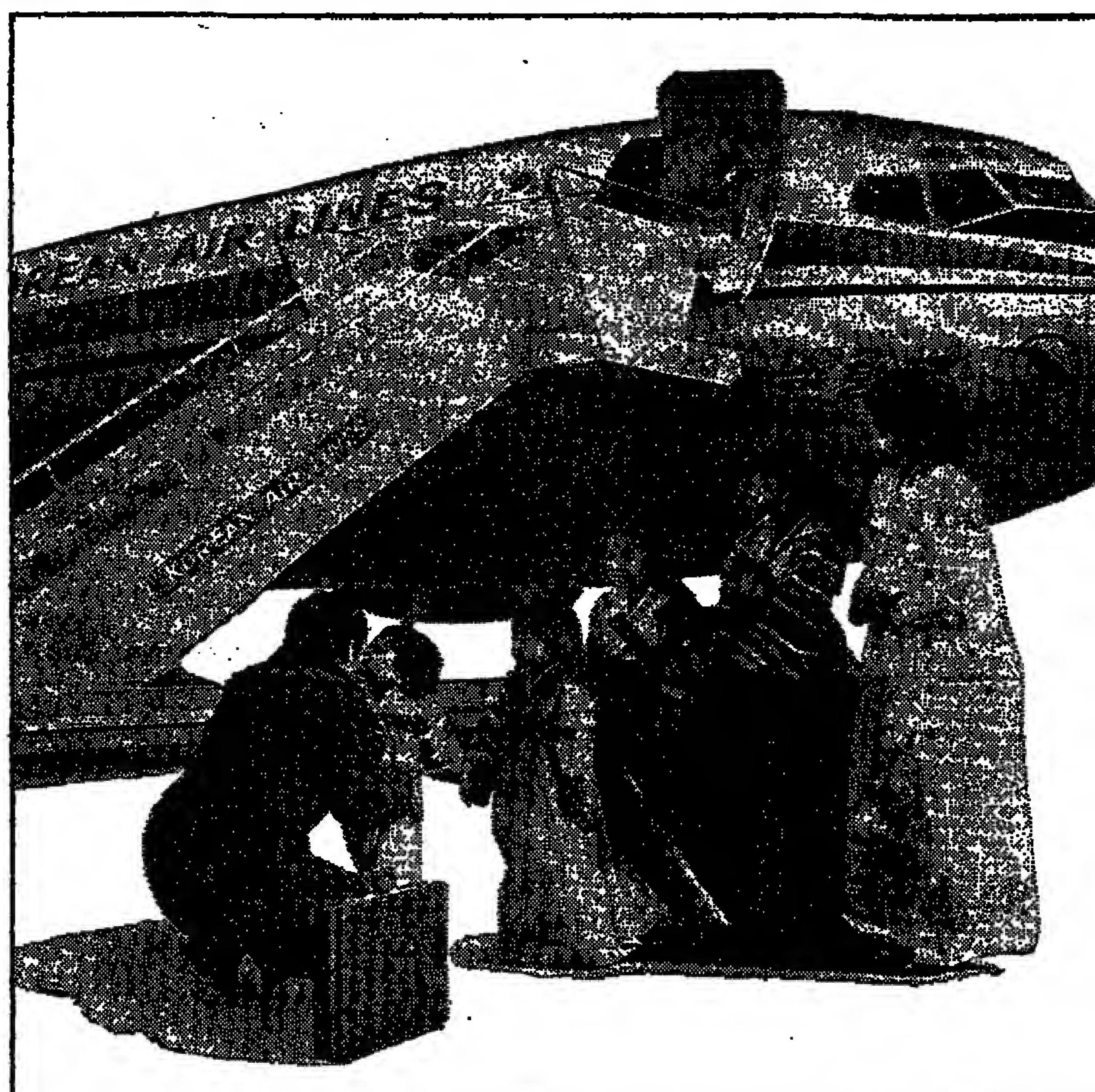
Cependant, quelle habile timidité ! Le projet, très en retrait par rapport aux propositions de loi antérieurement déposées par le groupe socialiste, qui prévoyaient une municipalisation des sols, esquive le problème fondamental : il est, à notre avis, impossible de mettre en œuvre un urbanisme digne de ce nom, de « changer la ville » autrement que dans des discours de circonstances, tant que l'aspect foncier restera soumis aux caprices spéculatifs de la loi du marché. Et les ressources provenant du paiement du droit à construire seront trop limitées pour que leur usage permette de casser effectivement la spéculation foncière, par ailleurs libre de ses mouvements.

Enfin, ce projet ostentatoire, mais de courte portée, est sans doute trop audacieux aux yeux de la majorité, solidaire de puissances d'argent pour lesquelles la propriété foncière est une valeur à négocier à prix fort grâce à la plus-value résultant de l'effort collectif. Je suis persuadé qu'il sera, lors de la discussion parlementaire, édulcoré par le biais d'amendements déposés par la droite, sinon vidé de sa substance.

Le parti socialiste fera prochainement des propositions d'ensemble en matière de cadre de vie et d'urbanisme, propositions qui viseront à résoudre effectivement des problèmes que le projet de M. Galley ne fait, au mieux, qu'aborder.

● FIN DE LA GREVE DES ROUTIERS CORSES. — Les transporteurs routiers corses, à l'issue d'une entrevue avec le préfet, ont décidé, le 8 avril, de suspendre leur mouvement. Ils bloquaient depuis trois jours les ports et les villes de Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio et Propriano avec leurs camions.

هكذا من الأصل



Vous vous faites probablement la même idée d'un voyage à Séoul qu'un Coréen d'un voyage à Paris.

Un voyage à Séoul ? Bof ! quelle idée. Des heures et des heures d'avion.

Des escales dites techniques qui servent à vous passer d'un avion à l'autre, d'une compagnie à une autre, d'un pilote hongrois à un pilote javanais. Horreur. Prenez la même phrase, relisez-la à l'envers et vous aurez exactement l'impression qu'un Coréen se fait d'un voyage à Paris.

C'est dommage, car les idées toutes faites se retournent souvent contre vous. Séoul, d'accord ce n'est pas la porte à côté. Mais imaginez le marché en pleine expansion qui vous attend là-bas.

Alors pour faciliter les relations très fructueuses sur le plan des affaires entre la France et la Corée, la Korean Air Lines inaugure à partir du 15 mars 1975 un vol direct Paris-Séoul par la route polaire.

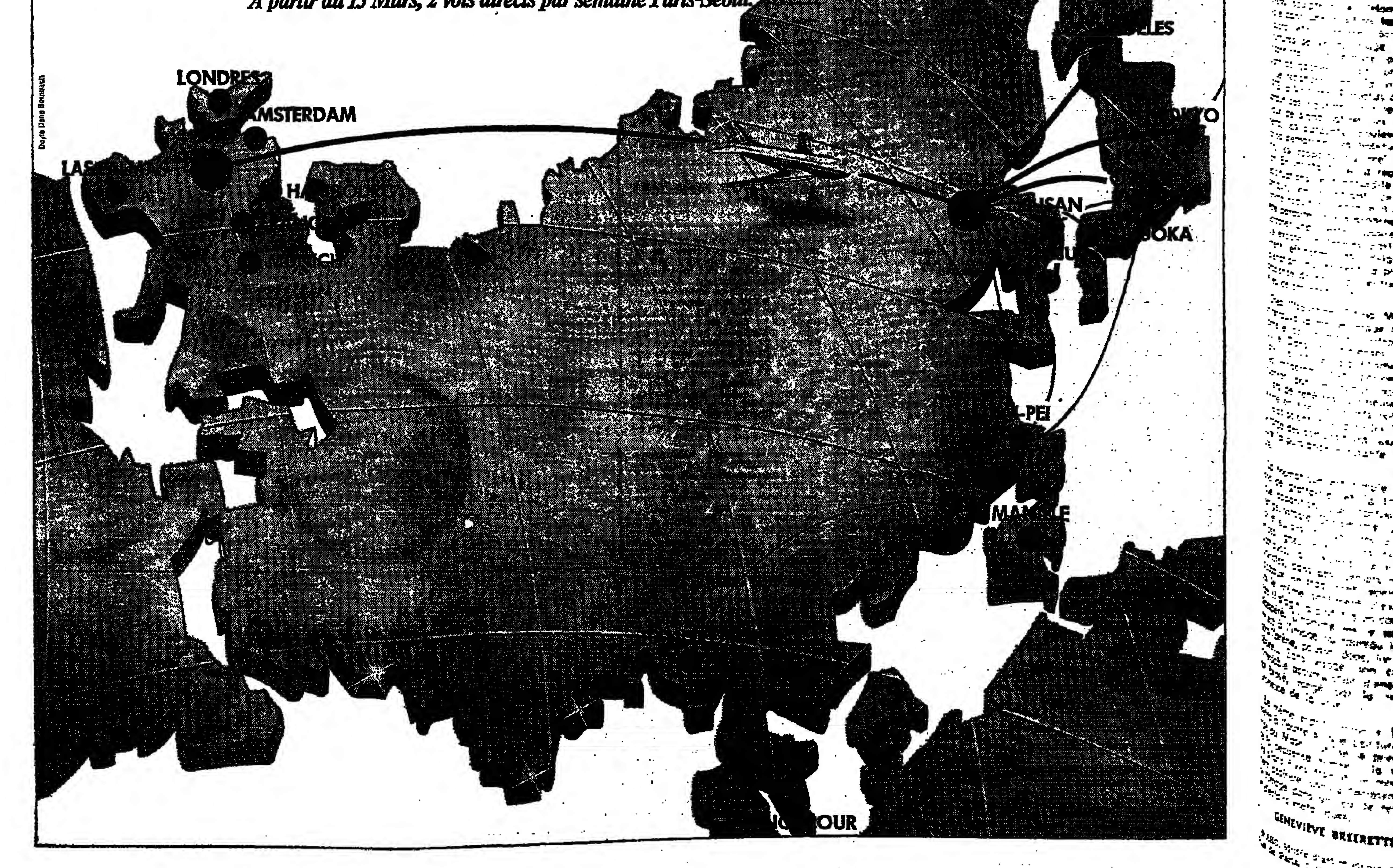
La route polaire en boeing 707 et avec nous, c'est déjà un peu du tourisme : cuisine coréenne (il faut y avoir goûté pour savoir), hôtesses en tenue traditionnelle avec un accueil tout aussi "oriental".

Maintenant si vous continuez à vous faire d'un voyage à Séoul la même idée qu'un Coréen d'un voyage à Paris, c'est vraiment que vous ne savez pas lire entre les lignes.

Ni attraper les bonnes idées au vol.



A partir du 15 Mars, 2 vols directs par semaine Paris-Séoul.



Une sélection





Cinéma

Théâtre

Musique

Variétés et pop'



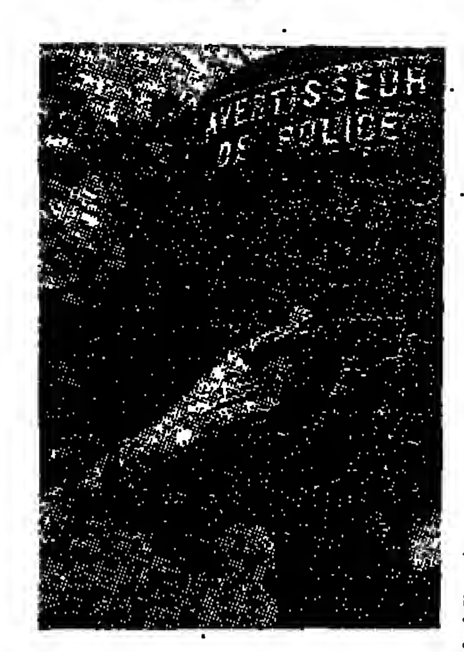
Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Maselli et Piqueras à l'ARC

L'homme dans la ville

UNE pancarte indique l'entrée de la ville : Piqueras. Piqueras du côté du musée d'art moderne, à l'ARC. Piqueras est sculpteur, Péruvien d'origine. Un certain humour accompagne son discours sur l'homme. L'homme dans un monde répressif. « L'Homme », c'est une petite sculpture réaliste de deux ou trois dizaines de centimètres, la même toujours, coulée en bronze, tirée à x exemplaires, que l'artiste met en situation, en l'accrochant au réel. En l'occurrence une forêt de panneaux de signalisation routière.

Stop ! Sens interdit. Stop ! Danger. Rappel. Stop !... Cercles rouges, triangles jaune et bleu, signaux lumineux, clignotants. La route, la ville a investi l'espace du musée et avec elle « l'Homme ». Il est partout, sur chaque signal qui jalonne l'exposition-itinéraire. Il a un visage, celui de l'artiste, mais on ne le voit pas. « L'Homme » tourne le dos, tout entier occupé à fournir des efforts désespérés pour grimper le long des parois toutes lisses...



« L'Homme » de Piqueras a déjà une longue histoire. Il est né sous le pinceau et s'est affirmé dans la peinture avant de vivre en trois dimensions. Quand Piqueras est devenu sculpteur, « l'Homme », replié dans une position fœtale, a d'abord été enfermé dans des structures de verre, image réaliste prisonnière d'un espace abstrait, avant de gagner « l'air libre » et de se répandre dans la ville. En 1973, à Volterra, Piqueras a placé partout ses figurines, sur les panneaux de signalisation, les monuments, les parapets, bouleversant, par sa démarche, les habitudes de voir, les rapports du réel et de l'art. En insistant sur la répétition des situations, leur absurdité tragi-comique, en montrant ce petit homme réduit à l'échelle d'un insecte parasite, qui s'acharne pour décrocher une liberté illusoire, l'artiste expose en termes particulièrement efficaces les images de l'aliénation, qui forcent la prise de conscience de celui qui entre dans le jeu de ses obsessions.

Chez l'Italienne Titina Maselli, on retrouve la même image obsessionnelle de l'homme confronté à la ville. Dans ses immenses toiles, Maselli peint le gigantisme des cités modernes aux perspectives bouchées par le quadrillage de milliers de fenêtres lumineuses. Le peintre en tire des effets optiques qui s'associent aux grandes lignes de force des compositions pour traduire la puissance écrasante de la cité.

La thématique est simple : un fond de gratte-ciel et la fantastique apparition d'un footballeur. Vertige, vitesse. Dynamisme obtenu par le jeu des obliques, des courbes et des lignes de fuite, les moyens plastiques, qui furent ceux des futuristes, dans des formats moins colossaux, ne traduisent cependant pas le même sentiment d'exaltation. Il s'agit là plutôt d'un constat désespéré. L'homme — le sportif — est à l'image du taureau lâché dans l'arène, poussé, dopé, livré en pâture... Sans visage, son corps, formidable accumulation d'énergie, est broyé, rongé par la trame lumineuse de la ville.

Le même esprit anime « D'un métro à l'autre », une peinture en frise où Maselli utilise le principe de la séquence filmée : la suite des plans fixes traduit un mouvement accéléré jusqu'à l'écrasement de l'image dans un jeu de reflets et d'éclairs métalliques.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 27 avril.

NOUVELLES IMAGES URBAINES POUR LES HALLES

PARIS A L'ÈRE DE L'ARCHITECTURE SUBREPTICE

par JACQUES MICHEL

DE toutes les entreprises architecturales en cours dans Paris, celle qui fascine le plus les étrangers en visite est sans aucun doute le « trou des Halles » : 400 mètres sur 200 et plus de 20 mètres de profondeur. Par quoi va-t-on combler ce cratère qu'une explosion atomique semble avoir creusé ? Tant de terre retournée ne saurait présager que la montée de quelque chose de grand. Ce « monument en creux » a déjà allumé les imaginations. Il est devenu un spectacle en soi, que les badauds contemplent à travers les palissades et au fond duquel une fourmilière d'ouvriers casqués a déjà placé les premières dalles de la future station du R.E.R.

De ce « spectacle », nous avons aujourd'hui le complément, les trois maquettes du projet des Halles exposées pour quelques jours seulement — mais pourquoi pas davantage ? — à la salle des Cariatides de l'Hôtel de Ville. On touche alors du doigt le changement intervenu, depuis la mort de Georges Pompidou, dans le domaine des idées sur l'architecture parisienne. Le projet initialement lancé devait remplir à ras bords, pour les rentabiliser, ces quelques arpents de terre du centre de Paris qui valent leur pesant d'or : le nouveau président de la République demande de faire table rase des anciennes conceptions et de créer un jardin. Autrement dit, un espace urbain non rentable qui brise avec le système du fonctionnalisme utilitaire primaire. Bref, une « folie », dans tous les sens du terme. Une « folie » de quelque six cents arbres dont l'implantation est estimée à 25 millions de francs.

Mais une fois l'idée lancée, l'intendance a dû songer à en rééquilibrer l'économie ; le Conseil de Paris a imposé un programme « réaliste » d'espaces « utiles », évalué à 320 millions hors taxes, dont le produit permettra de financer le « luxe » gratuit des jardins (1). Cent cinquante appartements en accession à la propriété, un centre des antiquaires, un espace d'exposition à louer (10 000 m2, soit presque autant que le Musée d'art moderne du centre Georges-Pompidou), des équipements de sports et de loisirs (piscine et patinoire olympiques), un central téléphonique...

Trois équipes d'architectes et de paysagistes ont donc été incitées à réfléchir sur l'allure à donner à ce centre de Paris, que le président de la République a choisi de mettre au vert pour lui éviter le traumatisme de l'architecture dite « moderniste ». Mais la mise à nu du terrain a créé un fait inattendu : Saint-Eustache, l'église de Saint-Eustache, naguère dissimulée derrière de petites constructions, apparait soudain comme un superbe monument « tout neuf » implanté obliquement avec des arcs de contrefort gothiques de grande allure. Le désencombrement de ses abords fait apparaître à l'évidence le hiatus qu'aurait provoqué la juxtaposition de l'architecture « moderniste » qu'on était prêt à laisser monter, il y a peu, au temps où une économie en expansion favorisait l'implantation, ici aussi, de mètres carrés de bureaux par dizaine de milliers. L'architecture du « refroidissement » est une architecture verte. Et « verts » sont les trois projets exposés, chacun à sa manière, selon la réponse donnée à ce changement de doctrine en architecture. Il en est deux principales : créer une architecture qui « *accompagne* » celle du quartier, qui « *aille avec* » comme une cravate va avec un costume ; ou bien bâtir « *contre* » de façon à bien manifester l'apport esthétique du moment.

La terreur du pastiche

Le projet de la SEMAH (architecte B. de la Tour d'Auvergne) n'y va pas par quatre chemins. D'un côté, la nature, un paradis perdu anglais en bouquets d'arbres pour citadins en mal de beauté sauvage et, de l'autre, la franchise moderniste. Le « forum », cratère carré résidu de l'ancien projet, dont l'architecture en pyramide renversée est une donnée obligée, a été agrandi et monumentalisé. On en a fait une excroissance vitrée oblique, image d'une géométrie moderniste qui aurait tout aussi bien pu convenir à la Défense ou ailleurs. Autour, des bâtiments à peine esquissés mais d'allure « brutaliste », qui introduisent une rupture avec l'environnement, certes relative, mais une rupture.

Cette architecture géométrique, on pouvait s'y attendre : c'est la norme. L'équipe de l'APUR (architectes : MM. J.-C. Bernard et Mitrofanoff) a pris un parti inattendu. Pour l'implantation urbaine, elle affirme d'abord un axe oublié, celui de la rue des Halles qui va de Châtelet à Saint-Eustache. C'est le rythme oblique du tissu urbain ancien que justement Baltard avait délibérément rompu en implantant ses douze pavillons carrés sur une trame orthogonale. Les hauts parapluies de fer abattus, l'espace de ce centre a soudain retrouvé sa direction de guingois. Les architectes de l'APUR l'ont soulignée, découvrant qu'elle donne l'illusion d'un espace plus vaste, et, partant, d'un jardin plus étendu, de plain-pied avec le quartier. On retrouve le même nombre d'arbres chez les uns que chez les autres : six cents environ, où domine le tilleul argenté, arbre odorant et fleurissant qui résiste à la pollution urbaine contrairement aux conifères trop fragiles. Entre le jardin et le forum (lequel apparaît ici relativement plus discret et aéré), une dalle de quelque 150 mètres de longueur. Mais, en dépit de ses dimensions analogues et d'un dessin de bon aloi, ce n'est ni la place Saint-Marc ni la place Vendôme.

Ah ! les dalles, c'est un peu comme la madeleine de Proust, on prend froid rien qu'à y penser. On se remémore les grands vents qui balayent celles de Montparnasse, de la Défense, et chassent finalement les promeneurs au lieu de les attirer. L'architecture contemporaine, qui a recherché la création de ces espaces « ouverts » justement pour contrebalancer l'encombrement intrinsèque des villes, n'a pas su les dominer. Ces espaces ont quelque chose de maléfique : là où s'ouvrent des dalles entre des immeubles, le vent s'engouffre, devient fou et finit par transformer les promeneurs en passants. Si bien que, faites pour susciter des rencontres, les dalles tendent à devenir des « déserts » qu'on traverse à grands pas.

Si le projet de la SEMAH se résume à un jardin et un « cratère », celui de l'APUR s'articule, lui, sur un jardin, un cratère et une dalle. Ici, l'expression « moderniste » descend d'un degré, l'APUR ayant décidé de concevoir moderne mais en douceur, en accompagnant l'environnement. Pas de traumatisme, pas d'effet monumental, tissu délicat. C'est subrepticement qu'il faut s'y installer. Mais ces architectes n'ont pas davantage voulu faire du pastiche. Pour conserver la cohérence de l'implantation oblique de l'ensemble, ils ont choisi une architecture asymétrique, faite d'obliques à 45 %, qui réagit, sans être tout à fait convaincante, aux rectitudes sommaires de l'expérience contemporaine. Pour retrouver cette complexité et cette ambiguïté qui caractérisent la ville ancienne et que la ville moderne a perdues : Depuis une quinzaine d'années en France, les architectes manifestent une terreur du pastiche et se voilent la face devant l'architecture ancienne et ses leçons. Ça ne fait pas moderne quand on a pris l'habitude de penser en termes de progrès : l'architecture doit exprimer les technologies nouvelles.

Depuis la malheureuse expérience de la « reconstruction » des années 50 durant laquelle on a construit du neuf sur des schémas anciens, donc dépassés, les architectes, en France, ont été pris d'une frénésie « moderniste » qui a trouvé son apogée à la Défense, à Montparnasse et sur le front de Seine, accompagnant le mouvement d'industrialisation du pays, avec superbe, mais pas toujours avec bonheur. On a détruit à tour de bras des immeubles anciens, pour faire plus moderne, plus grand (et fatalement plus cher), brisant les alignements sur la rue, orientant les tours vers le plein sud, ouvrant les baies pour faire entrer le soleil dans le logis, et le rendre plus sain. On s'est depuis rendu compte que cette « hygiène » physique pouvait entraîner une « pollution » psychique. Et qu'une architecture du bonheur restait toujours à créer.

Bilan : fonctionnellement, on tend à détruire la rue dans les villes et à les concevoir pour l'automobile, non pour l'homme marchant à pied ; esthétiquement on a créé des mythes nouveaux du béton, de l'acier et du verre. Mais, mis à part quelques rares « architectes artistes », la construction n'a pas réussi à dominer les nouveaux matériaux modernes et les composantes industrielles qui font d'un bâtiment, aujourd'hui, un assemblage de Meccano que seuls les meilleurs parviennent à rendre cohérent.

C'est ainsi qu'on a assisté à travers le monde, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Italie, surtout, où subsistent encore de vastes trésors du passé, à un mouvement de *revivalisme historique*. Le phénomène n'est pas nouveau, témoin le dix-neuvième siècle, avec l'avènement de l'ère industrielle. A chaque secousse profonde dans les structures de production, les structures de représentation se rebiffent. Elles sont le résultat d'une longue et profonde sédimentation dont il n'est ni facile ni peut-être nécessaire de se défaire.

Pierres rouges sur verdure

D'où ce mouvement « moderniste » au second degré qu'est le « *revivalisme* » contemporain. C'est une architecture qui tente de réutiliser avec des données d'aujourd'hui les leçons du passé. C'est la préoccupation de l'équipe Bofill, Vasconi, Pencréa'ch, Provost. Son projet est un manifeste de cette tendance pour laquelle le « technologisme » n'est pas fatalement le vecteur obligé de l'architecture d'aujourd'hui, surtout dans un quartier comme celui des Halles.

A vrai dire, le projet de Bofill et ses coéquipiers étonne. La maquette ultra-peaufinée jusqu'à la polychromie vaguement saumon et azur des immeubles semble être là depuis toujours sans que nul ne l'ait remarquée.

Mais c'est indiscutablement un projet contemporain. Il faut le voir et le revoir, l'examiner sous toutes ses coutures. Bofill en a fait le détail pour préfigurer l'espace varié de ces colonnades. Loin d'intervenir comme quelque chose venu d'ailleurs, l'architecture s'intègre, accompagne, épouse après avoir absorbé des leçons du passé; architecture caméléon, semblable à l'environnement, et différente. Elle a un air de famille qui exclut l'éventuel rejet. Esthétiquement, elle redécouvre le spectacle de l'architecture comme création humaine, satisfaisante pour l'esprit ; fonctionnellement, elle retrouve la rue et la place.

Le parti de M. Bofill est autoritaire dans le sens noble du terme : il restructure cet espace disloqué par les démolitions, à l'intérieur d'un rectangle. Au fond, si l'APUR saute par-dessus la solution quadrangulaire de Baltard, Bofill, lui, y revient. Une part de son projet est même à sa manière un hommage à Baltard, qui avait sans le vouloir créé le parfait prototype d'une architecture aux allures apparemment non fonctionnelles qui provoque, sans prévenir, les rencontres et le coude-à-coude humain que les villes modernes ont perdu sans s'en rendre compte.

C'est une sorte de Palais-Royal qui ne serait pas un quadrilatère fermé. Il est composé de deux ensembles de bâtiments en forme d'U, qui se font face d'un bout à l'autre du terrain. Bofill a réussi une très cohérente composition qui donne un sens même au *duomo* de la Bourse du commerce et entraîne dans son sillage l'église Saint-Eustache comme un poisson-pilote. L'architecture est ici plus complexe qu'au Palais-Royal. Sur les jardins, d'un coté des arcades, et de l'autre une rue couverte entre deux immeubles parallèles de 16 mètres de large chacun. Le dix-neuvième siècle a laissé beaucoup de ces rues couvertes qui sont des architectures faites pour provoquer la déambulation.

Les trois immeubles, dont l'architecture évoque celle des palais, donnent sur un espace littéralement « vert », vert par les arbres, le gazon, voire certains dallages de la même couleur, paysagés par M. Provost non pas comme un morceau de « nature sauvage », mais comme le jardin d'un ensemble d'immeubles qui aurait des allures de palais. C'est le château et son jardin, d'une architecture volontaire, civilisée, à la limite de la sculpture. Avec d'un côté ces mêmes façades derrière lesquelles se déroulent des fonctions diverses (contrairement à l'architecture moderniste, qui exprime le dedans par le dehors). Et de l'autre, du fait de la composition, pour la balancer, un second ensemble de bâtiments en U traité en orangerie. Une colonnade ouverte qui peut servir à tout, encadrant le demi-cercle de gradins du théâtre de verdure, dont la scène serait un rideau de colonnades sans autre fonction que celle d'être un spectacle pour le plaisir. On trouve dans ce projet, à la fois étrange et attachant, très sage, qui a perdu de la superbe de l'ancienne colonnade du premier projet, refusé l'an dernier par le Conseil de Paris, un parfum des Renaissances italienne et française, fondues et confondues. Les façades ont ce côté « pittoresque », fin et d'une sensibilité peu commune. On y retrouve aussi ce goût très italien de la pierre rouge qui s'élève sur un jardin vert. On pense au palazzo du Te de Mantoue, qui est un archétype d'architecture de pierre rouge sur tapis vert. Le projet Bofill, comme celui de l'APUR est d'ailleurs prévu en pierre, en pierre reconstituée. La « *pierre moderne* », disent volontiers les architectes, que l'industrie fabrique à la densité et à la coloration voulues, avec des qualités d'isolation que la pierre naturelle n'a pas. Et puis cette « pierre » de l'ère des machines ne coûterait guère plus cher que le béton...

On peut dire, sans trop s'avancer, que le projet Bofill, architecturalement le plus intéressant, illustre par le concret les idées que M. Giscard d'Estaing a laissé entrevoir, aussi bien par le réaménagement de l'Elysée que par son entreprise de sauvegarde des métiers anciens (*le Monde* des 28 et 29 mars), et tout récemment dans ses déclarations publiées par *le Point*. A moins que ces dernières n'illustrent justement la maquette Bofill.

---

(1) A quoi il faudrait ajouter la plus-value exorbitante dont vont bénéficier les immeubles riverains de ce nouveau jardin. Un trop beau cadeau...

SOUVENIRS

FRANÇOIS TRUFFAUT et l'amour du cinéma

« UN jour de 1942, très impatient de voir le film de Marcel Carné *les Visiteurs du soir* qui passait enfin dans mon quartier, au cinéma Pigalle, je décidai de manquer l'école. »

La première phrase d'un livre décide de toute sa lecture. Avec celle-ci, marquée dans sa netteté d'une sorte d'élégance, on sait qu'on ira jusqu'au bout. Le livre qui commence ainsi est de François Truffaut. Il s'intitule les Films de ma vie, *et ce n'est pas un roman ni un livre de souvenirs mais un recueil — dédié à son ami Jacques Rivette — des critiques cinématographiques écrites par Truffaut pour « différents journaux et magazines » de 1945 à 1948. Plus quelques textes postérieurs et des notes inédites.*

François Truffaut n'est pas le premier à rassembler une partie de ses travaux critiques. Pour certains autres, il nous est arrivé de penser que cela n'allait pas sans quelque fatuité. Il n'y a pas de fatuité chez Truffaut, mais peut-être une sorte de nostalgie sentimentale que partageront tous ceux à qui ses critiques de Arts *firent découvrir le cinéma en liberté.*

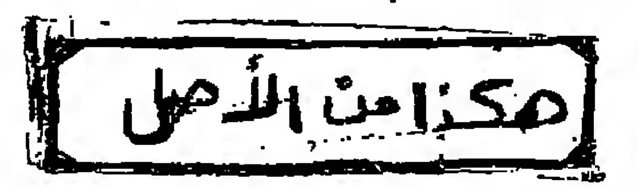
« A quoi rêvent les critiques ? », se demande aujourd'hui, dans sa préface, François Truffaut, qui écrivit sur les films des autres avant de se mettre à réaliser des films. Tout le secret du livre est dans cette préface, dont on n'a pas envie de sauter une ligne, et où Truffaut, tout en exposant la méthode de son ouvrage, pose — se pose — des questions sur le « métier » de critique, sur les relations de la critique avec la création cinématographique, à partir de sa propre expérience. Et puis, passée la préface, le rassemblement, le rapprochement de ces textes qu'on lisait, autrefois, au fil des semaines, en s'amusant souvent des partis pris, des calembours et des allusions, nous font toucher l'évidence : Truffaut écrit bien, très bien, tout en ayant l'air de laisser aller sa plume.

D'une façon limpide, et qui va toujours à l'essentiel, il fait mieux que porter des jugements, il dit ses sensations devant un film, il se met à la place de « ses auteurs » pour expliquer, d'instinct (voir en particulier l'article sur le Testament d'Orphée) *le plaisir, l'intérêt, qu'ils avaient à trouver telle idée, à tourner tel plan, telle séquence. Personne n'a poussé aussi loin que Truffaut la critique subjective.*

Il y a deux choses à retenir de ce livre, outre le plaisir qu'on y prend quand on aime le cinéma pour le cinéma et non pour les modes, les options idéologiques : c'est que le critique Truffaut était déjà un cinéaste, et qu'il écrit comme Renoir filme. Si bien que ces textes ne sont pas « historiques », mais merveilleusement vivants.

JACQUES SICLIER.

★ Flammarion, 48 F.



Une sélection

Cinéma

ALOISE
de Liliane de Kermadec

Histoire vraie d'Aloïse Porraz, née à Lausanne en 1886, et qui passa plus de quarante ans de son existence dans un asile psychiatrique où elle exécuta d'extraordinaires dessins « d'art brut » qui sont exposés au musée de sa ville natale. Le premier film de Liliane de Kermadec. Un film, peut-être sur l'« aliénation de la femme » ; un film dont la mise en scène dominée, maîtrisée, est le constat d'une vie qui garde son secret. Delphine Seyrig n'est pas Delphine. Seyrig, mais Aloïse Porraz.

LES ENFANTS TERRIBLES
de Jean-Pierre Melville (reprise)

Reprise, après vingt-cinq ans, d'un film français qui ne ressemblait à aucun des films français de l'époque. Presque inconnu et, en tout cas, méconnu. Adaptant le livre de Jean Cocteau, Melville tournait le dos au « cinéma de qualité » pour réaliser cette « poésie de roman » chère à l'auteur. Les adolescents de Cocteau n'ont pas d'âge et, derrière la mythologie du collège, les rites d'Elisabeth, et Paul, le frère et la sœur, apparaît la tragédie.

LE CHACAL DE NAHUELTORO
de Miguel Littin

Premier film du metteur en scène de la Terre promise *(1973), présenté en 1969, avant l'Unité populaire, et qui connut au Chili un très grand succès de public. Littin décrit d'une manière claire mais non conventionnelle un fait divers : un paysan illettré tue en état d'ivresse sa femme et ses cinq enfants. Il est arrêté, jugé, « réhabilité » au pénitencier, puis exécuté. Plus proche de Brecht et Resnais que de Camus ou Cayatte.*

LES INNOCENTS AUX MAINS SALES
de Claude Chabrol

Sur un canevas de Série noire, Chabrol tisse avec vigueur une tragédie du couple — son thème préféré, — qui échappe à l'entendement de la loi et de la justice « ordinaires ». Etonnant portrait d'une femme aux imprévisibles retournements psychologiques. Romy Schneider est superbement dirigée, ainsi que Rod Steiger.

SPECIALE DERNIERE
de Billy Wilder

Troisième version cinématographique d'une pièce célèbre de Ben Hecht et Charles Mac Arthur (1928). Billy Wilder joue la carte du rétro hollywoodien pour actualiser, mine de rien, une satire violente qui vise les manœuvres politiques, l'anticommunisme et la manipulation des foules par le journalisme de faits divers. Il tire à gags féroces sur la société américaine d'aujourd'hui.

LES SENTIERS DE LA GLOIRE
de Stanley Kubrick

Deux soldats et un caporal sont fusillés pour l'exemple, après un jugement sommaire, au terme d'une offensive catastrophique menée par un général irresponsable qui fait tirer sur ses propres troupes. Inspiré d'événements réels survenus dans l'armée française au cours de la première guerre mondiale, le film (réalisé en 1957 et longtemps tenu à l'écart de nos écrans) témoigne avant tout du génie sarcastique et iconoclaste du futur metteur en scène d'Orange mécanique, *Stanley Kubrick.*

QUE LA FETE COMMENCE
de Bertrand Tavernier

Entre 1719 et 1723, les années folles de la Régence. Une chronique de l'air du temps, un reportage dont Saint-Simon pourrait être le commentateur. Autour du régent (Philippe Noiret), de l'abbé Dubois (Jean Rochefort), du marquis de Pontcallec (Jean-Pierre Marielle) et d'un essaim de jolies filles, un récit irrespectueux, polémique, mené à bride abattue, qui confirme le talent du réalisateur de l'Horloger de Saint-Paul.

VIOLENCE ET PASSION
de Luchino Visconti

Méditation sur la solitude d'un intellectuel vieillissant, enlisé dans ses égoïsmes et ses renoncements, qui, lorsqu'il veut reprendre contact avec la vie et les problèmes du monde réel, se révèle incapable de le faire. A l'analyse psychologique s'ajoute la peinture d'une société décadente (la bourgeoisie italienne), symbolisée par une famille composée de quatre personnages agités et dépravés. Film-testament, film-requiem, maîtrisé de bout en bout et admirablement interprété.

SEMAINE DU CINEMA TURC

On y verra le plus beau film de Y. Guney, le réalisateur de Umut, Elégie *et un film sur la campagne turque coproduit avec la Suède,* le Nouveau-né, *où Harriet Anderson fait une furtive apparition en paysanne.*

Théâtre

OTHON
à l'Odéon

Un putsch militaire porte au pouvoir un dirigeant douteux. L'analyse politique de Corneille est précise et reste actuelle. Le décor (des statues sur un escalier) et les costumes (modernes) choisis par Jean-Pierre Miquel sont inattendus : ils « libèrent » le texte, dont chaque indication devient claire.

CINNA
au Petit Odéon

Les « Jeunes Turcs » du Théâtre-Français proposent une lecture nouvelle de Prends un siège, Cinna *et autres pages trop apprises par cœur à l'école et au lycée. L'épure politique, trop académique, s'efface devant les excès psychotiques, les trahisons et les chantages d'Emilie et de Maxime.*

GRENOUILLE
aux Mathurins

Pique-nique en forêt, pêche à la ligne, jeu de marelle sur la voie ferrée, se rejoignent dans la perspective pour former une pantomime d'une rigueur chirurgicale qui incite chaque spectateur à ses propres rêveries.

LA FEMME MORCELÉE
aux Deux-Portes

Un montage de chansons, diapositives, commedia dell'arte, interviews radiophoniques, mettant en relief le handicap politique et économique des femmes. De l'information pleine de vie.

L'AGE D'OR
à la Cartoucherie

La chaleur d'un tapis couleur de foin reflété dans un ciel couleur de feu, la chaleur d'un contact avec des comédiens virtuoses, le plaisir de la beauté et de l'intelligence. L'Age d'or, *première ébauche d'un théâtre nouveau.*

EN REV'NANT DE L'EXPO
à Créteil

La fin des comiques troupiers et les débuts du syndicalisme. Jusqu'au 15 avril. La pièce de Jean-Claude Grumberg, mise en scène par Jean-Pierre Vincent, avec le jeune Théâtre national, est accueillie à la Maison des arts et de la culture de Créteil.

— YVES RIOU ET ALBERTO VIDAL au Théâtre Edgar : *Deux remarquables mimes de la nouvelle génération, Yves Riou, lunaire et aigu ; Alberto Vidal, coloré et vivace. Un rire d'excellente qualité.*

— DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN au Studio d'Ivry : *Prolongée de semaine en semaine, compte tenu de l'affluence, une interprétation brûlante d'un drame élisabéthain, plein de sang et de fureur.*

— LA MOUETTE au Théâtre de la Ville : *Un metteur en scène roumain transforme la pièce de Tchekhov en un cauchemar plein de mystère. Immense et beau décor, où l'imagination peut courir. Un opéra pervers.*

— LE PUPILLE VEUT ETRE TUTEUR, à l'Essaion : *L'empoignade muette d'un fermier pauvre et de son aide, dans une campagne brûlée de soleil. Une peinture animée qui agit par hypnotisme.*

Musique

ZOROASTRE
à Lyon

A soixante-dix ans, Rameau écrivait son chef-d'œuvre dramatique Zoroastre, *dont la musique grave et lumineuse rejoint celle de Monteverdi et annonce non seulement Gluck, mais Haydn et Mozart. Une audacieuse production de l'Opéra de Lyon, mise en scène par G. Benhaim, décors de J. Rapp, direction Cl. Gibault (les 9, 11, 12, 15, 16, 18 et 20 avril).*

— L'OPERA DE KIEV A MARSEILLE. En alternance, *Boris Godounov* (les 9 et 11 avril) et *la Khovanstchina* (les 10 et 12 avril) : *Une parole qui retentit à travers toute l'immense plaine russe.*

— ELEKTRA, de Strauss, à l'Opéra de Paris, avec K. Böhm et B. Nilsson (les 11, 16 et 25 avril) ; à Strasbourg, avec U. Schröder-Feinen (les 11, 15, 18, 27 avril et 10 mai) : *Il sera plus facile de contempler, à Strasbourg, l'« hellénisme extatique et démoniaque » de Strauss et Hofmannstahl.*

— LA WALKYRIE A ROUEN (les 11 et 13 avril) : *Nouvelle étape du tour de France de la Tétralogie, dans une distribution internationale.*

— CONCERTS A PARIS : J. Breamx, luth et guitare (fac de droit, le 9 avril) ; Orchestre national, dir. K. Masur, avec Z. Francescatti (Champs-Elysées, le 9) ; *Shanti,* d'Eloy (Maison des arts de Créteil, le 11 ; l'Ensemble 2e 2m (Gabrieli, Tisné, Webern, Stockhausen, le 12, à Champigny) ; Musique Plus (Ferrari, Gehlhard, Arrigo, Ishii, Xenakis, le 14, au Théâtre de la Ville) ; Orchestre de Paris, dir. R. Muti, avec M. Freni et T. Berganza (Pergolèse, Stravinski, les 14 et 16, au Palais des congrès ; le 18, à l'église de Saint-Germain-en-Laye) ; *la Vestale,* de Spontini, dir. R. Norrington (Maison de Radio-France, le 14) ; le *Requiem* de Brahms, par l'Orchestre national, dir. R. Frühbeck de Burgos (Pleyel, le 15) ; *l'Art de la fugue,* par F. Chapelet (Saint-Séverin, les 16 et 23 avril).

DEUXIEME FESTIVAL DES ARTS TRADITIONNELS
à Rennes

Un extraordinaire rassemblement (musique, danse, théâtre, marionnettes) : les Cajuns, le Théâtre Takeda (Japon), les théâtres d'Indonésie et de Bali, M. Mirza, D. Liang, M. Bashir, l'Ensemble de Bagdad, A. Quiroga (Argentine), le Bunraku, le Théâtre d'ombres grec, danses et chants bretons de l'Argoat, etc. A la Maison de la culture de Rennes, du 18 au 25 avril.

Danse

— BELLA LEWITZKY au Théâtre de la Ville : *Une occasion peut-être unique de voir un personnage de la danse moderne qui fait éclater la scène en un univers de violence et de beauté à l'image de sa Californie natale.* (Du 8 au 19 avril, 18 h. 30.)

Variétés et pop'

CHARLES TRENET
à l'Olympia

Il a mis la chanson française sur la « route enchantée » *de la poésie, du rêve et de la* fleur bleue.

JOSEPHINE BAKER
à Bobino

L'ancienne étoile de la « Revue nègre » rouvre une page de music-hall et redescend l'escalier traditionnel.

JACQUES MARTIN
au Théâtre des Variétés

Jacques Martin métamorphosé dans le soliloque, le monologue. Un comique populaire et jamais vulgaire.

TACHAN
à la Pizza du Marais

Des mots qui brûlent, une rage adolescente et un amour fou de la chanson, comme on n'en fait plus depuis Brel (à 22 h.).

CIRQUE D'ETE
au Nouveau-Carré

Avec une somme d'efforts, de don de soi, d'humilité, de culot, les Gruss retrouvent les sources et réinventent le cirque.

Disques

— ERIC CLAPTON : THERE'S ONE IN EVERY CROWD (33 t. 2479132. Dist. Polydor) : *La ballade, le blues dans l'émotion retrouvée, dans la plus extrême simplicité. Avec toujours le style d'une lumineuse fluidité et la voix de Clapton, cassée, écorchée. Dans la lignée du précédent album : « 461 Ocean Boulevard ».*

— TOMMY (double album Polydor 2625028) : *La version filmée par Ken Russell de l'opéra-rock de Pete Townshend. Avec les Who, bien sûr, et, pêle-mêle, Eric Clapton, Oliver Reed, Ann-Margret, Elton John, Jack Nicholson, Tina Turner. Un curieux document sur l'exploitation d'un succès.*

— ELTON JOHN : EMPTY SKY (33 t. D.J.L.P.S. 403. Dist. C.B.S.) : *Le charme sophistiqué d'Elton John et les textes lyriques, pudiques de Bernie Taupin.*

— SOLEDAD BRAVO : CANCIONES DE LA NUEVA TROVA CUBANA (33 t. Polydor 2480251) : *La voix pleine, forte, généreuse, de Soledad Bravo chante les jeunes auteurs-compositeurs cubains d'aujourd'hui, particulièrement Pablo Milanès, dont il faudra bien un jour publier un album en France.*

Arts

LA DONATION CLAUDE-ROGER MARX
au Louvre

En allant voir les chefs-d'œuvre de l'Albertina au pavillon de Flore, un passage dans les salles du cabinet des dessins réserve une surprise : la donation Claude-Roger Marx, critique d'art et écrivain. Là aussi, on trouve, version moderne, le goût d'un collectionneur de dessins. L'ensemble comprend vingt pièces de première qualité, dont beaucoup comblent des lacunes des collections nationales : trois Daumier, dont le Louvre n'est pas bien riche ; quatre Odilon Redon, dont l'extraordinaire Folie ; un rare Bresdin ; un superbe Lautrec ; deux natures mortes de Bonnard ; deux Delacroix ; Jongkind, Boudin. L'ensemble donné au Louvre à la mémoire du frère et du fils du donateur, tous deux morts pour la France, est exposé jusqu'en juin, avant d'être dispersé dans les collections nationales.

L'APRES-REVOLUTION CULTURELLE
au Musée d'art moderne

Il existe un art de l'après-révolution culturelle en Chine. Ce n'est pas un art de musée. Il est destiné à porter dans la rue, dans les lieux de travail et dans les maisons l'illustration de la vie politique. Une exposition montre les affiches de propagande lancées pour soutenir les mots d'ordre, les estampes du Nouvel An tirées par millions d'exemplaires, tradition millénaire qui a aujourd'hui un contenu idéologique, la récupération du style traditionnel dans la peinture éducative de la société chinoise contemporaine, et, enfin, l'œuvre étonnante de fraîcheur naïve et d'invention des peintres paysans de Houshien, des amateurs qui ont fait de la peinture une arme de combat révolutionnaire.

LA TAPISSERIE NOUVELLE EN FRANCE
aux Arts décoratifs

L'expérience de la tapisserie en France ces cinq dernières années, grâce à l'effort des manufactures nationales des Gobelins et aux ateliers indépendants. On y retrouve, version laine, toute l'aventure de l'art aujourd'hui, avec Agam et son tapis pour le salon de l'Elysée, Hartung, Calder, Chagall, Picasso, Sonia Delaunay, Vasarely, Hajdu, Prassinos, Sheila Hicks...

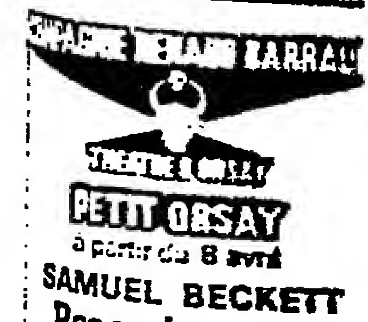
PEINTURES DES FEMMES DU MITHILA AUX ARTS DÉCO

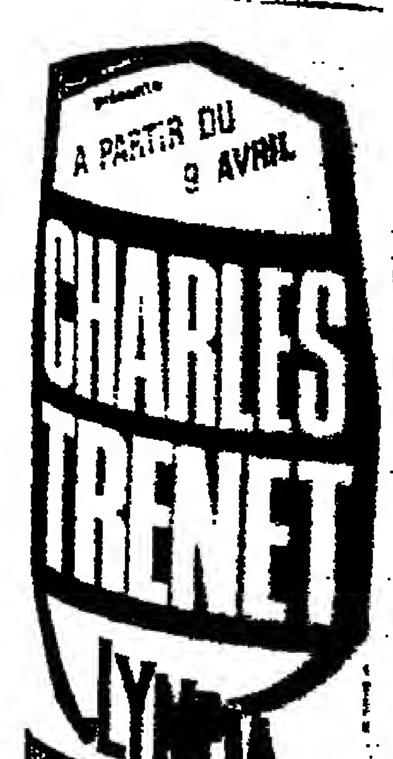
La peinture est une pratique rituelle au Mithila, Etat du Bihar, en Inde, situé entre le Gange et le Népal. En principe, toutes les femmes et les petites filles s'y adonnent, traçant des figures sur les murs, le sol des cours et aussi sur des feuilles de papier de tous formats.

On y trouvera une sorte de délire graphique et coloré où les dieux au nez pointu et aux yeux largement ouverts se rencontrent à chacune de ces deux cents pages — certaines de plusieurs mètres de long — pleines de ferveur panthéiste transformées en peinture.

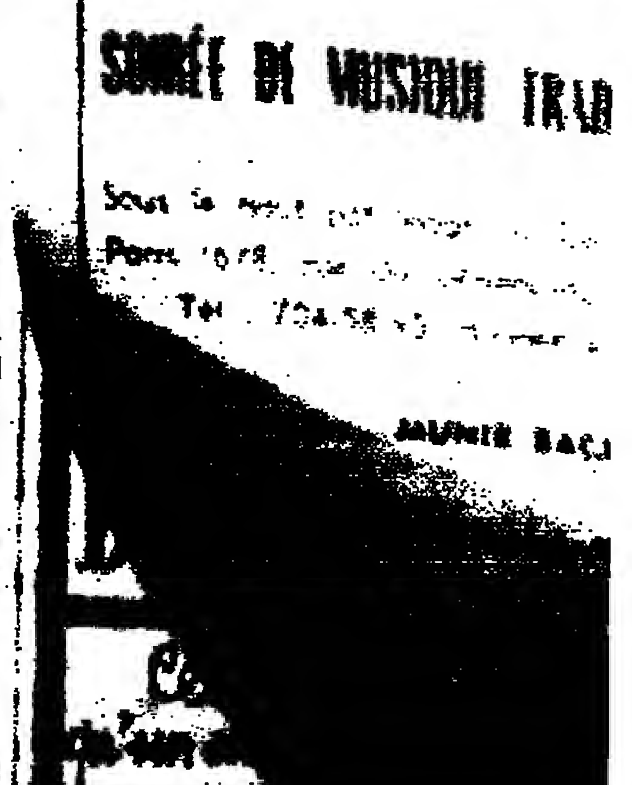
LA NATURE DE KRAJCBERG
au CNAC

Le retour de Krajcberg, artiste, polonais d'origine, qui partage son temps entre le Brésil et la France. Des « sculptures-arbres » et des « reliefs » qui seraient d'immémoriales concrétions minérales. Une rêverie sur la « nature-artiste » et sur l'artiste qui veut créer comme la nature.









Réunion de chorégraphes à Pont-à-Mousson

UNE COMMUNAUTÉ DE SOLITAIRES CHEZ LES PRÉMONTRÉS

Du 23 mars au 6 avril, l'ancienne abbaye des Prémontrés, à Pont-à-Mousson, s'est transformée en centre chorégraphique. Au moment où des projets de promotion de la danse flottent dans l'air sans jamais aboutir, il est intéressant de constater qu'ici — comme à Angers — c'est la province qui prend l'initiative d'une réalisation concrète en prolongeant l'effort entrepris depuis sept ans par la municipalité de Bagnolet avec le Ballet pour demain.

Cet acte de mécénat public a pour auteur M. Jean Morizot. Depuis dix ans, il dirige le Centre culturel des Prémontrés, dont les bâtiments, du plus beau style baroque-jésuite, témoignent du passé éclairé de la cité mosellane. Jean Morizot rêvait d'animer les escaliers en rosaces, le chauffoir des chanoines, la vaste église en réfection de l'abbaye, et il a eu l'excellente idée d'y accueillir les jeunes lauréats du concours de Bagnolet, les finalistes du prix de danse de Lausanne, quelques compagnies locales (le Théâtre de Nancy, la Compagnie de l'Arc de Mulhouse, le groupe folklorique Kalina, de Pont-à-Mousson) pour une quinzaine de travail et de discussion : en tout, une soixantaine de danseurs de différents pays, des chorégraphes et des professeurs venus confronter leurs techniques et leurs idées.

Les participants d'un séminaire sur l'industrie hôtelière ou sur l'avenir de la machine agricole, qui séjournaient alors au centre des Prémontrés, l'ont trouvé agité d'une vie mystérieuse. Le matin, ils croisaient dans les couloirs d'étranges funambules en tenue de travail, les yeux encore lourds de sommeil. Derrière chaque porte, des bouffées de musique. Longtemps après minuit, des rires et des chuchotements couraient encore sous les voûtes vénérables. Dans la première semaine, consacrée aux échanges et aux travaux, cours de danse classique et moderne, yoga, ateliers de création, projections de films..., tout était prétexte à d'interminables réflexions sur le mouvement, la forme, l'espace, la musique ; les discussions commençaient au petit déjeuner, continuaient au réfectoire et, greffées par Mme Morizot sur la coutume du couarail (veillée lorraine), elles étaient l'occasion d'affrontements véhéments, de révisions parfois déchirantes et d'échanges fertiles entre des artistes trop souvent repliés sur eux-mêmes.

Mercury l'emporte sur Delta

Puis chaque groupe s'est mis à préparer fiévreusement un programme en vue des représentations publiques. Au parloir, la discrète Suzan Linke répète dans la tradition expressionniste allemande ; au premier étage, Robert Solomon, ancien élève de Nikolais, se livre à de fascinantes improvisations sans cesse interrompues par des stagiaires venus se faire expliquer les principes de la Modern dance. Dans la salle de concert, Royston Maldoon, un titi londonien au parler gouailleur, perfectionne inlassablement pour la troupe Mercury des adages superbement enchaînés. Le groupe Delta, lui, a fait l'obscurité dans l'amphithéâtre pour mettre au point un ballet où les gestes des danseurs se transforment en moirures sous les effets de projections lumineuses. Enlevé les cagoules et les masques, on découvre des têtes pensantes menées par une petite personne très décidée qui a pris pour nom de guerre Pat O'Bine. Delta vient de Dijon où il mène, dans l'indifférence générale, ses recherches de formes contemporaines.

Le concours chorégraphique final, récompensé par un grand prix de 10 000 F offert par la Fondation de la danse, ne constituait pas une surprise puisque les lauréats avaient été sélectionnés à Bagnolet. Il s'est réduit à une compétition serrée entre le groupe Delta et la compagnie anglaise Mercury. Celle-ci l'a emporté grâce aux qualités professionnelles des exécutants et à la beauté des épures chorégraphiques de Royston Maldoon, mélanges insolites de danse classique et de technique Graham. Quant à Delta, on devra désormais compter sérieusement avec lui s'il ne se laisse pas enfermer dans un procédé où la danse est un peu trop sacrifiée aux effets audio-visuels.

L'imagination a tenu une grande place dans cette rencontre des Prémontrés où il a fallu tout improviser. Jean Morizot, secondé par Jacques Chauraud et toute l'équipe d'animation, a joué les mécènes mais aussi les pionniers en la matière, ouvrant les galeries et les salles à des improvisions réussies, tandis que des centaines de bougies disposées autour du cloître célébraient la nouvelle vocation chorégraphique de l'abbaye.

MARCELLE MICHEL.

L'Ensemble théâtral de Gennevilliers présente « Marie »

« Babel met l'art au service d'un décapage »

En inscrivant Marie, *d'Isaac Babel, à son répertoire, l'Ensemble théâtral de Gennevilliers poursuit son travail d'interrogation de l'histoire du théâtre et de la manière dont le théâtre met en scène l'histoire.* Marie *a été écrite en 1934, alors que Babel, écrivain juif soviétique, prenait parti, de façon polémique, dans la controverse esthétique des années 30, dont l'enjeu était l'avènement d'un réalisme de type nouveau (Babel, opposé aux théories du « réalisme socialiste », sera arrêté en 1939) :* Marie *décrit les années 20, époque héroïque du « communisme » de guerre, à travers la déchéance d'une ancienne grande famille, les Moukovnine, qui abandonne son appartement de la perspective Newski. Les sept premiers tableaux montrent les craquements de l'ancien monde. Le huitième, l'orée des « temps nouveaux ».*

Bernard Sobel et son dramaturge Alain Giraud s'expliquent sur ce double regard en arrière — attitude dont l'actualité est ravivée par la mode « rétro ». Leur point de vue sur Babel écrivant Marie *en 1934, et le point de vue d'Isaac Babel écrivant, en 1934, une pièce sur les sources de la société soviétique.*

« Lorsque nous avons pris cette pièce de Babel, *Marie*, nous ne savions pas à quoi nous avions affaire, *disent-ils*. Cela ne signifie pas que nous l'avons choisie sans la lire. Nous l'avions retenue car elle nous plaisait instinctivement, par sa chaleur ; c'était sensitif. Et puis, elle nous semblait poser un problème auquel la société française est confrontée : le problème du changement. Dans *Marie*, Babel disait qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs : que le changement est une chose violente. Pas forcément la violence dans la rue, mais dans les consciences, dans les âmes. La révolution n'est pas un passage d'un état de fait à un autre où les hommes peuvent rester comme ils sont. Mais nous avions le sentiment, en lisant le huitième tableau, que, là, Babel avait fait des concessions.

Nous avions une autre raison de nous intéresser à Babel : il appartient à un pan de la littérature soviétique totalement ignoré en France, alors que nous pensons qu'il s'agit d'un écrivain majeur, capital. Ainsi, en nous attaquant au texte de *Marie*, nous avons découvert, par chance, qu'il s'agissait d'une grande œuvre. On y trouvait une forme, une recherche, une ouverture, la découverte d'un nouveau type d'écriture théâtrale, profondément influencée, entre autres, par le cinéma.

— Est-ce que Marie *a été jouée à l'époque ? Et peut-on parler d'une œuvre capitale si elle est restée inédite ?*

— La pièce n'a jamais été jouée du vivant de Babel : elle a été publiée en 1935, accompagnée d'un texte critique très acerbe ; elle a été jouée depuis en R.D.A., en Allemagne fédérale, et à la télévision anglaise.

Alors, à quel titre la considérons-nous comme une œuvre capitale ? En 1934, époque où *Marie* a été écrite, on se trouve à une période charnière : fin du plan quinquennal, premier congrès des écrivains soviétiques ; le « réalisme socialiste » devient le slogan à suivre, mais le débat est encore très ouvert.

A cette époque charnière, Babel considère qu'il est essentiel de s'intéresser à l'époque de l'« édification ». *Marie* se situe entre l'ordre tsariste, le chaos de la révolution, et la naissance d'un ordre nouveau. Disons que, en 1934, Babel interroge le devenir du socialisme, à partir d'une réflexion sur ses origines, de la même manière que la pièce, située en 1920, interroge la naissance du mouvement révolutionnaire. Et, dans l'aventure de cette pièce, Babel engage sa responsabilité d'écrivain. C'est une des seules pièces où cette question, la responsabilité de l'écrivain, est posée sur le plan éthique, dans la société socialiste en formation. Babel refuse de se laisser enfermer dans le ghetto de l'artiste n'ayant pas à s'occuper de politique : la politique est au centre de son interrogation esthétique. Mais, en même temps, maintenir son intégrité d'artiste avait pour lui une signification politique. Dans *Marie*, à l'égal des tragiques antiques, il parle sur l'agora, en tant qu'artiste-citoyen, et veut assumer les deux fonctions. Attitude qui le conduira jusque dans les camps.

— Et pourtant, il vous paraît impossible de le rapprocher de Soljenitsyne...

— Si cette pièce renvoyait seulement à l'image de l'artiste, qui ne doit rendre de comptes qu'à lui-même, ou bien n'obéir qu'aux injonctions du parti, elle poserait une fausse opposition, comme l'affaire Soljenitsyne. Mais Babel ne veut ni répondre aux injonctions du politique ni être une sorte de prophète. Il pose le problème de la responsabilité de l'écrivain soviétique. Il ne peut être vraiment responsable que s'il commence par ne pas tricher avec lui-même. *Marie*, c'est aussi son paysage mental, une réflexion sur tout ce qui pèse en lui du « vieil homme ».

C'est Joyce au pays des soviets

— C'est l'auteur « dans le champ », comme Godard, « cinéaste dans le champ » ?

— Babel est un homme dont la culture a été formée au modèle des classiques du siècle précédent, et il s'adresse au peuple de 1934 qui sort de l'alphabétisation et n'a rien à faire de ce qui a formé cet intellectuel. Babel demande : que faire de ce dont on ne peut pas se séparer brutalement ? Il affirme qu'on ne peut pas devenir l'homme nouveau sans tenir compte de l'homme ancien. Aussi, Babel est-il pour nous un genre de phare, à l'heure de la campagne antisoviétique : il y a d'ailleurs une certaine responsabilité à mettre en scène un auteur mort en 1941, mort victime de ce qu'on appelle le stalinisme, car on peut se demander si on n'apporte pas d'eau à l'archipel de la campagne « Goulag ».

Mais nous pensons qu'en montant *Marie* nous engageons vraiment le débat, sans en oublier les données fondamentales. Nous retournons, nous aussi, aux sources, car Babel était aux sources du débat.

Marie était avant tout une pièce philosophique. Philosophique dans le sens où on dit que le théâtre de Brecht est philosophique. Au centre se pose la question du « sens de l'histoire » et de qui fait l'histoire. Ici, l'histoire est un procès sans sujet, l'absence de Marie. Le fait que ce personnage central soit un personnage en creux — une révolutionnaire partie au front, pendant que les autres « attendent » — renvoie aux masses qui font l'histoire. Dans la perspective de Babel, l'écrivain aussi est dedans, prenant position pour le changement. Héritier du passé, il opte pour l'avenir, en sachant que — pour un temps — il va devoir payer les pots cassés. Il a un sourire « dé-tragifié » sur ce que pourrait être sa tragédie. Ici, on est près de l'humour juif, mais, en même temps, ça pose le même problème que de comprendre pourquoi quelqu'un, après dix ans passés dans les camps, reprend sa carte au parti.

La pièce comporte de nombreux éléments d'autobiographie. A travers les trafiquants, il y a un portrait du juif ; comme Babel, Moukovnine porte une double paire de lunettes, et il a écrit un livre ; comme Babel, Marie est dans l'armée rouge. Ces rapprochements reposent sur des tas d'indices précis. Ainsi, l'appartement de Dymchitz, le trafiquant, est situé au 86 de la perspective Newski : c'était l'adresse de Babel en 1920... Et, au huitième tableau, on peut affirmer que Babel se retrouve dans l'amateur d'art qui sait que son amour des belles choses le mènera à l'échafaud, mais qui sourit.

— Est-ce bien une attitude « réaliste » ?

— Babel s'oppose à ce qu'il considère comme un réalisme socialiste mal compris. Il en refuse la vision totalisante. Il refuse aussi l'idée volontariste d'une littérature dont la fonction, selon Staline, est l'« ingénieur des âmes ». Ecrivain, il refuse la mode rétro de 1920 en 1934. *Marie* pourrait être l'héroïne épique de la *Tragédie optimiste* de Vichnievski ; elle est simplement absente. Babel fait se télescoper deux époques pour leur faire rendre leur vérité, pour en arriver aux réalités concrètes. Il met l'art au service d'un décapage. Il ne crée pas de faux espoir, et c'est à ce prix qu'il crée un espoir véritable. Il sait que son devenir est tragique, mais qu'il ne faut pas en faire un monde. Il objective sa subjectivité sans la faire déteindre sur la réalité ; il relativise son opinion personnelle, en prenant garde de ne pas la superposer à la vision d'un monde. Babel se méfie de lui-même avant tout, mais il ne s'exclut pas : il sait qu'il fait partie de tout ça.

Et, ainsi, nous considérons qu'il mène un combat éminemment révolutionnaire en tenant compte de sa propre illusion de conscience, ce qui lui évite de tomber dans le piège de l'idéalisme où mène le réalisme socialiste mal compris.

Il y a d'ailleurs un parallèle entre le « volontarisme » dont Ellenstein fait reproche à Staline dans son étude historique et le procès que Babel fait aux « réalistes socialistes » de ne pas tenir compte de la subjectivité des gens.

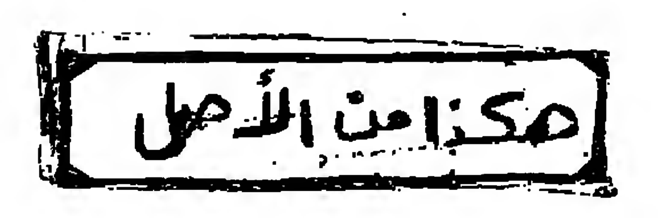
Marie est aussi une mise en cause fondamentale des idées judéo-chrétiennes. Marie, le prénom, est une concentration de cette vision du monde : dans Marie, il y a la Vierge d'avant et la Marie des temps futurs. Absente de la scène, elle est l'utopie ; tout le monde en parle, mais personne n'ose y toucher ; alors que, là-bas, au front, elle couche avec un révolutionnaire.

Mais l'intérêt de la pièce se situe aussi dans l'écriture de Babel, qui est non illustrative, non explicative. Plus on approche les choses, plus elles éclatent. Babel réfute l'idée d'un Tolstoï rouge ; c'est Joyce au pays des soviets, même si, homme des temps anciens, il est en même temps Beckett. Sans jamais oublier, en outre, qu'il est Babel.

Cela s'inscrit dans la problématique du réalisme, mais aussi dans une politique qui nous concerne. Pas seulement le discours, mais aussi l'esthétique dans le combat. Babel est comme le peintre du Moyen Age qui se peint au pied du tableau, avec l'image de sa mort qui sourit derrière lui. »

Propos recueillis par
MARTIN EVEN.

★ Théâtre des Grésillons, Gennevilliers, 20 h. 45.



Culture

UN AUTOMNE A 3 MILLIONS

Le Festival d'automne à Paris fait ses comptes. En 1974, cent trente-cinq mille spectateurs, une moyenne de fréquentation de 72 %, une subvention d'environ 3 millions (précisément 2 935 000 francs) auxquels s'ajoutent 640 000 francs affectés à l'opération du Théâtre des Bouffes du Nord. Les recettes s'élèvent à 1 million de francs environ, avec des prix de place moyens de 20 F.

Dans ce bilan qu'ils publient, les organisateurs rappellent les objectifs du Festival : coordonner et soutenir les institutions déjà existantes, telles que les Semaines de musique contemporaine, le Festival de la danse; produire ou coproduire des spectacles : pratiquer une politique de commandes (le Polytope de Xenakis, le Coucou Bazar...) ; ouvrir des « lieux » à des manifestations artistiques (Bouffes du Nord, Galliera, Thermes de Cluny) ; favoriser des rencontres entre artistes français et étrangers (atelier de Bob Wilson, séjour de Richard Foreman...) ; diffuser les productions et travailler avec les festivals étrangers.

En regard de ce manifeste en sept points s'inscrit la centaine de pièces de théâtre, concerts, expositions, ballets, montés sous l'égide du Festival d'automne. C'est assez pour qu'il s'accorde un satisfecit.

L. D.

EN BREF

LES OSCARS

« The Goldfather, part two », la suite du « Parrain », toujours réalisée par Francis Ford Coppola, a reçu six oscars, mardi soir à Hollywood, dont celui de la meilleure mise en scène. « Amarcord », de Federico Fellini, a reçu l'oscar du meilleur film étranger. Art Cartney (« Harry et Tonto ») a été sacré meilleur comédien ; Ingrid Bergman (« Meurtre dans l'Orient-Express »), meilleur second rôle. Un oscar honoraire a été attribué à Jean Renoir pour sa contribution au cinéma.

L'incident, traditionnel désormais à cette remise de prix, a été provoqué par Bert Schneider, primé pour le long métrage documentaire « Hearts and Minds », sur la guerre du Vietnam : il a lu un télégramme du chef de la délégation du G.R.P. à Paris (« Transmettez à tous nos amis des Etats-Unis notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait en faveur de la paix et des accords de Paris sur le Vietnam ») ; les organisateurs ont précisé, par l'intermédiaire de Frank Sinatra, qu'ils n'étaient pas responsables des déclarations de caractère politique.

Expositions

AZEMA CHEZ VALÉRY

Le musée Paul-Valéry, à Sète, présente, pendant tout le mois d'avril et jusqu'au 5 mai, une exposition rétrospective consacrée à Louis Azéma, artiste méridional, né à Agde en 1876 et mort à Montmorency à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Artiste, Louis Azéma l'était à double titre. Avant de se consacrer à la peinture, il avait obtenu un premier prix de chant au conservatoire de Paris.

Il avait été reçu à l'Ecole nationale des beaux-arts, où il fut élève de Gustave Moreau, de Cormon et de Flameng.

Le symbolisme, qui l'influença, et l'impressionnisme, dont il suivit le courant, ont nettement marqué son œuvre.

Il a cherché son inspiration en Bretagne, dans le Midi et dans la région parisienne.

Ses natures mortes, ses nus, charmants ou voluptueux, et ses groupes de personnages révèlent parfois un sens de la mise en scène qui, bien entendu, ne saurait surprendre chez lui.

Louis Azèma n'est pas un grand artiste. Mais il est sensible et sa technique est sûre. Il mérite mieux que l'oubli. Le conservateur du musée de Sète, M. Gabriel Couderc, lui-même peintre, a été bien inspiré de rendre, pour la première fois, hommage à cet artiste.

ROGER BECRIAUX.

Musées

ÉCHANGE DE CHEFS-D'ŒUVRE ENTRE WASHINGTON ET MOSCOU

Les musées américains et soviétiques échangeront des tableaux pour les exposer. Au terme d'un accord qui vient d'être signé à Moscou, le musée de l'Ermitage prêtera une quarantaine de toiles à la National Gallery de Washington, qui les exposera en juillet prochain. Ce prêt, qui sera par la suite montré à New-York, Los Angeles, Detroit, Houston, est la contribution soviétique au bicentenaire des Etats-Unis d'Amérique. Il comprend des chefs-d'œuvre de sept pays européens : Rembrandt, Rubens, Frans Hals, Ruysdael, Zurbaran, Van Dyck, Veronese, le Caravage, Tiepolo, Cranach, Gainsborough... La France y sera représentée par des peintures de Poussin, Claude Lorrain, Le Nain, Fragonard, Chardin, Boucher, Gauguin et Matisse...

De leur côté, les musées américains enverront en Union soviétique autant de toiles.

L'accord culturel américano-soviétique qui vient d'être signé est le chef-d'œuvre d'un homme d'affaires : Armand Hammer, le président de l'Occidental Petroleum, qui avait déjà, en 1973, fait venir à Washington les chefs-d'œuvre impressionnistes des musées soviétiques.

J. M.

Sondage

LE THÉATRE DES DOUZE-VINGT ANS

Les Français ignorent le théâtre. Le « non-public » est majoritaire : il réunit 90 % d'entre eux. Les jeunes de douze à vingt ans sont moins réfractaires : 72 % seulement ne pénètrent jamais dans une salle. C'est ce que révèle une enquête du service des études du secrétariat d'Etat à la culture. La plupart d'entre eux cependant sont des spectateurs occasionnels. Ils vont au théâtre une fois dans l'année, en général sous la conduite de leurs maîtres d'école. Les bons spectateurs, avec quatre séances et plus, ne sont que 4 %.

Socialement, la démarcation que l'on observe dans la population jeune est la même que dans la population adulte. La fréquentation passe de 16,7 % chez les enfants d'ouvriers à 44 % chez les enfants de cadres supérieurs et de membres de professions libérales. Même sélection géographique, selon que les enfants habitent à la campagne ou dans les villes.

Les pièces comiques ont la préférence des douze-vingt ans (26 %) ; puis viennent les pièces modernes (14 %), le théâtre classique (10 %) et les comédies de Boulevard (6,5 %). Les opérettes et les comédies musicales ne recueillent que de médiocres suffrages (2 %). Si l'on consulte la liste des dépenses d'argent de poche, on constate que le théâtre arrive en dix-huitième position, très loin derrière le cinéma, les disques, les revues et les livres, les vêtements, les cigarettes...

Quant au théâtre à la télévision, il tombe dans l'indifférence, et la majorité de ceux qui par hasard suivent les émissions dramatiques les trouvent mauvaises.

L. D.

Théâtre

MARCEL SERA CONTENT

Le Théâtre de la Plaine accueille jusqu'au 11 mai *Marcel sera content*. Création d'un auteur contemporain, une femme, Michèle Barbier, relatant une histoire de femmes qui répètent une pièce écrite par un homme. Mais cet homme est psychiatre, et ces femmes sont des « malades » internées dans une maison de repos. Elles sont obsédées par des problèmes d'identité et de culpabilité, par la liberté, par la maternité et la mort, par le salut. Mais peut-il y avoir un salut ?

Michèle Barbier, après des études de lettres, a écrit des chansons et des pièces — la dernière : *Deux contes pour une veillée*, sera créée « off-Avignon » avec Malka Ribovska, — travaille actuellement dans un cirque, et a cotoyé les milieux psychiatriques français et étrangers. Les décors sont d'Oscar Gustin, la mise en scène de François Dupeyron.

C. G.

★ Théâtre de la Plaine, 21 h.

“ Muhammad Ali, the Greatest ”, de William Klein

Un film qui se termine sur le mot «à suivre»

Il y a près de vingt ans, en 1956, était publié aux éditions Delpire un livre qui devait marquer durablement toute la photographie de « reportage » : ce livre, « New-York », était signé William Klein, jeune peintre américain qui résidait en Europe. Cette vision tumultueuse, fiévreuse, sauvage, « brute », à la fois brûlante et glacée d'une « ville jungle », Klein l'a appliquée depuis à trois autres cités : Rome, Moscou et Tokyo. Et puis, après avoir été consacré par un jury international l'un des photographes les plus importants de l'histoire de la photographie, Klein s'est tourné vers le cinéma. Il vient de reprendre et de compléter son premier moyen métrage, « Cassius le Grand » grand prix du Festival de Tours en 1964), par le deuxième volet de l'itinéraire du champion du monde des poids lourds Muhammad Ali, alias Cassius Clay : sa victoire sur George Foreman, le 30 octobre 1974, à Kinshasa, au Zaïre.

« Vous avez d'abord été peintre, puis photographe, et enfin cinéaste. Aujourd'hui sort votre dernier film, Muhammad Ali, the Greatest, 1964-1974. *Comment se sont effectuées les transitions entre ces trois « périodes » ?*

— Au début, dit William Klein, il y a cette question : « *Que doit être un peintre aujourd'hui ?* » Après être passé par l'atelier de Fernand Léger, le seul qui, pour moi, regardait la ville et la vie de son temps, j'ai travaillé au début des années 50 à Milan avec des architectes, pour réaliser des fresques, des façades. Je me suis vite aperçu du côté « bidon » de mon rôle, réduit à la décoration. Pour moi, la peinture était un anachronisme (elle l'est toujours d'ailleurs) ; ce qui me restait de Léger, c'était de réaliser des peintures sans « patte », non romantiques, et une volonté d'arriver à des réalisations plus mécaniques, des reproductions en série, industrialisées. Et puis ma peinture était de plus en plus abstraite, géométrique, cinétique, je ne parlais plus de ce que je voyais. En 1956, après avoir vécu en Europe pendant plusieurs années, je suis rentré à New-York pour travailler sur l'emploi d'un verre photosensible dans l'architecture. C'est à ce moment-là que j'ai fait mes premières photos — un journal photographique sur la redécouverte de ma ville natale. La photographie commençait d'ailleurs à beaucoup m'amuser, et je m'apercevais de plus en plus que la dernière chose que devait faire un peintre c'était de faire de la peinture. Pour moi, un peintre doit apprendre à voir, et ce n'était plus le cas.

— *Faire de la photographie, c'était pour vous, dans une certaine mesure, s'évader de l'esthétisme. Mais vous réalisiez aussi des photos abstraites ?*

— Oui, d'un côté, je faisais des recherches graphiques, notamment avec du verre photosensible, et, de l'autre, le document brut, une photo qui n'avait pas le complexe de la « photo d'art ». Venant de la peinture, je me moquais de la « laideur » ou de la « technique ». Les photographes qui m'intéressaient étaient Walker Evans, Lewis Hine, les gens de la Farm Security Administration, et quelques autres, les découvreurs de la vie américaine, pas du tout les Ansel Adams et les Weston avec leurs ciels superbes, leurs montagnes, leurs lacs et leurs poivrons. J'étais né à New-York, j'avais vécu dans ses rues, et c'était la seule chose qui m'intéressait. Je pensais aussi que le travail d'un photographe ou d'un cinéaste pouvait être utile, il pouvait servir un but politique ou social, alors que le peintre pouvait tout au plus avoir un rôle d'assistance sociale.

— *« Le cinéma au service de... » : votre film* Eldridge Cleaver, Black Panther, *en était-il la meilleure illustration ?*

— Il aurait pu. Mais ça c'est une longue histoire pleine de contradictions. Comme *Loin du Vietnam* auquel j'avais participé. Il me semblait que pour un cinéaste américain il n'était pas possible de parler, à l'époque, d'autre sujet que le Vietnam, c'était la première préoccupation à avoir. Mais c'est seulement avec *Eldridge Cleaver* que je me suis rendu compte du dérisoire de nos efforts, tant que la production et les réseaux de diffusion sortent de notre contrôle. Pour *Cleaver*, il s'agissait d'être didactique. C'était un film de propagande destiné à expliquer que l'alternative entre un Nixon et un McGovern ou un Kennedy était une blague et qu'il fallait choisir entre Nixon et un changement profond de la société américaine. Les producteurs du film ont tenu à le commercialiser, et ils l'ont confié à un distributeur américain, dont la société comprenait parmi ses membres Nelson Rockefeller, alors gouverneur de l'Etat de New-York, qui ne cessait de poursuivre les « Panthères » en justice... Tant que les circuits de diffusion sont aux mains de ces gens-là, et de ce système, on se demande si ces films valent vraiment la peine d'être réalisés.

— *Où se situe alors* Muhammad Ali, the Greatest ?

— Tous les héros noirs américains des années 60 ont été récupérés, répudiés ou assassinés. Ali est le seul à se sortir de cette décennie. Quand il fallait tout risquer pour ses idées, il n'a pas hésité à le faire : il ne s'est pas laissé mobiliser dans l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam : « *Je n'ai pas à me battre contre mes frères jaunes* », a-t-il dit. On lui a tendu toutes les perches, il n'a jamais cédé. On lui a pris son titre, sa licence, on l'a condamné à cinq ans de prison et à 10 000 dollars d'amende, il a tenu bon. A ma connaissance, il est le seul personnage public dans l'histoire américaine à avoir pris des risques pareils pour défendre une position morale. Ce boxeur, ce « rigolo », est finalement l'homme le plus sérieux, le plus rigoureux qui soit.

— *Norman Mailer le nomme « le prince des hommes de masse et de media »...*

— Oui, et il est celui qui a réussi à manipuler les media au lieu de se laisser manipuler par eux. Il parle leur langage, il l'invente même, il déroute, il hypnotise. On ne sait finalement pas trop bien qui il est. Et c'est ce qui m'intéresse chez lui : ses contradictions, son ambiguïté. Il est depuis dix ans l'un des hommes les plus connus du monde, et personne ne le connaît vraiment ; il vous étonne constamment, on n'a aucune idée de ce qu'il peut devenir. Pour une certaine Amérique qui n'osait plus prendre au sérieux un homme public, il est devenu un mythe. On peut sourire ici, mais, pour eux, sa victoire sur Foreman à Kinshasa était tout autre chose qu'un exploit sportif — une victoire spirituelle ! Et ils la relient à une série de luttes aux U.S.A. et dans le tiers-monde où ceux qui ont dit « non » ont gagné. C'est aussi pour cela que mon film ne se termine pas sur le mot « fin », mais sur « à suivre ».

Propos recueillis par
YVES BOURDE.

★ *Muhammad Ali, the Greatest* sort au Racine et au Mac-Mahon (v. o.).

DES TRACTS A L'ACCORDÉON

La chanson et l'air du temps

LA chanson considérée comme une suite de petits gadgets et comme une manière de faire le maximum d'argent dans le minimum de temps exprime à l'évidence et à sa façon l'air du temps. Mais elle peut aussi ne pas se couper de la vie, inciter à briser le cadre existant, faire passer des révoltes, refléter tout un ensemble de bouleversements, de doutes, d'espoirs et d'échecs. La chanson prend alors parfois une forme d'agitation ou de tract comme avec Jacques le Glou qui détourne notamment *les Feuilles mortes*, de Prévert et Kosma, et fait chanter à Jacques Marchais (1).

Oh, je voudrais tant que ça devienne
Des jours heureux et la misère finie.
Mais maintenant nous sommes des [rebelles
Et l'on peut voir, dans le monde, [aujourd'hui :
Les bureaucrates se ramassent à [la pelle
Tu vois, ça pourrait foutrement bien [changer,
les bureaucrates se ramassent à [la pelle.
Leurs syndicats et leurs partis aussi.

Plus généralement, elle devient un moyen non pas tant d'appréhender le monde que de communiquer avec les autres en déchargeant sa tête, en laissant courir sa spontanéité, sa sincérité, sa générosité et ce qui apparaît comme les résonances du quotidien, en étant libre à l'égard de tout le monde. C'est le cas surtout de Jacques Higelin, de Maxime Le Forestier, de l'Occitan Joan Pau Verdier, de Catherine Ribeiro, fraternelle et violente, frémissante de vie et d'angoisse, de Ferré toujours qui envoie encore ses idées dans la rue et s'étonne de voir que les gens n'ont l'air de rien alors qu'ils vivent dans des jours épiques. Il y en a d'autres qui prennent comme eux le temps de vivre et qui jettent leurs sentiments en forme de colère, de dérision, de tendresse et d'humour. Ainsi Renaud.

Accompagné d'un accordéoniste, il a fait « la manche » à la terrasse des bistrots, dans la cour d'immeubles de la périphérie en essayant d'offrir aux gens quelque chose qui a disparu de Paris depuis les années 30 : le chanteur de rue. Renaud (2) boit l'air de Paris depuis toujours, ouvre des « yeux plein d'innocence » sur une ville qui vit encore, traîne dans les ruelles, dans les cours et sur « les pavés qui n'ont pas quitté les faubourgs », quitte à dire au « camarade bourgeois », au « camarade fils-à-papa », de rejoindre « les rangs de la pègre » et de prendre « vraiment son pied » Et puis, un peu frondeur, un peu romantique, un peu poète, il raconte l'histoire de Gueule d'Aminche, « *un gigolo d'la Vache Noire qui aimait d'un amour stupide une bourgeoise des boul'vards* ». Rien n'est truqué, rien n'est calqué. Seulement de la vivacité :

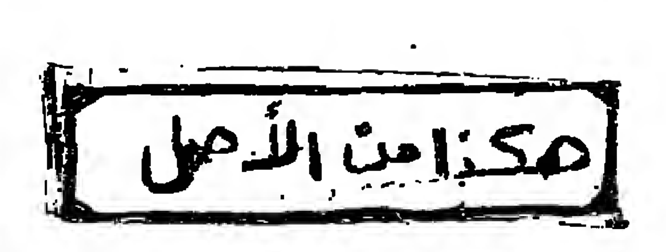
Ecoutez-moi, vous les ringards
écologistes des boul'vards
Vos beaux discours y'en a plein [l'dos
(...) la pollution n'est pas dans l'air
Elle est sur vos visages blêmes
Et la grève sauvage les emporte.
Avec le pouvoir qui les suit.
Tu vois, il faut s'organiser
Pour ne plus jamais travailler.

Renaud a commencé dans la chanson en 1968 en prenant la première guitare qui traînait et en chantant, dans les amphis de la Sorbonne occupée, des textes un peu simplistes, un peu naïfs, mais qui venaient du cœur. Après les deux mois de fête, il a continué à écrire des chansons d'actualité. Comme Le Forestier, Higelin, Ribeiro et les autres, Renaud a été nourri par le folk-song et il est donc normal qu'il se lance lui aussi dans des chansons-chroniques comme celle, très longue, évoquant l'Hexagone et ses habitants :

Ils s'embrassèrent au mois de janvier.
car une nouvelle année commence.
Mais depuis des éternités
l'a pas tellement changé la France.
Passent les jours et les semaines,
y'a qu'le décor qui évolue,
la mentalité est la même :
tous des tocards, tous des faux-culs
(...) Etre né sous l'signe de l'hexagone
on ne peut pas dire qu'ça soit [bandant
si l'roi des cons perdait son trône
y'aurait 50 millions de prétendants.

C. F.

(1) *Pour en finir avec le travail.* 33 t. Dist. R.C.A.
(2) 33 t. Polydor.





Expositions

SUR LES TRACES DE JEAN-BAPTISTE CARPEAUX. — Grand Palais, entrée Clemenceau (231-81-24), sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F. Le samedi : 5 F. Jusqu'au 5 mai.

LE VOLUME BLEU ET JAUNE. L'ESPACE, NOTRE MILIEU D'EVOLUTION. — Grand Palais, aile de Selves (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Le samedi : 3 F. Jusqu'au 5 mai.

DESSINS ITALIENS DE L'ALBERTINA DE VIENNE. — Musée du Louvre, cabinet des dessins, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 7 F; le dimanche 3 F (donnant droit à la visite du musée); gratuite le 13 avril. Jusqu'au 2 juin.

DONATION CLAUDE - ROGER MARX. VINGT DESSINS ET PASTELS : Corot, Delacroix, Daumier, Boudin, Redon, Jongkind, Bonnard, etc. — Musée du Louvre, cabinet des dessins. Entrée : 3 F (voir ci-dessus).

KRAJCBERG, SCULPTURES RECENTES, ET JACCARD, NŒUDS ET EMPREINTES. — Centre national d'art contemporain, 11, rue Berryer (267-46-84). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée : 4 F. Jusqu'au 27 avril.

ART GRAPHIQUE BRESILIEN. — Musée Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F. Jusqu'au 13 avril.

FILMS D'ART. — Musée national d'art moderne (salle audiovisuelle), 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Le mercredi et le vendredi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.

HANS REICHEL : PEINTURES, GOUACHES, AQUARELLES (1892-1956). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 3 F; gratuite le dimanche. Jusqu'au 20 avril.

YONA FRIEDMAN : UNE UTOPIE REALISEE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 avril.

L'HOMME DANS LA VILLE : TITINA MASELLI ET JORGE PIQUERAS. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, A.R.C. 2 (voir ci-dessus). Jusqu'au 27 avril.

IMAGE DU PEUPLE CHINOIS. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, A.R.C. 2 (voir ci-dessus). Jusqu'au 27 avril.

MITHILA, LES FEMMES, LEURS PEINTURES ET LA FAVEUR DES DIEUX. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h.; le dimanche, de 11 h. à 19 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 19 mai. A partir du 9 avril, projection d'un film de G. Luneau et L. Segarra : « Mithila », et d'un film de V. Kumar : « Dhrupad », au cinéma Le Marais, 20, rue du Temple (277-93-62).

DES TAPISSERIES NOUVELLES. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus).

WILHELM WAGENFELD. DU BAUHAUS A L'INDUSTRIE. — Musée des arts décoratifs, Centre de création industrielle (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 juin.

SALON DES ARTISTES FRANÇAIS. LA QUALITE DE LA VIE. — Grand Palais, entrée Winston-Churchill (359-52-49). Tous les jours, de 10 h. à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 28 avril.

CENTENAIRE DE L'OPERA, HOMMAGE A CHARLES GARNIER : 1875-1975. — Théâtre national de l'Opéra (073-90-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Prolongée jusqu'à fin juillet.

LE LIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, galerie Mazarine (266-62-62). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'en mai.

TROIS MAQUETTES POUR L'AMENAGEMENT DES HALLES. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Tous les jours, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 13 avril.

LES GALERIES

VARIATION 1975 SUR L'ART FIGURATIF. — Galerie Seine 38, 38, rue de Seine (326-00-85). Jusqu'au 26 avril.

ESPACE 3 VIE (DEPRAZ, RATERRON, TAILLANDIER). — Galerie Maître-Albert, 6, rue Maître-Albert (033-59-29). Jusqu'au 19 avril.

PEINTRES ET SCULPTEURS HONGROIS EN FRANCE. — Galerie Iris, P.L.M. Saint-Jacques, 17, boulevard Saint-Jacques (589-89-80, poste 2072). Jusqu'au 23 avril.

S. HICKS, M. MOULINIER, D. GRAFFIN, P. BLOCH, TAPISSERIES. — Galerie Suzy Langlois, 286, bd Saint-Germain (551-20-39).

DESVAUX, FLOUVIER, JOUSSEAUME, VEILLET, VERSKA. — Ateliers d'art de la Mouffe, 86, rue Mouffetard. Jusqu'au 17 avril.

MARIA ANGELES DE ARMAS. — Galerie Goya, 58, avenue d'Iéna. Jusqu'au 29 avril.

GERRY BOSCH. — Galerie André-Weil, 26, avenue Matignon (266-60-33). Jusqu'au 15 avril.

POL BURY. — Galerie Sven, 231, rue Saint-Honoré (260-66-26). Jusqu'au 10 mai.

CHAIBIA. — Galerie L'œil-de-Bœuf, 58, rue Quincampoix (272-24-72). De 14 h. à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

GARACHE. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'à la mi-avril.

HERBIN (1882-1960). — Galerie M. Lamy, 4, rue Beaubourg (277-15-12). Avril.

SCHNEIDER. — Galerie Beaubourg, 3, rue Pierre-au-Lard (277-37-92), et galerie Verbeke, 7, place Furstenberg (325-73-92). Jusqu'au 12 avril.

Danse

Voir OPERA DE PARIS, THEATRE DE LA VILLE.

CENTRE AMERICAIN, 3, rue du Dragon, 6e (222-22-70), le 15 à 21 h. : Bella Lewitzky.

PALACE, 8, rue du Faubourg-Montmartre, 9e (770-44-37) (D.) 20 h. 30, mat. sam., 16 h. : Graziella Martinez : White Dreams.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (225-44-36) : les étoiles et le corps de ballet de l'Opéra ; les 10, 11, 12, 14, 15 à 20 h. 30 : Soir de fête, Jeu de cartes, la Peri, Boléro.

Théâtres

Les salles subventionnées

OPERA, 8, rue Scribe, 9e (073-15-59), les 9 et 10 à 19 h. 30 : le Loup, la Symphonie fantastique (ballets de Roland Petit) ; les 11 et 16 (Abt Me) à 20 h. : Elektra ; les 12 et 19 à 19 h. 30 : Il Trovatore ; le 13 à 18 h. 30 : Musique de chambre : le 17 à 20 h. 30 et le 18 à 19 h. 30 : la Bayadère, Giselle (acte II), la Belle au bois dormant (acte III), ballets. Voir aussi Théâtre des Champs-Elysées.

COMEDIE-FRANÇAISE, au Théâtre Marigny, 8e (236-04-41), les 12, 13, 14 (salle réservée), 15, 16, 19, à 20 h. 30, les 13 et 16 (Abt série blanche) à 14 h. 30 : l'Ile de la raison ; les 17, 18, 20, à 20 h. 30, le 20 à 14 h. 30 : l'Idiot.

ODEON, 1, place Paul-Claudel, 6e (325-70-32) (D. soir., L.), à 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Othon ; le 14, à 20 h. 30 : Soirée littéraire de la Comédie-Française.

PETIT-ODEON (L., Ma.), à 18 h. 30 : Cinna.

CHAILLOT, au Théâtre de la Cité Internationale, 21, boulevard Jourdan, 14e (727-81-15), les 9, 10, 11, 21 h. : le Règne blanc.

THEATRE DE L'EST PARISIEN, 17, rue Malte-Brun, 20e (636-79-09), (J., D. soir., L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Androclès et le lion ; les 10 et 17 à 20 h. : Cinéma. — Petit TEP (J., D. soir., L.) 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Carrefour (Bachir Touré).

THEATRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, 4e (887-35-39) les 9, 10, 11, 12 (premier programme), 15, 16, 17, 18 et 19 (deuxième programme) à 18 h. 30 : Bella Lewitzky Dance Company ; les 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, à 20 h. 30, les 13 et 20 à 14 h. 30 : la Mouette ; le 14 à 20 h. 30 : Musique plus.

Les autres salles

ANTOINE, 14, boulevard de Strasbourg, 10e (208-77-71) (L.) 20 h. 30, mat. dim 15 h. : le Tube.

ATHENEE, square Louis-Jouvet, 9e (073-82-23) (L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : la Folle de Chaillot.

BIOTHEATRE, 4, rue Marie-Stuart, 2e (508-17-80) (D.) (D. soir mat.) 21 h., mat. dim à 17 h. : les Fruits d'or.

CARRE SILVIA-MONFORT, 5, rue Papin, 3e (277-88-40) (D.) 18 h. 45 sauf le sam. à 15 h. : Comédie à une voix. André Frère.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, avenue de la Pyramide. — Théâtre du Soleil (808-87-63) (Mer., Jeu., Dim. soir) 20 h. 30, mat. sam. et dim. 16 h. : l'Age d'or. Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 16 h. : Trakl. Théâtre de l'Aquarium (808-99-61) : les lun., mar., ven., sam. à 20 h. 45, le dim. à 16 h. : le Triomphe de l'amour (à partir du 11).

CHARLES DE ROCHEFORT, 64, rue du Rocher, 17e (522-08-40) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim 15 h. : Jamais deux sans toi.

COMEDIE CAUMARTIN, 25, rue Caumartin, 9e (073-43-41) (J.) 21 h. 10, mat. dim. 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, av. Montaigne (8e), (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 18 h. Guy Bedos et Sophie Daumier (à partir du 15). Le Zouave, jusqu'au 12 inclus.

COUR DES MIRACLES, 23, avenue du Maine, 14e (548-85-60) (D.) 20 h. 30 : le Lit-cage ; 22 h. : Intime conviction.

DAUNOU, 7, rue Daunou, 2e (073-64-30) (J.) 21 h., mat. dim. 15 h. : Monsieur Masure.

DEUX PORTES, 46, rue Louis-Lumière, 20e (797-24-51) (L.) 20 h. 30, mat. dim. 16 h. 30 : la Femme morcelée

EDOUARD-VII, place Edouard-VII, 8e (073-67-90) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim 15 h. : le Pape kidnappé.

ESSAION, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (278-46-42) (L.) : 20 h. 30 : Le pupille veut être tuteur ; Salle II (L.) 20 h. 30 : Enluminures autour des minutes du procès de Gilles de Rais ; (L.) 22 h. 30 : Dis, Balthazar.

FONTAINE, 10, rue Fontaine, 9e (874-74-40) (D. soir, J.) 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Jeux de la nuit.

GYMNASE, 38, bd Bonne-Nouvelle, 9e (770-16-15) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. Chat !

HEBERTOT, 78, bd des Batignolles, 17e (387-23-23) (J., D. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. : l'Amour fou.

HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, 5e (326-38-99) (D.) 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LA BRUYERE, 5, rue La Bruyère, 9e (874-76-99) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : l'Album de Zouc.

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23) (L.) 20 h. 30 : Extrait de Fin de partie et Goglu ; 22 h. : Ce soir on fait les poubelles ; (D. soir, L.) 24 h., mat. dim. 18 h. 30 : Plaisir des dieux.

MATHURINS, 36, rue des Mathurins, 8e (265-90-00) (D.) 21 h., mat. dim. 15 h. : Grenouille.

MICHEL, 38, rue des Mathurins, 8e (265-35-02) (Mer.) 21 h. 10, mat. dim. 15 h. 10 : Duos sur canapé.

MICHODIERE, 4 bis, rue de la Michodière, 2e (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. et à 18 h. 30 : les Diablogues.

MODERNE, 15, rue Blanche, 9e (874-94-28) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. sam. et dim., à 15 h. : Un jeu d'enfants.

MONTPARNASSE, 31, rue de la Gaité, 14e (326-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : Madame Marguerite.

MOUFFETARD, 78, rue Mouffetard, 5e (336-02-87) (D., L.), 20 h. 30 : Qui, quoi, quoi de qui.

NOUVEAUTES, 24, bd Poissonnière, 9e (770-52-76) (J.), 20 h. 45, mat. dim., à 16 h. : la Libellule.

ŒUVRE, 55, rue de Clichy, 9e (874-45-52) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. et à 18 h. : la Bande à Glouton.

PALAIS-ROYAL, 38, rue Montpensier, 1er (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : la Cage aux folles ; le 14, à 20 h. 30 : Rencontre.

PLAISANCE, 111, rue du Château, 14e (273-12-65) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 17 h. : Septembre à Santiago (à partir du 10, le 15 à bureaux fermés), 22 h. 30 : la Folle Labiche Folies (à partir du 10).

POCHE-MONTPARNASSE, 75, bd du Montparnasse, 14e (548-92-97) (D.), 20 h. 30, sam., à 20 h. 30 et à 22 h. 30 : le Premier.

PORTE-SAINT-MARTIN, 16, bd Saint-Martin, 3e (607-37-53) (D.), 20 h. 30, sam. à 20 h. 30 et à 22 h. 30 : Rocky Horror Show.

RANELAGH, 5, rue des Vignes, 16e (288-64-44) (D. soir, L.), 22 h 15, mat. sam. et dim., à 14 h 30 : les Mirabelles dans Fauves.

RIVE GAUCHE, 101, bd Raspail, 6e (548-87-93) (D. soir, Mar.), 21 h. 45, mat. dim à 17 h. 15 : l'Intervention (D soir, Mar.), 19 h., mat. dim., à 15 h. : Résidence secondaire

SAINT-GEORGES, 51, rue Saint-Georges, 9e (878-63-47) (J., D. soir), 20 h 30, mat. dim., à 15 h. et à 18 h. 30 : Croque-monsieur (relâche except. le 9).

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (723-35-10) (L.), 20 h. 45, mat. sam., à 18 h. : Viens chez moi j'habite chez une copine.

STUDIO-THEATRE 14, 20, avenue Marc-Sangnier, 14e (567-95-10) (D., L.), 21 h : Fin de partie.

TERTRE, 81, rue Lepic (606-11-62) : 20 h. 30 : la Corde ; 22 h. 30 : Spectacle de variétés : Poésie et Guitare (à partir du 10).

THEATRE D'ART, 19, av. Victoria, 1er (236-12-60), les jeu., ven., sam. à 20 h., le dim. à 15 h. : la Femme de Socrate.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21, boulevard Jourdan, 14e (589-67-57). — Grand Théâtre (D., L.), 21 h. : le Règne blanc (jusqu'au 12). — La Resserre (D.), 21 h. : Supplément au voyage de Bougainville. — La Galerie (D., L.), 21 h., mat. mer. 15 h. : Oreste.

THEATRE D'EDGAR, 58, boulevard Edgar-Quinet, 14e (326-13-68) (Merc., D.), 21 h. : Yves Riou ; 22 h. 30 : Alberto Vidal.

THEATRE DE FORTUNE, 147, boul. Auguste-Blanqui, 13e, le 11, à 21 h. : l'Œuvre sans nom.

THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France (548-65-90). — Grande salle, les 9, 11, 15, à 20 h. 30 : Christophe Colomb ; le 10, à 20 h. 30 : Zarathoustra ; le 12, à 20 h. 30 ; le 23, à 15 h. : Harold et Maude. — Petite salle : les 9, 10, 11, 15, à 20 h. 30 : Pas moi ; la Dernière Bande ; le 12, à 20 h. 30 ; le 13, à 24 h. : Inori de Stockhausen.

THEATRE DE PARIS, 15, rue Blanche, 9e (874-20-44) (D., S., L.), 20 h. 45, mat. sam. et dim., 15 h. : Crime et Châtiment.

THEATRE PARIS-NORD, 26, rue Georgette-Agutte, 18e (229-09-27) (D., L.), 20 h. 45 : Tchekhov, Tolstoï ou la Belle Epoque.

THEATRE DE LA PLAINE, 15, rue du Général-Guillaumat, 15e (842-32-25) (D. soir, L., Ma.), 21 h., mat. dim. 17 h. : Marcel sera content.

THEATRON, 2, rue Frochot, 9e (878-61-56). — I. (D., L.), 20 h. 30 : la Résurrection de Maloupe ; II. (D. soir), 21 h., mat. sam. et dim. 15 h. : le Baron perché ; III. (D., L.), 22 h. : Je m'appelle Rosa Luxembourg.

THEATRE 13, 24, rue Daviel, 13e (589-05-99), les jeu., ven., sam. à 21 h. ; mat. sam. et dim., 15 h. : Labiche Folies (à partir du 10).

THEATRE 347, 20 bis, rue Chaptal, 9e (874-28-34) (D. soir., L.), 20 h. 30 ; mat. dim., 15 h. : Lorenzaccio.

Les théâtres de banlieue

BOULOGNE, Théâtre de Boulogne-Billancourt, 60, rue de la Belle-Feuille (603-60-44), les 9, 10, 11, 12 à 20 h. 30, le 13 à 15 h. : Philippe et Jones, d'Irvin Shaw.

CRETEIL, Maison des arts et de la culture, place de l'Hôtel-de-Ville (899-94-50), les 9, 10, 11, 12, 15 à 21 h. : En r'venant de l'expo, de Jean-Claude Grumberg ; le 11 à 21 h. : petite salle : Jean-Claude Eloy (Shanti)

GENNEVILLIERS, Salle des Grésillons, 41, avenue des Grésillons (793-21-63), ven., sam., mar. à 20 h. 45, dim. à 17 h. : Marie, d'Isaac Babel (à partir du samedi 12).

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde (243-00-59), les 9, 11, 12 à 20 h. 30, le 10 et le 12 (sous réserve) à 15 h., le 13 à 17 h. : le Cercle de craie caucasien, de B. Brecht ; le 9 à 14 h. 30 : Vert d'eau.

GOUSSAINVILLE, Centre culturel municipal, 82, bd P.-V. Couturier (985-40-17) : le 12 à 21 h. l'Otage.

VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano, rue Charles-Pathé (808-73-74) : les mer., jeu., vend. à 21 h. : Skandalon.

Les cafés-théâtres

CAFE DE LA GARE, 41, rue du Temple, 4e (278-52-51), 20 h. : Rufus ; 22 h. : les Semelles de la nuit.

CAFE D'EDGAR, 58, boul. Edgar-Quinet, 14e (326-13-68) (D., L.), 20 h. 45 : Chorus Debile ; 22 h. 30 : la Moscheta.

LA PIZZA DU MARAIS, 15, rue des Blancs-Manteaux, 4e (277-42-51) (D.), 20 h. 30 : Excusez-nous de vous déranger (Muller et Ferrière) ; 21 h. 30 : One man Blot ; 22 h. 30 : Une heure, vingt balles : Henri Tachan présente J.-C. Montell ; 23 h. 45 : Pierre et Marc Jolivet.

LE SELENITE, 18, rue Dauphine, 5e (033-53-14) (M.) : I, 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. : Cinq Restless Boys. — II, 22 h. 30 : la Jacassière ; 24 h., les jeu., ven. et sam : Un plus un plus elle (spectacle érotique).

MAISON DES AMANDIERS, 110, rue des Amandiers, 20e (797-19-58), 21 h. : Okey Doc (jusqu'au 12).

Le music-hall

BOBINO, 20, rue de la Gaité, 14e (033-30-49) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Joséphine Baker : « Joséphine ».

CASINO DE PARIS, 16, rue de Clichy, 18e (874-26-22) (L.), 20 h. 45, mat dim. 14 h. 30 : Zizi je t'aime.

FOLIES-BERGERE, 32, rue Richer, 9e (770-02-51) (L.), 20 h. 30 : J'aime à la folie.

NOUVEAU CARRÉ, 5, rue Papin, 3e (377-88-40), les 9, 10, 11, 12, à 21 h. : Serge Kerval et Anne Vanderlove ; les 14 et 15 à 21 h. : Gilles Servat.

OLYMPIA, 28, bd des Capucines, 9e (742-25-49) (L.), 21 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Charles Trenet.

PALAIS DES SPORTS, porte de Versailles, 15e (250-79-80) (D. soir, L.), 21 h., mat. mer. 15 h., sam. et dim., 14 h 15 et 17 h. 30 : Holiday on Ice

TERTRE, 81, rue Lepic, 18e (606-11-83), tous les dim. de 15 h. 30 à 19 h. : Spectacle de variétés non stop.

Les cabarets

L'ANGE BLEU, 12, rue de Marignan, 8e (359-58-64) tls à 22 h. 30 et 0 h. 30 : Spectacle de Jean-Marie Rivière.

TOUR EIFFEL (551-19-59), 20 h. : Avril à Paris, avec Georges Guétary et Betty Mars.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE, 1, bd Saint-Martin, 3e (278-44-45), tls à 21 h. ; mat. dim. à 15 h. 30 : le Cabot de la République.

DEUX ANES, 100, bd de Clichy, 18e (606-10-26) (Mar.), 21 h. ; mat. dim. 15 h. 30 : Au nom du pèze et du fisc.

DIX HEURES, 36, bd de Clichy, 18e (606-07-48), 22 h. : Persiflons.

Le cirque

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40), les 12 et 15, à 20 h., le 13 à 15 h. 30 et 18 h. : Cirque d'été.

Les comédies musicales

BOUFFES PARISIENS, 4, rue de Monsigny, 2e (073-87-94) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Pourquoi tu chanterais pas ?

ELYSEE-MONTMARTRE, 72, boulevard Rochechouart, 18e (606-38-79) (D.), 20 h. 30, mat. sam., 17 h. : le Bonheur.

Les opérettes

CHATELET, place du Châtelet, 1er (231-44-80) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. sam. et dim., 14 h. 30 : Valse de Vienne.

HENRI-VARNA-MOGADOR, 25, rue Mogador, 9e (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. dim., 14 h. et 17 h. 15 : Fiesta. (Rel. exception. le 9.)

Concerts

MERCREDI 9 AVRIL

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (225-44-36), 20 h. 30 : Orchestre national de Radio-France, direct. Kurt Masur, avec Zino Francescatti (Mozart, Beethoven, Brahms).

FOYER DE L'AME, 7 bis, rue du Pasteur-Wagner, 21 h. 15 : Trio W. Christie, J. Nelson, J. Vandeville (musique baroque allemande). Concert prévu aux Billettes.

MUSEE GUIMET, 6, place d'Iéna, 16e, 21 h., Tran Quang Hai (musique électro-acoustique).

MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS, A.R.C. 2, 11, avenue du Président-Wilson, 16e, 20 h. 30 : Points d'ouïe, par Ivo Malec et Guy Reibel, avec N. Robin, J.-P. Drouet, F. Pierre.

SAMEDI 12 AVRIL

CHAMPIGNY, Théâtre Gérard-Philipe, 54, boulevard du Château (706-05-50), 21 h. : Ensemble 2e 2m Gabrieli, Tisné, Webern, Stockhausen), dir. Paul Mefano.

DIMANCHE 13 AVRIL

OPERA, place de l'Opéra, 9e (073-95-26), 18 h. 30 : Une heure de musique de chambre : Sextuor à cordes de Paris (Schoenberg, Brahms)

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 2, avenue de Tourville, 7e, 17 h. 30 : même programme que le 9 à Saint-Séverin.

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : Audition d'orgue Pierre Cogen (Langlais, Fleury).

LUNDI 14 AVRIL

PALAIS DES CONGRES, porte Maillot, 17e (747-27-37), 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. Riccardo Muti, avec Mirella Freni, Teresa Berganza, chorale Stéphane Caillat (Pergolèse, Strawinsky).

THEATRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, 1er (887-35-39), musique plus : choristes-solistes de Radio-France, ensemble instrumental musique plus (Ferrari, Gehlaard, Arrigo, Ishii, Xenakis).

RADIO-FRANCE, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (224-33-51), 20 h. 30 : Orchestre lyrique de Radio-France, dir. R. Norrington (Spontini : « la Vestale »).

EGLISE SAINT-PIERRE DE CHAILLOT, 35, avenue Marceau, 16e 21 h. : Ensemble vocal « Renaissance », dir. Marie Hubert-Henry (François Couperin : Motets, Concerts royaux).

MARDI 15 AVRIL

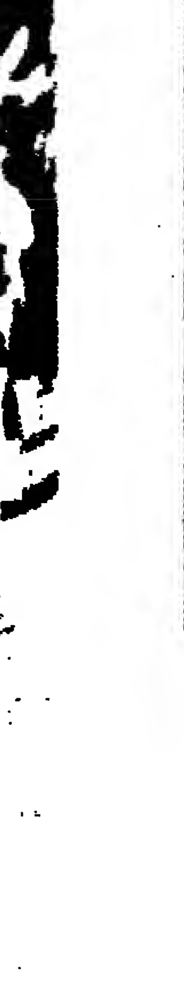
RADIO-FRANCE, 20 h. 30 : Orchestre de musique de chambre, avec W. Christie, J. Vandeville, C. Cuccaro, E. Penhorwood, J. Rouvier, J.-J. Kantorow, P. Muller (J.-P. Rameau, Philidor, Clostre, R. Strauss, Brahms).

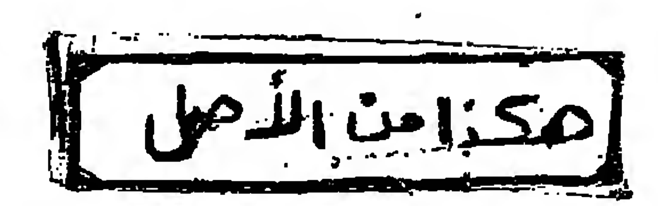
SALLE PLEYEL, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 17e (227-06-30), 21 h : Orchestre national, dir. R. Frühbeck de Burgos, avec Y. Zilis-Gara, B. Weikl, Chœurs de Saint-Sébastien, Orféon Donostiara (« Requiem allemand » de Brahms).

Le jazz

MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS, ARC. 2, 11, avenue du Président-Wilson, 16e, le 9 à 20 h. 30 : Chris Woods.

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40), le 10 à 21 h. : Jam-Folk : Bill Keath, Bercovitz ; le 11 à 21 h. : Jazz et blues : Philippe Bavdovin, Matelot Ferret ; le 12 à 21 h. : Free-Music : Martial Solal.





Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

MERCREDI 9 AVRIL. — 15 h., *Cinq semaines en ballon*, d'I. Allen ; 18 h. 30, *Ce n'est qu'un au revoir*, de John Ford ; 20 h. 30, *Wilhelm Meister*, de Wim Wenders (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30, *Nuit et brouillard du Japon*, de Nagisa Oshima.

Petite salle : 21 h., *la Croisière noire*, de Léon Poirier ; 23 h., *la Terre*, de R. Flaherty.

JEUDI 10. — 15 h., *la Fin de Saint-Pétersbourg*, de V. Poudovkine ; *Turksib*, de V. Tourine ; 18 h. 30, *De la veine à revendre*, d'A. Munk ; 20 h. 30, *Carnet de bal*, de J. Duvivier ; 22 h. 30, *Pickpocket*, de R. Bresson.

Petite salle : 21 h., *Mai sanglant* ; 23 h., *la Révolte des étudiants*.

VENDREDI 11. — 15 h., *le Corbeau*, de Clouzot ; 18 h. 30, *Alabama, Same player shoots again* ; *Silver City*, de Wim Winder ; 20 h. 30, *le Diable au corps*, de C. Autant-Lara ; 22 h. 30, *Pour qui sonne le glas*, de Sam Wood.

Petite salle : 21 h., *les Exilés*, de Ken Mackenzie ; 23 h., *Tremblement de terre de Tokyo*.

SAMEDI 12. — 15 h., *Que viva Mexico* et *Kermesse funèbre*, de S. M. Eisenstein ; 18 h. 30, *Summer in the city*, de Wim Wenders ; 20 h. 30, *Viridiana*, de L. Buñuel ; 22 h. 30, *la Ragazza*, de L. Comencini.

Petite salle : 21 h., *la Sixième Partie du monde*, de Dziga Vertov ; 23 h., *la Mélodie du monde*, de W. Ruttman.

DIMANCHE 13. — 15 h., *l'Auberge du sixième bonheur*, de M. Robson ; 18 h. 30, *Lola Montès*, de Max Ophüls ; 20 h. 30, *la Clé*, de Carol Reed ; 22 h. 30, *la Maison dans l'ombre*, de N. Ray.

Petite salle (hommage à Louis Lumière) : 21 h., *Desert people*, de Ian Dunlop ; 23 h., *Une poignée de riz*, de P. Fejos et G. Skoglund.

LUNDI 14. — *Relâche*.

MARDI 15. — 15 h., *le Carrousel fantastique*, d'E. Giannini ; 18 h. 30, Semaine du documentaire du dessin yougoslave (courts métrages inédits) : 20 h. 30, *Alice in the cities*, de Wim Wenders (en présence de l'auteur et d'E. Kreuzer) ; 22 h. 30, *le Diable au corps*, de C. Autant-Lara.

Petite salle (hommage à Louis Lumière) : *L'Italie n'est pas un pays pauvre* (première partie), de J. Ivens ; 23 h., *L'Italie n'est pas un pays pauvre* (deuxième partie).

Les exclusivités

AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
ALOISE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Studio Médicis, 5e (633-25-97).
AU LONG DE RIVIERE FANGO (Fr.) : La clef, 5e (337-90-90).
AU NOM DE LA RACE (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LES AUTRES (Fr.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
BETTY BOOP, SCANDALE DES ANNEES 30 (A., v.o.) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE BANQUET (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LES BIJOUX DE FAMILLE (Fr.) (**) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90).
LE BOUCHER, LA STAR ET L'ORPHELINE (Fr.) : Boîte à films, 17e (754-51-50).
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LA CHAISE VIDE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) (en soirée).
CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
DEUX PETITES HEROINES DE LA STEPPE. LE PETIT CLAIRON (Chin., v.o.) : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).

Les films nouveaux

PEUR SUR LA VILLE, film français d'Henri Verneuil, avec Jean-Paul Belmondo : Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Boul' Mich', 5e (033-48-29), Bretagne, 6e (222-57-97), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Liberté-Studio, 12e (343-01-59), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA MESSE DOREE, film franco-italien de Beni Montrésor, avec Lucia Bose, Maurice Ronet : Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Cambronne-Pathé, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (532-37-41), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE TRIANGLE ECORCHE (**), film français de Pierre Kalfon, avec Sabine Glaser, Rotonde, 6e (633-08-22), Mercury, 8e (225-75-90), A B C, 2e (236-55-54), Danton, 6e (326-08-18), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

JULIA ET LES HOMMES, film franco-allemand de Wolfgang Bauer, avec Sylvia Krystel : Ermitage, 8e (359-15-71), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Marotte, 2e (231-41-39), Miramar, 14e (326-41-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Latin, 5e (326-81-51), Fauvette, 13e (331-56-86), Scala, 10e (770-40-00), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Napoléon, 17e (380-41-46).

MUHAMMAD ALI THE GREATEST, film français de William Klein : Racine, 6e (633-43-71), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE CHACAL DE NAHUELTORO, film chilien de Miguel Littin, v.o. : 14 Juillet, 11e (700-51-13).

LA VITA IN GIOCO, film italien de Gianfranco Mingozzi, v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

LA GUERRE DES MOMIES, film chilien d'H. Scheumann et P. Hellmich, v.o. : la Clef, 5e (337-90-90).

LA VACANZA, film italien de Tinto Brass, avec Vanessa Redgrave, v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DUPONT LAJOIE (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74 ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
L'ENNEMI PRINCIPAL (Bol., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
L'EVADE (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) : Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Galaxie, 13e (331-76-86).
FLESH GORDON (A.) (**, v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (231-39-36) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Mery, 17e (522-58-54) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) (à partir du 11).
FUNNY LADY (A., v.o.) : Le Paris, 8e (349-53-99).
FOUS DE VIVRE (Ang., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) : Quintette, 5e (033-35-40).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA GIFLE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16).
LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h.
LA GRANDE BOURGEOISE (Fr., It.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Vendôme, 2e (073-97-52), Cambronne, 15e (734-42-96), Bonaparte, 6e (326-12-12), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Murat, 16e (288-99-75).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A.) v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12)), Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Cameo, 9e (770-20-89), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
IMAGES A PROPOS DES ENLUMINURES AUTOUR DES MINUTES DU PROCES DE GILLES DE RAIS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) (à partir de 15 h. 30).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36), Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Balzac, 8e (359-52-70), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Helder, 9e (770-11-24), Nations, 12e (343-04-67), P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Les Images, 18e (522-47-94).
LES INTRIGUES DE SYLVIA COUSKI (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30.
JIMI PLAYS BERKELEY et FEAST OF FRIENDS (A.) v.o. : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
LA CHOCA (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE MALE DU SIECLE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MISTER BROWN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
PAS SI MECHANT QUE ÇA (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
PAULINA S'EN VA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
PLEIN LA GUEULE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Fauvette, 13e (331-60-74).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Maxeville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71)
SIDDHARTA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
SMOG (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 heures.
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. ; Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).
SUNSHINE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
THOMAS (Fr.) : Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), Ugc-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Telstar, 13e (331-06-19), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Mistral, 14e (734-20-70), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). — V. f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).
TROMPE L'ŒIL (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
VERITES ET MENSONGES (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-37), Mayfair, 16e (525-27-06).
VIOLENCE ET PASSION (It., vers. ang.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille I et II, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
ZORRO (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Miramar, 14e (326-41-02).

Les grandes reprises

LA CROISIERE DU NAVIGATOR (A.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Dominique, 7e (551-04-56) (sauf mardi).
LES ENFANTS TERRIBLES (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
LE JARDIN DES FINZI CONTINI (It., v.f.) : Demours, 17e (380-22-44).
MASH (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA REGLE DU JEU (Fr.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) (soir) ; v.f. : Ermitage, 8e (359-15-71) (mat.) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Terminal-Foch, 16e (704-49-53).

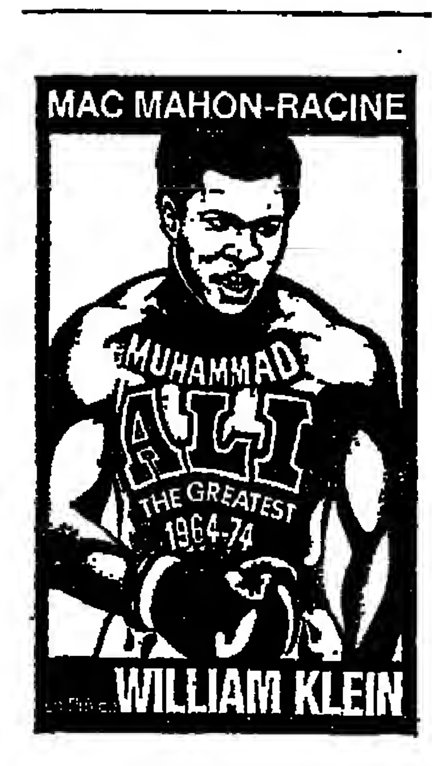
Les séances spéciales

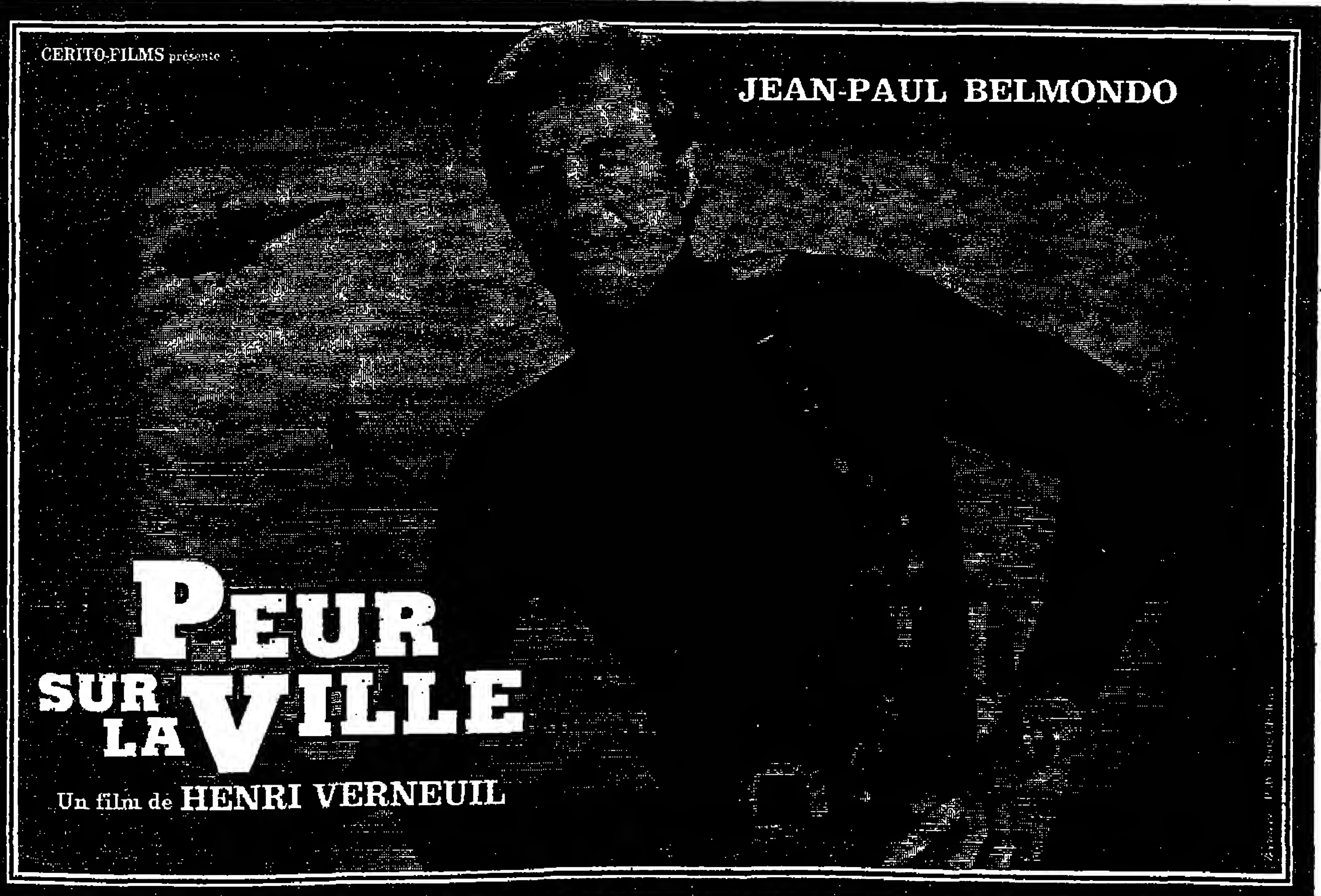
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h., 24 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; à 12 h. et 24 h.
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
DUEL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr. (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
UN HOMME QUI DORT (Suisse) : le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 15 (sauf dim.).

Les festivals

CINQUANTE ANS DU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action Lafayette I, 9e (878-80-50), Franck Capra, mer. : l'Extravagant Mr Deeds ; Robert Aldrich, jeu. : Pas d'orchidées pour Miss Blandish ; ven. : le Grand Couteau ; sam. : En quatrième vitesse ; dim. : l'Empereur du Nord ; lun. : le Démon des femmes ; mar. : Trop tard pour les héros.
MARLENE DIETRICH (v.o.). — Action Lafayette II, 9e (878-80-50), mer., jeu. : Témoin à charge ; ven. et sam. : l'Ange des maudits ; dim., lun., mar. : l'Impératrice rouge.
DIX ANS DE CINEMA AMERICAIN : REGARD SUR LE PASSE. — Olympic, 14e (783-67-42), mer., jeu. : la Dernière Séance ; ven. : l'Empereur du Nord ; sam. : Nos plus belles années ; dim. : Propriété interdite ; lun., mar. : Nous sommes tous des voleurs.
ROCK SHOW. — Artistic-Voltaire, 45, rue Richard-Lenoir, 11e (700-19-15), mer et sam. : Superstars ; jeu. : Supershow ; ven. : Sweet soul music ; dim. et mar. : London Rock and Roll Show ; lun. : Rainbow bridge.
JEUNE CINEMA AMERICAIN (v.o.) — Boîte à Films, 17e (754-51-50), 14 h. : Jeremiah Johnson ; 16 h. : les Gens de la pluie ; 18 h. : The last Picture Show ; 20 h. : Délivrance, 22 h. : la Dernière Corvée.
SEMAINE DU CINEMA TURC (v.o.). — Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), mer. : l'Ami ; jeu. : Elegie ; ven. : l'Inquiétude ; sam. : la Seconde Femme ; dim. : le Nouveau-né ; lun. : Emine couche-toi là ; mar. : Espoir.
FESTIVAL INTERNATIONAL DE PARIS DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION. — Palais des Congrès, 17e (758-27-78) : Films inédits.







RADIO-TÉLÉVISION

VU

MONSTRES ET MUSÉES

Nous adorons les monstres. Ils nous fascinent. Surtout les grands, les grands monstres bêtes et méchants de toute espèce — la famille des dinosaures en comptait plus de mille cinq cents — qui ont régné sur la planète pendant cent soixante-dix millions d'années. Curieux, cet attrait mêlé de trouille rétrospective qu'éprouve l'homme, si fragile, si démuni, pour ces bizarreries de la nature, ces blindés de 78 tonnes, ces ondulantes, ces hennissantes montagnes de muscles, cuirassées de cornes, de pointes, de griffes, de dents et d'écailles. Il y en avait de très gentils, pacifiques herbivores — petites têtes et longues queues, — les diplodocus, les brontosaures ; d'autres, sanguinaires et terrifiants, des crocodiles dressés sur leurs pattes de derrière, hauts comme des maisons, nous rappelait Philippe Taquet, mardi soir, sur TF-1.

C'est lui qui a découvert, allongés dans les sables du Niger, un vrai cimetière plein de squelettes entiers, intacts. Il les a filmés. Il nous les a montrés. On a revu aussi des extraits de Fantasia, le dessin animé de Walt Disney, très sérieux, paraît-il, très fidèle à la réalité. C'est bien à cela que ressemblaient les « sauriens terribles ». Comment le sait-on, on se le demande. Pourquoi ne nous l'a-t-on pas dit ? C'est l'inconvénient de ce genre d'émissions. Elles répondent rarement aux questions, empreintes de bon sens et de mauvais esprit, du public.

« Les Dossiers de l'écran », si Bien obligés. On évoquait justement, en fin de soirée, sur la chaîne à côté, la façon dont les Allemands avaient spolié, pillé les musées, les collections privées et les appartements préalablement vidés de leurs locataires juifs, allant jusqu'à inventorier les armoires à pharmacie, les coffres à jouets, les penderies les plus modestes et expédiant le tout, par trains entiers, outre-Rhin, sous la haute supervision de Goering. Longs récits détaillés, érudits — trop, on s'y perdait, — heureusement coupés par les interventions de S.V.P. Et l'obélisque ? Et la campagne d'Italie ? Et Napoléon ? — Il n'a pas la cote en ce moment ! Un cadeau, une croisade, lui, c'était différent, il ne pillait pas, il préservait. Tiens donc !

CLAUDE SARRAUTE.

D'une chaîne à l'autre

SOLJENITSYNE VENDREDI, SUR A2

● Soljenitsyne sera, le vendredi 11 avril, l'invité de Bernard Pivot au cours de l'émission « Apostrophes » sur A 2, à 21 h. 40, à l'occasion de la sortie de son livre *le Chêne et le Veau*. Il répondra aux questions de Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*, de Jean d'Ormesson, directeur du *Figaro*, de Georges Nivat et Pierre Daix, spécialistes de la littérature russe, de Nikita Struve, qui a édité l'œuvre de Soljenitsyne en russe à Paris. C'est la première fois que Soljenitsyne accorde un entretien aussi long à la télévision.

PAS DE COULEUR EN ITALIE ?

● Le vice-président du conseil italien, M. Ugo La Malfa, s'est élevé en termes sévères contre l'introduction éventuelle de la télévision en couleurs en Italie après le choix « technique » opéré vendredi par le Conseil supérieur des télécommunications en faveur du système allemand Pal.

Dans une interview au *Corriere della Sera*, M. La Malfa estime que, étant donnée la situation économique de l'Italie, il s'agirait là d'un luxe que le pays ne peut s'offrir, le vice-président du conseil a évoqué les frais que l'introduction de la couleur entraînerait pour les installations de la radio-télévision et les tentations de dépenses somptuaires pour les budgets des familles.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

MERCREDI 9 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

19 h. 47 Feuilleton : Le Temps de vivre, le Temps d'aimer.

20 h. 30 Dramatique : « l'Ile aux chèvres », de Ugo Betti. Réal. P. Badel. Avec M. Casarès, G. Fontanel, H. Calzarelli, A. Oumanski, A. Michel.

Dans un décor sauvage, figé par la chaleur et la soif, trois femmes vivent un même drame avec un homme venu d'ailleurs.

22 h. 10 Série : Les grandes enigmes. « Le monde de l'invisible ».

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.

20 h. 35 Football : Coupe d'Europe Saint-Etienne-Bayern de Munich.

Demi-finale match aller. Au cas où la retransmission serait annulée, un épisode de la série « Kojak » serait diffusé avant un « Sport sur l'A 2 ».

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 40 Tribune libre : le P.S.U. (Parti socialiste unifié).

20 h. Emissions régionales.

20 h. 30 Histoire du cinéma. Cycle : les grands écrivains américains vus par Hollywood. « Le Soleil se lève aussi », de H. King (1957), avec T. Power, A. Gardner, M. Ferrer, E. Flynn, E. Albert.

Dans les années 1920, entre Paris et l'Espagne, un romancier américain, rendu impuissant par une blessure de guerre, souffre d'un amour impossible pour une grande dame anglaise qui revient à lui, désenchantée, après chacune de ses aventures. Un roman d'Hemingway édulcoré par le système hollywoodien.

FRANCE-CULTURE

20 h., Commémoration : Le monde concentrationnaire, témoignages et documents pour servir l'histoire, par Y. Darriet et A. Trutat ; 22 h. 30, Orchestre de chambre de Radio-France, concert donné au Festival de Royan, avec le concours de G. Sylvestre, percussion, direct. J.-C. Casadesus : « Kemma » (A. Moené), « Infolerancia » (J.-R. Encimar), création française ; « Cumbianba » (F. Zumaque), création mondiale ; « Themen II » (C.-R. Alsina), création mondiale ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 10 (S.), En direct du Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre national, direct. K. Masur, avec le concours de Z. Francescatti, violoniste : « la Flûte enchantée », ouverture (Mozart), « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur » (Beethoven), « Symphonie n° 1 en ut mineur » (Brahms) ;

23 h. (S.), Groupe de recherches musicales de l'Institut audio-visuel, par M. Chion ; 24 h., Musique et poésie : Michel Butor et Camille Bryen (Haendel, Purcell, N. Skalkottas, D. del Tredici, H. Eisler) ; 1 h. 30, Nocturnales.

JEUDI 10 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

12 h. 30 IT 1 édition spéciale.

A l'occasion du voyage du président Giscard d'Estaing en Algérie, journal spécial, en direct, d'une heure, avec Dominique Bromberger et Jules Roy.

19 h. 50 Feuilleton : Le Temps de vivre, le Temps d'aimer.

20 h. 30 Série : « Maîtres et valets ».

Lady Marjorie cède au charme de Charles Hammond.

21 h. 20 Satellite, prod. J.-F. Chauvel.

22 h. 25 Variétés : Le club de dix heures, prod. J. Chabanes et L. Feyrer.

Avec Olivier Guichard (auteur de Un chemin tranquille), Robert Sabatier (Histoire de la poésie française), Claude Dauphin et Jean-Pierre Grenier (Philippe et Jonas), Madeleine Robinson (Madame Marguerite), Jean-Michel Damase, pianiste.

● CHAINE II (couleur) : A2

19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.

20 h. 35 Dramatique. Messieurs les jurés. « L'Affaire Andouillé ». Réal. M. Genoux. Avec Reybaz, H. Gignoux, F. Bercher.

En décembre 1973, Julien-Marcel Andouillé est accusé d'avoir tué, d'un coup de fusil, un jeune homme de vingt ans, au cours d'une altercation.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 40 Tribune libre : la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA).

20 h. Jeu : Altitude 10 000.

20 h. 30 Un film, un auteur : « Autopsie d'un meurtre », de O. Preminger (1959), avec J. Stewart, L. Reemick, V. Gazzara, J.-H. Welch, G. Scott.

Un obscur avocat de province assure la défense d'un jeune lieutenant accusé d'avoir tué un barman qui venait de violer sa femme. Le cas paraît simple. Il est loin de l'être. Démontage minutieux de la mécanique judiciaire américaine dans un procès criminel.

FRANCE-CULTURE

20 h. Nouveau répertoire dramatique de France-Culture : « le Téléphone », de J. Worms, avec J. Magre et J. Guiomar ; « Mougnon-Mougniou », de J. Worms, avec M. Mercadier, L. Badie, R. Favey (réalisation H. Soubeyran) ; 22 h. 30, Entretien avec Louis Guilloux ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), « Le Prophète » (Meyerbeer), avec M. Horne, N. Gedda, R. El Hage, F. Peter, B. Carmeli, M. Rinaldi, A. Giacomotti, Orchestre symphonique de la R.A.I. Direction H. Lewis ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h. (S.), Jazz vivant : Le groupe Pulse ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Pop music.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 9 AVRIL

— *Le débat à l'Assemblée nationale* sera retransmis sur A 2, à 15 heures.

— *Les centrales nucléaires* sont le premier sujet choisi par Radio-Monte-Carlo pour animer un débat, à 19 heures, entre des spécialistes et les élèves d'un C.E.S. de Nice.

— *Le P.S.U.* exprime son opinion à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40. Il évoque la crise sous deux aspects : l'emploi et l'énergie nucléaire (avec Haroun Tazieff).

JEUDI 10 AVRIL

— *M. René Haby*, ministre de l'éducation, répond aux questions de Mᵉ Cornec, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves ; de M. Camy-Peyret, secrétaire général du SNES ; d'un élève délégué de classe, sur Radio Monte-Carlo, à 19 heures.

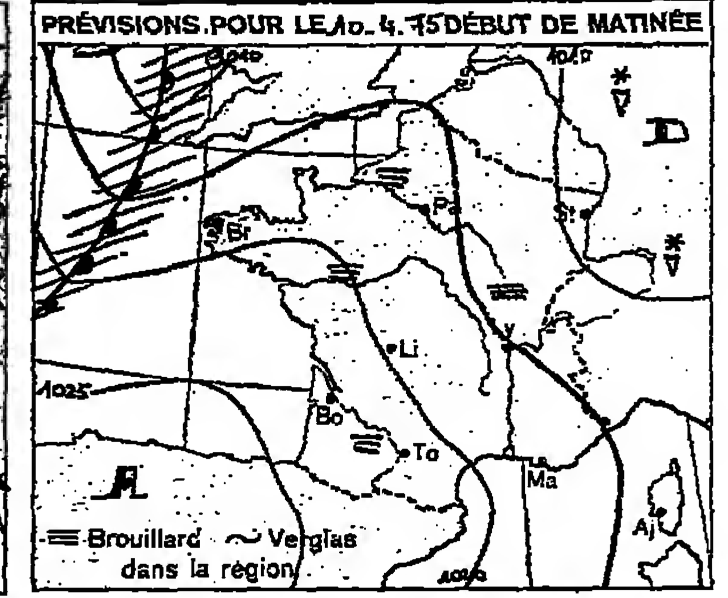
— *La Ligue internationale contre l'antisémitisme* (LICA) exprime son opinion à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9-4-75 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 10-4-75 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — ▽ averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 9 avril à 0 heure et le jeudi 10 avril à 24 heures :

Des masses d'air froid et instable continueront à circuler de la mer de Norvège à la Méditerranée, mais une perturbation venant de l'Islande atteindra, jeudi soir, nos régions de l'Ouest.

Jeudi 10 avril, il fera encore assez froid en France. Il y aura, le matin, des gelées dans les régions de l'intérieur et des brouillards localement givrants. Au cours de la journée, le ciel sera très variable, les éclaircies alternant avec des nuages d'instabilité qui donneront des averses, généralement sous forme de neige. Les averses seront assez nombreuses dans le Nord, le Nord-Est et en montagne ; les éclaircies seront plus importantes que celles de la veille de la Vendée à l'Aquitaine, ainsi que sur le littoral méditerranéen. En fin de journée, le ciel se couvrira en Bretagne, où il pleuvra dans la soirée et la nuit.

Les vents souffleront généralement du nord-ouest : ils seront assez forts par moments près de la Méditerranée, ainsi que du Cotentin au pas de Calais, modérés ailleurs.

Les températures maximales varieront peu.

Mercredi 9 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 011,4 millibars, soit 758,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 avril ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 14 et 4 degrés ; Biarritz, 13 et 7 ; Bordeaux, 14 et 3 ; Brest, 8 et 2 ; Caen, 9 et 0 ; Cherbourg, 7 et 2 ; Clermont-Ferrand, 12 et —1 ; Dijon, 13 et 1 ; Grenoble, 11 et 2 ; Lille, 8 et 1 ; Lyon, 11 et 2 ; Marseille, 15 et 7 ; Nancy, 8 et 1 ; Nantes, 11 et —1 ; Nice, 16 et 9 ; Paris-Le Bourget, 9 et —1 ; Pau, 13 et 7 ; Perpignan, 17 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 20 ; Rennes, 9 et —1 ; Strasbourg, 10 et 1 ; Tours, 10 et 1 ; Toulouse, 15 et 6.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 9 et 2 degrés ; Athènes, 23 et 14 ; Bonn, 9 et 1 ; Bruxelles, 7 et 2 ; Le Caire, 30 et 20 ; Iles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, 7 et 2 ; Genève, 9 et 2 ; Lisbonne, 18 et 9 ; Londres, 8 et 0 ; Madrid, 17 et 0 ; Moscou, 23 et 13 ; New-York, 6 et 1 ; Palma-de-Majorque, 16 et 1 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, 8 et 1 ; Téhéran, 14 (min.).

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 avril 1975 :

DES DECRETS

● Portant majoration des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat au 1ᵉʳ avril 1975.

● Relatif au comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics et arrêté portant nomination de ce comité.

● Portant désignation des personnalités appelées à siéger dans les sections du Conseil économique et social.

DES ARRETES

● Relatif à la durée de carrière des agents communaux.

● Relatif au recrutement complémentaire au titre de l'année 1975 de conseillers de tribunal administratif.

● Fixant l'échelonnement indiciaire des membres des tribunaux administratifs (rectificatif).

Transports parisiens

DES RETARDS POUR LES TRANSPORTS GRATUITS

Le Conseil de Paris, dans sa séance du 19 décembre 1974, décidait l'extension de la gratuité dans les transports publics parisiens à plusieurs catégories de nouveaux bénéficiaires : anciens combattants, certaines personnes âgées, invalides ou infirmes (« le Monde » du 4 avril).

Cette décision devait prendre effet à compter du 1ᵉʳ avril 1975. MM. Jean Chérioux et François Collet, conseillers de Paris (Paris Majorité), s'étonnent, dans une question écrite au préfet de Paris (« B.M.O. » du 8 avril) que la R.A.T.P. se refuse à délivrer les cartes, nécessaires à cette gratuité, au bureau d'aide sociale de Paris chargé de leur distribution.

La R.A.T.P. indique que la compensation financière devant combler le déficit provoqué par cette mesure est toujours en discussion entre la Ville et la Régie. Ce qui expliquerait le retard constaté. Suivant la R.A.T.P., « une solution devrait être trouvée incessamment ».

Visites et conférences

JEUDI 10 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 11 h., 58, rue de Richelieu, Mme Pennec : « Le livre et la vie quotidienne ». — 14 h. 30, entrée Musée de céramique, Mme Pajot : « La manufacture des Gobelins et ses ateliers ». — 15 h., 10, rue Monsieur-le-Prince, Mme Chapuis : « Auguste Comte dans son cadre d'autrefois ». — 15 h., hôtel de Sens, 1, rue du Figuier, Mme Legregeois : « Hôtel de Sens ».

Réunion des musées nationaux, 10 h. 30 et 15 h., musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais). — 15 h., 59, rue Froidevaux : « L'atelier de l'artiste peintre Yvonne Siméon » (L'Art pour tous). — 15 h., 2, rue de Sévigné : « Les rénovations des plus beaux hôtels du Marais » (A travers Paris). — 15 h., 60, rue de Turenne : « L'hôtel du Grand-Veneur et Saint-Denys du Saint-Sacrement » (Histoire et Archéologie). — 15 h., porte principale, avenue Rachel : « Cimetière Montmartre » (Jadis et Naguère). — 15 h. 15, façade église Saint-Gervais : « Eglise et pourtour Saint-Gervais » (M. de La Roche). — 15 h., 2, avenue Paul-Doumer : « Tombes célèbres du cimetière de Passy » (Paris et son histoire). — 15 h., 4, place Saint-Blaise : « Saint-Germain de Charonne » (Mme Sneyers). — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins : « Les Gobelins » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Musée des arts décoratifs, 109, rue de Rivoli, M. Olivier Lépine : « Orfèvrerie et bronze doré ». — 14 h. 30, centre Sèvres, 35, rue de Sèvres, Mme Marie Gambini : « Regards sur la fonction publique » (CEPRE). — 20 h. 15, Le Rallye, 35, boulevard des Capucines, Mme Poinssac : « Disciplines de base dans la perspective de l'éducation permanente » (AFFDU). — 18 h., salle Le Play, Institut catholique de Paris, 21, rue d'Assas, M. Michel Auberger : « La crise de l'énergie et le monde de demain » (Société d'économie et de science sociales). — 20 h. 30, 26, rue Bergère, Dada Bharadwaja : « Méditation tantrique, fontaine de paix » (L'Homme et la Connaissance). — 21 h., 11 bis, rue Keppler : « La mémoire des vies passées » (Loge unie des Théosophes).

Aviation

● ZURICH-PEKIN PAR AVION. — La première liaison régulière entre la Suisse et la Chine populaire a été ouverte le 8 avril. Le vol Zurich-Pékin quittera la Suisse chaque dimanche et des escales sont prévues à Genève, Athènes et Bombay. Le départ de la liaison en sens inverse aura lieu chaque mardi à Pékin.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries : I - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 123

HORIZONTALEMENT

I. Se soulève quand la foule l'agite. — II. Deviendra grand si Dieu lui prête vie. — III. Pronom ; Ce n'est pas vieux ! (épelé). — IV. Ont donc subi des chocs ; Terme musical. — V. S'attaqua au sommet. — VI. Est essentiellement fugace. — VII. Choc d'une matière végétale sur une matière animale ; Eprouvée. — VIII. Petit mot d'un usage très restreint en temps de crise ; Scintille dans une relative obscurité. — IX. Calme et détendue. — X. D'un auxiliaire ; Tombe quand on le dépose. — XI. A toujours un rôle à jouer, fût-il modeste.

VERTICALEMENT

1. Homme de... lettres ; Appelle peut-être les hardes. — 2. Adverbe ; Sans foi (épelé) ; Doux quand ils sont tendres. — 3. Pas superflues ; Très capable. — 4. Méchants tours. — 5. Abréviation ; Réjouissaient les habitants d'Egine. — 6. Celles de mars furent néfastes à César ; Petit poids. — 7. Fin de participe ; Ne restera pas sur le seuil. — 8. Vol prémédité ; Dans un langage de charretier ; Colporte bien de méchants bruits. — 9. Point Jaune mais éventuellement rouge ; Annonçait la fin d'un sacrifice (épelé).

Solution du problème n° 1 122

Horizontalement

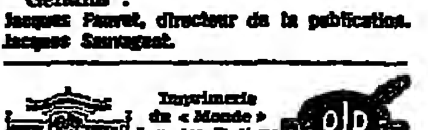
I. Note ; Car. — II. Arbres ; Lô. — III. Un ; Roides. — IV. Secondes. — V. EM ; Ec. — VI. Ee ; Sacrée. — VII. Nu ; Vains. — VIII. St ; Vertes. — IX. Essen ; Ere. — X. Ilus ; Vé ! — XI. Baguettes.

Verticalement

1. Nausée ; Se. — 2. Ornements. — 3. TB ; Sig. — 4. Errons ! Velu. — 5. Eon ; Avenue. — 6. Side-car ; St. — 7. Décrite. — 8. Alès ; Enerve. — 9. Ros ; Fessées.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXᵉ

CARNET

Naissances

— Le professeur Jean Matouk, son épouse et Corinne Matouk, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille et sœur

Delphine,

née le dimanche 30 mars.

Mariages

— M. et Mme Jean-Paul Lacheret,
— M. et Mme Pierre Vermont,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Christine et Yves

le 12 avril à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

Décès

— M. et Mme Raymond Axelroud,
M. Jean-Jacques Axelroud,
M. et Mme Patrick Axelroud et leur fils,
M. Dominique Axelroud,
Mme Jacques Axelroud,
M. et Mme Robert Loriette et leurs enfants,
Mlle Joséphine Haendler,
Les familles Dumarçay, Georges, Gerard, Hormancey, Laveuf, Loriette, Bourion et Rogé,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Marie-Hélène AXELROUD,

leur fille, sœur, tante, petite-fille, nièce et cousine, survenu dans sa vingt-huitième année.

Le service religieux a eu lieu dans l'intimité en l'église Saint-Louis-en-l'Ile à Paris et l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Préville à Nancy, le 8 avril 1975.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Pierre BOACHON,
née Yvonne Joffre,

survenu le 27 mars à Neuilly.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Une messe sera dite à son intention le jeudi 17 avril à 19 heures, à l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (place de la Porte-de-Saint-Cloud).

25, rue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.

— Nous apprenons le décès du marquis Arnaud de CONTADES.

[Né en 1907 à Mazé (Maine-et-Loire), le marquis de Contades, exploitant agricole, avait été sous-directeur de la Banque de l'union parisienne. Il était le père de M. Arnold de Contades, directeur général-adjoint de « Paris-Match », et de Mme Michel d'Ornano.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Alexandre COROT,
ancien président
de la Chambre des notaires
de l'Yonne,

survenu le 7 avril en son domicile, à Paris,

24, rue Chaptal (9e).

Les obsèques seront célébrées en l'église de la Sainte-Trinité, le 10 avril, à 16 heures.

— Mme Raymond Crochet,
Me Gilles Crochet et Mme,
M. Hubert Crochet et Mme,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Me Raymond CROCHET,
chevalier de la Légion d'honneur,
docteur en droit,
notaire honoraire,

décédé à Paris dans la paix du Seigneur, le 5 avril, en sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Jean-de-Montmartre, le 9 avril, dans l'intimité familiale.

40, rue Condorcet,
75009 Paris.
9, rue du Cal-de-Lorraine,
9, rue du Cardinal-de-Lorraine,
51100 Reims.
84450 Saint-Saturnin-lès-Avignon.

— Mme Gabriel Dessus,
François et Nicole Cordelle,
Jean-Pierre et Aline Pinel,
René et Pascale Le Masson,
Benjamin et Catherine Dessus,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Gabriel DESSUS,
officier de la Légion d'honneur,

leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père,
survenu le 5 avril dans sa soixante-dix-huitième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Crillon (Oise) dans la stricte intimité familiale, mardi 8 avril.

Une cérémonie religieuse sera célébrée à Paris ultérieurement.

14, rue Nungesser-et-Coli,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean ORIZET,

ancien chef du service des coopératives et des institutions rurales au
Bureau international du travail,
survenu à Genève, le 8 avril 1975.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église du Grand-Saconnex/Genève, le vendredi 11 avril à 10 heures.

Domicile : 26, chemin François-Lehmann,
1218 Grand-Saconnex/Genève.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Roger PAQUELIN,
née Marguerite Lichtenthal,

survenu à Herblay le 28 mars 1975.

De la part de M. Roger Paquelin et de toute sa famille.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Losne (Côte-d'Or) le 3 avril.

— M. et Mme Jean-Denis Turpin,
Le comte et la comtesse René de Menthon,
Guillaume et Alexia de Menthon,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon TURPIN,
directeur général honoraire
des contributions directes,
commissaire général honoraire
aux prix,
président d'honneur du Conseil
national de la comptabilité,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,

leur père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père, survenu le 6 avril 1975 en son domicile à Paris, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 10 avril, à 8 h. 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 2, rue Gerbert, Paris (15e), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière d'Issoudun (36).

86, rue de Miromesnil,
75008 Paris.
25, rue de Grenelle,
75007 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— Mme Boyer-Lebéguec, ses enfants et toute la famille adressent leurs remerciements émus à tous ceux qui se sont associés à leur peine et leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort subite de

M. André BOYER.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire de la disparition de

Janine BOUBLIL

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

— En ce 10 avril, troisième anniversaire de la mort de

MmeGeorges CHEVILLIOD,
née Marcelle Chevillard,

il est demandé une affectueuse pensée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Messes

— Une messe pour le repos de l'âme du

comte Xavier de FORET

décédé à Chambéry le 18 février sera célébrée le lundi 14 avril à midi en l'église Saint-François-de-Sales.

17, rue Ampère, Paris-17e.

Communications diverses

— Le groupement des intellectuels aveugles et amblyopes lance un appel aux bénévoles disposant de loisirs pour des séances de lecture à domicile auprès d'étudiants ou de vieillards, et pour l'enregistrement de cours sur bandes magnétiques ou sur cassettes. L'association dispose de cent cinquante lecteurs pour sa magnétothèque (six mille ouvrages enregistrés) mais la demande augmente constamment.

Renseignements : G.I.A., 5, avenue Daniel -Lesueur, 75007 Paris. Tél. : 734-02-82.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

S. 1. - Meubles et objets d'art des XVIIIe et XIXe siècles. MM. Dillée. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 4. - Bs meubles. Me Peschateau.

S. 7. - Bijoux. Argenterie ancienne et moderne. MM. de Fommervault, Monnaie. Mes Solanet, Oger.

S. 10. - Art Pompier. Art Déco. M. Camard. S.C.P. Loudmer, Poulain.

S. 12. - Sièges et meubl. Me Bondu.

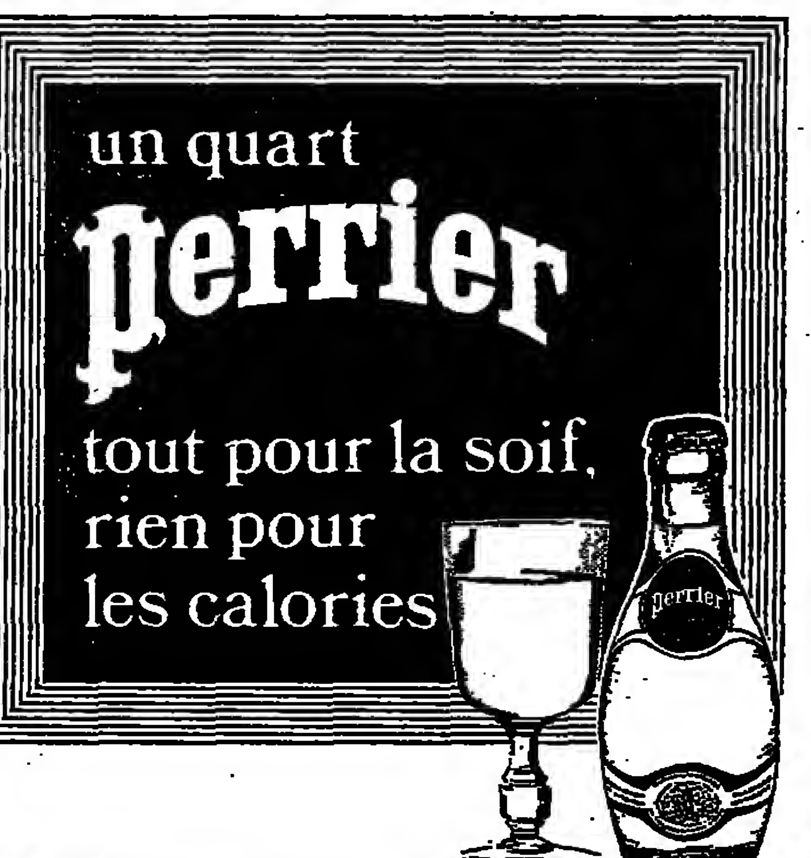
S. 14. - Ameublem. Mes Boisgirard.

VENTES

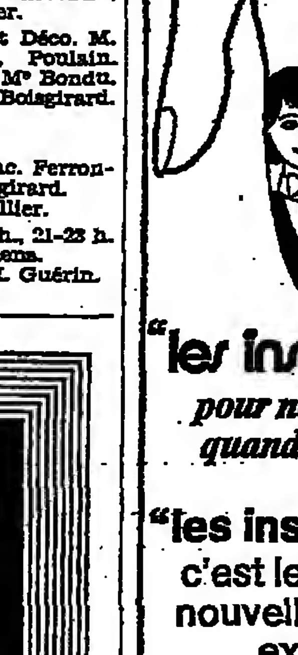
S. 5. - Appareils photo anc. Ferronnerie. Curiosités. Mes Boisgirard.

S. 17. - Meubles. Me Thuillier.

HOTEL GEORGE-V ; 11-18 h., 21-23 h. Précieux livres anciens.
Mes Ader, Picard, Tajan. M. Guérin.





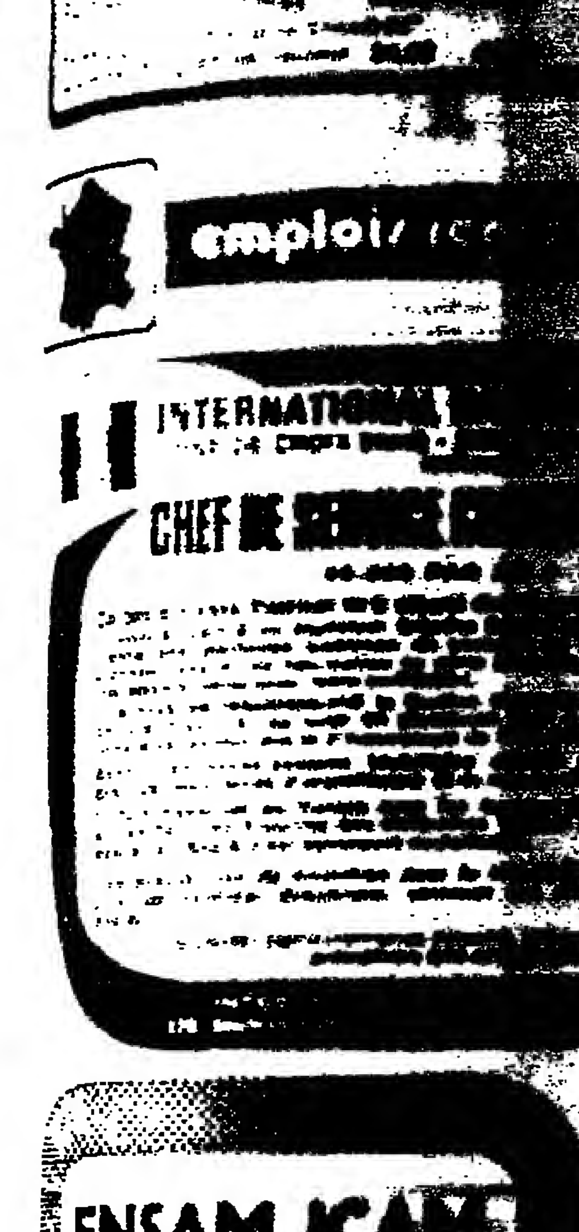












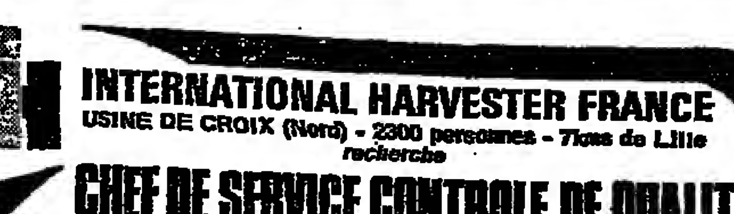
ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE
USINE DE CROIX (Nord) - 2300 personnes - 7 kms de Lille
recherche

CHEF DE SERVICE CONTROLE DE QUALITE

90.000 PAR AN +

Ce poste classé Position III B dépend directement du Directeur de l'Usine.
Il conviendrait à un Ingénieur Grandes Ecoles ayant une très bonne expérience des méthodes modernes de contrôle de qualité et des problèmes d'assemblage et de fabrication en série (usinage, forge, formage, soudure, traitements thermiques, fonte malléable).

Il a sous sa responsabilité le Service Inspection, les Laboratoires et le Service Fiabilité, au total 85 personnes dont 4 Ingénieurs et un certain nombre de techniciens et d'Inspecteurs de fabrication.

Aussi, les connaissances techniques doivent être complétées par des qualités importantes d'organisateur et de meneur d'hommes.

Il doit travailler en liaison avec les Bureaux d'Etudes de la Compagnie et des Services Fiabilité des différentes filiales Européennes : la connaissance de l'Anglais est hautement souhaitable.

Des possibilités de promotion dans la hiérarchie de l'entreprise existent pour un candidat dynamique, obtenant les résultats attendus dans le poste.

Adresser curriculum-vitae détaillé, prétentions et photo à :
DIRECTION DES RELATIONS INDUSTRIELLES

INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE
170, boulevard de la Villette - 75940 PARIS CEDEX 19

Cabinet d'expertise comptable
recherche
COLLABORATEURS
pour Basse-Normandie, expérience cabinet ou d'entreprise indispensable. Ecrire AGENCE HAVAS, 14 CAEN, n° 9.043.

SOCIETE D'ENGINIERIE et PRODUCTION D'EAU
recherche
HYDROGEOLOGUE
HYDRAULICIEN
THERMICIEN
ou INGENIEUR
SPECIALISTE DE L'EAU

Pour poste de RESPONSABLE D'AGENCES REGIONALES A METZ. Expérience souhaitée de la prospection commerciale et la négociation de contrats avec collectivités locales et industries.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 2.556, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

SOCIETE
PRODUITS ALIMENTAIRES
GRANDE CONSOMMATION

Leader sur son marché (C.A. 350 millions)
recherche

DIRECTEUR d'USINE

Grande ville universitaire de l'OUEST
pour diriger une de ses unités de production existante (500 personnes).

- Age minimum : 35 ans.
- Formation : Ingénieur, de préférence E.N.S.I.A., A.M., E.C.P. ou équivalent.
- Expérience souhaitée :
  - si possible produits grande consommation.
  - expérience de commandement d'usine.
- Poste impliquant :
  - très bonnes qualités humaines,
  - Sens de l'organisation,
  - esprit d'équipe.

Adr. C.V. dét. et lettre man., photo à No 1754 CONTESSE Publ. 20, Av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.
Discrétion totale assurée.

C&C

ENSAM, ICAM, ECAM, INSA DEBUTANT

BSN Gervais-Danone propose à un ingénieur débutant de formation ENSAM, ICAM, ECAM, INSA... d'acquérir sa première expérience dans le domaine Bureau d'Etudes-Travaux Neufs.

Il sera progressivement chargé d'animer une cellule de quelques dessinateurs, de mener à bien les études d'entretien et travaux neufs, d'assister techniquement à la réalisation des travaux, de contribuer à la gestion des crédits.

Ce poste, à pourvoir à la Verrerie de Masnières (59) nécessite un bon niveau de connaissances dans les domaines du dessin industriel, de la mécanique et des fluides.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous la réf. D10
à Daniel Hardouin,
BSN Gervais-Danone
126/130, rue Jules Guesde
92302 Levallois-Perret.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

ÉQUIPE CONSEIL ET ASSISTANCE EN FORMATION SPÉCIALISÉE DANS LA FORMATION HUMAINE ET GÉNÉRALE
CHERCHE POUR LYON
RESPONSABLE PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE
PERSONNEL D'EXECUTION
OUVRIERS - EMPLOYES

PROFIL :
- 30 ans minimum ;
- Une connaissance approfondie du milieu ouvrier ;
- L'expérience de l'animation de groupe ;
- Un goût pour la pédagogie des adultes dans un souci d'éducation et de promotion de l'homme ;
- Une personnalité affirmée.

RESPONSABILITES :
- Prendre en charge des programmes de formation générale existants ;
- Concevoir de nouveaux programmes en pédagogie active et les animer personnellement ;
- Avec l'appui concret et constant d'une équipe qui l'épaulera.

PERSPECTIVES D'AVENIR :
- Constitution progressive d'une équipe.

Ecrire à Georges LEON, 84, rue Béchevelin, 69007 LYON, qui transmettra.

ÉLECTROMÉCANIQUE
GRANDE SÉRIE
recherche
DIRECTEUR UNITÉ PRODUCTION
INGÉNIEUR 30 ans minimum
A.M. ou équivalent

Dans entreprise 1.800 personnes, région Pays de Loire, C.A. 325 millions de francs.

Est responsable d'un ensemble production-montage, autonome, 400 personnes.

100.000 F.

Logement assuré à titre onéreux.
C.V. manuscrit et photo à H.A.P., n° 920.039, HALL PETITES ANNONCES 7 X. 44040 NANTES CEDEX.

IMPORTANT CHANTIER
CONSTRUCTIONS NAVALES
recherche pour son
service équipement
UN INGENIEUR

35 ans minimum, Formation A.M. ou ICAM (officier mécanicien de préférence).
Ce candidat doit avoir une expérience d'electro-mécanicien et posséder des références études constructions électro-mécaniques ou entretien travaux neufs dans industrie de transformation des métaux ou sidérurgique.

Sous l'autorité d'un Chef de département il aura pour fonction :
- la conduite d'un groupe de dessinateurs,
- la rédaction des spécifications techniques des équipements,
- la negociation des commandes,
- l'installation et la mise en vente des équipements.

Lieu de travail : région OUEST.
Poste d'avenir pour candidat de valeur.

Env. C.V. détaillé sous No 2343, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opera, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Important Constructeur Français (Chaudronnerie lourde, Off Shore) : recherche
DIRECTEUR D'UNITE DE FABRICATION

- Minimum 35 ans.
- Formation Ingénieur.
- Réelle expérience de fabrication et/ou de chantiers, en chaudronnerie, construction métallique.
- Si possible connaissance de l'Off Shore.
- Anglais courant indispensable.
- Rémunération à la hauteur d'un poste de très haut niveau.
- Résidence CAEN ou sa région.

Pour tous renseignements complémentaires écrire sous Réf. 72008C.

ORES 11, Allee de la Robertsau 67000 STRASBOURG

IMPTE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE
recherche pour ses
SERVICES TECHNIQUES
Résidence en PROVINCE
JEUNE INGÉNIEUR

Dégagé des obligations militaires - Formation A. et M. ou équivalent + école supérieure soudure autogène - Minimum 5 années d'expérience - Très bonnes connaissances de la langue anglaise souhaitables.

Ecrire avec C.V. et prétentions à N° 2.302 : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ET SI VOS TALENTS MÉRITAIENT + 150.000 F/AN ?
UNE AMBITION COMME UNE AUTRE...
SI C'EST LA VOTRE, PRENEZ CONTACT

Postes à pourvoir :
Côte d'Azur, Lyon, Bourgogne, Alsace, Lorraine.
Ecrivez avec C.V. plus photo sous référence n° 972, à SOPIC, 3, rue St-Pierre-le-Jeune - 67000 STRASBOURG.

GROUPE R.E.T.I.
recherche
pour son département Cosmétologie
(Fernand AUBRY)

ingénieur chimiste

la mission consistera à créer et mettre au point des produits de maquillage (teintes - colorants - textures...)

Une expérience de plusieurs années en cosmétologie est indispensable.

Adresser C.V., photo et prétentions à : Groupe R.E.T.I.
Direction des Relations Humaines
19, route de Marsat - 63201 RIOM

C&C

CHAMBRE DE COMMERCE DE DUNKERQUE
recherche
pour ses activités de Formation Professionnelle
CADRE COMMERCIAL EXPORT
HAUT NIVEAU

- Pour organiser et promouvoir un Institut de Formation au Commerce Extérieur, destiné principalement à des adultes et s'intégrant dans un complexe opérationnel de formation professionnelle.
- Le candidat devra posséder, outre une formation de base (commerciale ou technique) sanctionnée, une solide expérience des relations commerciales avec l'étranger.
- Il doit être motivé par la formation d'adultes et posséder au moins une langue étrangère.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à :
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, Boîte Postale 1.501, 59383 DUNKERQUE.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche
Départements : 02 - 51
EXPERTS COMPTABLES
ou Mémorialistes ou Stagiaires.
Titulaires C.S.R.C.

Ecrire n° 6.031, HAVAS, 51100 REIMS.

BUREAU D'ETUDES URBAINES
recherche pour
LYON
ECONOMISTE-URBANISTE

Il sera chargé, dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires, des études de transports et de planification urbaines.
Formation : Ingénieur ou Universitaire, 5 années d'expérience (Agence Urbanisme, Administration, B.E.T.).
Adresser C.V., photo et prétentions sous N° 422 à Publistyl, 47, cours Gambetta, 69003 Lyon, qui transmettra.

Unité de production 2.200 personnes
Importante Société Multinationale
EN PICARDIE
propose à un
INGÉNIEUR
(CHIMISTE APPRÉCIÉ)
ou formation équivalente, un poste de
CHEF D'ATELIER
Responsable 300 personnes

- Expérience de 5 ans, responsabilité en production ;
- Anglais courant indispensable ;
- Poste éventuellement en 3 x 8.

Adr. C.V., prétentions et photo n° 2.267, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

Entreprise Languedoc
Fabrication matériels pétroliers
(forages et têtes de puits)
RECHERCHE POUR
FONCTION COMMERCIALE SÉDENTAIRE
Jeune Technicien
ayant connaissance de ces matériels
Langue anglaise lue et parlée indispensable

Adresser curriculum vitae et prétentions à n° 89.097, BEZIN, 62, rue de Richelieu 75002 PARIS

---

l'agenda du Monde

Chaque vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre une nouvelle rubrique dans laquelle seront regroupées des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.).

Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, poste 374

---

offres d'emploi

comptabilité générale

Nous sommes un groupe mondial très solidement diversifié et en pleine expansion.
En France, nous sommes 2 000 et nous réalisons un CA d'environ 700 millions de francs en progression constante.

Nous recherchons un

adjoint au chef des services de comptabilité générale

Les candidats devront déjà avoir exercé des responsabilités dans un service de comptabilité générale, si possible dans une entreprise utilisant les méthodes anglo-saxonnes.
Les techniciens de l'audit peuvent également poser leur candidature à ce poste. Développement de carrière assuré.

La fonction comporte :
- les tâches courantes d'une comptabilité qui pousse très loin ses méthodes d'analyse (bilans trimestriels et comptes d'exploitation mensuels, déclarations fiscales, bilans prévisionnels ...),
- l'animation d'un service de 20 personnes.

La connaissance de l'Anglais est souhaitée.

Veuillez écrire avec CV détaillé et rémunération actuelle au Sce 6442 M
plein emploi 118 rue réaumur paris 2

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CHAUFFAGE ET
CONDITIONNEMENT D'AIR
évoluant rapidement vers la constitution d'un groupe de sociétés de fluides, recherche le

DIRECTEUR COMMERCIAL HAUT NIVEAU

qui sera le moteur de cette évolution.
La fonction comprendra :
- les contacts avec la clientèle à tous les niveaux ;
- la responsabilité des projets et des prix ;
- la participation à la politique générale de la société au sein de l'équipe de direction.

Le Directeur Commercial sera assisté d'Ingénieurs Projets dont il devra assurer la direction et l'animation.
Ce poste de haute responsabilité s'adresse à un

INGÉNIEUR

diplômé ou non de Grande Ecole
DONT L'EXPERIENCE COMMERCIALE DEVRA IMPERATIVEMENT AVOIR ETE ACQUISE DANS LES MILIEUX BATIMENT : SECOND ŒUVRE, CORPS D'ETAT TECHNIQUES.

Anglais souhaitable. Evolution vers l'exportation. Priorité absolue donnée à l'envergure commerciale et humaine des candidats. Equipe de direction jeune et très dynamique.

Ecr. avec C.V., photo et prétentions ss réf. 2114 B à
CORT 65, avenue Kléber, Paris (16e).
Discrétion assurée.

Groupe International Important
recherche pour
DEPARTEMENT
REACTIFS BIOLOGIQUES
BIOCHIMISTE
Niveau IUT ou équivalent, débutant ou quelques années d'expérience pour poste
TECHNICO COMMERCIAL

- Anglais parlé nécessaire
- Poste basé au Vésinet (78)
- Déplacements fréquents
- Formation complémentaire assurée.

Le poste et les possibilités ouvertes dans un groupe dynamique représentent une excellente opportunité pour un candidat de valeur.

Adresser lettre manuscrite CV — photo à No 2186 - CONTESSE PUBLICITE 20, Avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE
Proche Banlieue Ouest
recherche
ASSISTANTE DE PUBLICITÉ
ayant 5 ans d'expérience
en agence ou chez l'annonceur

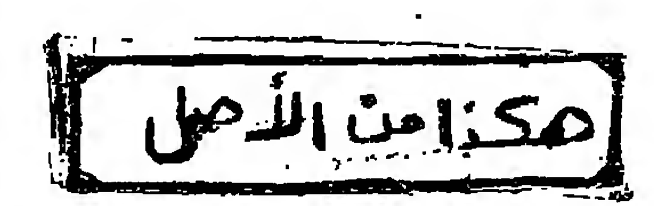
SES TACHES SERONT :
- les relations avec la presse technique et professionnelle ;
- les achats d'espaces ;
- la conception des annonces, en relation avec les agences ;
- la réalisation du bulletin d'information des cadres.

IL EST NECESSAIRE DE REDIGER AVEC AISANCE

Adr. C.V., rémun. actuelle et photo, N° 2.319 : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.







offres d'emploi

offres d'emploi

FILIALE SOCIÉTÉ FRANÇAISE
ÉTUDES ET RÉALISATIONS
ENSEMBLES INDUSTRIELS
DOMAINE NUCLÉAIRE
recherche
POUR SON SIEGE REGION PARISIENNE
(BANLIEUE SUD)

1°) AGENT TECHNIQUE

Titulaire B.T.S. ou diplôme équivalent ayant bonne expérience en études d'installation et de tuyauterie.

2°) AGENT TECHNIQUE DEBUTANT

Titulaire du B.T.S. ou I.U.T. ou d'un diplôme équivalent pour calculs de résistance de matériaux.

Écrire avec C.V. et prétentions sous réf. 2706 à
PIERRE LICHAU S.A.,
10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 q.tr.

DAWSON-FRANCE

PALAISEAU (91)
souhaite engager un

ATTACHÉ DE DIRECTION ADMINISTRATIVE

dont les principales fonctions seront les suivantes :
— assister la Direction Générale en matière de décisions comptable et financière ;
— assurer la Direction du Service Comptabilité (5 personnes) ;
— poursuivre la mise en place du contrôle de gestion ;
— superviser les services généraux.

Un homme de 30 ans minimum, titulaire d'un D.E.C.S., ayant une expérience pratique de la Direction d'un service comptable et si possible une bonne connaissance de l'Anglais conviendrait parfaitement.

Compte tenu de l'expansion rapide de la Société, ce poste peut évoluer vers des fonctions plus importantes.

Faire acte de candidature sous la réf. 1.117 M à :



2, rue Marengo. — 75001 PARIS.

UNE GRANDE BANQUE NATIONALE
RECHERCHE
Pour la Section Assurances
de sa Direction du Contentieux

UN CADRE

Actif et compétent qui sera appelé très rapidement à diriger cette section dont l'activité est la suivante :
- Gestion administrative des contrats d'assurance de la Banque, de sa clientèle et de son personnel.
- Négociation et renouvellement des contrats en cours, mise au point de polices nouvelles.
- Conseil pour les opérations d'assurance propres à la Banque et à ses filiales.

Une bonne expérience de la Branche "VIE" est souhaitée.

Prière d'adresser toute candidature avec C.V. et prétentions à :
Monsieur B. COLLIN - 38, rue de l'Yvette
75016 Paris qui transmettra.

Département médical

d'un très Important Groupe Industriel Français de renommée mondiale
recherche

INGÉNIEUR
ou
CADRE EXPÉRIMENTÉ

pour créer et animer SERVICE LANCEMENT et ORDONNANCEMENT dans activités d'instrumentation médicale comprenant parties électronique importante et mécanique. Connaissance méthodes modernes de gestion de production.

CADRE TECHNICO-ADMINISTRATIF

Chargé des achats et sous-traitances dans activités instrumentation médicale à base d'électronique et de mécanique. Doit être capable d'assister les Etudes et la Fabrication dans le choix des composants et le choix des sous-traitants. Assurera négociations avec fournisseurs et sous-traitants et sera chargé de la gestion administrative du service.

Adr. C.V. complet, photo et prétentions à Nº 2.284, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

P.M.E. domaine Para-Chimie

rech. pour son Siège Social (Région Parisienne)

DIRECTEUR TECHNIQUE

Mission : maintenir et promouvoir l'acquis technique de la Société - Poursuivre sa modernisation - Motiver et donner l'impulsion à ces services - Accompagner et soutenir les efforts commerciaux - Anticiper l'évolution du marché (industriel).

Voies et moyens : une USINE (Province) - Un LABORATOIRE (Région Parisienne) - Une gestion moderne par budgets et prix standard.

Profil : Le candidat idéal serait celui qui aurait une expérience étendue sur la fabrication, le génie chimique et le technico-commercial.

Ecr. en envoyant curric. vitae ss le nº 315/37, SIP, 11, r. d'Uzès. — 75002 PARIS. — Discrétion assurée.

NOUS SOMMES :
Un groupe international d'importance mondiale

NOUS AVONS :
Une gamme de produits très large pour applications industrielles dans le cadre d'un développement important de notre organisation de vente de produits de transmission (courroies crantées).

NOUS RECHERCHONS :

INGENIEUR DE VENTE

NOUS OFFRONS :
◆ Une région fixe. ◆ Salaire fixe avec bonus. ◆ Avantages sociaux. ◆ Indemnités kilométriques, frais de déplacement. ◆ Style de coopération de management. ◆ Formation internationale assurée. ◆ Important réseau de vente existant.

NOUS SOUHAITONS :
◆ Bonnes connaissances commerciales et techniques dans le domaine mécanique.
◆ Expérience de la vente et des rapports avec la clientèle d'un niveau élevé.
◆ Bonnes notions d'anglais. ◆ Domicile préféré : région parisienne.

LE CANDIDAT AURA :
◆ Une grande indépendance d'action. ◆ A travailler selon des objectifs fixés par la Compagnie. ◆ A développer la clientèle dans un réseau existant.
Ecrire avec C.V. manuscrit et photo récente (ret.) en indiquant prétent. à nº 95.883, PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

BANQUE HERVET

recherche pour son DEPARTEMENT CREDITS PROMOTEURS à Neuilly

cadre confirmé

- Formation supérieure
- Expérience bancaire des crédits promoteurs
- Goût des contacts commerciaux

Adresser c.v. manuscrit, photo et prétentions à Direction du Personnel BP 154
92201 Neuilly-sur-Seine.

TRAINERS IN MOTIVATION HUMAN RELATION AND MANAGEMENT SKILLS

- Bilingual French-English staff needed for rapidly expanding major american international management consulting and training organization serving important European clients.
- Previous experience helpful but not essential as you will receive training in the company's very successful american system and techniques of implementation.
- You must be an individual interested in challenges and problem solving. You must be interested in putting ideas into practice and in working with people in all levels of business.
- If you want an excellent opportunity for rapid career advancement and financial gain send your C.V. and salary history in english immediately to : SPEBAR, 12, rue Jean-Jaurès. — 92807 PUTEAUX, under référence 3.879, who will forward.

SOCIETE FRANCAISE

UN DES LEADER DE SON MARCHE
(6000 personnes, forte croissance annuelle)
souhaite étoffer ses structures et recherche

JEUNES RESPONSABLES D'EXPLOITATION

(formation économique et commerciale sup.)
débutants exclus

Gestion et direction sur le terrain de centres de profits (8 à 15 millions de C.A. — 80 à 200 personnes).

Les fonctions proposées jouissants d'une large délégation, nous apprécierons chez les candidats le degré d'autonomie déjà atteint le goût de l'engagement personnel, et une expérience réussie de commandement des hommes.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétent. à No 1878 - CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
de PRÊT-A-PORTER
PARIS
(Chiffre d'affaires 200 millions)
recherche son

CHEF COMPTABLE

pour diriger l'ensemble des groupes :
- Comptabilité générale
- Clients
- Fournisseurs
- Trésorerie

(35 PERSONNES)

— Niveau minimum exigé : DECS.
— Plusieurs années de pratique dans la fonction.
— Etudes supérieures appréciées.
— La préférence sera donnée au candidat doué de personnalité et apte à la conduite des hommes.

SITUATION STABLE ET D'AVENIR

Envoyer C.V., photo et prétentions à :
ORBIS (réf D.O.) 28, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 PARIS.

Dans le cadre de son service développement Société en expansion, filiale d'un groupe français important, située à l'Ouest de Paris, recherche

UN INGENIEUR OU EQUIVALENT

Dont la mission sera : la conception - l'étude technique et la réalisation de nouveaux systèmes de cloisons et plafonds suspendus.
Une expérience de 4 ans minimum dans le bâtiment est nécessaire, si possible dans fonction similaire.

Ad.CV manuscrit, photo et prét.s/réf.2724 à Pierre LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

CENTRALE D'ACHATS



recherche
pour son département non alimentaire

ASSISTANT A RESPONSABLE PRODUITS

Connaissant rayon électro-ménager et télé-son

Aurait à :
— Seconder l'acheteur pour tous les problèmes de service après-vente ;
— Contrôler la fabrication en usine ;
— Coordonner la gestion des pièces détachées ;
— Assister les S.A.V. régionaux.

Expérience organisation S.A.V. souhaitée, niveau E.S.C. ou équivalent.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à :
S.G.C.C.
91, boulevard Exelmans - 75016 PARIS

SOCIÉTÉ RECHERCHE
pour son réseau commercial
PARIS et PROVINCE

TECHNICO-COMMERCIAUX

ayant le goût et/ou l'expérience de la vente et de bonnes connaissances des techniques et/ou des matériels des laboratoires de BIOLOGIE et BIOCHIMIE.

Anciens biologistes, biochimistes, techniciens de ces laboratoires seraient appréciés.

Ecrire Nº 8.316, « LE MONDE » Publicité,
5, rue des Italiens, 75427 PARIS, qui transmettra.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
PARIS
recherche

CHEF DE PRODUIT

Le candidat, homme ou femme. 27 ans minimum, aura la responsabilité de produits « grand public » vendus en pharmacie.

De formation supérieure, il aura une expérience de la vente en pharmacie et l'animation d'un réseau commercial.

Adresser votre candidature avec curriculum vitae, photo et prétentions, sous la référence T. 101, à : M. B. Conseils, 104, Champs-Elysées - 75008 PARIS.
Discrétion assurée.

Société française relevant de l'Industrie Chimique. (C.A. : 85 millions de F. — Effectif : 600 pers.)
recherche

CHEF COMPTABLE H. ou F.

Le candidat(e) aura 30 ans minimum, une formation supérieure comptable D.E.C.S., B.P. ancien régime, niv. expertise comptable, plusieurs années d'expérience au niveau Chef Comptable.

Dépendant du Directeur Administratif, avec une équipe de 8 collaborateurs, il aura l'entière responsabilité des comptabilités générale et analytique, de la fiscalité, de la gestion, de la trésorerie.

Lieu de travail : Champs-Elysées

Adresser C.V. et prétentions, sous référence 2.134 à
CORT 65, avenue Kléber.
PARIS (16e).
Discrétion absolue.

Institut de Développement Industriel

I.D.I.

recherche

UN EXPERT-COMPTABLE

ou formation similaire
ayant une bonne expérience en
RÉVISION COMPTABLE ou AUDIT

Il participera, au sein d'une équipe, à l'étude de SOCIETES INDUSTRIELLES et sera notamment chargé des activités suivantes :
— ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE de ces Sociétés ;
— CONTROLE des documents financiers émis par ces Sociétés et APPRECIATION de leurs méthodes d'élaboration.

Age : 27 ans minimum.

Adresser curric. vitae manuscrit et prétentions à
I.D.I. 4, rue Ancelle - B.P. 158
92203 NEUILLY-SUR-SEINE.

L'UN DES PREMIERS CABINETS EUROPEENS
recherche SPECIALISTE
qui sera chargé du montage juridique des

EURO EMISSIONS et EURO CREDITS

◆ Formation universitaire juridique et financière.
◆ Langue maternelle française mais parfaite connaissance de l'anglais écrit et parlé.
◆ Expérience pratique nécessaire dans Cabinet International - Banque ou grande entreprise.
◆ Résidence Paris.

Envoyer C.V. manuscrit à nº 3269
SPEBAR, 12, rue J.Jaurès 92807 PUTEAUX qui trans.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ DU GROUPE
PECHINEY-UGINE-KUHLMANN
recherche pour ses usines de PROVINCE :

INGÉNIEURS DÉBUTANTS de FORMATION GRANDE ÉCOLE

libérés ou prochainement libérables du service militaire. Ces ingénieurs sont destinés, après un stage de formation de 6 mois, à occuper initialement des postes dans les services de production.

NOUS OFFRONS :
— Des carrières avec possibilité de promotion dans la Société ou dans le Groupe.
— Un climat de travail moderne.
— Des situations matérielles intéressantes.

Adresser demande manuscrite avec C.V. et photo d'identité, sous le numéro 2.426, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, qui transm.

Ce recrutement sera conduit avec une totale discr.



recherche un

INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE

si possible ESSA.

- Excellentes connaissances des problèmes de soudage :
  — industries nucléaires ;
  — constructions navales ;
  — offshore, etc.
- Anglais indispensable.
- Voyages fréquents (France et étranger), contacts à haut niveau.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à :
M. Bréjaud, 199, r. du Fg-St-Antoine, 75001 Paris.
Discrétion absolue garantie.

OAP

LA FILIALE FRANÇAISE
D'UNE IMPORTANTE SOCIETE ALLEMANDE
recherche

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Arts et Métiers - IDN ou équivalent
Bilingue anglais - 30 ans minimum

Connaissant bien les problèmes se rapportant à l'utilisation des catalyseurs et bien introduit dans l'industrie pétrochimique, dans le but de développer en France la vente de ses produits auprès des industries chimiques et pétrochimiques. De bonnes connaissances en allemand seront appréciées.

Envoyer C.V. et 2 photos sous référence 269 à :

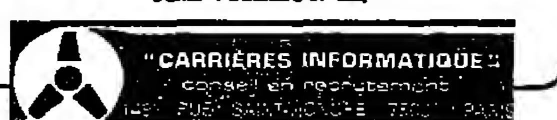
OAP 29 bd Saint-Martin
75003 PARIS
chargé de la sélection

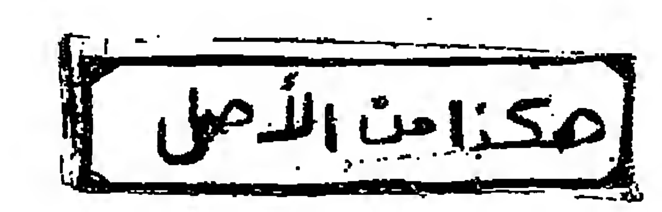
LE DÉPARTEMENT INFORMATIQUE
D'UN IMPORTANT
GROUPE D'ASSURANCES
(Paris-La Défense)
recherche

PROGRAMMEUR débutant

Il fera partie d'une petite équipe réalisant des applications de gestion. Un candidat titulaire d'un D.U.T. ou B.T.S. d'informatique, ayant une bonne connaissance du COBOL nous conviendrait.

Faire acte de candidature sous référence 1.222 à :
Jean PORRACCHIA,





هكذا من الأصل

offres d'emploi

BRUYNZEEL
recherche
pour sa division «PORTES - PLANES»
VENDEUR
expérience souhaitée :
bâtiment, entreprises, négoce.
Secteurs : 78 - 28 - 45 - 41 - 37 - 18 - 36
Domicilié à Paris ou dans le secteur.
Ecrire avec CV et photo à Mr G. COHEN
BRUYNZEEL B.P 25
78170 LA CELLE ST CLOUD

Agence Important Groupe sidérurgique italien cherche
CORRESPONDANCIER VENDEUR
possédant EXPERIENCE vente ACIERS courants et/ou spéciaux et/ou TUBES. Adresser C.V. à : SIDERFRANCE, 54, avenue Marceau, Paris-8e.

C. R. P.
Rédacteurs (trices)
sinistres autos corporels expérience souhaitée-42, Boulevard Magenta, PARIS-10e.

IMPORT. GROUPE CONSTRUCTEUR PARIS, Recherche :

1° Coordin. TCE bât.
Formation technicien supérieur ou conducteur de travaux. Age 30 ans minimum. Chargé de diriger et coordonner les grands ensembles. Expér. 5 a. min. ou fonctions analog.

2° Insp. TCE travaux
Formation technicien supér. ou conducteur de travaux. Age 26 ans minimum. Chargé relations av. Maîtres d'œuvre et contrôle du bon déroulem. de l'exécution des travx. Expér. : 3 a. ds fonct. analog.

3° Inspect. travaux
Service après vente. Formation technicien supérieur ou conducteur de travaux. Age 26 ans minimum. Chargé : gestion des programmes après réception. Expérience : 3 a. min. ds la coordin. ou surveil. des travx. Prat. ds récept. TCE appréciée.

Samedi et Fêtes juives chômés.

Envoyez C.V. et prétentions à SIPEP, réf. 336, 3, rue de Choiseul, 75002 PARIS.

STE COMMERCIALE recherche pour ses services Comptables 81 bis, rue Saint-Charles Paris 15e)
COMPTABLES
1er et 2e échelon
AIDES-COMPTABLES qualifiés
Avantages sociaux - 13e mois Tickets repas
Tél. : 577-78-14, M. Masson.

GROUPE IMPORTANT engage immédiatement pour Levallois - Mo Anatole-France
COMPTABLES 2e ECH. CONFIRMES (H. ou F.)
Age minimum 25 ans
Comptabilité générale - Déclarations fiscales et para-fiscales
AIDES-COMPTABLES CONFIRMES (H. ou F.)
Tél. : 758-12-20 Poste 370 ou 418

Administr. de biens Paris-8e ch.
1) PRINCIPAL de GERANCE/ co - poté expérim.
2) J. HOMME dynamique pr serv. travaux entretien. Adr. C.V. et prétent. Serv. no 19 B-Post. du Mazet 186-75062 Paris Cedex 02, qui trans.

TUYAUX BONNA
91, rue Fg-St-Honoré. Paris-8e,
recherche pour son Service commercial à 78-CONFLANS-STE-HONORINE
AGENTS TECHNICO-COMMERC.
Formation E.S.C. ou équivalent.
Ecr. avec C.V., photo et prét. B.P. 371-08, 75365 Paris Cedex 08.

Centre René-Huguenin, Place Deutch-de-la-Meurthe, Ecquevilly 78920. recherche
SURVEILLANTE
d'Hospitalisation si expér. 2 ans. 3.600 F brut. possib. logt. célibat., prime 7,5 %. Ecrire ou téléphoner pour R.-V. : 475-50-06.

Pour importante Société
INGENIEUR
spécialisé service planning connaissant PERT.
Tél. pr R.VS : 755-88-40

Société de Distribution en équipement et fournitures de bur. en pleine expansion recherche pour son secteur parisien
CHEF DES VENTES
Référ. 7110 - 30 ans minimum Formation et expérience vente indisp. Dynamique et ambitieux.
INSPECTEUR DES VENTES
Référ. 7120 - 30 ans minimum Qualités d'organisation, d'animation et format. requis.
Rémunération intéressante Possibilité d'avenir si capacit.
Envoyer C.V., photo. prétent., sous références précitées, à : J. MANZIONE, 10, rue de l'Evangile, 75018 PARIS, qui transmettra.

Sté de Conseil en Informatique recherche
INGENIEURS
Grandes Ecoles, Informaticiens
1°) Spécialistes systèmes.
2°) Spécialistes applications.
Gestion de production, gestion de stock, photocomposition.
Ecrire à SWEERTS. B.P. 269 75424 PARIS Cedex 09 s/no 1455.

Sté Matériel médico-chirurgical recherche
COLLABORATEUR-
TRADUCTEUR-REDACTEUR-CONCEPTEUR DE NOTICES ET CATALOGUES-DOCUMENTATION
Format. technique ou scientifiq. Libéré O.M.
EXPERIENCE SOUHAITEE
Lecture et traduction courante de l'ANGLAIS
Allemand apprécié
MAITRISE PARFAITE DE LA REDACTION
Sens complet de la mise en valeur commerciale
Envoyer C.V. détaillé, photo récente, prétentions,
LUNEAU S.A.
3, rue d'Edimbourg, Paris-8e.

SOCIETE D'AUTOMATISME (10e arrondissem.) recherche
AT ELECTRONICIENS
niveau B. T. S., dégagé O. M., possédant véhicule, pour participer à la conception, à la mise au point et à l'entretien des systèmes télé-informatiques.
Adresser C. V. et prétentions à G.I.A., 4, av. Claude-Vellefaux, 75010 PARIS.

Importante Sté d'engineering CHIMIQUE et PETROCHIMIQ. recherche
INGENIEUR MECANICIEN
ayant bonnes connaiss. machines tournantes (compresseurs centrifuges et alternatifs, pompes, turbines) pour montage et démarrage importante usine pétrochimique en Extrême-Orient. Adr. C.V. détail. et prétentions à no 3.907, SPERAR, 12, rue J.-Jaurès, 92 - Puteaux.

RUBSON S.A.F.
B.P. 109 - 92403 COURBEVOIE recherche
EMPLOYE (E) ADMINISTRATIF EXPORT
capable instruire dossiers export, commande à livraison avec suivi clients, banques, usines, transitaires.
Anglais écrit obligatoire. Situation intéressante. Libre dès que possible. Position assimilée cadre. 5 + 8 h
Ecr. avec C.V. manuscrit.

HOLDING d'un Groupe français important et dynamique recherche :
LA SECRETAIRE
de son DIRECTEUR FINANCIER
Anglais pratiqué couramm. BTSS. Expérience professionnelle supér. à 8 ans. Libre à partir du 2 mai 75. Adr. C.V., photo à No 2425 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Sté d'ELECTRONIQUE COURBEVOIE recherche d'urgence pour Laboratoire d'études
ATP - AT 2 ELECTRONICIENS
Connaissances LOGIQUE et ANALOGIQUE - B.T.S.
5 a. d'expérience confirmée en étude de laboratoire et sérieuses références exigées. Possibilité de prendre la responsabilité d'un laboratoire (ATP).
Ecr. av. C.V. détaillé et référ. Sté CEDEM, 33-35, rue J.-B. Charcot, 92400 - COURBEVOIE. Tél. 788-94-60.

Pour VELIZY
REDACTEUR TECHNIQUE
ELECTRONICIEN A.T. 3.
Connaissance Anglais appréciée. Téléphoner pour rendez-vous : 735-96-50.

Importante Entreprise T.P. recherche pour siège Paris.
INGENIEUR
5 ans expérience minimum pour études économiques et suivis de chantiers.
Ecr. av. C.V. et prét. no 4057 EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney, 75002 Paris.

TRES IMPORTANTE SOCIETE de Produits de Grande Consommation G.M. M.P. HYPERS recherche Pour région : Rhône Alpes-Méditerranée
CHEF DE VENTE
(basé LYON)
Connaissance de la Grande Distribution — Dynamique Disponible — Organisé.
Ne seront prises en considération que les candidatures de première qualité.
Fixe important, frais. 13e mois. CADRE.
Ecr. avec C.V. et photo à No 23047 B BLEU. 17, rue du Dr-Lebel. Vincennes - 94 q. tr.

RECHERCHONS
SPECIALISTE MARCHE OBLIGATIONS
POUR CREATION SERVICE DISCRETION ASSUREE
Ecr. no 8.319 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

STE IRANIENNE rech.
INGEN. - THERMICIEN
Exp. chiffage, condit. d'air. LIBRE DE SUITE
Tél. pr informat. 225-54-78.

Entreprise Parisienne
CARTONNAGES
Pliants et publicitaires cherche
DIRECTEUR des VENTES
Libre rapidem. Solides référ. professionn. exigées. Adr. C.V. manuscrit. prét. fin. Discrétion assurée.
Ecr. s/réf. 2478 Mme LALANNE 44 bis, r. Vaüle, 75012 Paris.

demandes d'emploi

ORGANISATEUR INFORMATICIEN
27 ANS.
FORMATION SUPERIEURE I.E.S.T.O.
Etudie toutes propositions.
Ecrire no 1.378, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

Je cesse mon activité commerciale (confection hom., fem., enft) tenue 5 ans. Je suis titul. du BAC G 3. Je cherc. une place stable au sein d'une sté sér. Ecr. Bernard DUTHÉ, 46, voie Daumier, 94400 VITRY.

Ecossaise, 18 ans, cherche empl. permanent comme palefrenier dans petite écurie de course. Disponible après août. Répondre à : D. Marsh, Earlside Farm, Nr. Mawick, Roxburghshire, Scotland.

CHERCHE heures ménages bureau particulier, le soir. Ecr. no 2.945, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrétaire expérimentée bilingue angl., cherc. poste à Alger. A déjà trav. 6 mois Alger. Contact Mlle Dave, 15, r. Sévigné, Paris.

J.H., 25 a., lib. O.M., lic. droit, option droit des affaires, cherc. emploi service juridique. Ecr. M. Jean-Claude JOUAN, bât. C., rez-de-chaussée A, 19-25, r. de la Duée, 75020 Paris.

Jne afr. compt 2e éch. ch. empl. temps part. Ecr. no 1.307. Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur-2e.

J.H., 26 a., dég. O.M., bac. lic. maîtrise ès sciences, anglais, espagnol, divers emplois profess. Cie pétrolière et métallurgie. Libre de suite. Cherc. poste stab. et d'avenir. Ecr. no T 67.453, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris - 2e, qui tr.

J.H. Technicien Supérieur Marketing, 24 a., BTS, Distr. gestion comm. Market. Allem. courant. ch. sit. responsabil. cciale posit. cadre, préfér. études collaborat. produits. Tél. 370-18-36.

J.H., 30 a., cherc. empl. ANALYSTE début. ou PROGRAMMEUR-maîtrise, math appliq. Grenoble Institut control DATA. Libre rapidement. GACHET, 6, rue J.-Richepin, 75016 PARIS.

J.F. maîtrises philo. et théolog., cherc. trav. urgt. 222-57-41.

28 a., 4 a. d'expér. de l'enseign. technique supérieur privé et public et de la format. profess. perman. Lic. sc. éco. Mémoire de D.E.S. trait. de l'économie de l'éducation. Cherc. poste responsab. dans FONCT. PERSON. Vif intérêt pour l'information et la format. Préf. Paris ou Rég. Paris. Ecr. no 1.293, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur-2e.

BARMAN SERVEUR cherche place stable. Tél. 229-56-87, après 19 heures.

ARCHITECTE D.P.L.G.
- Expér. et référ. 1er ordre dans domaines diversifiés ;
- Dynamisme et sens relations humaines ;
- Créativité positive.

Etudie toutes propositions.
Ecr. no 2.915, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR COMMERCIAL - 31 ans
TRES DYNAMIQ., 8 a. expér. PREST. SERVIC., EXP. GEST., CREATEUR et ANIMAT. réseau comm. avec agences régionales. Etudierait toutes propositions. Ecr. no 2.944, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SECRETAIRE COMMERCIALE
(STENODACTYLO)
26 ans, dynamique, rompue contacts clients, huit années d'expérience, notions anglais, recherche situation stable Banlieue Ouest ou Paris-Ouest. 2.700 × 13.
LIBRE DE SUITE
Téléph. 970-60-18.
Ecr. no 6.912, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. cultiv. secrétaire sténodact., parfaite conn. du français, ch. trav. littérat., philosophie, mi-temps, préf. mat. Tél. 527-26-44.

Licencié en droit, 40 ans, ch. travail chez administrateur de biens. Tél. 203-05-83, hres repas.

Sup. de Co, opt. F.C., J.F. 24 a., allem., angl., ch. situation cadre débutant Paris, banl. 328-28-91.

H.E.C., C.P.A., 45 a., bon gest., excel. vendeur, étud. ttes prop. Ecr. no 2.888, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 24 ans, lic. droit et diplôme droit C.E.E., 2 ans études en R.F.A., allemand courant, bonnes notions anglais, 2 ans expérience dans service juridique société multinationale, recherche situation en rapport dans société ou cabinet, même Europe et outre-mer. Possibilité libre rapidement. — Ecrire no 2.942, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Excellente collaboratrice 40 a., célibat., cadre, sens respons. et initiativ., ch. poste adjointe de direct. haut niveau, libre sous 15 jours. Ecrire 64.970, PRESS, 31, bd Bonne-Nouvelle, Paris-2e.

CADRE COMMERCIAL 35 ans, depuis 7 ans dans la branche spiritueux pour le compte de la même société, introduit tous circuits de distribution cherche situation
à HAUTE RESPONSABILITE
en rapport avec ses capacités d'organisation commerciale et connaiss. des hommes. Région indifférente. Je m'engage à étudier et à répondre à toutes propositions sérieuses supérieures à 6.000 F mensuels.
Libre sous préavis de 3 mois.
Faire offre à :
HAVAS ORLEANS, no 202.510.

JNE FEMME 30 ans, CADRE, 6 ans expér. vente, collaborat. effic., sens initiat. et respons., ETUD. TTES PROPOSIT. Ecr. Mme Garnier, 16 bis, r. Jouffroy, 75017 PARIS. — 924 - 10 - 77.

J. F. CHEF DE PUBLICITE SENIOR, 10 ans d'agence budgets nationaux et internationaux, recherche situation en rapport. Téléph. 656 - 01 - 30.

ETUDIANT ch. emploi temps partiel ou mi-temps, 843-70-04.

J.H. 23 ans, lic. Scienc. écon., libéré obligat. milit., ch. emploi temps partiel. Téléph. 331-62-11.

représent. demande

J.h., 27 a., parl. anglais comme français. Responsable. Bne prés. Forte personnalité. cherche place représentant dans comm. indust. DUHAMEL, 19, rue de Presbourg Paris-16e.

Rech. pr Hambourg repres. fabric. franç. arts déco céramiques, tissus, etc. Ec. no 1272 REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, Paris, q. tr.

représent. offre

MAISON DE BOURGOGNE dem. REPRESENTANTS pr vente de VINS à partic. Voy. ds Ile France. Mise au courant. Se prés. de 9 h. 30 à 12 h. 30 à BAROZZI. 10, av. Rachel, PARIS (18e).

Concessionnaire exclusif région paris. de machines à courrier automatique et trait. de texte, recherche COLLABORATEURS VENDEURS confirmés ayant si poss. expér. ds la branche. Situat. d'avenir à éléments valables. Env. C.V., photo et prét. à SETEP, s/r. 100 65, Chps-Elysées Paris-8e q. tr.

FIRME EN EXPANSION
Organisation et système de classement révolutionnaires
Marque mondiale
recherche
TROIS VENDEURS 1re FORCE
ayant le goût de l'organisation pour district de Paris
— excell. présentation,
— bonne culture générale,
— niveau secondaire,
— entregent.

Réussite dans la vente prouvée sinon s'abstenir.
posséd. voiture et téléphone
Situation de réel avenir pour collaborateur de valeur ayant culte de l'efficacité
disponible rapidement
- stage rémunéré,
- trimestre essai, sal. garanti,
- forte commission en plus du salaire.

Adr. C.V. détail. av. photo à O.N.C. Marc SEROR Directeur commercial 11, r. de Cambrai, 75019 PARIS.

capitaux ou proposit. com.

Investissement NOUVEAU le KIOSKIDEO. Rentabilité max. Tél. : 260-98-90.

PRETS BANCAIRES 12-21,60 % FONCT. SALARIES-INF. CRED. 61, r. Meslay (3e) - 277-58-91.

IMPORTANTE SOCIETE IMMOBILIERE DE RENOVATION IMMEUBLES A PARIS RECHERCHE : CAPITAUX DE 300.000 à 10.000.000 de Frs. GARANTIE HYPOTHECAIRE DE PREMIER RANG SUR IMMEUBLES. Intermédiaires et particuliers acceptés. GIRPA 325-25-25.

Pour 70.000 F investissement exclusif, Rentabilité max. Nomb. contrats limités. Ecr. no 36 Publimax, 36, av. Hoche Paris-8e

propositions diverses

Achète local non commerc. à installer de 20 à 35 m2 (Remise, garage, etc.) dans 5e ou périph. Ecr. M. Papav, 8, r. des Boulangers, 75005 Paris. Tél. : 633-76-31.

formation profession.

PROGRAM. D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re
6 à 7 mois — 180 h. de cours.
FAX
Ecole privée
6, rue d'Amsterdam, 874-95-69.

Dans le cadre de la formation professionnelle, SECRETAIRES de collectivités, stage rémunéré sur 1 an. Connaiss. dactylo sténo. Rens. 824-63-01 P. 41.

cours et leçons

Anglais par profes. d'origine. Résultats garant. 731-37-81 mat.

traductions

Demande

Traducteur technique et scientifique, gde expér. allem., russe, polonais, franç. Tél. 350-83-07.

occasions

Vds salon copie Directoire, table ronde, diam. 90 cm, 2 ch., 2 faut., canapé vel. mohair vieux rose 3 pl. Biblioth.-bar style Direct. 657-12-86 p. 336.

Etudiant cherche piano occasion, Bon état. Prix raisonnable. Tél. 825-73-36 après 18 h.

MAISON GORVITZ-FAVRE
recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine. **SAB. 87-76**

autos-vente

LANCIA AUTOBIANCHI
LEASING
PARTICULIER
Gges des PATRIARCHES
11 r. Mirbel Paris 5e
336-38-35 +

Part. vd JEEP universelle, 6 cyl. vers. mixte. mod. C.I.-6, 4 R.M. empat. 2,64 m. Neuve, 4.000 km. Garantie. Tél. 905-27-19.

boxes-autos

P. vds gd parking 1er s/sol imm. neuf 11e arrd. 805-27-19.

exclusivités

locations non meublées

Offre

JOHN ARTHUR & TIFFEN
174, BOULEVARD HAUSSMANN. — 75008 PARIS
622-03-30 - 359-47-68 - 924-93-33
vous propose en exclusivité
(LOYERS HORS CHARGES)

STUDIOS
- 5e, r. des Anglais, 25 m2, cuis. équipée. 850 francs.
- 5e, « Jardins de Raspail », r. de Sèvres (1re occup.), cuis. équip., tél., garage. de 1.300 à 1.450 francs.
- 8e, rue de Courcelles (1re occup.), 37m2, cuis. équipée, tél. 1.300 francs.
- 17e, rue de Chazelles, 30m2, c. éq., tél. 950 F.
- Neuilly, bd Bourdon, tél., garage. 1.080 F. Chbre ind. dche. 400 F. Chbre ind., possibilité kitch. + parking .... 550 F.
- Puteaux - Bagatelle « Rés. Bellerive ». 34 m2, cuis. equip., bns., tél., parking. 850 F. En en 1re occup. : chbre ind., kitch. équip., salle d'eau. 600 F. Chbre ind., salle d'eau. 500 F.
- Vanves (Mo Corentin-Celton). Vraie c., bns. 620 F.

2 PIÈCES
- 16e, Pte Dauphine. 50m2, remis à nf, tél. 1.300 F.
- Puteaux - Bagatelle « Rés. Bellerive (1re occ.), 51m2, cuis. équipée, bains, tél., parking .... 1.300 F.

3 PIÈCES
- 6e, « Jardins de Raspail », r. de Sèvres (1re occup.), cuisine équipée, tél., garage .... 2.300 F.
- 7e, av. Suffren, côté Hilton. 90 m2, téléph., garage .... 2.400 F.
- 13e (Mo Tolbiac) (1re occ.) 65m2 + balc., cuis. éq., téléph., parking. 1.500 F.
- 15e (Mo Boucicaut). Bel imm. anc., 3e sans asc., 68 m2 .... 1.200 F.
- 16e, av. H.-Martin. 85m2 + balc., ch. service, tél., garage .... 3.500 F.
- Puteaux - Bagatelle « Rés. Bellerive ». 65m2, cuisine équip., tél., park. 1.600 F.

4 PIÈCES
- 16e, av. H.-Martin. 120m2 + balc., ch. serv., tél., 2 garages ...... 4.500 F.
- 16e, quai Louis - Blériot. 100m2 (séj. 50m2), 2 ch. sur jdin, téléph. 2.100 F.
- Neuilly, boul. M.-Barrès. s. jdin, 104m2 + balcon, téléphone ...... 2.400 F.

5 PIÈCES
- 9e, av. Trudaine, 127 m2, tél. 2.500 F + 6 % ch.

6 PIÈCES
- 7e, r. de Varenne, 170m2, chbre serv., tél. 4.000 F.

7 PIÈCES
- 8e, rue de Léningrad, 175m2, remis à nf, ch. serv., tél., poss. profess. libér. .... 3.200 F.
- 17e, rue du Colonel-Moll, 230m2, chambre de service, tél. ...... 4.500 F.

COURCELLES 220 m2, parfait état. Tél. Chbre bne, poss. profess. libér. Loy. C.C. 4.000 F ANJ. 49-85 **COURTOIS**

18e Château-Rouge, à louer studio aménagé tout cfort, tél., 560 F/m., poss. park., pet. repr. justifiée. Tél. : 21 h. 255-91-07.

XVIe part. 5 pièces 150m2, calme, standing. Tél. sur place 14 à 18 h., jeudi 10, vendredi 11, 3, villa George-Sand, 2e étage. Tél. : 704-93-15.

XVIIe Parc Monceau, particul. loue appartement gd stdg, tél., 160m2. 1.800 F, reprise 12.000 F. Tél. : 267-39-62.

P. à P., Boulogne entre Bois et Pte St-Cloud, 3 p. 100 m2 + 15 m2 terr. ds magn. parc calme. Tél. Park. 3.000 F CC — Reprise 10.000 F. Tél. METIVIER : LEC. 79-95, heures bureaux.

Demande

Ch. DIRECT. STUDIO ou 2 p. banlieue OUEST. Tél. 950-36-70.

Part. de préfér. à part. cherche 2/3 p. dans 5e ou 14e arrdt. Ecr. no T 067.495 Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

locations meublées

Offre

Part. studio à louer jusqu'à décembre 850 F entièr. équip., 9e ét. et ascens., tt cft, téléph. Visite de 18 h. à 20 h. 73, av. Ph.-Auguste, Paris-11e.

XVIIe studio, bns, kitch., cft. Tél. : 924-87-04, de 9 à 16 h.

terrains

Env. de Saint-Germain-en-Laye TERRAINS A BATIR de 500m2 à 1.000m2 ttes viab. à part. de 96.000 F. S.A. VIABILIS. T. 973-72-59.

LES BAUX-DE-PROVENCE
5.100 m2 dans cadre unique quai Beaumanière, permis de construire. Px 320.000 F. CABINET TOURNEL 2, rue A.-Thiers MARSEILLE. Tél. : (91) 48-59-88.

appartements vente

Paris

14e PARC MONTSOURIS. Imm. récent, séj. + 3 chbres, 95m2, tt cft., moq., tél., parking. Prix 460.000 F. LAB. 13-09.

18e SQU. CARPEAUX. Imm. P. de T. ravalé, appartem. 3 p., 70m2, tt cft., tél., pet. trav. Prix exceptionnel : 220.000 F. KIJOXSON. LAB. 13-09.

MONCEAU près PARC magnif. appart. RECEPT. 280 m2, bon état, sol., calme. Px intér. urgence. LAB. 57-30.

AV. SUFFREN, 4e étage, asc. STDG. VASTE 5 P. P. 2 bns., 2 CH. SERV. 920.000 F. 705-58-36.

NOUVEAU 20e. Très b. stud. 33 m2 + balc., c. ind., im. réc., calme. 125.000. 344-20-21.

16e - RANELAGH
dans imm. récent et de luxe, 6e étage av. terras., 9 p., 320m2. RIC. 05-87 et 86-68.

MONCEAU (Près)
Appart. haut stdg, 300m2 env. magnif. récept., 4 ch., 3 bns, 3 ch. serv., étg. élevé, calme, soleil, téléphone, parking. RIC. 06-68 et 05-87.

BOURSE - STUDIOS IDEAL PLACEMENT
ref. nf, im. rén. cuis. éq., w.-c., bs., chff., moquette. 225-44-81.

ILE SAINT-LOUIS
Luxueux duplex tout cft, 80m2, entièrem. rénové, poutres apparentes. 700.000 F. T. 633-65-14.

DAUMESNIL, 2 pièces, cuis., bns., w.-c., chauff. central. Px 130.000 créd. 80 %. T. 700-46-21.

Société pptaire vend 4 PIECES 12, rue VAVIN, 4e étage, rue et cour sans asc. Libre suite 63m2 env. 280.000 F. Vis. sur rendez-vous à 337-88-14 ou 15.

PYRENEES Duplex 60m2 état except., terrasse, poutres appar. 170.000 F. T. 366-45-29.

BUTTES-CHAUMONT, p. de t., beau 3 p. tout cft, 220.000 F. Tél. : 202-87-09.

XIIIe maison dans allée privée 95m2 hab. état impecc. 390.000. ALGRAIN 285-00-59 - 09-54.

BUTTES-CHAUMONT
ds imm. nf 2 p. duplex 60m2 + 35m2 terrasse, cuis. éq., chf. électrique intégré. T. 261-01-36.

VIIe DUROC, 2 p. cuis., entrée, calme, r.-de-ch. Jeudi, sam. 9-12 h. et 15-19 h., 9, r. Rousselet.

Résidence « M. le Prince » proximité du Luxembourg. A vendre appts de caractère DU STUDIO AU 4 PIECES ent. refaits. Ensemble XVIIIe s. Visite ts les jours de 10 à 17 h. ou sur rend.-vs. 48, rue Monsieur-le-Prince. Tél. : 633-14-51.

TROCADERO
Imm. récent, gd stdg. duplex, 9e et dernier étage, terrasse. triple, liv., 2 chb., 2 bains, garage, chbre serv. T. 224-80-10.

Mo Corvisart. Imm. stdg, 5 p., balc., box. 450.000 F. 589-49-34.

STUDIO rue MONGE et 2 P. rue MAYET, tout confort. Tél. habit. ou placement. Visite sur rendez-vous à : 331-80-28 ou 735-92-31, après 20 heures.

VIIe vue sur Sainte-Clotilde 170m2, DERN. ET DUPLEX, ASC., GD STDG. T. ODE. 42-78 SOLEIL.

Région parisienne

VESINET CENTRE APPARTEMENT
3 p., cuis., bns., cft. 190.000 F. AGENCE de la TERRASSE. Le Vésinet - 976-05-90.

BOULOGNE Près Bois et Seine
Pour. Qui. Recherche. Le CALME ET LE SOLEIL. Je propose 98 m2. Finement décoré. Grd balcon. TEL. Park. EXCLUSIVITE. Cab. DAUCHEZ 720-94-95, poste 277.

NEUILLY (porte Champerret) imm. gd stdg sur jardin, calme, liv., chbre., cuis. lux. éq., park. 280.000 F. RIC. 38-73.

BINEAU - LA JATTE
Petit immeub. luxueux. rénové. Studio entièrem. équipé 87.000. Atelier artiste duplex 51m2, poutres apparentes. Prix 190.000 F. Tél. : 333-08-85.

SEVRES, calme, verdure, 30' Opéra, quart. Latin par métro ou train, proxim. ttes écoles et commerces. PARTICULIER VD ds pet. co-propr. 1930, 3e ét. lambrissé 3 p. cuis., s. bs., w-c, cave, chauff. élec. indiv., tt cft. Px : 180.000 F. Tél. 627-45-18.

Province

SAINT-GERVAIS
Cœur de la Haute-Savoie. Dans petit immeuble savoyard luxueux studios, 2 et 3 pièces. Vue panoramique sur montagne. Crédit. Livr. été 1975. Excellent placement locatif. Rens- : SOGEFRANCE, 13, bd Courcelles 75008 Paris. Tél. 522-37-60.

fonds de commerce

PROVENCE Hostelle. *** 14 nos restaur. ds pinède 5 ha, parc cl. Aff. sart. Px à déb. no 9.374. Ecrire DAICI, 37, rue Vernet 75008 PARIS, qui transmettra.

VILLE Facultés Rhône-Alpes
PHARMACIE Rénov.
quartier dense en expansion C.A. 15 U. règlement comptant Agences s'abstenir.
Ecr. Havas Grenoble no 16.796.

constructions neuves

CHAMPS-ÉLYSÉES 11, RUE DE BERRI
7e ÉTAGE TRÈS BEAU 6 PIÈCES
165 m2 - TERRASSE PLAIN-PIED 108 m2
QUELQUES STUDIOS
LOCAUX COMMERCIAUX - PARKINGS
Prix fermes et définitifs - Livraison fin avril. Bureau de vente sur place tous les jours sauf dimanche de 14 heures à 19 heures.
P. DOUX 3, avenue de la Grande-Armée, PARIS (16e) - Téléph. 553-16-62.

Loin des contraintes urbaines bénéficiant de l'ensoleillement exceptionnel du micro-climat de
BELLE-ILE
tout près du pittoresque port de pêche et de plaisance de
SAUZON (500 m.)
LE HAMEAU DE PORT PUCE
Site unique, en bord de mer,
face à QUIBERON
desservi par avion et bateau, avec plages, plongée sous-marine, excursions sur terre et sur mer, pêche, équitation, aéro-club, école de voile, ski nautique, ball-trap,
vous propose des maisons traditionnelles pourvues de tout le confort, avec jardin privé, à partir de
123.000 F.
Renseignements : SERVIMO
21, rue des Murlins - 45000 ORLÉANS
Téléphone : (38) 62-05-68

PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320)
à 15 min. de l'Etoile.
Desservi par tous transports.
2 RESIDENCES GRAND standing
2 PROGRAMMES SCI Sophie et SCI Isabelle
du STUDIO au 3 Pces.
Adaptés aux nouvelles normes de cft acoustiq. et thermique. Prix fermes et définitifs.
3.200 F le m2.
S'adr. Sté MLAMID et Cie, 6, bd Chanzy 93190 Livry-Gargan. Tél. : 927-57-27 et 927-10-37.

NEUILLY
66, BD DU CHATEAU
DU STUDIO AU 6 PCES
TRES GRAND STANDING
Tr. beau jar. privat. ombragé, parkings, chambres de service. PX FERMES ET DEFINITIFS Livraison fin 1975. Bureau de vente sur place tous les jours sauf dimanche, de 14 h. 30 à 18 h. 30.
P. DOUX 3, av. Gde-Armée (16e) 553-16-62.

bureaux bureaux

28, avenue de Messine
tout près du Parc Monceau
1.000 m2 de bureaux à louer
livrables en avril 1975
Renseignements :
Richard Ellis 17, rue de la Baume 75008 PARIS. Tél. : 225-27-80 - 359-39-93 +
Sogepat 25, rue Marbeuf 75008 PARIS. Tél. : 225-05-04/09-21.

9e Mo MONTMARTRE. Sans pas-de-pte, ts comces., 4 p., tt conft., tél. Prix intéressant. 742-06-68 et 05-87.

200 F LE M2 ANNUEL BASTILLE
900 m2 - Immeuble commercial entièrement libre. A louer sans pas-de-porte. Bail 9 ans. Ecr. à no 72.784, IPF, 12, r. de l'Isly-8e

XVe IMMEUBLE DE 7.800m2 à rénover. Libre vente ou location. Lignes téléph. T. : 225-66-10.

PARIS vente directe, immeuble libre, à rénover ou acheter 3.500m2. Plus - value certaine. Ecrire 631 CHALMANDRIER 76, av. Champs-Elysées Paris-8e.

PL. SAINT-AUGUSTIN
A LOUER 2 BUREAUX dans immeub. de burx, gd standing, climatisat., serv. telex, téléph., salle de conférences. Tél. : 522-32-20 ou 65-39.

9e Mo HAVRE - CAUMARTIN 2 Burx de 4 p. tt conft. tél., park., ts cces, ss. p.-pte. Prix intéressant. 742-41-23/50-36.

immeubles

RECH. PAIEMENT COMPT immeubles import. de qualité, libres ou occupés, préfér. burx. SOGEPAT, 25, rue Marbeuf. TÉL : 225-09-21 - 359-82-67.

locaux commerciaux

MONTREUIL Vente ou Location
Immeuble indust. 330 m2 au sol surf. dév. 600m2. NADE 887-87-34

NOUVEAU 20e. A vendre ou à louer sans pas-de-porte local 375 m2 en r.-de-ch., tél., imm. récent. 344-20-21.

16e - RANELAGH
propriétaire loue directement 135m2 bureaux aménagés luxueux., 3 lignes tél., bail 3-6-9. Sans pas-de-porte. Tél. : 225-43-53.

262, rue Lecourbe, 15e. Particulier vend magasin 150m2 façade 11 m. Bail neuf. Tous commerces emplacement except. 100.000. Tél. 842-38-90.

LE PERREUX (94)
Emplacement de tout 1er ordre. A VENDRE EN **TTE PROPRIETE** Boutique d'angle, façade 11 m. + 3 p. tt conft., garage. Renseignements : 871-11-03.

villas villas

ORÉE FORÊT DE FONTAINEBLEAU
à 5 minutes de la gare de Melun
LA VILAUBOIS
Piscine chauffée. Club house, tennis
- 13 villas de 4 à 7 pièces principales avec jardin privatif, de 213.000 à 270.000 francs.
- PETIT IMMEUBLE 2 à 4 pièces principales, de 103 000 à 167.500 francs.

LIVRAISON ETE 75
PRIX FERMES ET DEFINITIFS NON REVISABLES
Apport personnel : 20 %.
PRETS PIC au taux moyen de 9,67 %.
Renseignements et vente :
CONSEIL S.A.R.L., 546, avenue Foch, Dammarie-les-Lys, tél. : 437-17-45, et sur place samedis et dimanches, de 14 h. à 18 h., avenue Emile-Zola, Dammarie-les-Lys.

18 KM OUEST pr. **ST-GERMAIN**
sur coteau ensoleillé
Grande VILLA. Récept., 5 ch., 2 bains modernes, conft., gar. 2 voit. Jardin. Prix 470.000 F. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90.

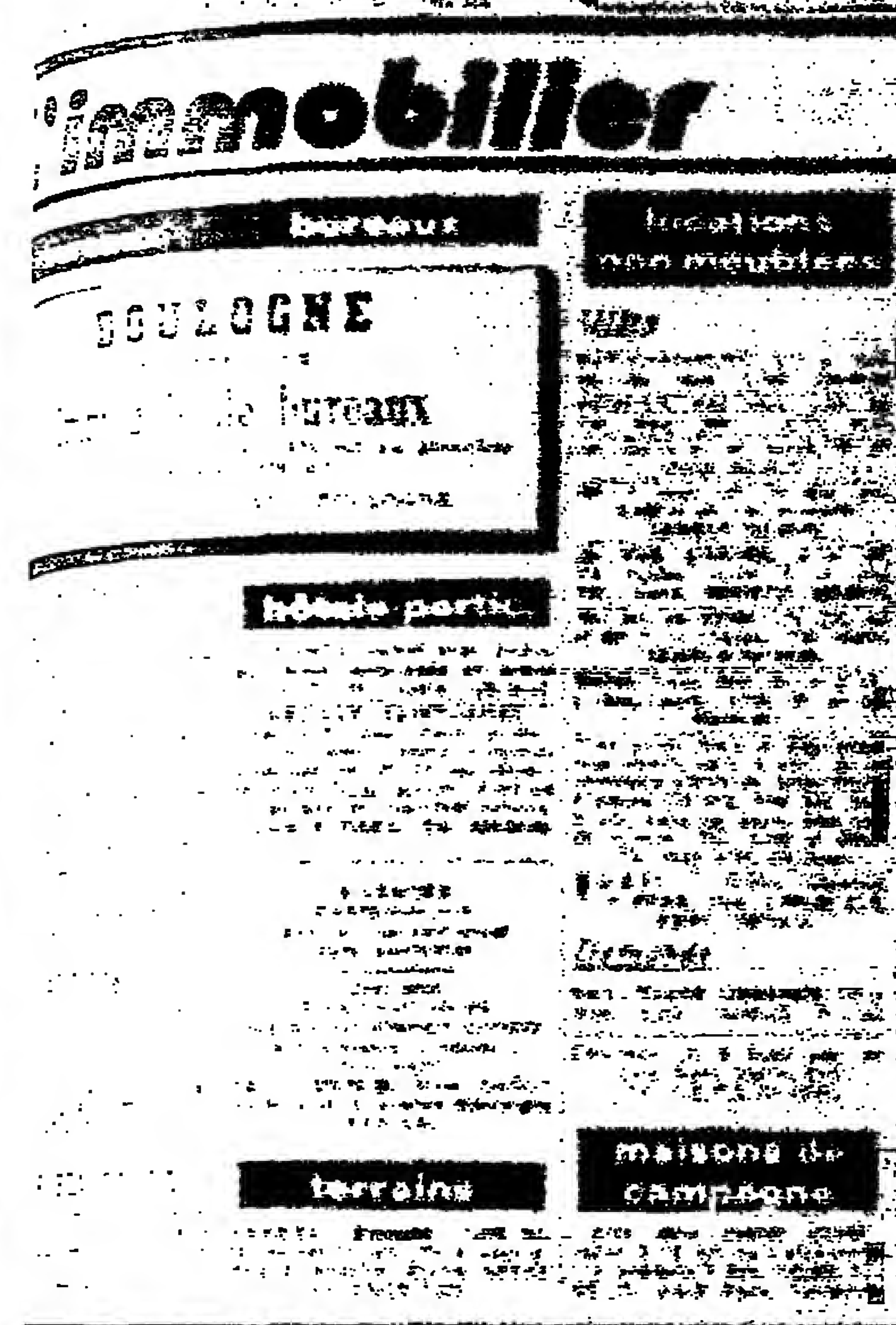
appartements occupés

BUTTE MONTMARTRE
102 bis, rue Lepic, Paris-18e. Bel imm. p. de t., 2 et 3 p. cft, asc. Sur place de 17 h. à 20 h.

propriétés

SUD DE CHARTRES
180 km Paris, maison de bourg, tr. bon gros-œuvre, pierres. Toiture ardoises, demi-chiens assis. R.-de-ch. : salon, cuis., couloir, gd séj. 45 m2, 1er : 4 ch., ch. cent gaz, cave. Garage. 1.500 m2 terrain. Prix 130.000 F, crédit 80 %.
CHARON 2, avenue Gal-Leclerc RAMBOUILLET. 483-12-67 ou TUR. 26-76.

91 CROSNES, magnif. propriété 11 p., parc 5.000m2, pav. gard. ALGRAIN, Tél. : 285-00-59/09-54.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

L'immobilier

bureaux bureaux

BOULOGNE
SOCIETE LOUE
Immeuble de bureaux
Rez-de-chaussée + 2 étages, 1.930 m2 au plancher sur terrain 1.020 m2.
Ecrire à I.C., B.P. 404 - 92103 BOULOGNE.

PROPRIETAIRE Loue 1 ou plusieurs bureaux, immeuble neuf. Tél. 758-11-10.

58, AV. MARCEAU - A LOUER TRES GRAND STANDING 500 m² SUR 1 NIVEAU CLOISONNEMENT. LUXUEUX. KNIGHT FRANK ET RUTLEY, Téléphone : 260-67-53.

RICHELIEU-4-SEPTEMB., prox. A LOUER SANS T.V.A. 700 m² en 33 bureaux. KNIGHT FRANK ET RUTLEY. Téléphone : 260-67-53.

1 à 20 BURX, tous quartiers. Location sans pas-de-porte. AG. MAILLOT, 293-45-55 + 522-19-10.

PARIS-13e
Bureaux neufs à vendre 3.600 F le m² hors taxe, 145 m² X 5, du 2e au 6e étg., locat. ou lease poss., bne prest., 2 téléph. par étage. Parking. BOURDAIS - CAR. 11-89 BUREAUMATIQUE.

43, R. BEAUBOURG
ds building commerc. gd stand. à louer direct. par propriétaire Sans pas-de-porte, burx ttes surfaces. — Tél. 272-13-76 et 272-68-13

hôtels-partic.

XVIe petite maison avec jardin, au calme, aménagée en grand studio tt cft, loggia. 548-36-45.

NEUILLY - SAINT-JAMES bel H.P. avec Petit jardin 310 m2 envir. habit. Luxueus. aménagé, gd cft. Tr. jol. récept. et magnifique atelier d'artiste + garage et chambre service. Claude ACHARD. Tél. 624-53-46.

A VENDRE
PARIS-VIIe arrt.
avenue Charles-Floquet
Hôtel particulier
+ communs
Etat neuf
Entièrement décoré
pouvant parfaitement convenir à Ambassade, Consulat...
Pour visiter
Tél. : 225-98-30, Mme DAGOT ou NOVIM, 2, avenue Montaigne PARIS-8e.

terrains

YERRES - Essonne - 1.000 m², 18 mètres façade. Hors agence. Prix à débattre. Ecrire HAVAS VALENCE 7.589.

locations non meublées

Offre

BUT.-CHAUMONT, 2/3 p. cuis. bs. tél. moq. 1.150. 754-08-88.

NEUILLY. Réc. stud., cuis. éq. Tél. Balc. 880 - ETO 45-61.

14e: Gd 3 p., ét. élevé, tt cft, stand. 566-60-57.

16e, 4 pces cft, 3e étg, asc. 2.200 + ch. Tél. le matin SEGECO 522-69-92.

16e VUE S/SEINE, 4 p. cft. En duplex. 4.300 F + chg. Tél. matin SEGECO 522-69-92.

10e, 16e, 19e STUD. cft. 750, 400 et 600 F. + charges. Tél. matin. SEGECO 522-69-92.

Sèvres. Beau dble liv. + 2 ch., 2 bns. park. 1.700 F + ch. 926-92-45.

Près gares Nord et Est, propr. loue direct, part. à part. ds bel immeuble pierre de taille, stand., 5 pièces 125 m2, très bon état, tt cft, salle de bains plus cab. de toilette. Tél. 2.100 à débat. Tél. mat. préf. 606-16-64.

RUEIL - Grand standing. 4 PCES. Vue. 1.987,50 C.C. PERI - 749-14-14

Demande

Rech. TOUTE URGENCE 2-3 p. Max. 2.200. 754-89-55, P. 342.

Directeur ch. à louer pav. av. jard. Banl. Sud ou Est. Tél. C.E.P.S. 720-05-89.

maisons de campagne

Villa dans coquet village vallée à 18 km de Carcassonne + pré-bois 1 km, 140.000 F. GELIS, place Bara, Narbonne.

locaux commerciaux

250 m2 d'ENTREPOTS à PARIS
et 1.000 m2 de bureaux à louer
par lot minimum de 200 m2
85, rue du Dessous-des-Berges
PARIS (13e)
80, avenue Marceau
720-21-23



Pour investisseurs Act. pressing. Tt autre comm. possib. 11e arrdt. Mag. 60 m², Atel. 35 m², Logement 35 m². Enseignes sur 5 étages. Tél. : 628-99-70.

P. à P. de prêt. Local profess. à louer pr. Rond-Point Champs-Elysées, 50 m² meublé, tél., télex, secrétariat - 359-22-19.

A BORDEAUX - LOCAL A VENDRE 500 m². A défaut étudierais toutes propositions commerciales en dépôt. Téléphone (56) 85-89-32.

BOUL. MALESHERBES
MAGASIN 140 M²
12 METRES FAÇADES
STAND. TEL. 8 LIGN.
LOYER MODERE
1.000 F MENSUEL
GRAND STANDING
CREDIT DIRECT.
292-22-25.

viagers

LIBRE. Bd St-Michel, 3 p. 89 m2 Calme. A rénover. 225.000 + rte. F. CRUZ S.A. - 265-68-90 8, r. La Boétie

BAC Bel imm. Pierre de Tail. Ravalé. Beau 3 P. ent., cuis. bs. impec. Ch. cal. Occ. 1 T. 70 ans. Cpt 70.800 + rte. VERNEL, 526-01-50.

Ingén. achèt. lib. 4-5 p. rve gche cpt+rte. Tél. 222-49-90 apr. 18 h.

RUE D'ENGHIEN-10e, immeuble ancien, bel appt modernisé par décorateur, 3 p., cuisine, bains. Occupé 1 tête 74 ans. Cpt 30.000 + rente 1.000 F - 742-20-06.

Vendez rapidement en viager. Expertise gratuite. Discrétion. ETUDE LODEL 700-00-99. 35, bd Voltaire. PARIS (11e).

fonds de commerce

RUE DE MIROMESNIL
près St-Honoré, droit au bail de boutique à céder, conviendr. à Galerie d'art ou tableaux. Particulier : 265-02-39.

Occasion à saisir
A vendre cause retraite et fatig. IMPRIMERIE - PAPETERIE plein centre Marseille. C.A. : 650.000 F. Possib. extens. Prix : 250.000 F + stock. Ecr. à 8.279, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cède Hôtel-restaurant 3 étoiles, dans château 70 kilom. N.-O. PARIS - 325-36-52.

MONCEAU. Part. vd bail. Bout. Possib. tous comm. Bur. 48 m² + 25 m². Tél. 660-66-79.

Cause retraite, vends
TABAC
BIMBELOTERIE
gros village Vaucluse. Bon rapport. Agence s'abstenir. Pour tous renseignements Ecr. à 6.704, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CEDERAIS
Import. portefeuille d'assurances TOURS. Agence et courtage. Ec. 4.353 Havas, 37018 Tours Cedex.

AGENCE Immobilière XVIIe - Sortie métro. Bén. 90.000. Px 120.000. Autre av. 140.000 de gérances. Vlos, 20, r. Pt-Neuf. Cen. 56-29.

A vendre dans ville du littoral, 30 km. de Montpellier, belle affaire de prêt-à-porter féminin de luxe, rez-de-chaussée et 1er étage. C.A. 1.200.000 francs. Ecr. à 2.935, « le Monde » P., 5, r des Italiens 75427 Paris-9e

constructions neuves

un placement sûr
la Principauté du 15e
151, rue Saint Charles
2 petits immeubles succès
Studios, 2p, 3p/duplex, 4p/duplex
Prix fermes et définitifs
Claude LACHAL S.A.
Tél. de 12h à 19h : 578.76.65

LECOURBE 201
4 pièces, 96 m2 50 habitables
5 pièces, 114 m2 70 habitables
Très bel appartement au dernier étage 175 m2 habitables avec 22 m2 de balcon et 45 m2 de terrasse
Quelques studios encore disponibles
Prix fermes et définitifs
Livraison juin 1975
Renseignements sur place 201, rue Lecourbe
ou
CIME Tour Maine Montparnasse
Tél. : 538-52-52

PARIS ET LA SEINE A VOS PIEDS
1/2 P. à 5 PIECES
Situation exceptionnelle
H. LE CLAIR - ALM. 13-72.

pavillons

LA VARENNE. PAV. récent, bord MARNE, berge, 6 ch., tt cft, jardin 500 m², 900.000 F - 876-12-42, de 15 à 18 heures.

Près Trappes, résidentiel, récent, living + 3 ch., tt cft, gar., jardin, prix 180.000 F + P.I.C. 45.000 F - 526-65-50.

Châtillon-sous-Bagneux, 5 pièces neuf + 4 chb., bon empl., séjour 36 m2. Prix 290.000 F. Tél. : 202-20-04, et Vigneux, 300 m. gare : 5 pièces neuf, confort : 230.000 F - Tél. 202-20-04.

villas

VERNEUIL-SUR-SEINE
proximité Gare, villa récente, 5 p + combles aménageables, grand confort, gar., jardin dans Parc boisé. 360.000 F Tél. GRAVEY - 965-69-59.

CLAMART. Ds sect. très calme, magn. VILLA, 7 p., ter. 1.000 m². Sur ss/sol compl., comp. : entr., sél. D., s. à m., bur., 4 ch., tt cft, c., s. bs, ch. c., gar., terras. Prix : 700.000 F. Tél. 626-08-07.

REGION GISORS Sérifontaine, 85 km. Paris, villa récente, 7 p., tt cft, parfait état, jardin planté 1.000 m², libre. BARRY, 280-49-43 ou sur place : 487-64-06.

13-CASSIS, vue mer, 5 ch., 3 bains, salon, s. à m., garage, logement serv., piscine, 2.500 m², jardin, prix élevé justifié. Ecr. à HAVAS MARSEILLE 91686.

Flanc coteaux **MONTMORENCY** PL SUD. Vue panoram. Belle VILLA réc. s/sous-sol : Hall, sél. dble, vaste terras., 4 chbr., Gde cuis. Jol. s. bns, sal. jeux. Garage. Magn. jardin paysagé. 850 m2. AFF. RARE. 550.000 F. Av. 110.000 CPT. - 989-60-60.

propriétés

A VENDRE
PROPRIÉTÉ
Haute-Savoie
Altitude 1.000 mètres
proximité Les Gets
15 minutes Morzines
20 minutes Avoriaz
5 minutes Evian
11 pièces, garage, dépendances (2 caves) verger 14 arbres fruitiers.
Ecrire sous chiffre A 18 - 115.131 PUBLICITAS, CH - 1211 GENEVE 3.

25 km. Charleville. Tr. b. mais. (14 fenêt., faç.), état nf, ch. cent., s. bs, salon, 50 m² + s. à mang., 5 chb., gd grenier, cave, grand jardin, dépend., 160.000 F - Téléph. : 345-89-79.

10 KM. MEULAN. Sur hauteur, maison plain-pied, séjour, 3 chambres, bains cuisine installée, confort, GARAGE, JARDIN 6.300 m² - Prix 320.000 F. Crédit possible. A. DUSSAUSSOY « NADEL » 073-97-27 073-36-93.

PART. VEND 500.000 FRANCS propriété dans le Tarn, 91 ha. seul tenant (17 ha. cultivables, 74 ha. complantés), bord rivière truites, terr. de chasse. Rolland, 28, rue Sainte-Cécile, 81000 ALBI - Téléph. (63) 54-25-68.

R A R E
50 km OUEST - Très jolie ppté caractère. Vaste récept. 8 chbres, 5 s. bs, tt cft. Mais. gard.+dépendanc. Magnif. PARC 5 ha. VUE. Prix justifié.
LARGIER
Demander BERNARD DUSSAUSSOY 32, bd Malesherbes. ANJ. 18-83.

châteaux

64270 Salies-de-Béarn. Vendons manoir 18e, parf. état, 11 p., moqu., ch. cent., tél., nombreuses dépendances dans parc boisé 25.000 m². - S'adresser DURAND-CAILLA, SALIES-DE-BEARN.

appartements vente

Paris

S/JDINS LUXEMBOURG
Imm. grand standing, 5e étage 225m2 + 2 ch. serv., tt confort. FRANK ARTHUR. T. 924-07-69.

Vend 79.000 F stud. caract. cuis. équip. s. bns vide-ord. asc. visite s/place 1, rue de Budapest, 9e, de 11 h. à 15 h. ou sur R.V. 325-00-18.

PARIS LE MARAIS propriétaire vend petit duplex et studios gd cft. Placement garanti par contrat s/place jeudi, vendredi, samedi de 14 à 18 h. 13, rue Vieille du Temple — 277-62-23.

ILE SAINT-LOUIS PIED-A-TERRE RAFFINE SUR COUR PLEIN SUD Séjour + 1 chambre. Parf. état Immeuble 17e Siècle. Poutres Cheminée — 633-29-77.

C. Lemoine-Panthéon ODE. 42-70 60 m2 Duplex 3e ét. + grenier lux. rénové imm. carac. Calme.

PLACE BEAUBOURG (près) appt 180 m2. Bel récept. 3 ch. profess. libér. 577-60-10 mat.

EXELMANS QUAI LOUIS-BLERIOT Ptaire vd direct 2 et 4 pièces bel im. pdt asc. S/pl. mercre. jeudi 14 h. 30 - 18 heures. 1, rue Fantin-Latour, 704-88-48

161, RUE LECOURBE Bel appt. liv. 2 ch. cuis. s.d.bs. prix intér. Vr 14 à 17 h. Jeudi.

FALGUIERE Imm. P. d. T. gentil 4 P MARTIN Dr Droit. 742-99-09

SUR CHAMP DE MARS Appt. gd luxe, 7 P., 360 m2. Jardin particulier 450 m2. Boiseries d'époque Louis XV et XVI. Part. ét. Prix élevé justifié. Michel et Reyl S.A. 265-90-05

18e Pour Placement et pied-à-terre Au pied du Sacré-Cœur. STUDIOS - 2 PIECES DUPLEX. Très confortablement aménagés. Poutres apparentes. Tout confort. Interphone. Me voir sur place les 9 et 10 avril, 10, rue Becheiet de 14 à 19 h.

2e Près de Bourse et Palais-Royal. Très bel imm. grand standing.
STUDIOS - 2 ET 3 PIECES LOGGIA.
Luxueusement aménagés et décorés. Poutres et pierres d'origine. Pied-à-terre idéal. LE PROPRIETAIRE GIRPA. 325-56-78.

Pr. Parc Monceau Prony gde récept. 2 chb + bureau. Galerie d'entrée, gde cuis. 2 w.c. bns asc. chf tél. superfic. 180 m2 + chbre serv. gare. 325-32-71.

BEAU 18e imm récent TT CONFT VUE PANORAM. ET. ELEVE Liv. dble + chbre: TERRASSE. Px 230.000 - VERNEL, 526-01-50.

7e DUROC. 72 M2. A RENOVER TEL. : 567-22-88.

19e Pour investisseurs avertis. Dans deux imm. en bordure du futur bassin de plaisance. Vendons
7 STUDIOS
Confortablement aménagés. Placement exceptionnel. Plus-value très importante. LE PROPRIETAIRE GIRPA. 325-25-25.

15e
50 mètres place Félix-Faure. Dans très bel immeuble style Provençal.
STUDIOS - 2 PIECES
Luxueusement aménagés et décorés. Placement idéal. Livrables rapidement. LE PROPRIETAIRE
GIRPA. 325-25-25.

Dans immeuble classé XVIIe
20 STUDIOS - 2 PIECES DUPLEX.
Décorations luxueuses. Asc., V.O., chauf. élect. intégré normes isolation E.D.F., restauration av. Beaux-Arts. Voir appartement témoin les mercredi, jeudi, vendredi 11-19 h. 113, rue Saint-Honoré-1er
SORPI réalisation av. garantie décennale et bancaire.

TROCADERO Vd gd 6 p. tt cft impecc. prof. libérales, ch. service. 13 h 30-17 h 30 mercr, jeudi. 36, r. St-Didier ou 742-99-09.

RESIDENCE
de qualité face Bois de Vincennes. 4.100 F le M2, du Studio au 6 pièces.
PLACEMENT PIERRE
Rentabilité assurée avec GARANTIE BANCAIRE.
IGE 11, rue de Téhéran, Paris. Tél. : 924-08-02.

LUXEMBOURG
SUR JARDIN OBSERVAT.
Imm. bourgeois parfait état. 5.800 le m², 240 m² av. 2 entr. 6 Pièces habitables + 3 Pces profess. libérale. NEVEU ET CIE. 527-51-84.

MONTPARNASSE Studios et 2 pièces tt cft. ascens., descens., tout à neuf. 131, r. de Vaugirard, 14 à 19 h.

17e MAISON PARTICULIERE 200 m² à restaurer. 2 ateliers d'artiste, jardin. 650.000 F. Charm., cal. 337-74-44.

LE MARAIS
ds TR. BEL IMMEUB. P. de T.
1e SUPERBE APPARTEM. de 4 P. 110 m2 tout confort.
2e 2 PIECES, 50 m2 tout confort, rénové.
3e STUDIOS, 50 m2 tout confort, rénovés.
S/place mercredi, jeudi 14-19 h. 14, rue du Bourg-Tibourg Mo Hôtel de Ville

MAUBERT MUTUALITE Imm. XVIII studio tt cft MARTIN Dr Droit. 742-99-09

MALESHERBES Imm. P. de t. 5 p. tt cft impecc. MARTIN Dr Droit. 742-99-09

HOPITAL TENON
PETITS ET GDS STUDIOS à partir de 75.000 F. ds imm. entièrement restauré Locat. et gestion assurées par nos soins. BUREAU DE VENTE s/place tous les jours (sauf dimanche) 11-19 h. : 88, r. PELLEPORT. 636-53-09

CHEVALERET
Ds imm. P. de T. 3 P. Cuis. S. bns. W.-C. Entièr. ref. nf 150.000 F. Gros crédit. Prop. 345-86-41.

JARDIN DES PLANTES
Propriét. vend STUDIO 25 m2 Tél. 579-06-03

O.R.T.F. METRO MIRABEAU Bel imm. Asc. Chff. cal. 50 m2. 2 PCES, ent., cuis., s. de bns. 37, AVENUE DE VERSAILLES, 3e ét. MERC./JEUDI, 15-18 h.

BUTTES-CHAUMONT SUR PARC Beau 4 p. Balc. Tt cft. Park. Libre de ste. 74, R. CRIMEE. Jeudi, vend., sam., 13/18 h. 30. Tél. : 202-57-79

ANGLE Bd Murat R. Daumier Imm. refl à nf. Appts à vdre. lib. ou occup. Vis. s/pl. ts les jrs de 14 à 18 h., sf mer., dim., ou sur rendez-vous : 288-38-63.

7e Pr. QUAI D'ORSAY, dans bel imm. standing. BELLE RECEPT., grand salon-double, bureau, sal. manger, 2 chbres, 2 sanit., chbre pers. P. parkg. S/pl. jeudi, 14 h. 30 à 17 h. 30, 3, rue COGNACQ-JAY.

Mo GENTILLY VUE PANOR. VERDURE 4-5 P. gd conft. Parking. 220.000 F. 535-56-92.

1er PALAIS-ROYAL - Dans imm. entièrem. rénové CHOIX DE STUDIOS, cuisine, s. de bs, w.-c., de 38 à 55 m2. amén. lux. Jeudi, 14 h. 30-18 h., 12, RUE VILLEDO.

6e CHERCHE-MIDI 2 p., cuis., w.-c. 40 m2. 2e ét. s/jard. — 567-22-88.

DROUOT. Bon imm. 3e étage. Soleil - Calme - Charme Lux. liv., 2 ch., cuis. éq. 90 m2. Gd cft. Tél. Px intér. 526-34-61.

5e PTE VERSAILLES, 5/6 P. tt conft. Tél. 120 m2. Etage élevé. Sacrif. cse départ. 335.000 F. 273-35-25.

16e SPONTINI-FOCH Except. à voir, tr. gd stg., 7 p. p. s/rue tr. calme et jard. 260-88-37, 260-81-44.

Part. vd 4 p. cuis. 5 bns + 2 burx atten., imm. gd std. Paris 13e. Tél. 350-07-60.

Région parisienne

130 M2 Palaiseau appt 7 p. 2 Bns cft Vue imprenable. 290.000 F. Poulain - 928-80-69

8e Mo LAPLACE
Bel appt nf 120 m2 gd sél. 4 chbres bns + salle d'eau balcons box + park. 380.000 F. LECOUR. 237-56-90

SAINT-CLOUD Dans imm. récent. liv. dble 3 chbres, cuis. s.d.b., box; ch. serv. 400.000 F. 687-08-46.

SEVRES, sél. + ch. tt cft sur verd. exc. placem. pr locat. av. 20 % app. Degrell - 926-92-06

VINCENNES imm. réc. tt cft 3 P. impec. 135.000 + C.F. créd. possible. MICOT, 344-43-87.

JOINVILLE s/quai Marne Pr. RER, appt tt cft, gd sél. + 4 ch. 130 m2, gar. jdin privatif - terrasse s/pl. Jeudi 14 - 17 h. 30. 17, quai de la MARNE

SAINT-MANDE près bois et zoo splend. 4 p. ent. cuis. w.c., s. bns chf cent. + 1 ch. serv. Px 345.000 F. Tél. 345-82-72

Mo PORTE ST-CLOUD Imm. 1930, entrée, GRD 3 P. cuis., sal. de bains, chf. cent. Px 225.000 F. — VAL. 36-49.

VESINET - PECQ
10' R.E.R. Ds imm. réc. tr. bel appt 100 m2 sél. 3 chb. 2 bns, logg. vue dégagée FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE - 976-87-06

PARC MAISONS-LAFFITTE Calme. Verd. Ds résid. grand stand. Pl. soleil. TR. BEL APPT 200 m2+150 m2 terras., sal., s. à m., 4 chb., 4 bns, gar. 2 voit. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE - 976-87-06

BOULOGNE PRES EGLISE S/ avenue et jardinet imm. en rénovat. 2 pièces occupées - Dépendances Tél. : 924-96-17, P. 26

Province

DEAUVILLE
Charmant Hôtel particulier Divisé et rénové - Vue sur futur port de Plaisance. Reste 9 STUDIOS ET CHAMBRES entièrement équipés. - Pied-à-terre ou placement idéal - Me voir sur place les 12 et 13 avril 14, quai de la Touques de 10 à 19 h. ou 325-25-25

appartem. achat

ACH. URGT, RIVE GAUCHE préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, studio — paiement comptant chez notaire — Tél. 873-23-55

ACHETE, URGT, COMPTANT Chbre bonne Paris - 873-20-67

Part. ch. studio ou 2 p., cft, Paris ou banlieue Saint-Lazare. Agences s'abstenir. Ecr. à 6.702, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

villégiatures

VACANCES COSTA-BRAVA Réservez direct. appt 2-4-6 pers. Bord de mer, piscine, confort. Prix à la semaine. Ecrire : Pinsurmer-Blanes. BP 66 Espag.

LA LOUVESC ARDECHE T. 3 Hôtel Relais du Monarque. ** N.N. pension 55-85 net.

Vous visitez Londres ? Séjournez dans notre belle villa, située sur les terres d'une ferme du 18e s., à 15 miles seulement de Londres. Maison détachée, confortable, pleine de charme. Coucher 5 personnes. A partir de 50 livres par semaine. Plaquette sur demande à : Ferme de Sheepcote, Sheepcote Lane, Orpington, Kent.

immeubles

7e Extraordinaire placement Près de la RUE DE SEVRES PROPRIETAIRE vend directem. Murs de commerce en pleine activité Excellent rapport Grande sécurité Me téléphoner : 325-25-25

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Le climat général s'est nettement détérioré en mars

ÉCRIT L'INSEE

« *Le climat général s'est nettement détérioré en mars* », écrit l'Institut national de la statistique (INSEE) au vu de l'enquête menée en mars par ses services auprès de deux mille deux cents chefs d'entreprises de toutes tailles. « *Alors que leurs prévisions concernant l'ensemble de l'activité industrielle s'étaient améliorées au cours des deux mois précédents, les chefs d'entreprises sont redevenus très pessimistes.* »

L'opinion des chefs d'entreprises sur leurs carnets de commandes s'est détériorée en mars à cause de la demande étrangère. En revanche, la demande intérieure ne cause pas plus d'inquiétude qu'en février. Globalement, c'est dans les industries produisant des biens intermédiaires que le pessimisme est le plus grand : le niveau des commandes y est maintenant exceptionnellement bas. Seul élément positif : le ralentissement de la hausse des prix industriels se confirme.

Les résultats de l'enquête de l'INSEE ont fait pencher la balance en faveur d'une relance des investissements. Reçu, mardi 8 avril, à l'hôtel Matignon par le premier ministre, M. Ceyrac, président du C.N.P.F. (Conseil national du patronat français), a déclaré après son entretien qu'il espérait que « *le gouvernement pourrait prendre des dispositions et des décisions à la hauteur des difficultés actuelles* ». C'est, en effet, le 23 avril que seront connues les mesures gouvernementales.

L'essentiel du plan consisterait en une baisse des taux d'intérêts sur les crédits consentis pour des investissements nouveaux.

La sidérurgie, malgré ses difficultés n'est pas en « crise manifeste »

estime la Commission européenne

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La situation de la sidérurgie communautaire restera mauvaise en 1975. Il faut s'attendre à une légère réduction de la consommation intérieure d'acier, à une diminution des exportations vers les pays tiers (moins 12 %) et en conséquence à une chute de la production. Celle-ci atteindrait à peine 146,5 millions de tonnes en 1975 contre 155,8 millions de tonnes en 1974, soit une chute de 6 %.

Telles sont les principales indications fournies par le « Programme prévisionnel acier pour l'année 1975 » que vient de publier la Commission de Bruxelles. Ces perspectives ne paraissent cependant pas suffisamment graves à la Commission pour que soient déclenchées les mesures de sauvegarde prévues par le traité CECA en cas de « crise manifeste » (établissement de quotas de production, surveillance rigoureuse des échanges intracommunautaires et limitation des importations en provenance des pays tiers) et récemment réclamées par M. Ferry, le président de la chambre syndicale de la sidérurgie française (*le Monde* du 27 mars 1975).

Les services bruxellois qui, au reste, n'excluent pas que la situation s'améliore après les mois d'été en raison des mesures de soutien conjoncturelles prises dans certains Etats membres, suivent au jour le jour l'évolution du marché mais écartent formellement, au stade actuel, l'adoption de mesures protectionnistes. De telles mesures, que l'état du marché ne rend pas indispensables, seraient, nous dit-on, immédiatement attaquées par les pays tiers devant le GATT, et par ailleurs les contraintes qui résulteraient à l'intérieur de la Communauté de la mise en place du dispositif de « crise manifeste » seraient sans nul doute mal accueillies au Royaume-Uni alors qu'à quelques semaines du référendum il semble politiquement peu opportun de fournir des arguments supplémentaires aux adversaires du maintien du pays dans le Marché commun.

En 1975, l'évolution de la consommation d'acier différera selon les pays membres. La Commission prévoit un fléchissement en Belgique, au Luxembourg, en Italie et en Grande-Bretagne mais, en revanche, une légère progression en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. — Ph. L.

EMPLOI

L'ACCORD SUR LE CHOMAGE PARTIEL POURRAIT ÊTRE APPLICABLE AU DÉBUT DE MAI

Finalement, un seul syndicat — F.O. — a signé avec le C.N.P.F., mardi 8 avril, l'accord revalorisant l'indemnité complémentaire de chômage partiel (« le Monde » du 9 avril). Ce texte pourrait entrer rapidement en application, vraisemblablement au début du mois de mai. Au ministère du travail, on indique que, pour les entreprises adhérentes au C.N.P.F., l'accord peut être appliqué immédiatement, un arrêté d'extension étant nécessaire pour les autres firmes.

L'indemnité complémentaire est portée, pour chaque heure perdue en dessous de quarante heures, de 3 F à 3,50 F sans plafond de ressources, mais le nombre des heures indemnisables demeure fixé à trois cent vingt heures par an. A cette indemnité s'ajoute l'indemnité publique, qui sera également majorée à compter vraisemblablement du 1er mai. Cette allocation sera portée de 2,10 F à 2,50 F ; le plafond de ressources passera de 1 662,00 F à 2 500 F par mois, et le nombre d'heures indemnisables de trois cent vingt à quatre cent soixante-dix par an.

Commentant la signature de l'accord, M. Ceyrac, président du C.N.P.F., a vivement critiqué les syndicats non signataires en estimant leur attitude injustifiable. Alors que ces organisations réclament que l'indemnité totale soit égale au SMIC (6,95 F au lieu de 6 F), le C.N.P.F. rétorque que l'indemnisation, passant de 5,10 F à 6 F, représente 94 % du SMIC net, c'est-à-dire après déduction des cotisations sociales.

CRÉDIT

UN EMPRUNT SERA LANCÉ EN FAVEUR DES P.M.E.

Un emprunt de 250 à 300 millions de francs en faveur des petites et moyennes entreprises a été annoncé mardi 8 avril par MM. Gingembre, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, et Gaugan, président de la Confédération des petites et moyennes industries, à l'issue d'un entretien avec M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Cet emprunt obligataire, d'une durée de quinze ans, avec trois années de franchise avant remboursement, serait lancé au taux du marché par un groupement de banques privées et nationalisées.

M. Fourcade, qui a donné son accord de principe à l'opération, devrait confirmer officiellement cet accord avant une quinzaine de jours. — (A.F.P.)

La relance

(Suite de la première page.)

Comment ne pas s'inquiéter de l'autofinancement, nul ou parfois négatif, et de la dégradation de l'outil de production nationale qui en résultera immanquablement à l'avenir ?

A cela, risquent de s'ajouter les déceptions et les illusions de l'exportation. D'un côté, mirage des perspectives offertes par certains pays producteurs de pétrole — où les fruits risquent d'être bien en deçà des promesses ; n'en rejetons pas d'ailleurs la responsabilité sur eux : souvent nos industriels manquent d'agressivité et, surtout, notre administration, inadaptée à la dimension des problèmes, bloque leurs initiatives. De l'autre côté, plafonnement des ventes vers nos clients traditionnels, dont les activités sont elles-mêmes en régression et qui attendent notre propre reprise pour susciter la leur. Comment, dans ces conditions, faire confiance à une politique qui amène à compter sur les autres pour résoudre ses propres problèmes ?

Et pourtant le développement de la récession ne brise pas pour autant l'inflation. Certes, les baisses de prix intervenues au niveau de la production du fait d'une concurrence restaurée ou de la baisse du prix des matières premières sont en cours de répercussion au niveau de la distribution ; l'effet devrait bientôt se faire sentir au niveau du consommateur. Cependant, l'encadrement du crédit est à nouveau menacé par l'alourdissement du fonds de roulement des entreprises et la nécessité pour elles de financer les stocks des produits invendus.

Devant une production qui baisse, des paiements à l'extérieur qui augmentent, la volonté de garantir le pouvoir d'achat des salariés est illusoire. Elle ne peut conduire qu'à distribuer des revenus nominaux et non réels, c'est-à-dire l'inflation.

On comprend les hésitations du gouvernement devant cette situation.

Une certitude

Il y a pourtant une certitude qui s'impose : l'économie française, du fait de ses mécanismes comme du comportement de ses agents, n'est pas actuellement capable de supporter une croissance nulle ou faible. Contrairement à certaines opinions, le retour aux équilibres extérieurs et à la stabilité des prix ne serait pas facilité pour autant, loin de là. Une économie stagnante, dépourvue de stimulation, aurait tendance à se scléroser et à laisser éroder ses capacités d'adaptation et de dynamisme ; notamment, elle n'aurait plus de surplus pour investir. D'autre part, les problèmes d'emploi obligeraient à répartir moins de travail entre plus de bénéficiaires, donc à réduire fortement le niveau de vie. Les réactions des syndicats, expression de la base, montrent que les salariés n'y sont pas prêts.

Certes, on peut admettre, grâce à une politique d'emploi plus qualitative, réduire le seuil de la croissance nécessaire en combinant diverses actions : développement du travail à temps partiel, renforcement du salaire unique, léger abaissement de l'âge de la retraite, modification de la hiérarchie des rémunérations pour tenir compte de la pénurie de travail manuel ; ainsi pourrait-on abaisser de 1 à 1,5 point le taux de croissance nécessaire, mais, aller au-delà dans la réduction de la croissance signifierait le développement du chômage et l'abaissement du niveau de vie. Peut-on s'imaginer qu'une forte diminution des heures de travail, l'abaissement brutal de l'âge de la retraite, pourraient se faire sans que le pouvoir d'achat des travailleurs en soit affecté ?

Aussi, dans l'état actuel des comportements et des structures, seule une reprise économique peut permettre de retrouver un meilleur équilibre de l'emploi et un regain de dynamisme en matière d'investissement, sans lequel l'exportation ne se développera pas. Ce n'est que plus tard que l'on pourra envisager, par une évolution très progressive des comportements et des mécanismes, un mode de vie, de travail et de développement différent.

S'il n'y a aucune hésitation possible sur l'objectif, on comprend toutefois mieux l'embarras du gouvernement devant le choix des moyens.

Des mesures en faveur de l'investissement risquent de ne pas avoir les effets attendus. Le climat est si détérioré que les entreprises, non seulement n'ont pas les moyens, mais n'ont plus la volonté d'investir. Celle-ci apparaît d'autant plus tardivement que, pour entreprendre les investissements de développement, les industriels français attendent que les usines tournent à 95 % ; les Allemands, qui fixent ce seuil à 85 %, réagissent beaucoup plus vite. D'ailleurs, une reprise trop rapide des investissements conduirait les industriels à augmenter leurs prix : elle entraînerait d'autre part un développement des importations, du fait que nos industries d'équipement ne sont pas assez diversifiées pour satisfaire à tous les besoins. Certes, pour l'éviter, l'aide à l'investissement pourrait être subordonnée à l'achat exclusif de produits français. Initiative qu'il faut exclure : la Commission de Bruxelles et nos partenaires du Marché commun y feraient alors immédiatement obstacle. Enfin, dernière donnée à prendre en considération, une action de ce type n'a guère d'effet avant neuf ou douze mois. Nécessaire, mais nécessairement modérée, elle ne peut suffire à relancer l'économie. Une action sur la consommation apparaît donc inévitable, mais suivant quelles modalités ?

Crédit ou dépense

Le recours au crédit est d'un maniement dangereux, d'autant que la croissance de la masse monétaire reste élevée et que, dès maintenant, des pressions très vives s'exercent sur l'encadrement du crédit. Plus aisé assurément serait le recours à la dépense publique.

On peut d'abord penser à la création d'emplois dans le secteur public — Etat ou collectivités locales. Cela permettrait à la fois de lutter contre le chômage et de parer à l'insuffisance, voire à la défaillance des services résultant de la sous-administration. Pourraient être concernés les hôpitaux, les P.T.T., comme cela a déjà été suggéré ; la police, à un moment où la lutte contre la violence devient une préoccupation majeure. Cette orientation reste fondamentalement bonne dans une société où la production crée de moins en moins d'emplois, et où la qualité de la vie dépendra de plus en plus de celle des services publics. Cependant, l'effet en serait nécessairement limité et lointain du fait des délais inévitables pour assurer un recrutement dans des conditions convenables.

En revanche, le financement de certains équipements collectifs peut permettre de répandre plus rapidement, en le diffusant à travers l'économie, un surcroît d'activité et, par conséquent, d'emplois et de revenus. Il s'agit de choisir les secteurs où la capacité de production est insuffisamment utilisée et où la reprise n'aurait pas d'effet dommageable sur les importations ou le crédit. Ainsi en est-il des équipements téléphoniques. Mais si l'on excepte les crédits d'entretien, l'effet de stimulation, là aussi, ne serait pas immédiat.

Devant l'aggravation prévisible du chômage, il va bien falloir apporter des réponses plus rapides aux questions posées. Pour agir vite et suffisamment fort, le gouvernement n'aura alors d'autre moyen qu'un allégement de la fiscalité : minoration de l'impôt sur le revenu pour les petits contribuables, ou diminution de la T.V.A. pour certains produits de grande consommation. Encore faudra-t-il procéder, en même temps, au relèvement de certaines taxes concernant des produits dont la consommation doit être freinée, comme celle des produits pétroliers.

Ainsi, apparaît-il clairement que des efforts, à la fois diversifiés, sélectifs et modérés, portant tant sur les investissements que sur la consommation, reposent essentiellement sur le budget. Qu'il s'agisse d'alléger les recettes ou d'augmenter les dépenses, la réanimation de l'économie passe par une modification des masses budgétaires. S'agit-il pour autant d'instaurer un lourd déficit, comme aux Etats-Unis ou en Allemagne ?

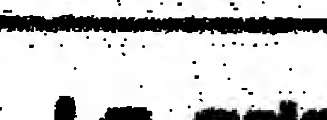
Certes non. Notre économie, plus équilibrée, n'en a pas besoin. Mais deux remarques s'imposent : pour l'instant, la tendance est plutôt à un excédent budgétaire qui ne correspond sans doute plus à la situation. Si la crise devait s'amplifier et durer, le déficit budgétaire s'instaurerait tout autant, du fait des moins-values de recettes et des accroissements des dépenses sociales, inévitables les unes et les autres.

Reste à déterminer le style de l'action. Si, comme il est probable, le gouvernement fait appel à l'ensemble de ces mesures et les combine de façon à assurer le minimum de croissance nécessaire, doit-il conserver la méthode des petits pas, consistant à agir sans le dire et sans que cela se voie ? Doit-il, au contraire, concentrer l'ensemble de ses initiatives dans un plan que l'on projette d'un seul coup sous les yeux de l'opinion ? Au niveau des producteurs, comme des consommateurs, le facteur psychologique joue un rôle essentiel : aussi, la deuxième voie serait d'autant plus adaptée à la situation que celle-ci continuerait à se dégrader dans les semaines qui viennent.

Peut-on, enfin, mener une politique conjoncturelle sans qu'elle s'insère dans une politique à moyen ou à long terme ? Les hésitations du gouvernement à l'égard de certains secteurs s'expliquent en partie par l'incertitude quant à leurs orientations futures. Ainsi, vue dans la perspective du passé, l'industrie automobile appelle un soutien massif. Il n'en est pas de même si on veut l'amener à une certaine reconversion et, par conséquent, à une diversification de ses activités. Or laquelle de ces deux voies le gouvernement a-t-il choisie ? En prêtant sans condition 2 milliards à Citroën, il paraît avoir opté pour la première. Mais en refusant aujourd'hui l'assouplissement du crédit à la consommation en faveur de l'automobile, il semble s'engager dans la seconde. Il doit sortir de ses contradictions par une action plus volontaire à l'égard de l'industrie. Si la crise actuelle appelle des changements de direction et des modifications dans les activités, le rôle du gouvernement est d'éclairer son attitude à l'égard de la conjoncture par la conception générale qu'il a de l'évolution de l'économie. Même s'il faut gérer l'imprévisible, il faut au moins prévoir ce que l'on veut.

ALBIN CHALANDON.

● **LA SOCIETE REHAULT, un des principaux fabricants français de chaussures, vient de reprendre le contrôle des 50 % de son capital qui étaient détenus par le groupe américain Genesco depuis 1964. Cette opération a été montée après que Genesco eut fait connaître sa décision de réduire ses engagements en Europe. La société Réhault emploie huit cents personnes à Fougères (Ille-et-Vilaine).**



LA V...

La crise

Les syndicats jugent sévèrement les nouvelles concessions de la ...

Une grève qui n'arrange plus ...

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La crise de l'industrie automobile

Les syndicats jugent sévèrement les nouvelles concessions de la régie Renault

A Billancourt, mardi 8 avril, la troisième réunion de négociation entre la direction et les syndicats a duré cinq heures et a porté uniquement sur les classifications. La direction de la Régie a proposé de porter de 22,50 F à 35 F le versement mensuel d'attente sur la réforme des classifications à compter du 1er mars, non compris les 12 F déjà accordés. Elle estime ainsi « avoir fait progresser les négociations », qui doivent se poursuivre jeudi 10 avec les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C. et F.O.

Pour les syndicats, c'est peu. En fin de réunion, M. Poirier (C.F.D.T.) a déclaré que « ces propositions ne sont pas de nature à débloquer la situation au Mans », d'autant que « la direction a refusé de négocier sur l'indemnisation des jours chômés et sur les sanctions ». Pour la C.G.T., « la direction n'a pas avancé d'un pouce sur une seule proposition de nature à modifier la situation des ouvriers dans la grille hiérarchique ». De plus, « la direction pousse l'escalade et la provocation en décidant de nouveaux lock-out et en refusant d'indemniser correctement les heures chômées ». La direction a en effet annoncé deux journées de chômage technique, mercredi 9 et jeudi 10, pour quatre mille ouvriers de Sandouville, trois journées à partir du 10 pour les usines de Flins, Cléon, Orléans, et deux journées pour celle de Dreux. Les négociations démarrent, semble-t-il, très difficilement. Au Mans, la C.G.T. et la C.F.D.T. réclament toujours une augmentation mensuelle de 250 F pouvant englober les 48 F d'attente (12 F + 36 F déjà accordés).

Dans un communiqué publié au cours de la nuit de mardi à mercredi, les syndicats C.G.T. « appellent l'ensemble du personnel de chaque usine à manifester sa mauvaise humeur sous les formes les plus diverses, à l'exemple des travailleurs du Mans, qu'ils envisagent d'ailleurs d'aller soutenir sur place. A cet effet, ils prennent contact dès mercredi matin avec les syndicats C.F.D.T. et leurs fédérations concernées ».

Ce mercredi, la direction a convoqué les délégués centraux d'entreprise et les délégués de l'usine du Mans. Elle estime en effet que, malgré ses ouvertures répétées, la réduction de la production au Mans persiste (l'activité n'est assurée qu'à 70 % de la normale) et entraîne la désorganisation du travail dans les autres usines. Elle veut à nouveau faire pression sur les travailleurs du Mans pour accentuer la légère tendance à la reprise qui s'est dessinée ces derniers jours. L'issue de cette rencontre décidée inopinément pourrait influer sur la suite des discussions salariales.

Une grève qui n'arrange plus personne

Le conflit Renault aura duré quelques semaines de trop pour l'entreprise comme pour les ouvriers. Il faut abandonner l'idée selon laquelle la grève « *arrangerait* » assez bien la Régie en cette période de crise de l'automobile. Au début, certes, les dirigeants de l'entreprise nationalisée campaient sur une position forte. Il n'y avait pas urgence à négocier : Renault avait en réserve un parc de voitures un peu supérieur à un mois de ventes, soit quelque cent trent mille véhicules. Les concessionnaires eux-mêmes avaient un stock plus important qu'en période ordinaire. Bref, comme les marchés européens de l'automobile restaient mauvais et que le marasme depuis le début de l'hiver n'épargnait plus la France, la direction de la Régie avait sans doute le sentiment qu'elle pouvait « *voir venir* ».

L'enlisement du conflit a fait échouer ce calcul plus ou moins implicite. L'usine du Mans, où les ouvriers observent depuis près de deux mois une grève de l'enthousiasme, fabrique des éléments pour tous les modèles Renault, notamment les trains avant et arrière ainsi que les joints. La direction a d'abord puisé dans les réserves de pièces fabriquées pour approvisionner le plus normalement possible les chaînes de montage de Boulogne-Billancourt, Flins et Sandouville. Seulement ces stocks se sont peu à peu réduits et, depuis une dizaine de jours, ils sont épuisés. Les autres usines travaillent donc aujourd'hui au même rythme irrégulier que l'établissement du Mans, à moins de la moitié de leurs capacités. La Régie a bien entamé sa réserve normale de voitures en attente de livraison et, depuis peu, elle comence à manquer de véhicules. Elle a rationné ses réseaux de vente qui, en conséquence, ne peuvent plus donner d'assurances précises sur les dates de livraison des voitures commandées.

Plusieurs éléments illustrent l'aggravation de la situation :

● Depuis le début du conflit, Renault aurait « perdu » 58 000 voitures, aussi bien des petits modèles que des gros, puisque les établissements du Mans travaillent pour toute la gamme. A titre de comparaison, la dernière grève « longue » de 1973 avait fait perdre 60 000 véhicules. Il s'agit là cependant de chiffres un peu théoriques car il n'est pas tenu compte du nombre de voitures « *rattrapées* » par la suite : la direction de Renault envisage déjà de faire tourner ses usines le samedi toute la journée aussitôt le conflit réglé.

Des inquiétudes pour l'automne

● En mars, la part de Renault dans les ventes de voitures sur le marché intérieur est tombée aux alentours de 30 %. Elle était de 40 % à la fin de l'année 1974 à la suite d'un vigoureux effort de promotion commerciale, tandis qu'elle tourne habituellement autour de 35 %. En mars aussi, les ventes en France de la Régie étaient en recul de 30 % sur leur niveau du même mois de 1974 contre 20 % pour les autres constructeurs français et étrangers. La régression plus accentuée de Renault s'explique en partie par les campagnes publicitaires menées en ce moment par Citroën, Simca, Peugeot, Fiat et Ford. Elle est due aussi aux premiers effets de la grève : une petite moitié des concessionnaires manquent de voitures, notamment lorsqu'il s'agit pour eux de satisfaire des clients aux goûts arrêtés sur la couleur et l'équipement de l'automobile désirée. Comme depuis le début de l'année, contrairement à toutes les prévisions, les grosses et moyennes cylindrées se vendent plutôt mieux que les petites, c'est pour les R 16 et les R 12 que les difficultés sont les plus grandes.

● Renault a limité l'approvisionnement de ses réseaux étrangers. Ses agents ne peuvent tirer pleinement parti de la légère reprise actuelle des commandes sur les marchés allemand, suisse et néerlandais.

● Toutefois, la direction de la Régie est surtout préoccupée par ce qui se passera en automne. Les experts prévoient pour cette époque une amélioration du marché français ; or c'est au même moment que Renault devrait le plus manquer de voitures. D'ici aux vacances, la Régie ne pourra rattraper qu'une petite partie du retard de production pris pendant le conflit. Elle abordera le mois d'août — période traditionnelle de fermeture de ses usines — avec un stock très inférieur à la normale et dans lequel elle puisera de nouveau pour servir ses clients. Le temps de remettre les usines en route en septembre, il se passera bien un mois avant que les concessionnaires soient suffisamment approvisionnés. Renault craint de ne pas être en mesure de profiter aussitôt de l'amélioration du marché français.

« *On s'attendait, de toute façon, à un exercice 1975 médiocre. On est aujourd'hui sûr qu'il sera mauvais* », dit-on à la direction de la Régie, sans pour autant crier au drame. Pour la deuxième fois depuis la guerre, l'entreprise nationalisée devrait accuser cette année un déficit.

PIERRE-MARIE DOUTRELANT.

FIAT ET K.H.D. CONSTITUENT AUX PAYS-BAS le deuxième fabricant européen de poids lourds

La Commission des Communautés européennes a autorisé, au titre de l'article 66 du traité de la CECA, la fondation aux Pays-Bas par Fiat de Turin et Klockner-Humboldt-Deutz (K.H.D.) de Cologne d'une société holding IVECO (International Vehicles Corporation) à laquelle Fiat et K.H.D. feront apport de tous leurs actifs industriels et commerciaux dans les secteurs des véhicules industriels, des autobus et des tracteurs routiers.

Cette société holding qui devient, après Mercedes, le numéro 2 européen du poids lourd, coordonnera les activités précédemment exercées par les marques Fiat, OM et Lancia Veicoli speciali pour l'Italie, Unic pour la France et Magirus Deutz en Allemagne. Elle groupe seize établissements — huit en Italie, quatre en France et en Allemagne — et emploie environ cinquante mille personnes.

Avec une participation de 80 % au capital d'IVECO, Fiat contrôlera cette société.

Lors de la présentation officielle de la société, le mardi 8 avril, M. Agnelli a déclaré : « Nous pensons que l'un des devoirs de l'industrie est d'anticiper et de faciliter la construction de l'Europe. »

UN MILLIONNAIRE AMÉRICAIN rachèterait Aston-Martin

C'est un consortium dirigé par le millionnaire américain Peter Sprague qui devrait finalement racheter la firme automobile britannique Aston-Martin, mise en liquidation le 31 décembre 1974. L'offre d'achat de 1,05 million de livres (10,5 millions de francs environ) proposée par le consortium, qui regroupe également un Britannique, M. Jerey Turner, et un Canadien, M. Georges Mindin, vient d'être acceptée par l'administrateur judiciaire. M. Sprague pense que ces propositions seront acceptées par le conseil d'administration d'une société mère d'Aston-Martin, la Compagnie de développement de Solihull-Birmingham, et que l'usine de la firme pourrait rouvrir ses portes avant six semaines.

Depuis la mise en liquidation d'Aston-Martin, de nombreuses offres d'achat avaient été faites, notamment par le Club des propriétaires de voitures Aston-Martin, dont font partie le prince Charles et le roi Hussein de Jordanie, et par un groupe d'investisseurs arabes.

Volkswagen pourrait licencier de quinze mille à vingt mille salariés

De notre correspondant

Bonn. — M. Schmücker, qui avait été appelé en janvier à la présidence du directoire de Volkswagen, en remplacement de M. Leiding, avec mission d'« assainir » l'entreprise, dont les pertes se sont élevées en 1974 à plus de 500 millions de deutschemarks, a arrêté son « plan ». Le présidium de Volkswagen en a discuté le mardi 8 avril. Aucun détail n'a cependant été communiqué.

Cette discrétion alimente les rumeurs : Volskwagen fermera-t-il une ou plusieurs usines ? Les licenciements atteindront-ils dix mille, vingt mille ou trente-cinq mille employés ? Un député de la démocratie chrétienne croit savoir que vingt-six mille salariés seront licenciés sur les cent quatre-vingt-dix mille actuellement employés. M. Schmücker a simplement déclaré que ce chiffre était « *fortement exagéré* ».

Sans doute, le président du directoire de la première entreprise européenne d'automobiles ne serait-il pas opposé à une opération chirurgicale. Mais il doit compter avec le rapport des forces au sein du conseil de surveillance, où les représentants de l'Etat fédéral (qui possèdent 20 % du capital de Volskwagen), ceux du land de Basse-Saxe (également 20 %), et ceux des salariés, ont la majorité. Le chiffre de vingt-six mille licenciements pourrait être une base de négociation, la direction « *se contentant* », en fin de compte, d'une réduction des effectifs de quinze mille à vingt mille personnes. Depuis quinze mois, la firme de Wolfsburg s'est déjà séparée de plus de vingt mille salariés.

La réduction de la production envisagée atteindrait deux cent mille à trois cent mille véhicules, ce qui correspond à une diminution d'environ 10 % du personnel. M. Schmücker ne veut pas de « *réductions linéaires* » qui toucheraient toutes les usines, mais proposera de fermer des parties entières d'établissement, notamment chez Audi-N.S.U., la filiale du groupe. La décision sera prise le 14 ou le 25 avril.

Le gouvernement doit discuter ce mercredi 9 avril d'un programme exceptionnel en faveur du personnel de Volkswagen. Il n'empêchera pas les réductions d'effectifs. Le chancelier Schmidt a déjà déclaré, il y a quelques mois, que l'Etat ne devait pas payer pour les fautes de gestion des entrepreneurs privés. Le gouvernement se contentera de proposer des mesures qui adouciraient les conséquences sociales pour les salariés concernés.

Les syndicats ne sont pas opposés non plus à une diminution des effectifs. Ils souhaiteraient, eux aussi, que les licenciements se fassent « *en douceur* ». Ils sont toutefois opposés à la fermeture d'usines entières, comme celle d'Audi-NSU à Neckarsulm où, pour la deuxième fois en quelques jours, des grèves sauvages ont eu lieu mardi.

Ces mesures de restructuration interviennent au moment où la situation de l'emploi semble s'améliorer. En mars, en effet, le nombre des chômeurs totaux a légèrement diminué (*le Monde* des 6 et 7 avril. M. Joseph Stringl, président de l'Office fédéral du travail de Nuremberg, a attribué cette amélioration à des facteurs exclusivement saisonniers. On ne saurait encore parler d'un retournement de tendance, a-t-il souligné.

DANIEL VERNET.

SYNDICATS

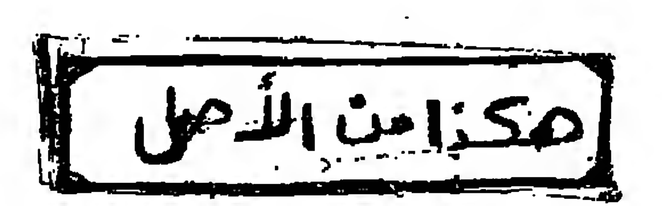
Rencontre C.G.T.-C.F.D.T.

VERS UNE ACTION COMMUNE SUR LA RETRAITE A SOIXANTE ANS ET L'INDEMNISATION DU CHOMAGE.

Les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. devaient se rencontrer, ce mercredi 9 avril, pour déterminer les modalités d'une action commune au niveau national.

M. Michel Rolant, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T., qui animait, mardi 8 avril, une assemblée de militants à Saint-Etienne, a annoncé que son organisation proposerait de centrer l'action revendicative sur la retraite à soixante ans et l'amélioration des indemnisations de chômage. Il a également insisté, indique notre correspondant, sur la nécessité de développer l'unite d'action.

« *Il faut éviter*, a-t-il déclaré, *de tomber dans le piège d'une exploitation anticommuniste et donner tout son sens à la lettre et à l'esprit de l'accord* (C.G.T.-C.F.D.T.) *de juin 1974.* »



هكذا من الأصل

LA VIE

LE TAUX D'INTÉRÊT

MINISTÈRE DE LA

SERVICE NATIONAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES

n° 01/75/MDN/S.N.G.C./S.F.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

APPROUVÉ CE MERCREDI AU CHATEAU DE LA MUETTE

Le Fonds de soutien de l'O.C.D.E. ne fixe aucune limite rigide aux facultés de tirage de ses membres

Alors que la conférence préparatoire de la rue Kléber poursuit ses travaux, les pays industrialisés marquent, ce mercredi 9 avril, leur volonté de présenter un front uni devant les pays producteurs de pétrole, en réunissant leurs ministres des finances au château de La Muette, siège de l'O.C.D.E. Ces ministres doivent signer dans l'après-midi l'accord créant le fonds de soutien financier de l'O.C.D.E., dont le principe avait été décidé au mois de janvier dernier, à l'occasion de la conférence monétaire de Washington. Bien que ce fonds soit distinct de l'Agence internationale de l'énergie et que la France en fasse partie, les deux organismes sont étroitement liés dans l'esprit de leurs créateurs et en particulier de M. Kissinger, qui avait proposé la création de ce fonds (dont les experts de l'O.C.D.E. parlaient depuis le mois de février 1973), lors de son fameux discours prononcé à Chicago le 14 décembre 1974. Aucune limite déterminée n'est fixée aux possibilités d'emprunt d'un pays débiteur.

Il faudra au moins neuf mois avant que le nouveau fonds entre réellement en vigueur, étant donnés les délais de ratification parlementaire. D'ores et déjà, il se présente comme une sorte de nouveau Fonds monétaire, dont il est peut-être appelé à supplanter le rôle.

Ce qui le caractérise d'abord, c'est que sa participation est uniquement ouverte aux pays membres de l'O.C.D.E., à l'exclusion des pays dits du tiers-monde. Le montant des sommes mises en jeu est impressionnant puisqu'il atteint 20 milliards de droits de tirage spéciaux, soit l'équivalent d'environ 25 milliards de dollars, somme qui n'est pas loin de se comparer avec les ressources dont dispose, théoriquement du moins, le Fonds monétaire, dont le total des souscriptions atteint actuellement une trentaine de milliards de dollars.

Ces 25 milliards représentent, pour les deux premières années, la somme des quotes-parts des vingt-quatre pays-membres qui ont tous décidé d'adhérer au fonds de soutien (mais on attend encore l'adhésion formelle de l'Australie et de l'Autriche). Les deux principaux participants seront, d'une part, les Etats-Unis, dont la quote-part sera égale à 6 950 millions de dollars et l'Allemagne fédérale, dont la quote-part sera de 3 125 millions de dollars. Suivent le Japon avec 2 925 millions de dollars et la France avec 2 125 millions de dollars. C'est la première fois que, dans une institution financière internationale la part de la France dépasse celle de la Grande-Bretagne.

Contrairement à ce qui se passe au Fonds monétaire, les quotes-parts ne seront pas effectivement versées dès la création du Fonds. Les pays membres ne mettront des ressources financières à sa disposition que dans le cas où il sera amené à faire un prêt à tel ou tel pays en difficulté de balance des paiements.

L'objectif du Fonds est en effet de venir en aide à ceux de ses membres qui enregistrent un déficit de leur balance des paiements. Plusieurs conditions sont posées pour l'obtention d'un prêt dont la durée ne pourra pas excéder sept ans et dont le taux sera celui des marchés. L'une d'entre elles est que le pays emprunteur devra « *favoriser l'accroissement de la production et les économies d'énergie* ». Le Fonds de soutien est considéré comme un « *filet de sécurité* », c'est-à-dire qu'en principe, il ne devra intervenir qu'en dernier ressort, lorsque le pays emprunteur aura déjà fait usage de ses propres réserves ou fait de son mieux pour obtenir des capitaux à des conditions raisonnables en provenance d'autres sources.

Les plus optimistes estiment que la totalité des concours donnés par le fonds pourra atteindre environ 12 à 15 milliards de dollars. Il est, en effet, évident que la part des ressources provenant des pays emprunteurs ne peut pas être considérée comme disponible par le fonds de soutien.

Plusieurs traits caractérisent ce fonds de soutien. Le premier est qu'il a un peu été conçu comme une machine de guerre contre les pays de l'OPEP. Il est significatif que le mot de recyclage des capitaux n'est jamais prononcé. Dès maintenant, il est exclu que le fonds s'adresse nommément aux pays possesseurs de pétrodollars pour leur emprunter des ressources. Cela ne signifie pas que le fonds ne recevra pas des capitaux en provenance de ces pays, mais ce sera par l'intermédiaire du marché international des capitaux, par définition anonyme. Il s'agit de limiter, voire de réduire à 0, l'influence des véritables créanciers.

Le nouveau fonds rappelle les accords généraux d'emprunts qui ont été signés par les Dix en 1961 et qui prévoyaient de mettre à la disposition du Fonds monétaire 6 milliards de dollars de ressources supplémentaires. Cette fois-ci, on ne passe plus par le relais du Fonds monétaire, et même on crée des institutions nouvelles, puisque le fonds de soutien sera administré par un comité de direction, au sein duquel tous les pays participants seront représentés, par des hauts fonctionnaires et comportera également un conseil consultatif.

Il s'agit, en définitive, d'une nouvelle institution destinée à permettre une nouvelle extension des crédits internationaux, à un moment où l'on se demande si le marché international des capitaux (euromarché) pourra continuer à financer les déficits de balance des paiements. Les orthodoxes pourront s'étonner qu'un pays comme les Etats-Unis, qui continuent à connaître un considérable déficit de leur balance des paiements, puisse être considéré comme capable de venir au secours d'autres pays, également en déficit. Cela n'est possible que dans la mesure où le dollar continue à être accepté comme monnaie internationale, quelles que soient la valeur et les incertitudes qui pèsent sur son cours.

Parallèlement à la création du fonds de soutien, le Fonds monétaire vient d'annoncer qu'il a mis au point les conditions d'octroi de ses nouvelles « facilités pétrolières ». Pour se procurer les ressources correspondantes, le F.M.I. s'est adressé, lui, directement au pays producteurs de pétrole, ainsi qu'aux quelques pays occidentaux fortement créditeurs. Il espère réunir 6 milliards de dollars, mais jusqu'à maintenant il a éprouvé quelques difficultés pour rassembler cette somme.

Il semble que le Fonds monétaire sera surtout amené à prêter à des pays du tiers-monde. Les emprunteurs devront, eux aussi, s'engager à dévepopper des sources aternatives d'énergie, et à restreindre l'usage du pétrole. Le piquant de l'affaire est que ce sont les pays de l'OPEP qui seront amenés ainsi à financer indirectement les programmes destinés à réduire les importations de brut.

Le financement

Comment sera financé le fonds de soutien ? Deux propositions avaient été faites. L'une émanait de M. Henry Kissinger, qui était partisan du versement par les pays membres de contributions budgétaires. L'autre venait du secrétaire général de l'O.C.D.E., M. Van Lennep, qui envisageait plutôt que les pays membres donnent leur garantie collective à des emprunts contractés par le fonds de soutien sur les marché nationaux ou internationaux, des capitaux. En définitive, les deux méthodes ont été retenues. Selon la première, chaque membre pourra, à son choix, soit fournir sa part par un transfert de fonds immédiat (financement direct), soit accorder sa garantie individuelle sur la base de laquelle le fonds pourra emprunter.

Selon la deuxième méthode, le fonds sera amené à emprunter sur les marchés en bénéficiant de la garantie collective donnée par ses membres. Il va de soi que la garantie collective ne vaut que dans la mesure où un certain nombre de pays jouissent, sur le marché international, d'un crédit suffisant pour inspirer confiance. Elle signifie que, au cas où le pays emprunteur ne serait pas capable de rembourser les sommes qui lui ont été avancées, les garants se substitueraient à lui. Au cas ou tel ou tel garant viendrait à faire défaut, les autres seraient responsables dans certaines limites (qui ne pourraient pas dépasser 50 % de leur part respective) du remboursement. Cela explique le Fonds représenté avec une forte coloration allemande et que la République fédérale ait cherché par tous les moyens à limiter l'accès de ses réserves aux pays chroniquement débiteurs...

Plusieurs dispositions visent à assurer une grande souplesse dans les formules de financement. Il est, en particulier, expressément prévu que la Banque des règlements internationaux, qui publie une déclaration officielle simultanément à la signature de l'accord, apportera son concours. Non seulement la BRI servira d'agent chargé d'emprunter sur le marché pour le compte du Fonds, mais elle sera éventuellement un bailleur de fonds, en accordant des crédits aux banques centrales des pays participants pour leur permettre éventuellement de fournir leur contribution. L'institution de Bâle dispose à court terme d'une quinzaine de milliards de dollars.

En ce qui concerne les facultés de tirage, aucune limite rigide n'est assignée. Le principe est qu'un pays pourra emprunter le montant de sa quote-part, avec l'accord des deux tiers des membres des pays participants. Mais l'emprunt pourra atteindre le double de cette quote-part si une majorité de 90 % est réunie. Un pays pourra même obtenir une somme supérieure, en cas d'unanimité.

Quelles seront en réalité les possibilités d'octroi de crédits du fonds de soutien ? Il est impossible de répondre très précisément à cette question dès aujourd'hui.

PAUL FABRA.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5	6	2 1/2	3 1/2	2 1/2	3 1/2
1 mois	5 5/8	6 1/8	3 3/4	4 1/4	3 5/8	4 1/8
3 mois	7 1/8	7 5/8	4 3/8	4 7/8	5	5 1/2
6 mois	7 3/4	8 1/4	5 3/8	5 7/8	5 3/4	6 1/4

هكذا من الأصل

Avis financiers des sociétés

ÉMISSION DU 7e EMPRUNT GROUPÉ DES QUATRE SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE L'EST DE LA FRANCE

210 000 000 F - 10,60 %

Garanti par l'Etat

Cet emprunt, d'une durée de 15 ans, est représenté par 210.000 obligations de F 1.000 nominal, émises au pair, et amortissables en 13 ans, après deux années de différé.

Le service de l'emprunt sera assuré conjointement par les 4 S D R de l'Est de la France pour les montants respectivement suivants :

LORDEX, S D R de Lorraine .... F 70.000.000
CENTREST, S D R de Bourgogne et de Franche-Comté.. F 63.000.000
SADE, S D R d'Alsace .... F 47.000.000
CHAMPEX, S D R Champagne-Ardenne .... F 30.000.000

Taux de rendement actuariel brut : 10,53 %.

L'admission à la *Cote officielle de la Bourse de Nancy* sera demandée.

Souscriptions reçues dans les banques et chez les agents de change.

B.A.L.O. du 7-4-1975.
Visa *C.O.B.* n° 75-50.

sdr EST

LEGRAND

Au cours de la réunion tenue à Limoges, le 7 avril 1975, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

	1974	1973
	(En milliers de francs)	
1. Le bénéfice total Groupe (1) après impôt ressort à	31 608	28 907
2. En ce qui concerne la seule société mère, les résultats sont les suivants :		
— Bénéfice avant impôts, contribution exceptionnelle de 18 %, amortissements et provision pour hausse de prix, et y compris plus-value sur immobilisations	90 147	85 916
— Bénéfice net comptable	23 657	26 011
— soit, après :		
— Provision pour hausse de prix (à 50 %)	+ 4 735	+ 3 600
— Contribution exceptionnelle de 18 %	+ 4 143	—
— Plus-value sur immobilisations	.. 6 039	—
— Un bénéfice ajusté de	26 496	39 611
— Plus dotation amortissements	+ 32 272	+ 29 687
— Cash-flow ajusté	58 768	59 298
— Bénéfice d'exploitation	30 511	60 635
3. Le bénéfice d'exploitation des filiales étrangères s'élève à	13 681	4 436

4. Le recul du bénéfice d'exploitation de Legrand S.A. s'explique, notamment, par la hausse des frais financiers à court terme (taux d'escompte doublé de 1973 à 1974) et la valorisation des stocks de certaines matières premières (y compris celles entrant dans les produits semi-ouvrés et finis) aux cours du 31 décembre 1974, très inférieurs, pour la plupart, aux prix pratiqués quatre mois plus tôt (durée du cycle de fabrication) : cuivre — 51 % ; laiton, — 43 %.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 16 juin 1975 de distribuer un dividende de 18 F par action (soit un revenu global de 27 F), dont 1 F reporté au titre de l'exercice précédent, en conformité avec la recommandation du ministre des finances.

La distribution globale passe ainsi de 7 029 000 F à 8 434 800 F (+ 20 %).

(1) Legrand S.A. et filiales étrangères.

(PUBLICITÉ)

OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU GHARB KENITRA

AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL N° 1/75

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb recevra jusqu'au 17 Joumada I 1395 (29-5-1975) à 12 heures des offres de prix pour le concours relatif à la fourniture, transport et montage du massif filtrant destiné à équiper la station de pompage du secteur P7 de la première tranche d'irrigation.

Le dossier est à retirer au siège de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb - Service de l'Equipement Carrefour Mauritania, Kenitra, contre versement d'une somme de quatre cents Dirhams (400 Dh).

(PUBLICITÉ)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE
Société Nationale des Matériaux de Construction

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La Société Nationale des Matériaux de Construction lance un avis d'appel d'offres international pour la réalisation « Produit en main » de sept (7) Briqueteries et Briqueteries-Tuileries.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

IMPLANTATION :

Une Unité à GHAZAOUET	Wilaya de Tlemcen
Une Unité à TIARET	Wilaya de Tiaret
Une Unité à SAIDA	Wilaya de Saida
Une Unité à TIZI-OUZOU	Wilaya de Tizi-Ouzou
Une Unité à GUELMA	Wilaya de Guelma
Une Unité à EL-MILIA	Wilaya de Constantine
Une Unité à DIDOUCHE - MOURAD	Wilaya de Constantine

CAPACITE DE PRODUCTION ANNUELLE :

GHAZAOUET	100 000 T. Briques
TIARET	50 000 T. Briques
SAIDA	50 000 T. Tuiles
TIZI-OUZOU	100 000 T. Briques et Tuiles
GUELMA	100 000 T. Briques
EL-MILIA	100 000 T. Briques
DIDOUCHE - MOURAD	100 000 T. Briques

Date de mise en service : 1977

Les Sociétés intéressées sont invitées à retirer les Cahiers de Charge à la Direction Technique - Gué de Constantine - KOUBA - ALGER.

Les Offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront être adressées sous pli recommandé avant le 31 mai 1975, délai de rigueur.

Chaque pli portera la mention « Offres pour réalisation de sept (7) Briqueteries et Briqueteries-Tuileries » - NE PAS OUVRIR.

(PUBLICITÉ)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE
SOCIÉTÉ NATIONALE SONATRACH
DIRECTION TRANSPORT

CONSTRUCTION BASES D'ENTRETIEN DE LAGHOUAT ET BISKRA

(LOT CONDITIONNEMENT)

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La SONATRACH Direction Transport lance un appel d'offres pour la réalisation du Lot Conditionnement aux Bases d'entretien de LAGHOUAT et BISKRA.

Les Sociétés ou Entreprises intéressées peuvent consulter ou retirer les dossiers à partir du 27 mars 1975 à la SONATRACH Direction Transport - Département ÉTUDES - 10, rue du Sahara, HYDRA (ALGER) - Téléphone : 60-06-07 ou 60-00-09.

Les offres accompagnées des références et des pièces fiscales exigées par la réglementation en vigueur devront parvenir à SONATRACH avant le 15 mai 1975, à 16 heures, délai de rigueur.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

La C.N.C.A. émet depuis le 7 avril 1975 un emprunt obligataire, d'une durée de dix-huit ans, pour un montant de 2 200 millions de francs.

Les titres sont émis et remboursés au pair. Les coupures sont de 1 000 F.

Le taux d'intérêt nominal est fixé à 10,50 %, soit un coupon de 105 F payable le 21 avril de chaque année et pour la première fois le 21 avril 1976.

Le taux de rendement actuariel brut à l'émission ressort à 10,44 % (date de jouissance : 21 avril 1975).

L'amortissement sera opéré en quatre séries égales, respectivement en 1981, 1985, 1989 et 1993.

L'emprunt bénéficie de la garantie de l'Etat.

PARIS - RHONE

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 mars 1975 pour examiner les comptes arrêtés au 31 décembre 1974.

L'exercice 1974 se solde par une perte nette comptable de 17 092 937,52 F après amortissements calculés selon la méthode dégressive pour un total de 25 951 280,38 F.

Le secteur automobile a vu s'accentuer la pesée d'une réduction d'activité sur les prix de revient, à laquelle s'ajoute pendant une grande partie de l'année, une augmentation très rapide du prix des matières et des coûts de toute nature.

La nécessité de réajuster les capacités de production, sans pénaliser le niveau de l'emploi, a conduit à financer des stocks importants d'où le poids très élevé des charges financières encore aggravées par l'évolution des taux.

Les services commerciaux n'ont pu répercuter que partiellement cette évolution dans les prix de vente et très souvent avec un décalage important.

En ce qui concerne les prix de vente des post-équipements et recharges, la direction des prix n'a accepté de prendre en considération qu'une partie des hausses.

Les clients constructeurs soumis eux-mêmes à ce régime durant l'année 1974 ont répercuté indirectement cette contrainte pour les ventes premières monte.

Le secteur appareils ménagers a, lui aussi, évolué dans un contexte très proche avec, en outre, l'incidence industrielle de la mise en route de plusieurs nouveaux appareils.

Le chiffre d'affaire consolidé du groupe (France et étranger) s'est élevé à 804 569 677 F en 1974 contre 707 453 836 F en 1973, soit + 13,73 %.

La prochaine assemblée annuelle des actionnaires sera convoquée pour le 24 juin 1975.

DUMEZ

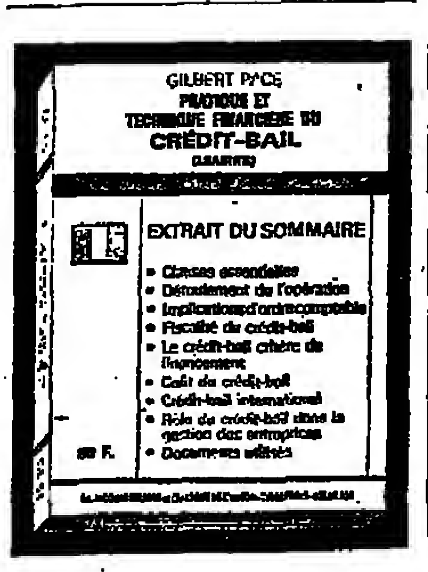
L'assemblée du 3 avril 1975 a décidé, à l'unanimité, de porter le capital de 30 millions à 50 millions de francs, par incorporation de réserves. Les nouvelles actions bénéficieront du dividende qui sera alloué au titre de l'exercice 1974.

Le conseil est également autorisé, pour cinq ans, à augmenter le capital jusqu'à la hauteur de 80 millions de francs.

ACIER - INVESTISSEMENT

Valeur liquidative au 31 mars 1975

Au 31 mars 1975, la valeur liquidative globale d'Acier - Investissement s'établissait à 191,70 millions de francs, soit 109,54 francs par action.



FUSION DE BANQUES DU GROUPE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les conseils d'administration de la Société française de banque et de dépôts (Francibank) et de la Société générale alsacienne de banque (Sogenal) viennent d'approuver le principe de la fusion des deux sociétés. Un traité de fusion prévoyant l'absorption de Francibank par Sogenal sera soumis prochainement à la ratification des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

Ces sociétés appartiennent toutes deux au groupe de la Société générale, qui possède respectivement 70 % et 27,6 % de leur capital. Des liens étroits existent de longue date entre elles. Sogenal possède depuis 1924 20 % du capital de Francibank ; le président et le vice-président-directeur général de Sogenal siègent au conseil d'administration de Francibank, cependant que le président-directeur général de Francibank est vice-président de Sogenal.

La création de Francibank en Belgique, qui date de 1898, avait été motivée par la nécessité d'y participer plus activement aux échanges commerciaux et aux opérations financières. Francibank dispose de huit implantations en Belgique. Au 31 décembre 1974, le bilan de Francibank s'élevait à 1 465 455 945 F et le bénéfice de l'exercice à 2 618 856 F. Il sera proposé aux actionnaires un dividende de 9,33 F par action (plus 4,67 F d'avoir fiscal).

Sogenal a été créée en 1881 à la suite de la guerre de 1870-1871, la Société générale lui ayant alors apporté ses agences et succursales d'Alsace-Lorraine. Le réseau de Sogenal comporte actuellement 125 implantations en France (Alsace et Moselle), 6 en République fédérale d'Allemagne, 2 en Suisse et 1 au Luxembourg. En 1971, Sogenal s'est implantée en Autriche, en créant à Vienne une filiale de droit autrichien, première banque française installée dans le pays. Au 31 décembre 1974, le bilan de Sogenal s'élevait à 10 402 millions de francs et le bénéfice de l'exercice à 6 597 138 F. Le dividende versé au titre de cet exercice a été fixé à 10 F par action (plus 5 F d'avoir fiscal).

La fusion envisagée, qui s'inscrit dans le mouvement actuel de concentration et d'organisation de la profession bancaire en Europe, renforcera le caractère international de Sogenal et permettra une meilleure utilisation des moyens d'action du groupe de la Société générale dans les régions concernées. Au terme de l'opération, la participation du groupe de la Société générale au capital de Sogenal sera portée à 34,8 % ; elle retrouvera ainsi son pourcentage d'origine puisque, lors de la création de Sogenal, la Société générale avait reçu le tiers de son capital social en rémunération de l'apport de ses guichets alsaciens.

SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

9, place Vendôme - 75038 PARIS CEDEX 01 - Tél. 260-33-40

EXERCICE 1974

SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	ACTANEA	ACTIF A LONG TERME OBLIGATAIRE A.L.T.O.	ACTIONS SELECTIONNEES	AEDIFICANDI (UNION-SEQUANAISE-URBAINE)	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
ORIENTATION :	Valeurs de croissance et situations particulières	Obligations françaises	Prédominance des grandes valeurs classiques françaises	Immobilier et activités à caractère immobilier	Large diversification géographique valeurs étrang. dominantes
Les SICAV de l'UNION DES ASSURANCES DE PARIS ont convoqué leurs actionnaires en assemblée générale ordinaire, pour approuver les comptes de l'exercice 1974, aux dates suivantes :	12 mars 1975	21 mars 1975	8 avril 1975	14 mars 1975	21 mars 1975
Situation au 31 décembre 1974.					
— Nombre d'actions en circulation.	228 937	246 296	575 922	501 661	1 354 306
— Actif net (en millions de francs)	22,01	32,54	67,51	67,48	125,17
— Valeur liquidative	F 96,15	F 132,12	F 117,22	F 134,52	F 92,42
Produits distribuables de l'exercice 1974 (en millions de francs)	0,82	2,46	3,41	4,14	6,38
Dividende net distribué par action ..	F 3,57	F 10	F 5,90	F 8,30	F 4,70
Contre remise des coupons nos	9 et 10	3 et 4	11 et 12	9 et 10	65 et 66
+ Impôt payé d'avance au Trésor (avoir fiscal)	F 0,63	F 0,76	F 1,43	F 0,95	F 0,74

Les dividendes seront payables à partir du 15 avril 1975 à la SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE, 370, rue Saint-Honoré, 75023 PARIS CEDEX 01. Les actions souscrites jusqu'au 15 juillet 1975, en réinvestissement des dividendes, seront exonérées de tout droit d'entrée.



Recherche et Expansion Thérapeutique Internationale
S.A. au capital de 52 540 000 F

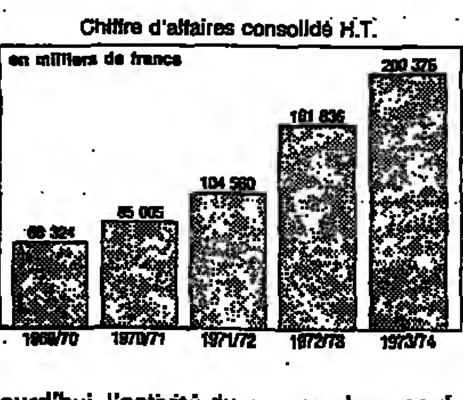
Introduction

en Bourse le 15 avril 1975

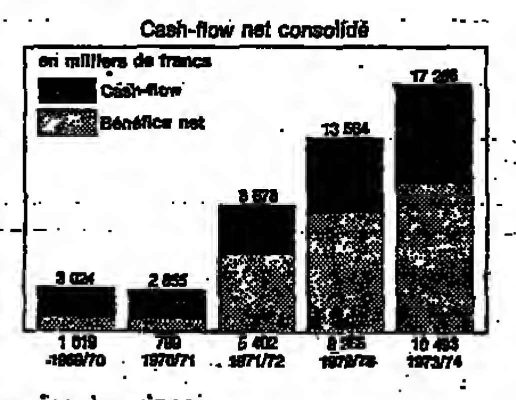
de 131 350 actions au prix d'offre minimum de F 200

La Recherche médicale qui a été à l'origine de la création de RETI en 1947 par M.R.Y. Mauvernay est toujours l'élément moteur du développement du groupe : en 1973-1974, 22 nouveaux brevets ont été pris en France et 30 à l'étranger. Des grands laboratoires pharmaceutiques étrangers (Japon, Etats-Unis et Italie) figurent parmi ses licenciés.

Chiffre d'affaires consolidé H.T.



Cash-flow net consolidé

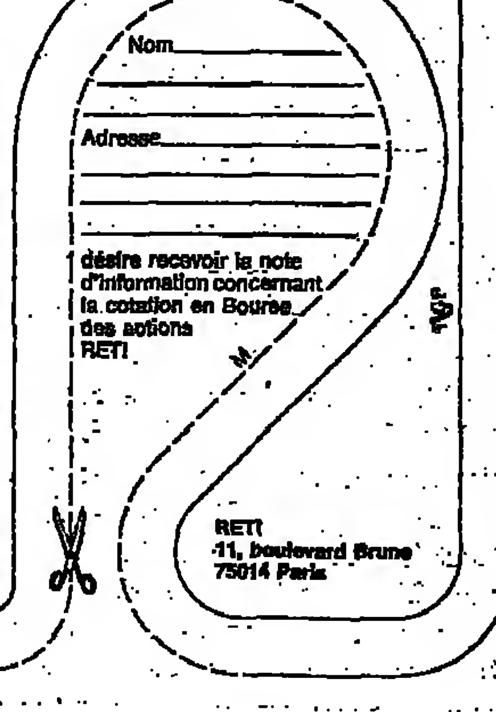


Aujourd'hui, l'activité du groupe s'exerce dans cinq domaines :

— La recherche.
— La pharmacie proprement dite.
— La chimie de synthèse ou d'extraction.
— L'information médicale.
— La cosmétologie.

Pour les cinq années à venir, compte tenu du nombre de produits détenus en portefeuille par le groupe RETI et de ses perspectives de développement international tant par cessions de licences que par implantation de nouvelles filiales à l'étranger, il est possible de prévoir une progression moyenne du chiffre d'affaires de 20 % l'an qui s'accompagnerait d'une progression analogue du bénéfice net. La réalisation de ces prévisions doit permettre de faire croître la masse des dividendes distribués au même rythme. (En 1973-1974 dividende net par action de 7 F plus un impôt déjà payé au Trésor de F 3,50.)

une note d'information ayant reçu le visa n° 75-25 en date du 4 mars 1975 de la Commission des Opérations de Bourse est mise à la disposition du public



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
8 AVRIL

Alourdissement

La tendance s'est passablement alourdie ce mardi à la Bourse de Paris, avec un volume d'affaires en nette diminution.

De nouveaux dégagements sont, en effet, intervenus, et le repli des cours s'est poursuivi, s'accélérant même dans plusieurs cas. L'on a ainsi dénombré près d'une trentaine de valeurs en baisse d'au moins 2 %. Quatre compartiments ont souffert : la construction électrique (L.M.T., Alsthom, Radiotechnique, Bull, T.R.T.), les magasins (Printemps, B.H.V., Prénatal, Paris-France), les automobiles (Peugeot, Citroën), et les pneumatiques (Michelin, Kleber).

Le pessimisme accru des chefs d'entreprise interrogés par l'I.N.S.E.E., à l'occasion de son enquête de mars, a manifestement causé une mauvaise impression, et ce d'autant que les signes de reprise, si timides soient-ils, tardent toujours à se manifester.

D'un autre côté, certains professionnels se demandent si les capitaux étrangers, qui s'étaient placés ces derniers temps sur le marché de Paris, ne commencent pas à le quitter pour aller jouer la hausse du dollar. C'est une hypothèse comme une autre.

Recul de Crédit foncier immobilier, Générale Occidentale, Locafrance, Paternelle, S.N.I., Eurafrance, Olida, C.D.C., Auxiliaire d'entreprises, Sagem, J. Borel, Creusot-Loire, Esso, Aquitaine, Cotelle, Lyonnaise des eaux, A.D.G.

Aux valeurs étrangères, assez vive reprise des mines d'or. Les américaines et les néerlandaises ont été plus soutenues. Irrégularité des allemandes. Fléchissement des pétroles internationaux.

Sur les indications de Londres, l'or s'est un peu redressé. Le lingot a regagné 105 F à 24 210 F, le kilo en barre 100 F à 24 150 F et le napoléon 1,30 F à 253,30 F (après 252,10 F). Bien qu'en augmentation, le volume des transactions est resté faible, 11,01 millions de francs contre 10,86 millions.

LONDRES

Le repli des cours se poursuit mercredi à l'ouverture. Les industrielles, déprimées par la multiplication des émissions, perdent de 1 à 2 pence. Les pétroles, en revanche, se redressent sur l'avis de Wall Street. Tendance indécise aux mines d'or. Tassement des fonds d'État.

OR (ouverture) dollars : 173 .. contre 174 ..

VALEURS	CLOTURE 8/4	COURS 9/4
War Loan 3 1/2 %	25 3/8	26 3/8
Beechams	221 ...	220 1/2
British Petroleum	335 ...	337 1/2
Shell	218 ...	219 ..
Vickers	128 ...	128 ...
Imperial Chemical	223 ...	222 ...
Courtaulds	108 ...	108 1/4
De Beers	238 ...	239 1/2
* Western Holdings	34 1/2	34 3/8
Rio Tinto Zinc Corp.	139 ...	139
* West Driefontein	46 1/2	47 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	7 avril	8 avril
Valeurs françaises	128,7	127,6
Valeurs étrangères	130,9	121,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	74,5	73,8

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	8 1/2 %
Moyen terme	....	8 3/8 %

NOUVELLES DES SOCIETES

RUE IMPERIALE DE LYON. — Bénéfice net hors plus-values : 8 millions de francs en 1974 contre 7,5 millions de francs en 1973. Dividende global : 22,50 F contre 20,48 F.

LEGRAND. — Résultats pour 1974 : maison mère : bénéfice net comptable, 26,5 millions de francs contre 29,6 millions, et bénéfice d'exploitation, 50,5 millions de francs contre 60,6 millions. Ce recul s'explique par la hausse des frais financiers et la baisse des prix de certaines matières premières en stock (cuivre, laiton).

Bénéfice consolidé : 31,6 millions de francs contre 28,9 millions. Dividende global : 27 F (dont 1,50 F au titre de 1973) contre 22,50 F.

TAITTINGER - C.C.V.C. — Bénéfice net de 680 698 F contre 4,4 millions de francs. Le dividende global sera au moins égal au précédent (9,45 F) et s'appliquera à un capital augmenté de 10 % par attribution gratuite.

NEW YORK

Redressement

Après six séances consécutives de baisse, les cours se sont redressés, mardi, à Wall Street. Des progrès ont été accomplis dès l'ouverture, et grâce à une amélioration lente, mais constante de la tendance l'indice des industrielles s'est établi en clôture à 749,22, soit à 6,34 points au-dessus de son niveau précédent.

Aucun événement particulier n'est à l'origine de e redressement, qui est généralement interprété comme une correction technique. Les professionnels faisaient toutefois remarquer que la reprise enregistrée sur le marché des obligations et la détente observée sur les taux d'intérêt des bons du Trésor ont soutenu le marché dans la mesure où elles laissent espérer, sinon une désescalade, du moins une stabilisation du loyer de l'argent actuellement sur la voie d'un renchérissement. Les affaires sont cependant restées très calmes, témoignant du peu d'empressement des opérateurs à s'engager dans un sens ou dans l'autre : 14,32 millions de titres ont changé de mains contre 13,86 millions la veille.

La majorité des compartiments ont terminé en légère hausse.

Sur 1 784 valeurs traitées, 709 ont monté, 622 ont baissé et 453 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 160,36 (+ 0,78) ; services publics, 75,41 (— 0,09).

VALEURS	COURS 7/4	COURS 8/4
Alcan	35 7/8	35 3/8
A.T.T.	48 3/8	48 1/2
Boeing	28 5/8	20 1/2
Chase Manhattan Bank	30 7/8	31 1/4
Du Pont de Nemours	181 ...	183 ...
Eastman Kodak	89 1/2	89 7/8
Exxon	70 3/8	71 5/8
Ford	34 5/8	35 1/8
General Electric	44 3/8	45 1/8
General Foods	22 5/8	23 ...
General Motors	39 3/4	40 3/8
Goodyear	16 7/8	17 ...
I.B.M.	197 7/8	201 1/2
I.T.T.	19 1/2	19 5/8
Kennecott	35 1/4	35 1/2
Mobil Oil	37 3/8	38 1/2
Pfizer	31 1/4	32 ...
Schlumberger	107 ...	108 7/8
Texaco	23 1/2	24 1/8
U.A.L. Inc.	19 ...	19 3/8
Union Carbide	54 3/4	55 ...
U.S. Steel	55 3/8	55 1/2
Westinghouse	13 1/2	13 1/2
Xerox	67 3/4	68 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8/4	9/4
1 dollar (en yens)	291 68	291 83

BOURSE DE PARIS — 8 AVRIL — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	48 .	1 562
5 %	56 50	0 918
5 % 1920-1980	.. .	0 918
3 % amort. 45-54	67 60	2 063
4 1/4 % 1963	99	3 773
4 1/4-4 3/4 % 63	86 20	2 478
Emp. N. Eq. 5½65	98 70	2 652
Emp. N. Eq.6%66	97 20	3 123
Emp. N. Eq.6%67	89 30	5 129
Emp. 7 % 1973	115	1 592
E.D.F. 6 1/2 1950	114	5 770
— 5 % 1960	99 50	0 712

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	...	... .
— parts 1959	364 80	364 80
Ch. France 3 %	125 .	125 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	432	432
Abeille (Vie)	286	214 .
A.G.P.	335	335
Concorde	229 80	236 50
Epargne France	357	357
Fonc. T.I.A.R.D.	97 80	96 30
Foncière (Vie)	270	283
France (I.A.R.D.)	308 10	290 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (La)	415	415
Préservatrice S.A.	329	328 50
Prévoyance	1054	1050
Protectrice A.I.R.	230	230 .
Alsacien. Banque	323 .	323
(Li) Bque Dupont	.	236
Banque Hervet	253 .	265
Banque Indochine	206 .	284 50
Sté B. et Particip.	423 .	423
Banque Worms	160 .	160 ..
C.F.E.C.	560	560
C.G.I.B.	78	78 ..
Codetel	115 20	115 80
Cofica	..	.. ..
C.A.M.E.	6 80	6 55
Créd. gén. indust.	128 .	o121 .
(M) Crédit Med.	77 50	o 75
Financière Sefal	... ..	165 10
Finextel	113 ..	114
Fr. Cr. et B. (Cie)	75 ..	74 ..
France-Bail	212 ..	211
Hydro-Energie	.. ..	43 10
Immobanque	145 ..	160
Immofice	119 50	119 80
Interbail	140	144 90
Locafinancière	122	123 50
Lyon-Alemand	127 50	128
Soc. Mars. Crédit	266	286

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	219 ..	215
SLIMINCO	146 ..	147 ..
Stb Cent. Banque	78 ..	70
SOFICOMI	142 ..	141 .
Sovabail	148 60	148 80
UCIP-Bail	114 90	114 80
Unibail	138	137
Un. Ind. Crédit	144 ..	140 80
Fonc. Chât.-d'Eau	564 .	564
(M) S.O.F.I.P.	132 .	133
Fonc. Lyonnaise	657 .	658
Immob. Marseille	881 .	882
Louvre	245	245
Midi	480	485
Rente foncière	595	600 .
S.I.L.I.C.	268	268 ..
SINVIM	180	180
Voitures à Paris	267 50	247 50
Cogifi	109	109 .
Foncina	103	103 20
Cr. Fin. Constr.	107 ..	107
Immindo	103 20	103 20
Imminvest	81 .	82 10
Cie Lyon Imm.	97 .	93 20
Sagimo	105 ..	106
UFIMEG	81 .	80 20
U.G.I.M.O.	106	106 50
Union Habit.	126 20	128

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Un. Imm. France	112	108 50
Acier Investiss.	99 .	98 50
Gestion Sélect.	125	285 .
Invest. et Gest.	200	125
Parisienne Plac.	..	148 ..
Placem. inter	80	80 .
Sofragi	183	188 ..
Abeille	208 ..	288 .
Applic. Hydraul.	81g .	788
Artois	83 ..	83 50
Centen. Blanzy	305	295
C. Roussel-Nobel	230 .	230
(Ny) Centrest	114 ..	173 50
(ny) Champex	110	o109
Charg. Réun. (p.)	2845	2838
Orléans	83 40	83 40
(Li) Dév. R. Nord	127	125
Electro-Financ.	267 50	267 90
Fin. Bretagne	48	40 ..
Fin. Haussmann	66	65 .
Financière Ifna	o 76 ..	o 75
Gaz et Eaux	305 .	310 ..
La Mure	38	30
Lebon et Cie	176	174 50
(Ny) Lordex	...	107
Cie Marocaine	27 20	27 50
O.V.A.I.M.	48	48 .
OPB-Paribas	92 ..	91 .

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

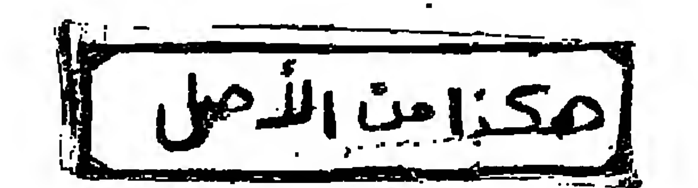
* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 234	4 223	4 22
Canada ($ can. 1)	4 218	4 198	4 21
Allemagne (100 DM)	178 740	178 425	177 75
Belgique (100 fr.)	12 050	12 029	11 72
Danemark (100 krd.)	77 160	77 150	76 75
Espagne (100 pes.)	7 527	7 528	7 46
Grande-Bretagne (£ 1)	10 106	10 055	10 02
Italie (100 lires)	0 680	0 666	0 65
Norvège (100 krn.)	85 870	85 140	84 75
Pays-Bas (100 fl.)	175 020	174 650	174 25
Portugal (100 esc.)	17 340	17 270	16
Suède (100 krs.)	108 920	108 500	108 25
Suisse (100 fr.)	166 260	165 540	166 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/4
Or fin (kilo en barre)	24100	24150
Or fin (kilo en lingot)	24105	24210
Pièce française (20 fr.)	252	253 30
Pièce française (10 fr.)	172 50	174 90
Pièce suisse (20 fr.)	241	242 90
Union latine (20 fr.)	230 30	233 50
Souverain	232	234
Pièce de 20 dollars	1072	1080 80
Pièce de 10 dollars	553 60	558
Pièce de 5 dollars	409	411
Pièce de 50 pesos	976	978
Pièce de 10 florins	219 90	221 80



en Bourse le 15 avril 1975

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 9 avril 1975 a été tiré à 556 888 exemplaires.

A B C E F G H

La réunion de l'avenue Kléber

Les Dix sont à la recherche d'un compromis

Les dix délégations (Algérie, Arabie Saoudite, Brésil, C.E.E., Etats-Unis, Inde, Iran, Japon, Venezuela, Zaïre) participant à la réunion préparatoire à la « *conférence internationale proposée par le président de la République française* » ont repris leurs travaux à Paris, avenue Kléber, mercredi vers 11 heures. Les discussions devaient porter à la fois sur le nombre et la qualité des invités à la conférence et sur son ordre du jour.

Sur le premier point, M. de Guiringaud, qui assure la présidence technique de la réunion, avait entrepris, mardi soir et mercredi matin, des consultations avec certaines délégations. En fin de matinée, on entrevoyait un compromis portant le nombre des invités entre vingt-quatre et trente, peut-être vingt-sept : dix-huit pour les pays en voie de développement (pays pétroliers inclus) et neuf pour les pays industriels, avec l'hypothèse implicite que la Communauté européenne continuerait à s'exprimer d'une seule voix.

Sur le second point : l'ordre du jour et l'appellation de la conférence, les discussions promettaient d'être plus serrées. Un premier « tour de table » avait lieu sur ce sujet mercredi matin. Deux projets sont en concurrence :

1) Celui des sept pays en voie de développement comprend quatre grands thèmes d'égale importance : pétrole et problèmes d'énergie ; matières premières et produits alimentaires ; revalorisation et protection du pouvoir d'achat des pays en voie de développement ; coopération internationale en faveur du développement : aide, problèmes monétaires, financiers, commerciaux, transfert de technologie.

2) Celui de la C.E.E., avec lequel l'Agence internationale de l'énergie « *est en accord total* », selon ce que nous a dit son président, M. Davignon, comprend cinq volets : analyse de la situation du marché actuel de l'énergie ; coopération internationale en matière de développement (industrie, agriculture, pays les plus affectés par la « crise ») ; problèmes financiers internationaux ; la sécurité d'approvisionnement en pétrole dans des conditions de stabilité et d'équité et la coopération énergétique ; autres problèmes économiques mondiaux.

A priori ces deux projets ne sont pas incompatibles (on remarquera par exemple que les Sept ont mis l'énergie en tête de leur projet), mais la discussion pourrait se compliquer du fait des arrière-pensées que chaque « camp » prête à l'autre. — Ph. S.

Le procès du scandale Matesa s'est ouvert à Madrid

Le procès des huit dirigeants de l'entreprise Matesa, dont les agissements ont été, il y a six ans, à l'origine du plus important scandale politico-financier du régime franquiste, s'est ouvert le mardi 8 avril à Madrid. Le nouvel administrateur judiciaire de l'entreprise, M. Jesus Esponza, avait demandé l'ajournement du procès. Entré en fonctions à la fin de la semaine dernière, il avait indiqué au tribunal qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier la situation de la société. L'examen de l'affaire par la justice a été jusqu'ici constamment retardé, soit à la demande de la défense usant d'artifices juridiques, soit du fait des tribunaux eux-mêmes. Les correspondants étrangers n'ont pas reçu l'autorisation d'assister aux débats, et seuls quelques journalistes espagnols devaient être admis dans la salle d'audience.

L'affaire avait éclaté au cours de l'été 1969 : une enquête administrative des douanes avait permis d'établir que 10 milliards de pesetas (environ 700 millions de francs) de crédits publics, destinés à soutenir les exportations de la société Matesa (Maquinarias Textiles del Norte de España S.A.), n'avaient pas été utilisés en totalité à cette fin. En fait, une partie des exportations des métiers à tisser sans navette Matesa (un procédé français amélioré par la société espagnole) étaient largement fictives. Sur cette première affaire s'en était greffée une autre, portant sur des évasions de capitaux à l'étranger. Cet épisode fut réglé par des amendes fiscales — se chiffrant par centaines de millions de pesetas et de faibles peines de prison, — qui furent partiellement ou totalement effacées en septembre 1971 par un décret d'amnistie adopté à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du général Franco.

Mardi, le principal accusé, M. Juan Vila Reyes, président et directeur général de Matesa, le seul à ne pas être en liberté, devait répondre sur le fond de l'affaire : le mécanisme par lequel il a pu obtenir et utiliser des fonds publics. Il est accusé de quatre délits d'escroquerie, de trois autres de corruption et de quatre cent dix-sept faux. Au total, il est passible d'environ... treize siècles de prison, si les peines ne sont pas confondues. Selon l'accusé — qui est défendu par Mᵉ José Maria Gil Robles, personnalité démocrate-chrétienne, — l'affaire traduit, en fait, des règlements de comptes politiques. Il fera sans doute valoir qu'une partie du gouvernement de 1969 tenta, par ce biais, de saper l'influence des ministres « technocrates » liés à l'Opus Dei.

La catastrophe de Liévin

Les experts estiment que l'explosion n'est pas fortuite

De notre correspondant

Lille. — Après trois mois d'enquête, les experts désignés par M. Henri Pascal, juge d'instruction chargé de l'enquête sur la catastrophe minière qui fit quarante-deux morts à Liévin le 28 décembre 1974, ont remis leur rapport au magistrat. Ils estiment que « *l'explosion qui s'y est produite ne peut être considérée comme fortuite, même si elle est exceptionnelle* ». Ainsi que les organisations syndicales l'avaient à plusieurs reprises proclamé, il semble donc que la fatalité n'ait pas été seule en cause à Liévin, et que les mesures de sécurité se soient révélées insuffisantes.

Le rapport des experts signale que les anciens travaux effectués au lieu-dit Six-Sillons n'avaient pas été suffisamment isolés (murs non étanches propices à l'accumulation de grisou) et relève la « *mise en service anticipée de la culbute d'aérage — changement du sens de l'aération — alors que les conditions nécessaires pour que cette opération puisse être effectuée n'étaient pas remplies* ».

En effet, l'article 170 du règlement des mines préconise de faire circuler l'air de façon ascendante. Or les Houillères avaient obtenu une dérogation à ce principe, dérogation parvenue le 28 décembre seulement à Liévin, juste avant la catastrophe.

Le rapport fait également état de moyens insuffisants pour la détection du grisou pendant les cinq jours d'arrêt de travail, et, notamment, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1974, à Six-Sillons. Si chacune de ces erreurs ou négligences prises séparément ne pouvait être réellement dangereuse, leur conjonction a contribué à rendre possible la catastrophe.

G. S.



LA CRISE VITICOLE

La Commission européenne proposerait une distillation à « guichets ouverts »

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne proposera aux ministres de l'agriculture qui se réunissent le mardi 15 avril à Luxembourg d'autoriser l'ouverture d'une nouvelle tranche de distillation entre le 7 juin et le 31 juillet sans fixation préalable de quantités à un prix d'achat de 8,78 francs par degré hecto, soit le même que celui retenu pour la première tranche de distillation de 4,6 millions d'hectolitres récemment autorisée par les autorités communautaires. Elle demanderait également au conseil d'engager la révision du règlement européen « vin » afin, notamment, de mettre en place un contrôle des plantations et de la production.

De notre correspondant

Telles sont les orientations prises par la Commission, qui s'est réunie mardi soir, à la suite de la rencontre qui s'était déroulée le matin entre MM. Lardinois, Bonnet et Marcora. Ces propositions correspondent aux conditions posées par M. Bonnet à la normalisation de la situation, c'est-à-dire à la réouverture des frontières françaises aux importations de vin italien. Elles devraient donc être accueillies avec satisfaction à Paris.

Les services de la Commission considérant que le coût de l'opération pour le budget communautaire — il se situerait aux alentours de 300 millions de F — était initialement favorable à un prix de retrait inférieur. M. Lardinois, après avoir écouté M. Bonnet, ainsi que les doléances exprimées par la délégation de viticulteurs, qu'il a également reçue mardi à Bruxelles, a sans doute estimé qu'il était politiquement nécessaire, pour calmer les esprits, de consentir un effort spectaculaire. Outre cette distillation « *à guichets ouverts* » — dont on estime qu'elle pourrait porter sur 4 millions d'hectolitres en France, et 2 millions en Italie — la Commission souhaite, semble-t-il, favoriser l'exportation de 500 000 hectolitres de vin, en particulier vers l'Autriche. Il n'est apparemment plus question pour l'instant de rendre possible, grâce à l'octroi d'une subvention, la vente à l'Union soviétique.

Le danger de guerre commerciale qui menaçait le Marché commun agricole pourra-t-il de la sorte être écarté ? Cela dépend évidemment de l'accueil qui sera fait par les ministres aux propositions de la Commission.

La préoccupation prioritaire de l'Italie — M. Marcora l'a souligné mardi — est d'obtenir la réouverture des frontières françaises. Elle est appuyée par la Commission, qui a décidé d'engager contre la France la procédure d'infraction prévue au traité de Rome. Il est bien clair, cependant, que cette procédure sera abandonnée si, comme chacun le souhaite, les Neuf parviennent à un compromis d'ensemble le 15 avril. Les Français, qui sont les principaux exportateurs de produits agricoles de la Communauté, ont eux-mêmes un intérêt évident à échapper rapidement à l'engrenage des mesures protectionnistes et des représailles.

Il reste à savoir si les viticulteurs accepteront de ne plus faire obstacle au libre-échange intracommunautaire. La réaction de ceux d'entre eux venus à Bruxelles peut en faire douter. Ils ont expliqué qu'il ne leur suffirait pas d'obtenir satisfaction à propos de la distillation ; ils ne tolèrent pas la reprise des importations de vins italiens tant qu'ils n'auront pas la certitude que les contraintes et disciplines de la réglementation communautaire seront appliquées de façon identique dans tous les pays producteurs de la C.E.E. Ils accusent, en effet, les viticulteurs et le négoce italiens de « *concurrence déloyale* » — sans donner d'explication très convaincante pour étayer leurs griefs — et déplorent que les autorités italiennes n'aient pas déclenché les mesures de stockage (prévues par le règlement mais dont le caractère n'est pas obligatoire) qui, selon eux, auraient permis de stabiliser le marché.

Un dernier élément pèsera sur l'issue de cette crise viticole : les pays membres non producteurs — le Royaume-Uni, l'Allemagne et les pays du Benelux — accepteront-ils de payer la facture élevée qui résultera de l'opération de distillation préconisée maintenant par la Commission ? Tout porte à croire qu'ils ne le feront pas sans hésitation, même s'ils sont convaincus de la nécessité politique d'agir vite et massivement pour stopper les risques d'escalade protectionniste. Une formule de compromis possible serait peut-être que la charge financière de la nouvelle opération de distillation soit répartie entre le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et les trésors nationaux français et italien.

Pour donner leur aval à l'effort de solidarité communautaire qui leur est demandé, les pays non producteurs voudront obtenir l'assurance qu'une telle situation d'excédent ne se reproduise plus. M. Bonnet, qui est favorable à l'introduction de plusieurs disciplines, a noté que son collègue italien semblait disposé à en accepter l'idée. Ce serait là un pas en avant appréciable car jusqu'ici l'Italie s'est constamment opposée à une limitation des plantations de nouvelles vignes.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'U.R.S.S. NÉGOCIE UN IMPORTANT EMPRUNT SUR LE MARCHÉ DE L'EURO-DOLLAR

La Banque soviétique pour le commerce extérieur négocie actuellement un emprunt de 250 millions de dollars (1,1 milliard de francs environ) auprès d'un consortium bancaire international mené par Lazard Frères et Cie, et qui comprend la Banque nationale de Paris, la Morgan Guaranty Trust, l'Algemeene Bank, la Barclays Bank, la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, la Canadian Imperial Bank of Commerce, le Crédit suisse et la Dresdner Bank.

Cet emprunt, d'une durée de cinq ans, est contracté au taux le plus avantageux possible, soit 1 1/4 % au-dessus du taux interbanques à six mois sur la place de Londres (Libor).



